Sysdau
Syst de l'aire métropolitaine Bordelaise

SYSDAU 20 ANS

1997 | 2017
les 20 ans du Sysdau

Bordeaux
vendredi 23 juin 2017

paroles de *paysage[s]*

Découvrir et [re]découvrir les paysages de l'aire métropolitaine bordelaise depuis le fleuve

Michel Labardin, Président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise,

Les élus du Bureau,
Didier Mau, Pierre Ducout, Lionel Faye,
vice-présidents,

Andréa Kiss, Béatrice de François,
Elizabeth Touton, Michel Duchène,
Jacques Mangon, Hubert Laporte, Christian Tamarelle,
Bertrand Gautier,

Les élus du Comité syndical,

Et l'équipe du Sysdau, Sylvia Labèque, Cécile Livernette, Stéphanie Gandon, Elise Bailacq, Frédéric Brigant, Ivan Bossavit, François Junjaud et Luana Giunta,

sont heureux de vous accueillir pour cet événement des 20 ans du Sysdau.

Sommaire

4 *Édito du Président du Sysdau*

7 **L'évènement Paroles de Paysage[s]**

> Programme
> Invités intervenants
> Appel à contributions sur les paysages

26 **Le verbatim Paroles de Paysage[s]**

74 **Le Sysdau**

> Des missions au service des territoires
> Les territoires du SCoT, espaces métropolitains de projets
> Une gouvernance territoriale de mise en œuvre du SCoT
> Un partenariat élargi et renforcé
> Les temps forts 1997|2017 du Sysdau

118 **Faire métropole autrement**

> Orienter la planification territoriale vers l'expérimentation
> Expérimenter les chantiers de la transition territoriale

123 **Expérimenter les chantiers de la transition territoriale du SCoT**

130 [métropole nature]
L'expérimentation de la démarche territorialiste italienne
Une charte des agricultures et des paysages

218 [métropole responsable]
Un programme intégré sur l'eau
Un plan climat à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

254 [métropole active]
Un plan d'actions économiques
Un contrat métropolitain de coopération entre Bordeaux Métropole et les territoires limitrophes

286 [métropole à haut niveau de services]
Un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise

Michel Labardin
Président du Sysdau
Maire de Gradignan
Vice président de Bordeaux Métropole

Les « qualités de vie » font partie des attraits de l'aire métropolitaine bordelaise les plus souvent cités. Difficile de percer le mystère de cette singulière alchimie, qui tient à la localisation géographique, à la douceur du climat, aux terroirs, à la beauté de la ville centre, à la quiétude des bourgs et des villages, à la richesse de l'offre urbaine, à la présence de la nature, à l'architecture, à la civilité des relations sociales. L'aire métropolitaine bordelaise offre ainsi le cadre d'une métropole agréable à vivre, d'une métropole du temps de vivre, des beaux espaces, où les vues sur le ciel, le fleuve et la nature sont imprenables.

Dans un contexte d'inquiétudes grandissantes liées au contexte économique et aux tensions internationales, préserver, voire « cultiver » ces qualités de vie, comme autant d'atouts et d'attraits indiscutables, devient une nécessité, un besoin, une aspiration, un mode de vie, traçant ainsi des pistes positives pour l'avenir.
Faire de l'aire métropolitaine bordelaise un lieu unique où les qualités de vie sont le moteur des interventions publiques, où la douceur de vivre fonde les valeurs d'une vie urbaine agréable et durable, partagée par le plus grand nombre, constitue la marque de la fabrique urbaine, tout à fait singulière, dont le SCoT s'est doté, celle de « l'art de vivre bordelais », qui trouve une véritable résonance sur l'ensemble de l'aire métropolitaine du SCoT.

Sur notre territoire, la nature et la biodiversité sont perceptibles. Fleuves, vallées, coteaux, forêts, marais, vignes, milieux humides, friches, « délaissés », parcs publics … apparaissent comme autant d'éléments essentiels à la biodiversité, à la santé, au bien-être et au confort urbain. Ils sont aussi les piliers pour qualifier le territoire et

L'engagement du Sysdau 2030 : une métropole autrement

signer sa personnalité dans un rapport à la modernité ancrée dans son héritage patrimonial. L'aire métropolitaine bordelaise est parcourue par une charpente verte saisissante. Elle fonde l'identité du territoire métropolitain.

Paysages naturels, sauvages ou cultivés se vivent au quotidien. Proches, connus, nous n'avons pourtant pas toujours conscience de leur réalité et de leurs variétés. Parfois, ils se révèlent et s'offrent au regard en des lieux insolites, presque spontanément. La diversité, parfois surprenante, des variations naturelles des territoires de l'aire métropolitaine bordelaise, invite à inscrire durablement la nature « ordinaire » dans les lieux de vie et de passage, éphémères et permanents. À l'opposé de la tentation de conserver pour sanctuariser ou d'aménager une nature artificielle, cette intuition incite plutôt à retrouver une simplicité, à révéler des inspirations. La richesse de cette texture paysagère est un fantastique vivier qui incite à jouer élégamment avec les pleins et les vides, avec les natures et les cultures, avec les géographies et les patrimoines hérités.

À l'occasion de ses 20 ans, le Sysdau vous invite à vivre cet événement qui se veut poétique et atypique Paroles de paysage(s), pour découvrir et [re] découvrir les beautés des paysages de l'aire métropolitaine bordelaise depuis le fleuve qui tisse un lien identitaire singulier de tous les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise.

Le Sysdau remercie particulièrement
EDF Commerce Sud Ouest et
CIVB Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux
pour leur contribution à l'organisation de cet évènement.

paroles de *paysage[s]*

SYSDAU 20 ANS

L'évènement

- Programme
- Invités intervenants
- Appel à contributions sur les paysages

paroles de *paysage[s]*

À l'occasion de ses 20 ans, le Sysdau crée l'événement en invitant tous ses partenaires à Paroles de paysage(s), une croisière vivante et poétique au fil de l'eau, à bord du Sicambre, pour découvrir et [re]découvrir les paysages de l'aire métropolitaine bordelaise depuis le fleuve, d'une façon poétique et atypique.

au fil de l'eau

13h30 Croisière-conférences **Paroles de *paysage[s]*** à bord du *Sicambre*

Accueil par le Président du Sysdau, Michel Labardin, et embarquement à bord du Sicambre
Ponton Bordeaux River Cruise, face au n°24 quai des Chartrons - Arrêt de tram CAPC - ligne B

14h00 Tables rondes **Paroles de *paysage[s]***

14h00-15h00 Première table ronde « Conversations autour des paysages »
15h00-15h30 Pause
15h30-16h30 Deuxième table ronde « Conversations autour des paysages »
16h30-17h30 Le paysage de l'aire métropolitaine bordelaise depuis la Garonne commenté par le guide du Sicambre

17h30 Retour à quai

au bord de l'eau

18h00 Célébration des 20 ans du Sysdau avec les élus
Michel Labardin, Président du Sysdau
Pierre Ducout, vice-président du Sysdau
Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole
Jean-Luc Gleyze, Président du Département
Pierre Dartout, Préfet de la Gironde et de la Nouvelle Aquitaine
Restaurant L'Estacade,
quai des Queyries, Bordeaux - Arrêt de tram Stalingrad ligne A

19h00 Dégustation de vins de Bordeaux proposés par le CIVB
19h30 Cocktail dînatoire

Programme

Les tables rondes « Conversations autour des paysages »

14h00-15h00 Première table ronde

> Alberto MAGNAGHI, professeur émérite, Université de Florence et président fondateur de la Société des Territorialistes italiens

> Sabine DELCOUR, photographe

> Pierre DONADIEU, professeur émérite en Science du paysage à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille (ENSP)

> Daniela POLI, professeur-chercheur en planification urbaine et directrice de la revue Sciences du territoire à l'Université de Florence

> Cédric DUCOS, porteur d'un projet agricole

> Cédric LAVIGNE, consultant en archéogéographie

15h30-16h30 Deuxième table ronde

> Anna MARSON, professeur-chercheur en planification à l'Université de Venise (IUAV)

> Jean Charles de MUNAIN, architecte écrivain

> Véronique BAUGET, animatrice régionale, Association Terres de Liens

> David FANFANI, professeur en planification urbaine et directeur du Master planification de la ville et du territoire à l'Université de Florence

> Fabienne BRUGÈRE, philosophe

> Bernard BLANC, aménageur, directeur général, Aquitanis

Tables rondes animées par Véronique LABAN, médiatrice culturelle
Avec la participation de Françoise GROSS, ingénieur-écologue

Alberto MAGNAGHI

Professeur émérite, Université de Florence et président fondateur de la Société des Territorialistes italiens

Professeur émérite à l'Université de Florence, il enseigne la « planification territoriale » à l'école d'architecture de la même université depuis 1988.
Il a également été professeur au Polytechnique de Milan et chercheur au Polytechnique de Turin de 1966 à 1987.
A la fois universitaire, architecte, urbaniste et militant politique, il est le fondateur et le président de la Société des Territorialistes italienne, une association scientifique transdisciplinaire.
Il est aussi fondateur de l'école territorialiste italienne ; il dirige à Florence, depuis 1990, le « Laboratoire du plan d'habitat écologique » (LAPEI) et l'unité de recherche du « Projet Biorègion » (ProBiur). Sa pensée a formé plus d'une génération de chercheurs et d'aménageurs.
Il a coordonné des ateliers expérimentaux pour le Ministère de l'instruction, de l'université et de la recherche italien et pour le CNR sur les thématiques du « développement local autosoutenable » et de la « représentation identitaire des lieux ».
Il a été aussi engagé dans des activités de suivi et de direction, avec son expertise pluridisciplinaire, dans le cadre de nombreux projets. Il a dirigé : le plan de restauration environnementale de la région de Milan (1995), le « plan territorial de coordination intercommunal de la Provence de Prato » (2001-2003), le « projet du parc fluvial de la vallée moyenne de l'Arno » (2006-2008), le « plan de paysage régional de la Région des Pouilles » (2007-2010), le projet de « Biorègion urbaine de la Toscane centrale » (2007-2010), le « plan de paysage régional » de la Région Toscane (2015).

Principales publications

. *La conscience du lieu,* Eterotopia France, Paris, 2017 (en cours d'édition).
. *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun,* Eterotopia France, Paris, 2014.
. *Il territorio bene comune,* Firenze University Press, Firenze, 2012.
. *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo,* Bollati Boringhieri, Torino, 2010.
Le projet local, Editions Mardaga, Liège, 2003.

Sabine DELCOUR

Photographe

Sabine Delcour, née en 1968, est une photographe française ayant suivi un cursus universitaire à Paris 8 en arts plastiques et en photographie.
Son travail s'articule autour du paysage et questionne nos manières d'habiter le monde. Sa méthodologie rejoignant fond et forme, elle arpente les lieux photographiés en questionnant ses habitants, une enquête qui parfois se transforme en quête, un jeu où le visible et l'invisible s'entremêlent, où l'image et le son cohabitent, où des histoires nous sont contées. Une espèce de voyage intime qui nous transporte dans un monde sensible.
Elle poursuit ses recherches dans le cadre de résidences de création (Domaine d'Abbadia à Hendaye, Artothèque de Vitré, Centre d'art de Cajarc, programme Arcus au Japon, Centre d'Art Contemporain d'Hérouville Saint-Clair...), de bourses de recherches, ou de commandes institutionnelles.
Elle expose régulièrement en France et à l'étranger (la Fondation Espace Écureuil, le Musée des Augustins, Le Château d'Eau à Toulouse, l'Institut français de Barcelone, la Bibliothèque Nationale de France à Paris, The Lianzhou International Photo Festival en Chine, la Galerie des Multiples à Paris, le Musée de Port-Royal des Champs à Magny-les-Hameaux, la Galerie Le Lieu à Lorient, la Maison de la Villette à Paris, l'Artothèque de Vitré, The Yokohama Museum of Art au Japon, le Centre photographique de Lectoure...), et participe à des séminaires, conférences, anime des workshops et des ateliers de pratique artistique.

Pierre DONADIEU

Agronome, écologue et géographe, professeur émérite en sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (ENSP)

Il a cofondé et dirigé le département d'écologie, les ateliers pédagogiques régionaux de quatrième année, et le département de sciences humaines de l'ENSP. Il a été le directeur et le cofondateur du laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure de paysage (LAREP) de Versailles- Marseille, ainsi que le fondateur de la formation doctorale de cette école avec la création du master Théories et démarches du projet de paysage et du doctorat en sciences et architecture de paysage. Parallèlement, il a enseigné dans la formation doctorale «Jardins, paysages, territoires» de l'Ecole d'architecture de Paris-la-Villette avec l'EHESS de Paris puis l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Il est membre de l'Académie d'agriculture de France.
Ses recherches s'articulent autour de plusieurs thèmes : les rapports entre espaces et sociétés dans les campagnes françaises et européennes, les théories et les démarches du projet de paysage, les politiques publiques de paysage, la géomédiation paysagère, les agricultures urbaines ou encore la diversification des métiers du paysage.

Principales publications

. « Les sols en tant que communs territoriaux, un point de vue paysagiste », in *Le sol et la zone critique, fonctions et services* (Jacques Bertelin édit.), chapitre 8, ISTE éditions, Académie d'Agriculture de France, (à paraître en 2017).

. *Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Arles, Actes Sud, Versailles, ENSP, 2009.

. *Campagnes urbaines*, Arles : Actes Sud/ENSP, 1998.

. *Paysages de marais*, sous la direction de P. Donadieu, Paris, J.P. De Monza, 1998.

Daniela POLI

Professeur-chercheur en planification urbaine et directrice de la revue Sciences du territoire *à l'Université de Florence*

Professeur de « diagnostic urbain et territorial » et de « plans et projets pour le paysage » à l'école d'architecture de l'Université de Florence depuis 1998. Diplômée en 1993 de la faculté d'architecture de Florence, elle obtient son diplôme de docteur de recherche en 1998, et depuis 2002 elle est chercheur au département d'urbanisme de l'université de Florence. Elle contribue aussi à des cours à l'étranger comme le master de l'École de Chaillot de Paris en 2010.
À côté de ses activités universitaires, elle s'occupe des activités d'édition : elle est directrice de la section « Territoire » de la Firenze University Press depuis 2006 et de la *Revue internationale de Science du Territoire*.
Elle fait partie de plusieurs associations qui travaillent sur le territoire et le paysage : Uniscape depuis 2007, la Société des urbanistes italiens (SIU) et de la Société des territorialistes (SDT) depuis 2011.
Elle a suivi de nombreuses recherches et projets dans le secteur de la planification territoriale et du paysage à plusieurs échelles : elle a coordonné, avec Alberto Magnaghi, le « plan de paysage régional de la Région des Pouilles » (2007-2010), le projet de « Biorègion urbaine de la Toscane centrale » (2007-2010) et le « plan de paysage régional » de la Région Toscane (2015).
Elle dirige aujourd'hui le projet pour la création du « parc agricole en rive gauche de l'Arno » et la création d'un « biodistrict du Mont Albano ».

Principales publications

. *Croiser les regards d'agronomes et d'urbanistes pour penser l'agriculture périurbaine. Le cas des parcs agricoles de la plaine de Florence (Italie),* Lardon, S.; Poli, D.; Fanfani, D.; Giacché, G.; Magnaghi, A, 2015.
. *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territorial à l'épreuve des pratiques de conception,* sous la direction de Lardon S., Pernet A., pp. 219-231, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
. *Agricoltura paesaggistica. Visioni, metodi, esperienze,* Firenze unioversity press, Firenze, 2013.
. *Regole e progetti per il paesaggio. Verso il nuovo piano paesaggistico della Toscana,* Firenze University Press, Firenze, 2012.

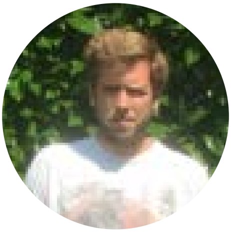

Cédric DUCOS

Porteur d'un projet agricole

Cédric Ducos est actuellement paysagiste, gérant de sa propre société créée en 2009.
Il a commencé à travailler dans les jardins à l'âge de 15 ans en « jobs d'été » puis s'est engagé dans un bac pro d'aménagements paysagers.
Depuis, et en parallèle de son activité, Cédric est désireux de faire partager sa passion pour l'environnement et soucieux de faire connaitre les espèces endémiques de la région.
Il s'est donc lancé depuis deux ans dans un projet d'aménagement et de rénovation d'un terrain afin d'y créer un espace centré sur l'environnement, la biodiversité ainsi que la consommation locale et responsable aux portes de Bordeaux.

Cédric LAVIGNE

Consultant en archéogéographie

Cédric Lavigne est docteur de l'université Bordeaux-Montaigne (2001), spécialiste de morphologie et d'histoire des paysages. Il débute son parcours professionnel au CNRS (2002-2005) où il contribue à la définition de l'archéogéographie, discipline qui fait de la compréhension des héritages paysagers l'objet de son étude.
Parallèlement à ses travaux de recherche, il initie une réflexion théorique sur l'apport de la connaissance des mémoires environnementales et paysagères aux politiques publiques d'aménagement (2005). Convaincu de la portée de cette réflexion théorique et conscient de l'émergence d'une demande sociale forte en matière d'évaluation et de délibération des projets de territoire, il décide de réaliser, cette fois de façon concrète, ce transfert des savoirs et savoir-faire de la recherche vers l'expertise.
Depuis 2008, il intervient en tant que consultant auprès de l'État, des collectivités locales et territoriales pour donner des clefs de lecture et d'intelligibilité aux services en charge de la prospective et de l'aménagement des territoires. Son expertise se fonde sur la mise en évidence des dynamiques morphologiques de longue durée et vise à attirer l'attention sur les atouts, les potentialités, les contraintes et/ou les risques que représentent les héritages pour les projets dans l'optique d'une meilleure résilience des territoires contemporains.

Principales publications

. *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les pays neufs de la Gascogne médiévale (XIIIe-XIVe siècles)*

. *Étude archéogéographique d'un espace de colonisation. La huerta de Murcie au milieu du XIIIe siècle.*

. *De nouveaux objets d'histoire agraire pour en finir avec le bocage et l'openfield.*

Anna MARSON

Professeur de « technique et planification du territoire » à l'Université IUAV de Venise

Diplômée en 1982 en urbanisme au IUAV, elle obtient, en 1989, le diplôme de docteur de recherche en planification territoriale.
À côté de son activité d'enseignement, elle a réalisé de nombreuses activités d'expertise pour des administrations publiques : pour le « plan de paysage régional de la Région des Pouilles » (2007-2010), pour le « plan territorial de coordination intercommunale de la Province de Venise » (2006-2007), le volet paysage et environnement pour le « plan territorial de coordination intercommunale de la Province de Prato » (2001-2003), pour « l'agence régionale pour la protection de l'environnement de la Région Lombardie » sur la promotion des « contrats de rivières » (2015).
De 2010 à 2015, elle a été Ministre régionale pour l'urbanisme, la planification du territoire et le paysage de la Région Toscane. Dans ce rôle, elle a promu et accompagné la réforme de la loi Toscane sur le gouvernement du territoire (LR 65/2014) et la rédaction du « plan de paysage régional » de la Région Toscane en 2015.

Principales publications
. *La struttura del paesaggio. Una sperimentazione multidisciplinare per il piano della Toscana*, Laterza, Roma, 2016.
. *Land-use planning «scandals»*, in Tuscany Mismanagement or underestimation of general public interests, Politische Italien-Forschung vol. n°9, Justus-Liebig-Universität Giessen, 2010.
. *Archetipi di territorio*, Alinea, Firenze, 2008.
. *Barba Zuchòn town. Una urbanista alle prese col Nordest*, Angeli, Milano, 2001.

Jean-Charles DE MUNAIN

Architecte

Diplôme d'Architecte DESA (Diplômé de l'École Spéciale d'Architecture) en 1984, licencié en anthropologie sociale à l'université de Bordeaux II en 1986, il exerce en activité libéral depuis 1987 pour les particuliers et les collectivités.
Président de Maisons Paysannes de Gironde représentant Maisons Paysannes de France en Gironde depuis 1988.
Il est formé de l'école de Chaillot. Il est nommé à la Commission Régionale des Monuments historiques (CRPS) à la DRAC Région Aquitaine et personnalité qualifiée à la section de recours de la CRPS Région Aquitaine qui étudie les recours contre les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et donne des avis au préfet.
Nommé Personnalité qualifié Architecte à la Commission Régionale des Monuments Historiques (CRPS) de la Région ALPC et à la délégation permanente de la CRPS nommé par arrêté préfectoral du préfet de région ALPC le 20 janvier 2016, il est membre du Conseil de Développement Durable (C2D) de La Cub et de Bordeaux Métropole depuis 2009. Il est expert judiciaire à la cour administrative d'appel de Bordeaux et des tribunaux du ressort en 2017.

Principales publications

. « Construire une ville durablement désirable » article publié dans *Habiter,* Contribution du C2D au projet de La Cub « 50 000 logements nouveaux autour des axes de transports publics » publié par le Conseil de développement durable (C2D) de La Cub en 2011.

. « Construire la ville ensemble » publication d'une rencontre dans *L'arpentage d'un territoire* pour le 15 ans du C2D de La Cub avec Michel Jacques (architecte et fondateur Arc en rêve), Sylvie Laborie CCAS de Ambarés-la Grave et Catherine Estienne Pôle de ressources pour handicapés pour trouver des logements accessibles, publié par le Conseil de développement durable (C2D) de La Cub en 2014.

« Le nouveau projet moderne » dans « Habitat et Identité » publication des actes du colloque de 2009 à Bayonne organisé par le CAUE64, l'Institut Culturel Basque, Les Universités de Pau et les Pays de l'Adour, de Brest et de Bordeaux 2 publié par Maisons de Pays en Aquitaine en 2016.

Véronique BAUGET

Animatrice régionale,
Association Terre de Liens

Ancienne Chargée de mission Développement Local au sein de collectivités, Véronique Bauget est l'animatrice régionale de l'association Terre de Liens Aquitaine depuis 2011.
Ses fonctions s'articulent principalement autour de 3 grands axes : l'accueil, l'orientation et le conseil auprès des candidats à l'installation bio paysanne Non Issus du Milieu Agricole, la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques d'accueil de nouveaux producteurs de proximité et la préservation du foncier agricole, l'information du public sur l'investissement solidaire qui permet de faire pousser des fermes.
Grâce à la collecte d'épargne citoyenne, 5 fermes ont été acquises, 11 nouveaux paysans ont pu ou vont s'installer avec un Bail Rural Environnemental de carrière. Pour elle, le mouvement Terre de Liens est un acteur collectif dynamique et innovant au service de la démocratie locale et de la valorisation de notre patrimoine commun.

David FANFANI

Professeur de « Planification de la Ville et du territoire » à l'Université de Florence depuis 2004 et Directeur du cours Master 2 en Aménagement et Projet du Territoire à l'École d'Architecture depuis 2016

Diplômé en 1989 à la Faculté d'Architecture de Florence, il obtient son diplôme de docteur de recherche en 1998. Depuis 2004, il est chercheur pour le Département d'Urbanisme de l'université de Florence et professeur associé depuis 2015.
Il fait partie des groupes de recherche de niveau national et international comme le Centre Interuniversitaire des Sciences du Territoire (CIST) entre l'Université de Florence, Pise et Sienne, l'Unité de Recherche Interdépartemental « Projet Biorégion Urbaine » (ProBiur) de l'Université de Florence ; le réseau « Les Ateliers » et le comité scientifique du master et du doctorat « Ville et environnement » de l'Université de Lyon. En particulier il a participé au projet de recherche « Biorégion Aquitaine » avec l'Université de Bordeaux III Michel de Montaigne, l'Université de Florence, la Région Aquitaine et le Département de La Gironde.
Il participe à des activités de rédaction éditoriale auprès de la Firenze University Press et de la revue *Contesti*. Il est membre de la Société des territorialistes italiens depuis sa fondation.
Il a suivi de nombreuses recherches et projets dans le secteur de la planification territoriale et urbaine : il a coordonné, avec Alberto Magnaghi et Anna Marson, le « Plan Territorial de Coordination Intercommunale de la Provence de Prato » (2001-2003), il a suivi le projet du « Parc Agricole de Prato » et, comme activité de "recherche en action" il a contribué à la mise en place du circuit court local du pain « Gran Prato » ; il a participé au projet d' intérêt national (PRIN) financé par le Ministère de l'Université et de la Recherche « Le Parc Agricole comme nouvel outil pour l'aménagement des espaces ouverts » (2006-2009) et le « Plan de Paysage Régional » de la Région Toscane (2015) en ce qui concerne la mise en œuvre du plan.

Principales publications

. *Ville méditerranéenne et biorégion urbaine*, 2016.
. *Quartiers durables en méditerranée. Architecture urbaine en resilence*, Bernié-Bossard C., Domenec L., Sistel A., pp. 55-76, Saarbrücken, Verlag/Editions Universitaires Européennes, Saarbrücken.

Fabienne BRUGÈRE

Philosophe

Fabienne Brugère est professeure de philosophie à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis depuis septembre 2014. Elle était avant cette date Professeure à l'Université Bordeaux-Montaigne. Elle est directrice de l'équipe d'accueil LLCP à l'Université de Paris 8. Elle est directrice (en collaboration avec Guillaume le Blanc) de la collection « Diagnostics » aux éditions du Bord de l'eau, directrice (en collaboration avec Claude Gautier) de la collection « Perspectives du care » aux Éditions de l'ENS Lyon, membre du comité de rédaction de la revue Esprit. Elle a dispensé également des cours dans les Universités de Hambourg, Munich et Québec. Elle travaille sur la philosophie de l'art, sur la philosophie morale et politique. Elle a exercé des responsabilités publiques en tant que Présidente du Conseil de Développement Durable de Bordeaux Métropole entre 2008 et 2013. Elle est chevalier de la Légion d'honneur (avril 2015). Elle a dirigé ou co-dirigé de nombreux livres sur Spinoza, Foucault, Judith Butler, le libéralisme, l'œuvre d'art.

Principales publications

. *Le sexe de la sollicitude*, Seuil, 2008
. *Philosophie de l'art*, PUF, 2010
. *L'éthique du care*, PUF, 2011
. *Faut-il se révolter ?*, Bayard, 2012.
. *Dictionnaire politique à l'usage des gouvernés*, Bayard, 2012,
. *La politique de l'individu, Seuil/La République des idées*, 2013
. *La fin de l'hospitalité*, Flammarion

© Rodolphe Escher/Aquitanis.

Bernard BLANC

Aménageur, directeur général, Aquitanis

Bernard Blanc a 63 ans, il est marié, a une fille de 36 ans, et est bientôt grand-père !
Ses origines sont indéfinies entre l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Indochine. Il a une double nationalité : Française et Suisse.
Oiseau migrateur, il a vécu et travaillé dans 13 villes différentes au cours de 35 ans de carrière.
Il est en poste de direction d'organismes dans le secteur du logement social depuis 25 ans et à Aquitanis depuis 2008.
En début de carrière, il a travaillé dans le réseau des CCI en appui au développement des PME-PMI.
Trait dominant : il sort toujours du cadre. C'est pathologique !
Son « intranquillité » intellectuelle fait de lui un éternel apprenant : Institut d'études politiques, HEC, troisième cycle en sciences humaines en Sorbonne et doctorat en sciences de gestion qui lui confère un statut de chercheur/braconneur. Président de l'Institut Hlm de la RSE, et membres de l'Académie d'architecture. Médaille de l'urbanisme en 2014.

Principales publications

. *La responsabilité sociétale des entreprises. Enquête de gestion*, éd. de l'Aube, 2014.
Coordination de l'ouvrage : *GHI, révolution au grand parc*, éd. Le Festin, 2016.
. *Habiter les lieux. De la RSE à la Transition, voyage d'un organisme Hlm*, éd. Muséo, 2017.
. *Ensemble à l'ouvrage. Quand coopérer fait habiter*, éd. Muséo, 2017.

Véronique LABAN

Médiatrice culturelle

Parallèlement à une formation universitaire en arts plastiques, Véronique Laban a commencé à travailler dans le domaine socio culturel. Ces premières expériences lui ont permis d'éprouver le choix de partager son intérêt pour les arts plastiques à travers la réalisation de projets artistiques.
Depuis 15 ans, elle conduit les ateliers du mercredi et le workshop d'été au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux où elle s'occupe aussi du Grand Atelier réservé aux adultes. Depuis 12 ans, elle mène également des ateliers hebdomadaires de pratique amateur auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans un centre culturel qui est aussi Centre de Développement Chorégraphique d'Aquitaine près de Bordeaux. D'autre part, des établissements scolaires ou d'autres structures d'accueil la sollicitent pour exercer régulièrement ou à court terme. Depuis 5 ans, le Fond Régional d'Art Contemporain Aquitaine fait parfois appel à ses services.
Cela fait désormais 20 ans qu'elle intervient pour différentes institutions, en direction de plusieurs types de publics, dans des conditions et sur des modalités diverses mais toujours avec les mêmes intentions : concevoir et réaliser des projets pour animer la curiosité, inciter une pratique créative des arts plastiques, susciter la sensibilité, solliciter l'imagination et développer l'expression.

Françoise GROSS

Directrice de la Société Rivière Environnement

Après une licence lui permettant d'acquérir des connaissances en biologie animale et végétale, en géologie et en écologie à l'Université de Bordeaux 1, Françoise Gross se spécialise en hydrobiologie via un DEA puis un doctorat.
Participant à de nombreux séminaires et prenant une part active au sein de plusieurs réseaux comme l'AFIE (Association Française Interprofessionnelle des Écologues) et l'APUA (Association des Professionnels de l'Urbanisme d'Aquitaine), Françoise Gross participe aux réflexions menées par le Ministère de l'Environnement au sein du groupe de travail « urbanisme et zones humides ».
Au sein de la Société Rivière Environnement, bureau d'étude pluridisciplinaire, se regroupent des compétences naturalistes, en droit de l'environnement, en aménagement du territoire, en ingénierie écologique pour intervenir sur les milieux terrestres, les zones humides et les réseaux hydrographiques que ce soit en milieu urbain, péri-urbain ou rural. Sa volonté a été celle de proposer une « intelligence environnementale » qui permet d'engager « une démarche itérative avec les acteurs pour enrichir les réflexions par rapport aux actions à engager pour l'avenir des territoires ». Les références de son équipe sont nombreuses pour des maîtres d'ouvrage publics ou privés tels que Bordeaux Métropole, SNCF Réseau, Domofrance, Grand Port Maritime de Bordeaux. Rivière Environnement accompagne également des communes pour élaborer les programmes de gestion de leurs parcs (Bourgailh, Delta vert), ainsi que des syndicats de rivières pour réaliser des programmes pluriannuels de gestion, et des collectivités pour les accompagner dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, via une démarche d'évaluation environnementale.

Principales publications

. *Bordeaux Métropole, Guide Zones humides. Comment intégrer les zones humides dans un projet urbain*, mars 2015, Mandataire : Agence TER (Paris) co-auteur avec l'Agence Flint (Bordeaux).

. *Guide d'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans les opérations d'effacement ou d'arasement de seuils en rivière*, Association de techniciens-rivières D2B, 2016.

paroles de *paysage[s]*

L'appel à contributions
Paroles de paysage[s]

Des moments placés à l'aune de la poésie, du sensible, de la délicatesse, de la richesse, de la beauté, de l'émotion, des paysages…
Au cours de la croisière vivante et poétique au fil de l'eau, à bord du *Sicambre*, seront exposées et exprimées les contributions des invités.

Paroles de *paysage[s]*

expression personnelle,
poétique, sensible, critique,
créative, émotive, belle, rebelle, contrariée…

illustrée par un mot, une phrase, un texte, un poème, une photo, une œuvre, un tableau, un dessin, une caricature, une BD…

Des paroles…
au fil de l'eau en après-midi
et ensuite, au bord de l'eau pour une douce soirée…

« Le paysage de la vigne en bordelais est visible par tous, perçu par tous et sa pérennisation est l'affaire de tous. »

Jean-Louis Vivière, CIVB

« C'est le lieu qui fait le lien. »

Cédric Lavigne, archéogéographe

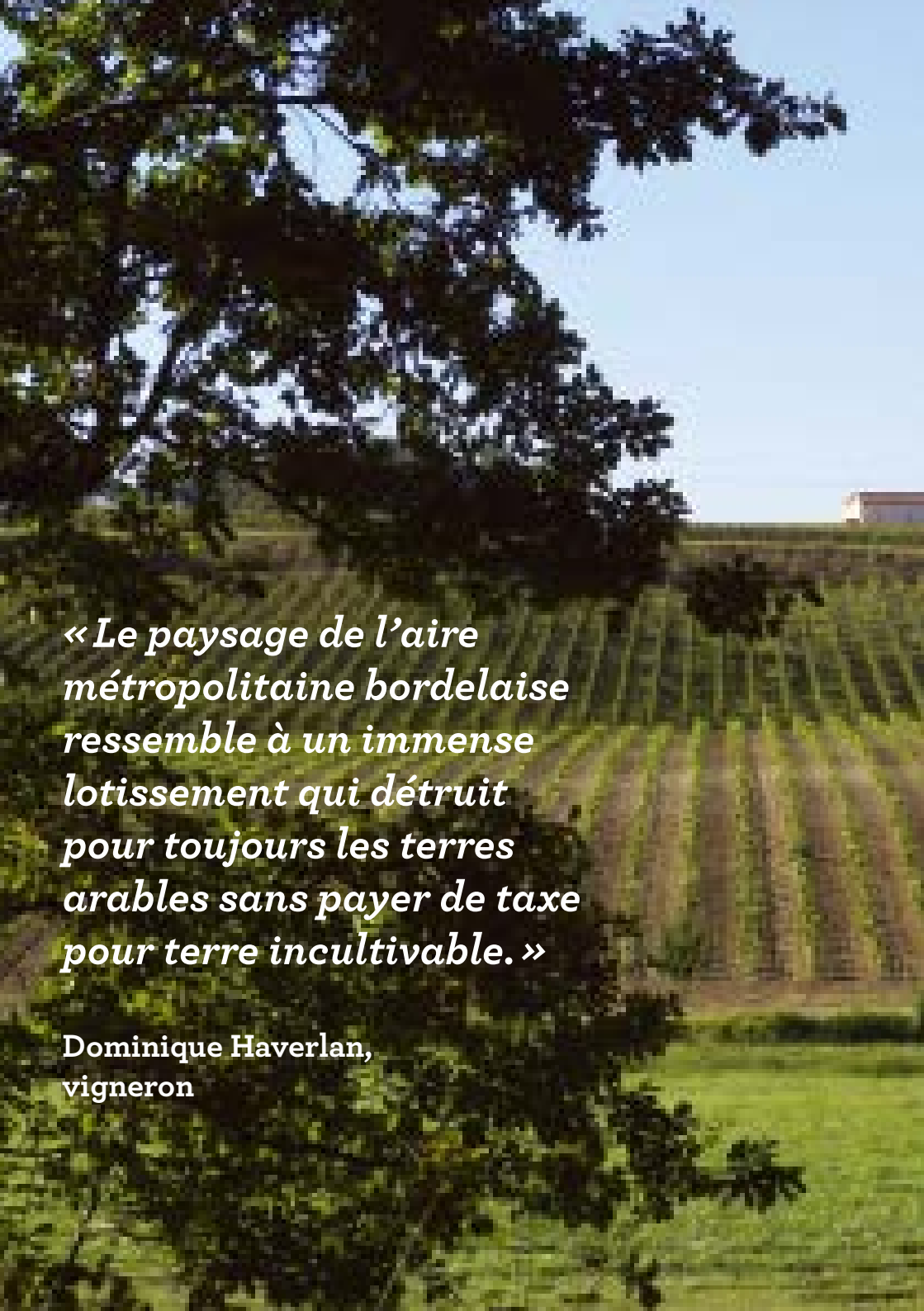

« Le paysage de l'aire métropolitaine bordelaise ressemble à un immense lotissement qui détruit pour toujours les terres arables sans payer de taxe pour terre incultivable. »

Dominique Haverlan, vigneron

« Une ville, une campagne de loin est une ville et une campagne ; mais à mesure qu'on s'approche, ce sont des maisons, des arbres, des tuiles, des feuilles, des herbes, des fourmis, des jambes de fourmis, à l'infini. Tout cela s'enveloppe sous le nom de campagne. »

Pascal,
philosophe et mathématicien
sélectionné par Emmanuelle Bonneau,
paysagiste DPLG, urbaniste

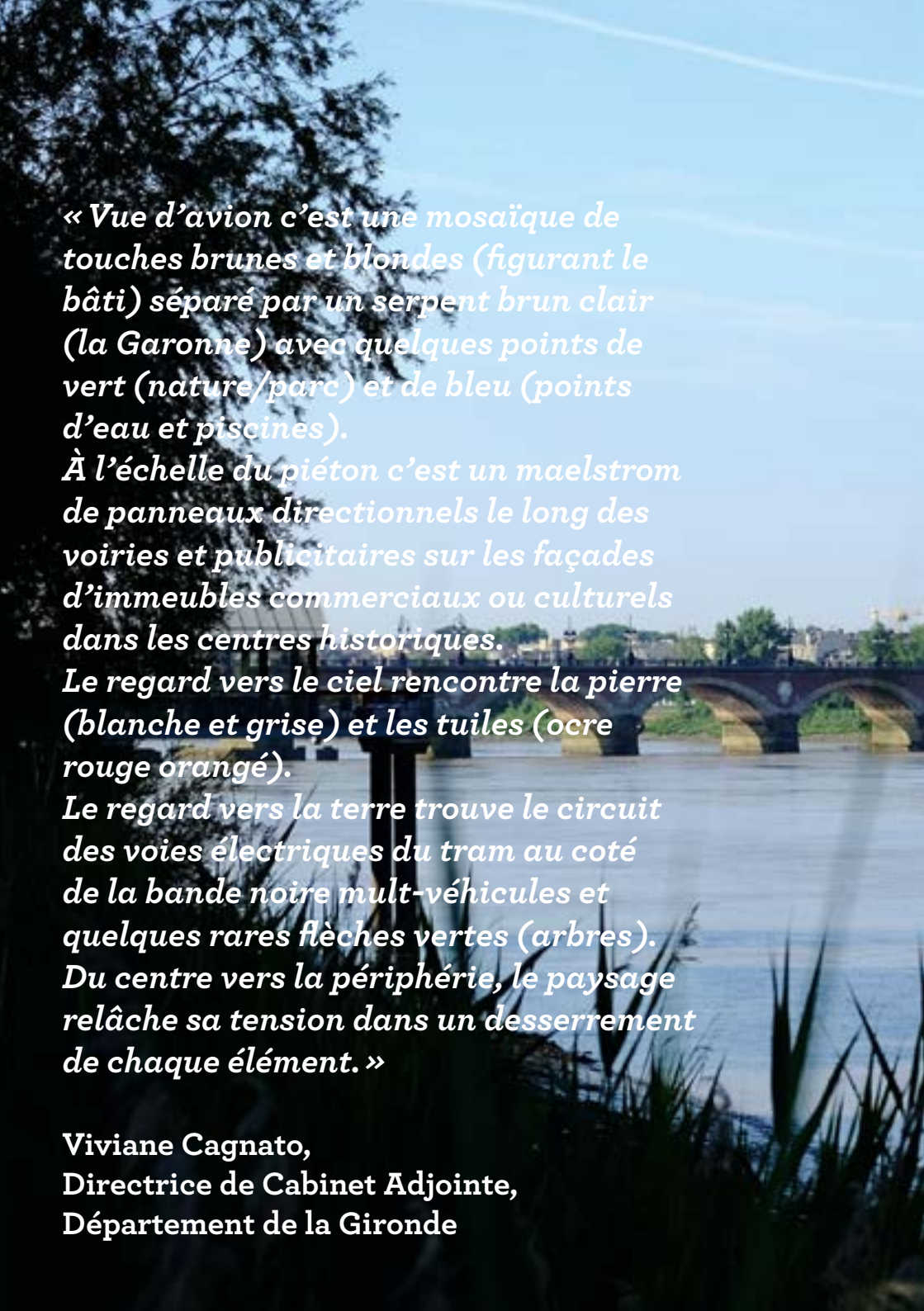

« Vue d'avion c'est une mosaïque de touches brunes et blondes (figurant le bâti) séparé par un serpent brun clair (la Garonne) avec quelques points de vert (nature/parc) et de bleu (points d'eau et piscines).
À l'échelle du piéton c'est un maelstrom de panneaux directionnels le long des voiries et publicitaires sur les façades d'immeubles commerciaux ou culturels dans les centres historiques.
Le regard vers le ciel rencontre la pierre (blanche et grise) et les tuiles (ocre rouge orangé).
Le regard vers la terre trouve le circuit des voies électriques du tram au coté de la bande noire mult-véhicules et quelques rares flèches vertes (arbres).
Du centre vers la périphérie, le paysage relâche sa tension dans un desserrement de chaque élément. »

Viviane Cagnato,
Directrice de Cabinet Adjointe,
Département de la Gironde

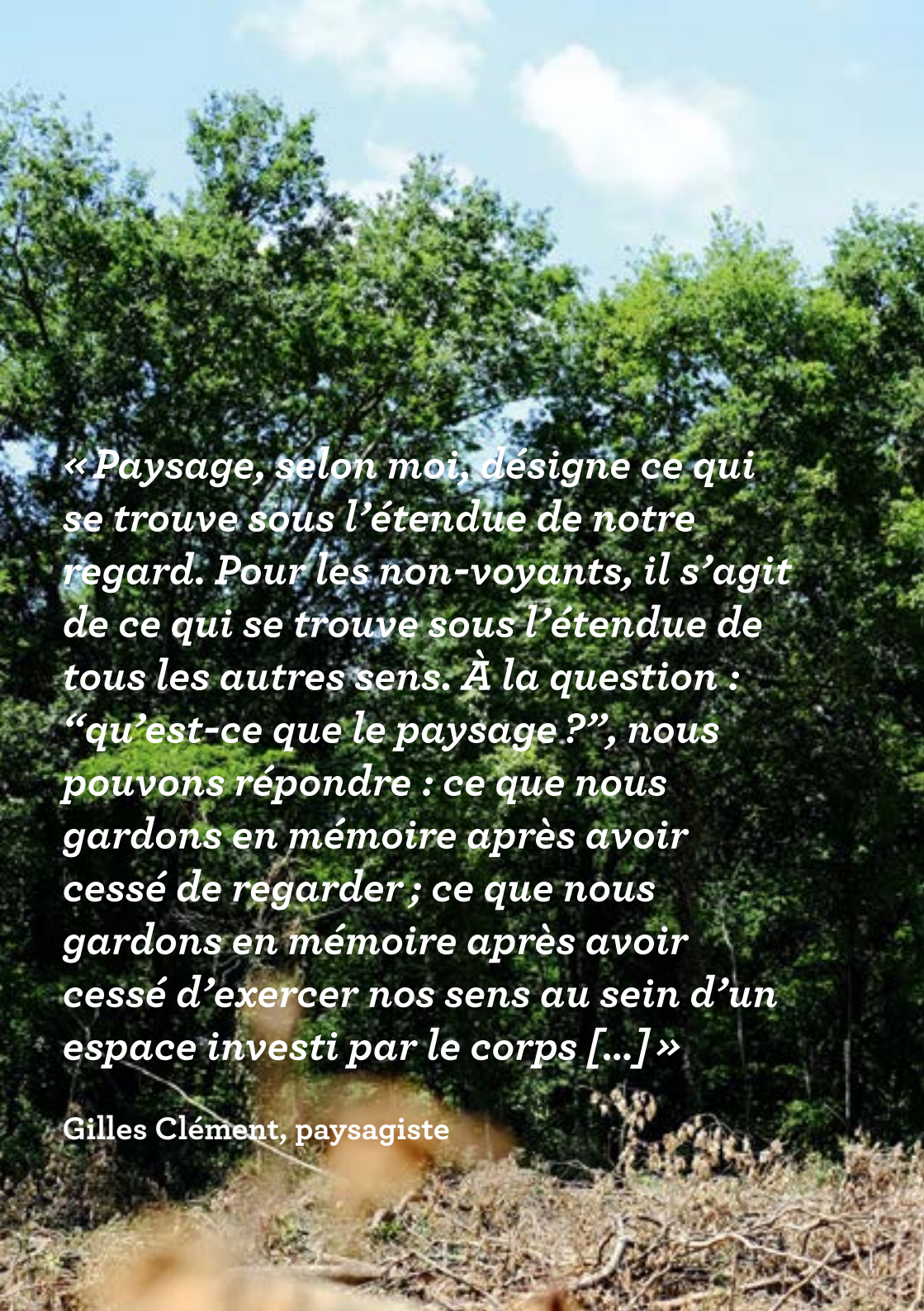

« Paysage, selon moi, désigne ce qui se trouve sous l'étendue de notre regard. Pour les non-voyants, il s'agit de ce qui se trouve sous l'étendue de tous les autres sens. À la question : "qu'est-ce que le paysage ?", nous pouvons répondre : ce que nous gardons en mémoire après avoir cessé de regarder ; ce que nous gardons en mémoire après avoir cessé d'exercer nos sens au sein d'un espace investi par le corps [...] »

Gilles Clément, paysagiste

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Convention européenne du paysage, Florence, 20.X.2000

« Un paysage est une partie de l'espace qu'un observateur embrasse du regard en lui conférant une signification globale et un pouvoir sur ses émotions. »

Michel Baridon,
historien du paysage

« L'idée de paysage apparaît comme une expression de la construction politique, sociale et culturelle des rapports humains à l'espace. Elle représente aujourd'hui, dans une perspective paysagiste, la possibilité de construire des liens acceptés entre les hommes et l'espace qui les environne, en tant que sens partageables de ce qui est sensible, visible et compréhensible. »

Pierre Donadieu,
paysagiste et agronome

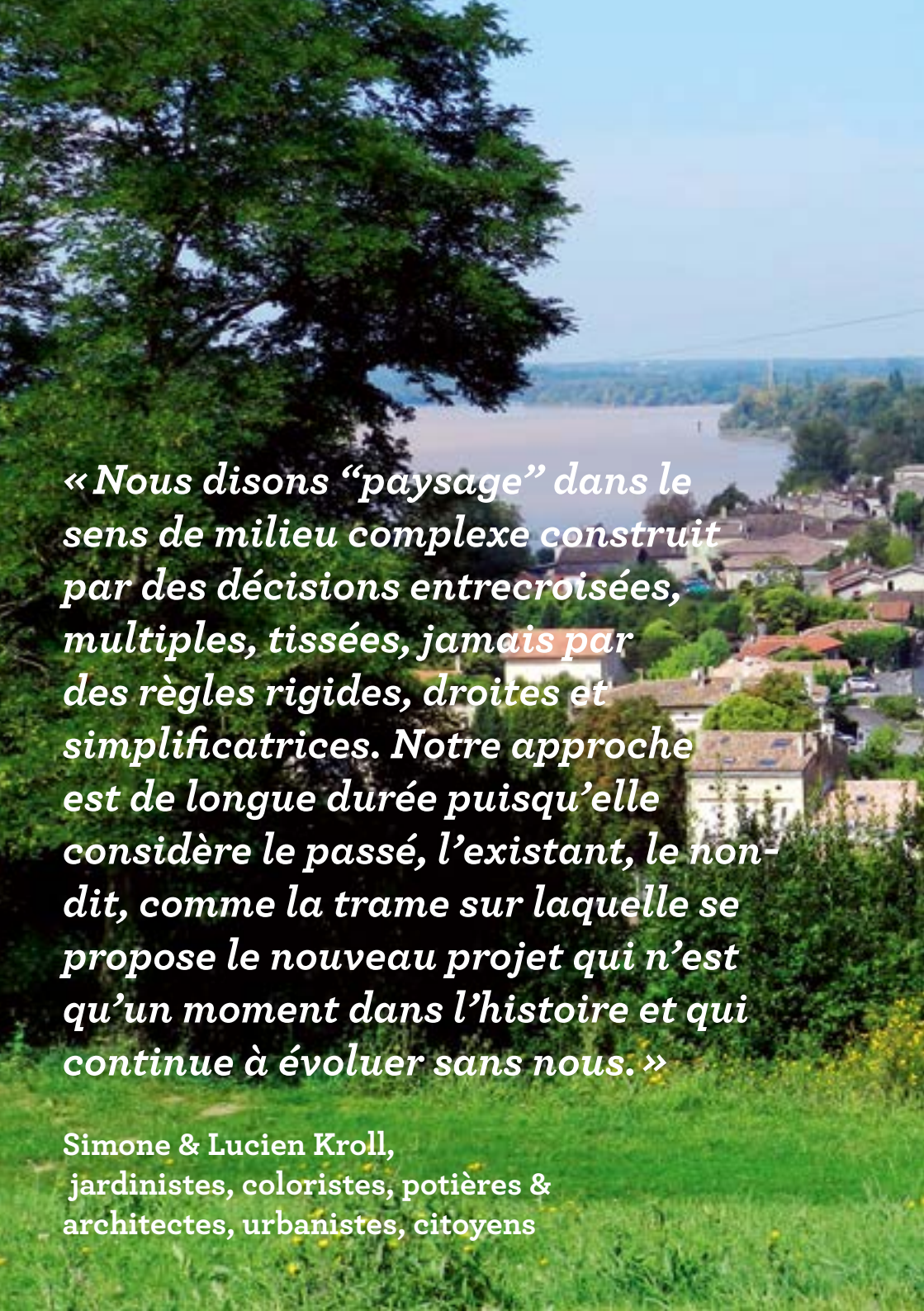

« Nous disons “paysage” dans le sens de milieu complexe construit par des décisions entrecroisées, multiples, tissées, jamais par des règles rigides, droites et simplificatrices. Notre approche est de longue durée puisqu’elle considère le passé, l’existant, le non-dit, comme la trame sur laquelle se propose le nouveau projet qui n’est qu’un moment dans l’histoire et qui continue à évoluer sans nous. »

Simone & Lucien Kroll,
jardinistes, coloristes, potières & architectes, urbanistes, citoyens

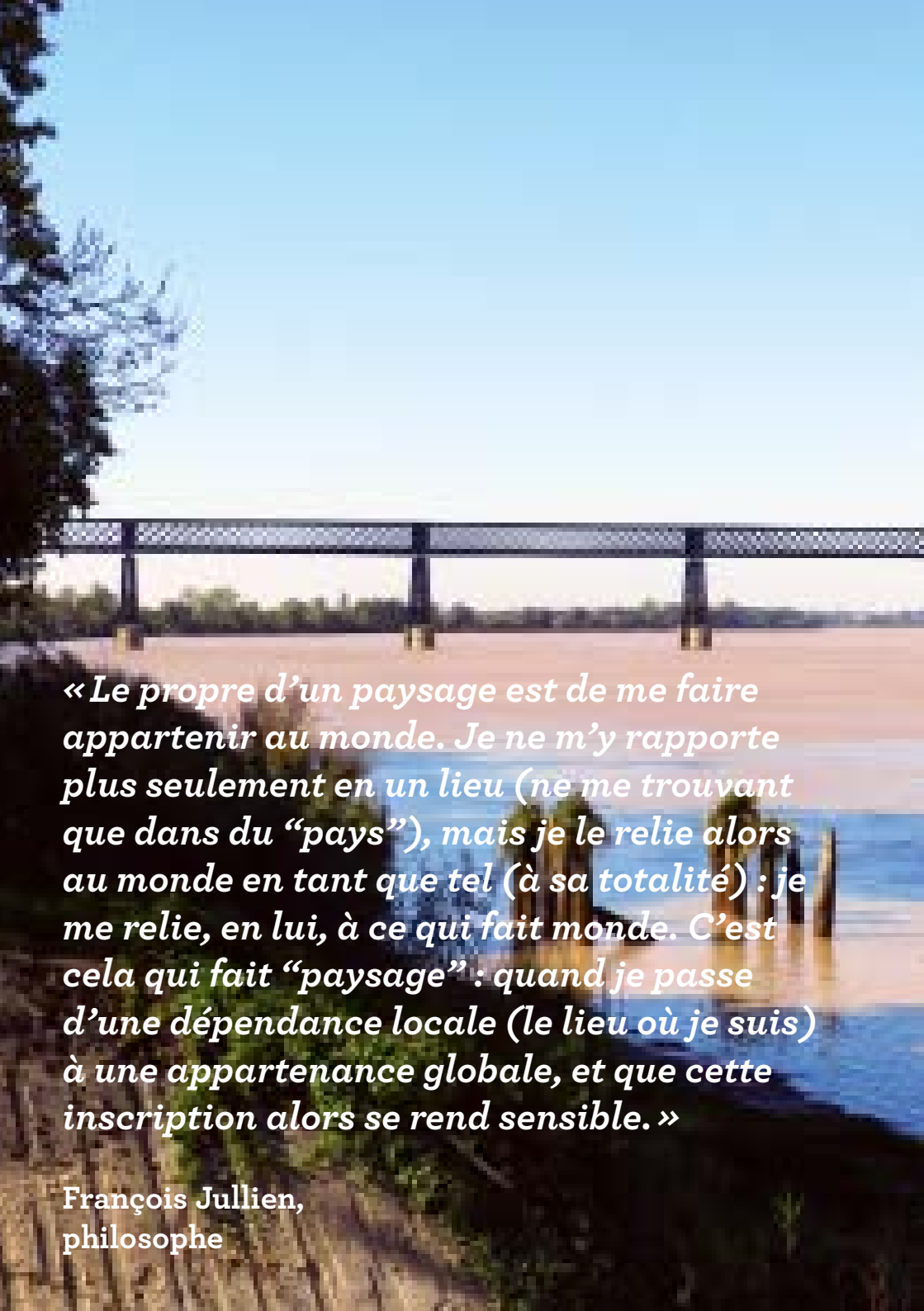

« Le propre d'un paysage est de me faire appartenir au monde. Je ne m'y rapporte plus seulement en un lieu (ne me trouvant que dans du "pays"), mais je le relie alors au monde en tant que tel (à sa totalité) : je me relie, en lui, à ce qui fait monde. C'est cela qui fait "paysage" : quand je passe d'une dépendance locale (le lieu où je suis) à une appartenance globale, et que cette inscription alors se rend sensible. »

François Jullien,
philosophe

« Le paysage comme le développement durable sont des notions qui globalisent les projets politiques et de société. »

Pierre Donadieu,
paysagiste et agronome

« Nous sommes entourés de choses que nous n'avons pas créées et qui ont une vie et une structure différentes des nôtres : les arbres, les fleurs, les prairies, les rivières, les collines, les nuages... Pendant des siècles, elles ont été pour l'homme objets de plaisir aussi bien que de curiosité et d'effroi. Rêvées dans notre imagination comme un reflet de notre sensibilité, elles ont constitué à la longue une entité à laquelle nous avons donné le nom de nature, et c'est à travers la peinture de paysage que nous pouvons saisir les diverses formes qu'a pris notre sentiment de la nature. »

Kenneth Clark,
historien de l'art

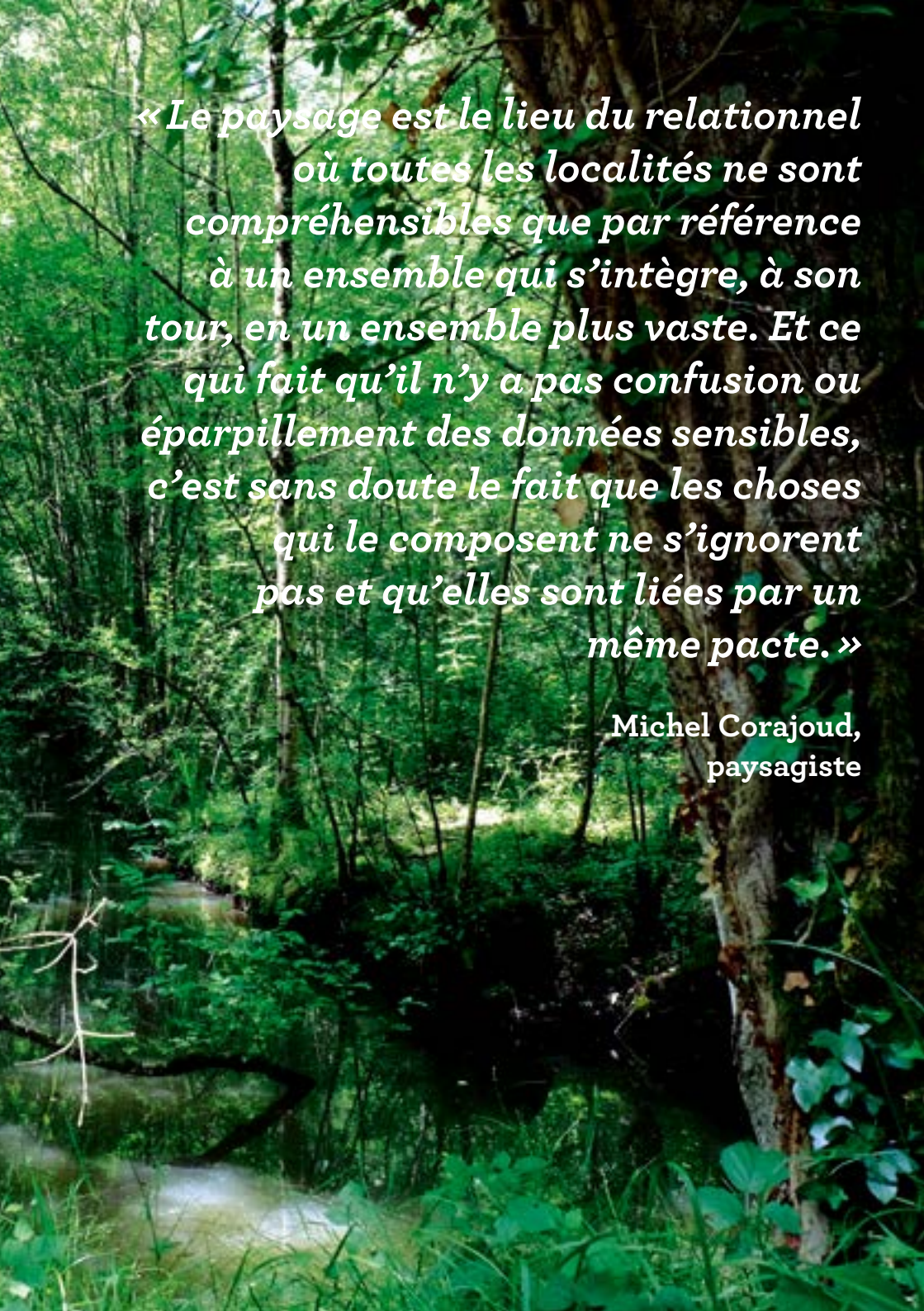

« Le paysage est le lieu du relationnel où toutes les localités ne sont compréhensibles que par référence à un ensemble qui s'intègre, à son tour, en un ensemble plus vaste. Et ce qui fait qu'il n'y a pas confusion ou éparpillement des données sensibles, c'est sans doute le fait que les choses qui le composent ne s'ignorent pas et qu'elles sont liées par un même pacte. »

Michel Corajoud,
paysagiste

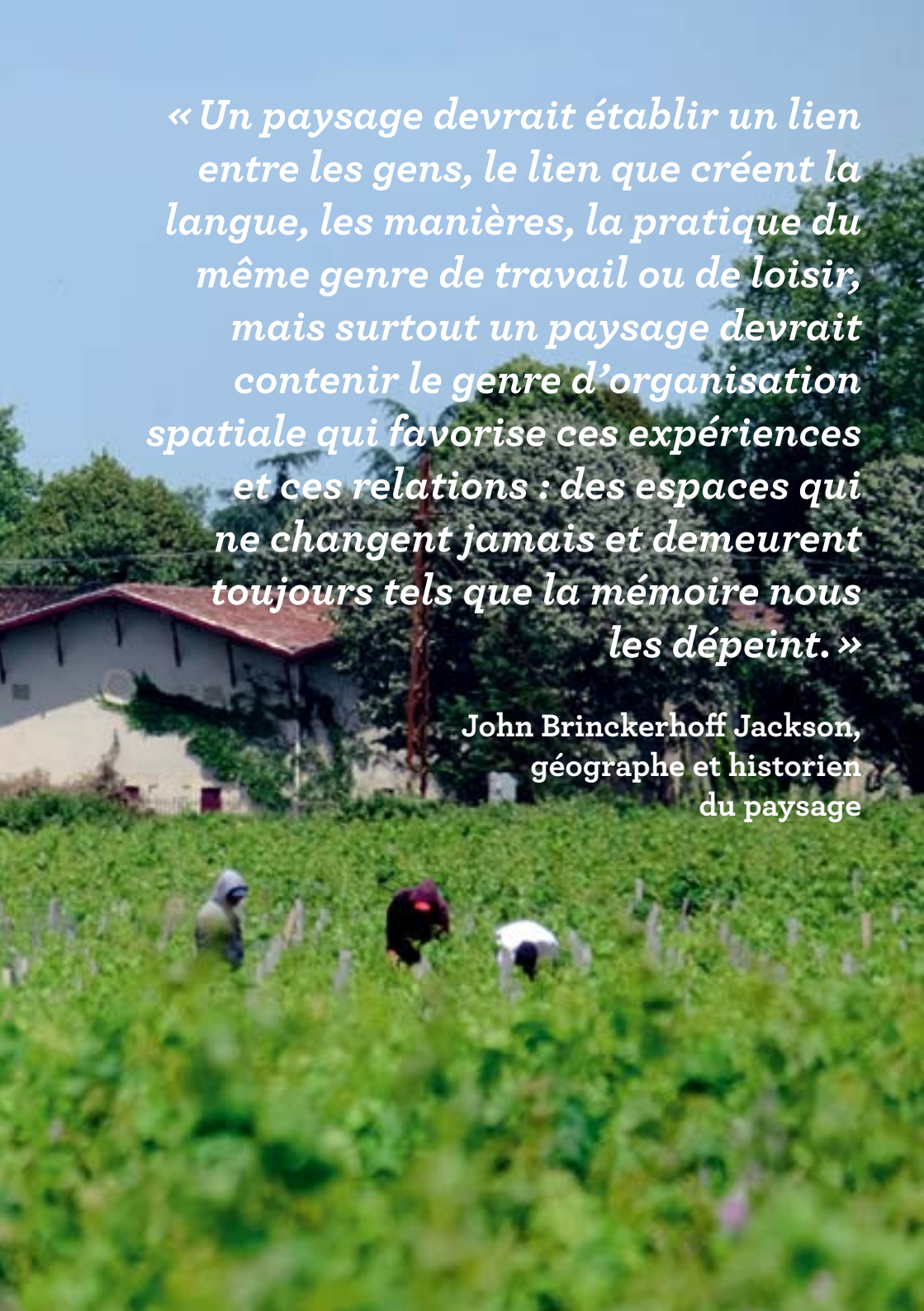

« Un paysage devrait établir un lien entre les gens, le lien que créent la langue, les manières, la pratique du même genre de travail ou de loisir, mais surtout un paysage devrait contenir le genre d'organisation spatiale qui favorise ces expériences et ces relations : des espaces qui ne changent jamais et demeurent toujours tels que la mémoire nous les dépeint. »

John Brinckerhoff Jackson,
géographe et historien
du paysage

« Le paysage historique, résultat perceptible par les sens des processus de construction du territoire émanant de nombreuses civilisations, regorge d'idées, d'innovations, de narrations. »

Alberto Magnaghi,
architecte-urbaniste

« Sur le divan de nos échanges, je vous livre tous les paysages qui sont moi. »

Bernard Blanc, directeur général d'Aquitanis

« À Bordeaux, la nature et le paysage sont partout. Ils ont, si je puis dire, pris le pouvoir sur la ville puisque sa forme urbaine a changé : le centre de Bordeaux s'est déporté et élargi et il est aujourd'hui constitué d'un grand espace de nature, la Garonne et de sept kilomètres de berges aménagées dessinant un paysage servant de frons scaenae *à tous les quartiers existants ou futurs de la métropole. »*

Alain Juppé,
Maire de Bordeaux et
Président de Bordeaux Métropole

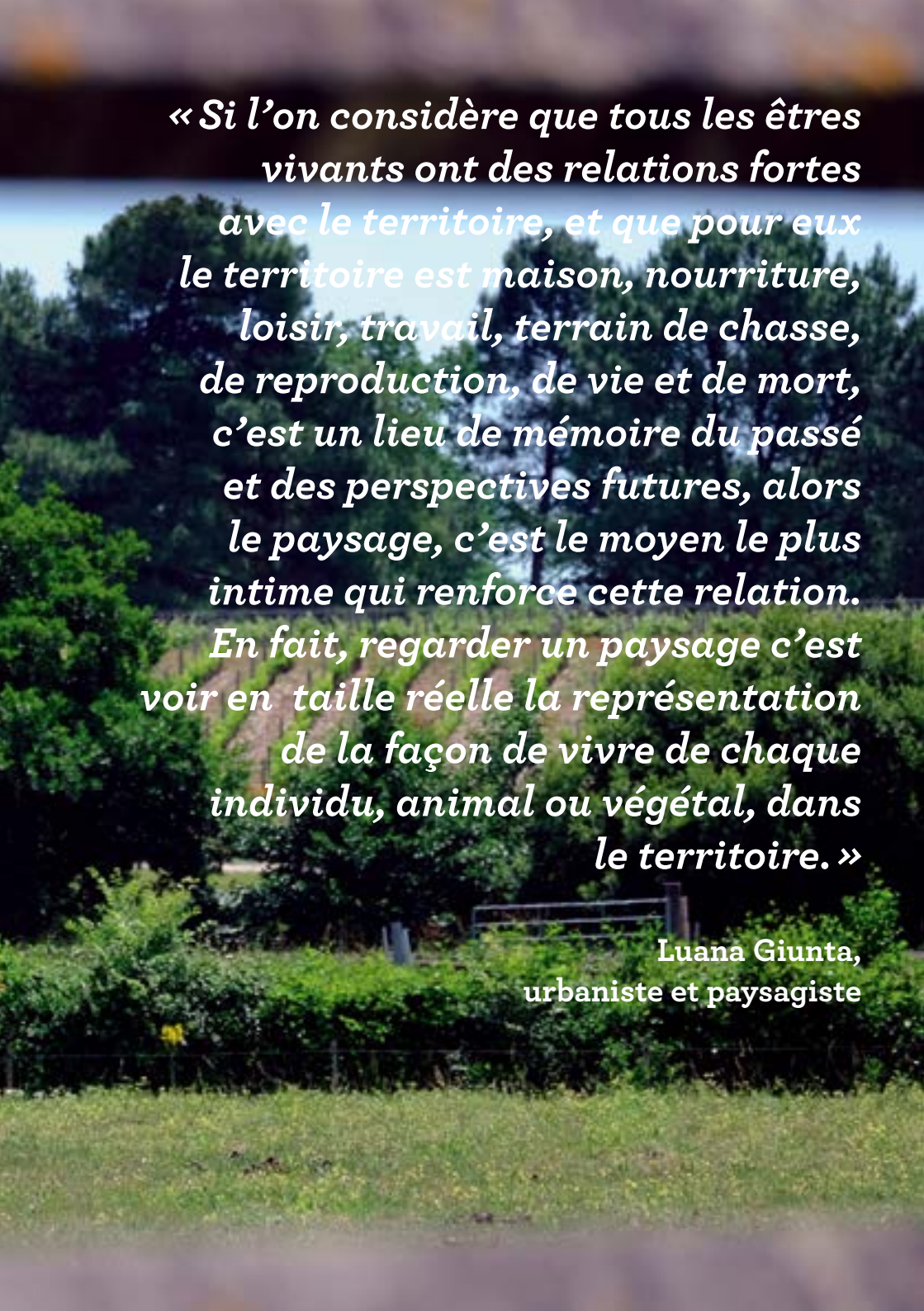

« Si l'on considère que tous les êtres vivants ont des relations fortes avec le territoire, et que pour eux le territoire est maison, nourriture, loisir, travail, terrain de chasse, de reproduction, de vie et de mort, c'est un lieu de mémoire du passé et des perspectives futures, alors le paysage, c'est le moyen le plus intime qui renforce cette relation. En fait, regarder un paysage c'est voir en taille réelle la représentation de la façon de vivre de chaque individu, animal ou végétal, dans le territoire. »

Luana Giunta,
urbaniste et paysagiste

« Le paysage raconte la métamorphose du territoire. »

Daniela Poli,
architecte, urbaniste
et paysagiste

« Banlieue dévastée, collines poétiques : paysages de désintégration des lieux et beauté de l'œcoumène ont accompagné ma connaissance du monde. Je les ai dessinés et peints depuis de nombreuses années, je les ai interrogés avec les yeux grands ouverts et c'était un exercice quotidien nécessaire pour leur transfiguration artistique. Puis, pendant de longues années, je me suis tourné vers la science, en construisant une école, pour comprendre les secrets de l'art du paysage comme des monuments de l'art, pour édifier le territoire de la civilisation humaine, ce qui ne représente pas l'âme, mais le caractère terreux des corps vivants et leur souffle séculaire. Maintenant, comme un vieil homme, enrichi par ces visions artistiques, scientifiques et collectives, je tente dans ma solitude de le peindre à nouveau, en recherchant dans les décombres les paysages qui communiquent encore un message d'espoir pour la beauté future du monde. »

Alberto Magnaghi,
architecte-urbaniste

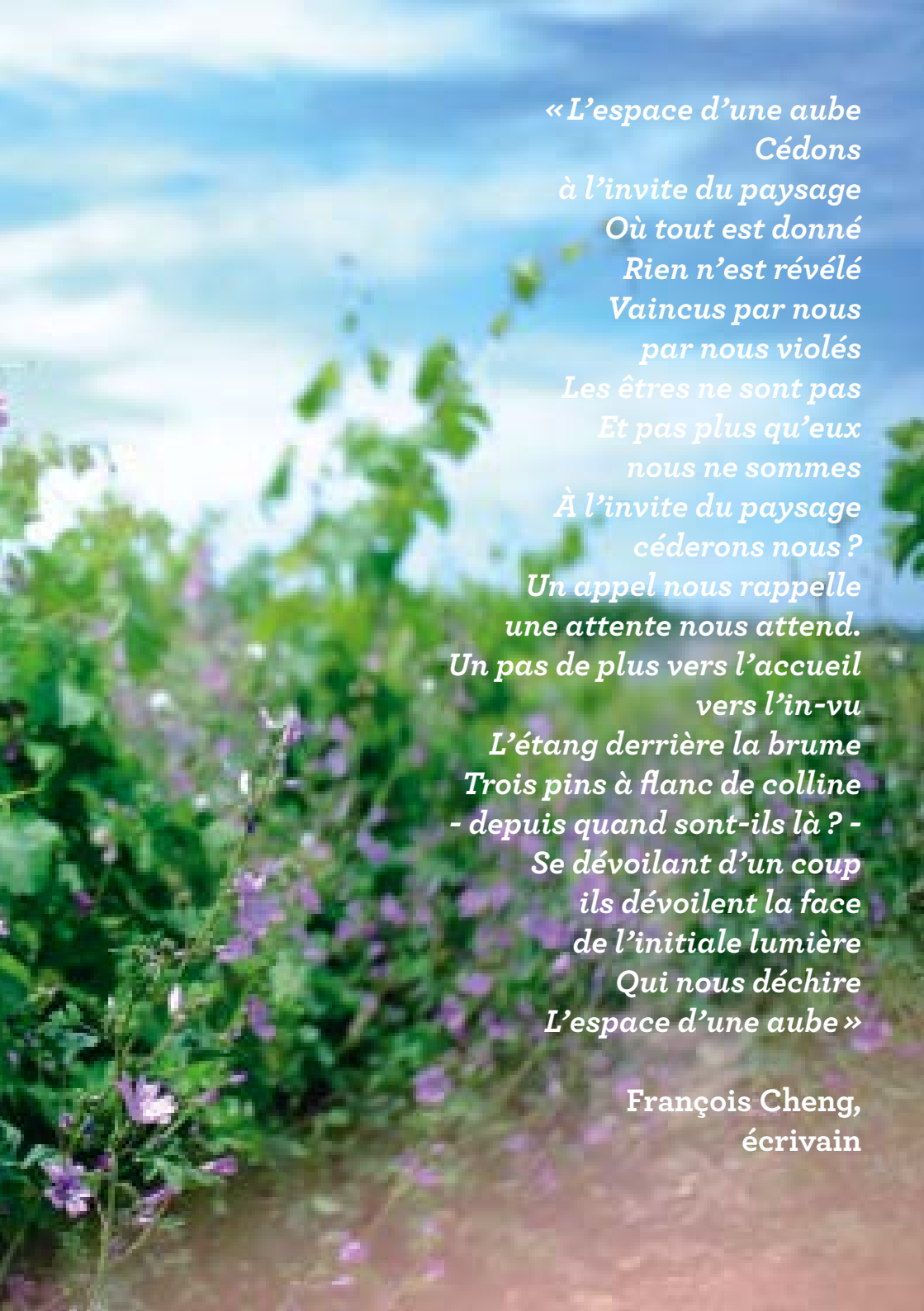

« L'espace d'une aube
Cédons
à l'invite du paysage
Où tout est donné
Rien n'est révélé
Vaincus par nous
par nous violés
Les êtres ne sont pas
Et pas plus qu'eux
nous ne sommes
À l'invite du paysage
céderons nous ?
Un appel nous rappelle
une attente nous attend.
Un pas de plus vers l'accueil
vers l'in-vu
L'étang derrière la brume
Trois pins à flanc de colline
- depuis quand sont-ils là ? -
Se dévoilant d'un coup
ils dévoilent la face
de l'initiale lumière
Qui nous déchire
L'espace d'une aube »

François Cheng,
écrivain

« Terre et ciel ne cessent de se quereller dans l'épaisseur du sol arable et de ces querelles naissent les qualités premières de tout paysage. Une fois cette impression acquise on peut quitter l'horizon et étendre ce regard nouveau sur le paysage d'ensemble. »

Michel Corajoud,
paysagiste

« L'un des attraits du département de la Gironde provient de la variété de ses paysages : la mer et la forêt, les pâturages et les vignobles, des colmatages plats et des régions vallonnées, la contrée se présente sous les aspects les plus divers. Comment dire toute la beauté de nos cours d'eau ? Jalles de la lande, où une nappe liquide de quelques centimètres de profondeur glisse sur un sable d'or ; ravins de l'Entre-deux-Mers, cachés sous les arbres, entre d'abruptes montagnes en miniature ; ruisseaux du Libournais, coulant à pleins bords au milieu de grasses prairies ; et le Ciron, se frayant un passage à travers des escarpements émouvants ; et la Dordogne, qui semble charrier, entre les saules et ses rives, la richesse et la joie ; et la Garonne enfin, jolie à miracle en amont de Bordeaux et, plus bas, d'une majesté souveraine qu'on ne peut songer à décrire. »

Jean-Auguste Brutails,
historien

paroles de *paysage[s]*

Le Sysdau, Syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

> Des missions au services des territoires
> Les territoires du SCoT, espaces métropolitains de projets
> Une gouvernance renouvelée pour la mise en œuvre du SCoT
> Un partenariat élargi et renforcé
> Les temps forts 1997|2017 du SCoT

L'aire métropolitaine bordelaise

94 communes
167 000 hectares
120 000 hectares de nature
950 000 habitants
> Bordeaux Métropole : 768 000 habitants
> Territoires hors Bordeaux Métropole : 182 000 habitants

Le syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise [Sysdau]

Des missions au service des territoires

Le Sysdau au service des territoires

Le Sysdau, Syndicat mixte qui agit au cœur de l'aménagement du territoire des 94 communes de l'aire métropolitaine bordelaise est un établissement public créé le 10 février 1996, à l'occasion de la révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise. Son budget permet de financer les études nécessaires à la mise en œuvre du SCoT et au fonctionnement du Syndicat mixte. Ses recettes proviennent des participations financières de ses 8 membres :

Bordeaux Métropole et les 7 communautés de communes.

Les missions d'ingenierie territoriales du Sysdau

Le Sysdau constitue l'instance de pilotage du suivi d'ensemble de la mise en œuvre du SCoT et d'ingénierie territoriale d'accompagnement des collectivités.

À ce titre, le Sysdau a le rôle :

- d'assurer la mise en application et le suivi du document de planification et de l'évolution du territoire
- d'accompagner les collectivités pour l'application du SCoT et la traduction des orientations du D2O dans leurs documents d'urbanisme
- de réaliser les modifications, modifications simplifiées, mises en compatibilité, ou les évolutions à la demande de ses membres.

Depuis 2014, le Sysdau a connu une augmentation significative des sollicitations techniques, juridiques et règlementaires et un accroissement d'activité d'accompagnement et de conseil compte tenu des éléments issus des évolutions législatives récentes et des orientations en cours notamment dans le domaine de l'urbanisme commercial (mise en œuvre du DAC), des énergies renouvelables, de l'agriculture, du risque inondation et de l'économie de consommation des sols.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le rôle du Sysdau qualifié de Personne Publique Associée (PPA) à l'élaboration des PLU et des PLUi, est renforcé.

La nouvelle rédaction de l'article L.121-4 de la loi ENE, modifiée par l'ordonnance du 5 janvier 2012 a porté les établissements de SCoT au rang de personne publique associée de plein

droit pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

À ce titre, le Sysdau accompagne plus largement et plus précisément les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux.

Les missions d'appui technique et méthodologique aux collectivités assurées par l'équipe du Sysdau comprennent : l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations du SCoT, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration ou la révision des PLUi/PLU ; l'analyse technique, préparation et rédaction des avis sur les documents d'urbanisme locaux (PLUi/PLU).

Le Sysdau développe le SIG Territorial SCoT

Dans le cadre du dispositif d'évaluation, de mise en œuvre du SCoT et de mise en comptabilité des PLU, le Sysdau s'est doté d'un SIG Territorial, géré directement en interne en collaboration avec les partenaires institutionnels, dans la perspective d'un suivi institutionnalisé désormais fixé et encadré par les textes du Code de l'Urbanisme.

L'objectif est d'accompagner les territoires ne disposant pas d'ingénierie technique par la mise à disposition des données issues du SIG territorial du SCoT. Ce travail de suivi nécessitera des travaux de mise à jour en continu.

Le Sysdau a mis en place un dispositif particulier pour les autorisations d'aménagement commercial

Le président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, en tant que maître d'ouvrage du SCoT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement commercial (CDAC) qui examine les projets commerciaux localisés sur son territoire en termes de création ou d'extension de locaux de plus de 1000 m².

Le Sysdau formalise les avis sur ces projets commerciaux dans toutes leurs composantes : nature du projet commercial, localisation au regard de la géographie prioritaire commerciale, composantes et formats commerciaux, proximité des services urbains, flux de circulation et de transport, intégration architecturale et paysagère, aspects énergétiques, gestion de l'eau et des déchets, évolution de l'appareil commercial, etc.

Au-delà de l'analyse des dossiers soumis en CDAC, un important travail d'échanges est mené par le Sysdau

avec les opérateurs commerciaux et les élus des territoires, pour déterminer les conditions d'implantations de nouvelles surfaces commerciales au regard des dispositions du SCoT.

En 2016, des échanges ont été menés sur différentes communes pour évaluer la compatibilité des projets, et éventuellement, les évolutions nécessaires pour qu'ils s'inscrivent davantage dans la géographie prioritaire du SCoT et son armature commerciale

Une communication renforcée

Tout au long de l'élaboration du SCoT, le Sysdau a consulté, interrogé, dialogué et mobilisé les élus, les institutions (État, région, département), ses partenaires associatifs ou syndicaux, les techniciens, les citoyens... des 93 communes concernées à l'époque par le projet. Au delà de la concertation et dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT au quotidien, le Sysdau souhaite communiquer en continu sur son projet, à destination de ses différents publics : le grand public, notamment au travers de son site Internet, www.sysdau.fr, et des réseaux sociaux, accessibles à tous. Reflet de la structure et de son activité, le site est régulièrement alimenté en actualités sur l'aménagement du territoire, juridiques, sur les SCoT, d'explication du SCoT, des chantiers de la transition territoriale etc, les partenaires avec la mise en place des commissions de mise en œuvre, la création de documents de communication : cahiers de mise en œuvre, mise à disposition de diaporamas synthétiques, l'alimentation de son site extranet...

La mission juridique

Le Sysdau apporte un conseil juridique approfondi : mise à disposition de fiches pratiques réglementaires et juridiques, textes, jurisprudence, doctrine dans les domaines du droit de l'urbanisme, du droit de l'environnement, du droit du commerce, du droit des collectivités territoriales, réalisation de notes d'informations et d'actualités juridiques à destination de l'ensemble des élus et des services d'urbanisme, aide juridique de pré-contentieux pour les projets d'importance (déclaration de projets) et documents d'urbanisme, préparation des dossiers préliminaires de défense et d'argumentaires en cas de contentieux liés à des documents de planification (PLUi, PLU, carte communale, ...)

Le suivi des PLU

Le Sysdau, en tant que personne publique associée (PPA), accompagne les communes et communautés de communes de son territoire dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme (POS, PLU, PLUi). Un réel accompagnement dans la durée est mis en place pour que les orientations du SCoT soient traduites localement dans le respect des spécificités des territoires, tout en assurant la cohérence à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise.

Le conseil en urbanisme

Le Sysdau, au regard de son expertise sur les dispositions du SCoT et de sa connaissance des PLU en vigueur et de la réglementation existante, apporte un conseil en urbanisme approfondi aux élus du territoire : réalisation d'études spécifiques (études de capacité et de renouvellement dans les enveloppes urbaines, études sur la délimitation des zones potentiellement humides, études intercommunales sur l'agriculture, ...), mise à disposition des données (cartographiques, statistiques, ...) sous format numérique, conseils sur les procédures et les contenus PLUi/ PLU (mise à disposition de modèle de cahiers des charges), compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, études d'impact sur les documents d'urbanisme locaux des dispositions des schémas régionaux (SRCE, SRCAE, SRADDT, ...), rencontres avec les porteurs de projets et les collectivités (projets touristiques, projets commerciaux, projets économiques industriels, projets œnotouristiques, projets agricoles et naturels, ...) pour déterminer la compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux, mise à disposition des fiches pratiques de traduction du SCoT dans les PLUi/ PLU.

L'InterSCoT

L'InterSCoT est une démarche de coopération volontariste pour faire converger les stratégies d'accueil et les politiques publiques des territoires girondins. Espace de travail politique et technique partagé entre les territoires, l'InterSCoT a pour objet de rechercher les intérêts communs et de reconnaître les grands enjeux collectifs. Le Sysdau a un rôle prépondérant au sein de l'InterSCoT.

L'équipe

Huit personnes composent l'équipe du Sysdau, se chargeant des questions techniques, administratives, juridiques et financières :

Sylvia LABÈQUE,
directrice du Sysdau
sylvia.labeque@sysdau.fr

Cécile LIVERNETTE,
assistante de direction
cecile.livernette@sysdau.fr

Stéphanie GANDON,
assistante juridique et technique
stephanie.gandon@sysdau.fr

Élise BAILACQ,
responsable communication
elise.bailacq@sysdau.fr

Frédéric BRIGANT,
urbaniste
frederic.brigant@sysdau.fr

Ivan BOSSAVIT,
urbaniste cartographe
ivan.bossavit@sysdau.fr

François JUNJAUD,
urbaniste juriste
francois.junjaud@sysdau.fr

Luana GIUNTA,
urbaniste paysagiste
luana.giunta@sysdau.fr

Bordeaux Métropole
14 titulaires / 14 suppléants

M. Arnaud DELLU (Talence) /
Mme Martine JARDINE
(Villenave d'Ornon)

M. Michel DUCHÊNE (Bordeaux) /
Mme Brigitte COLLET (Bordeaux)

Mme Véronique FERREIRA
(Blanquefort) /
M. Jacques PADIE (Blanquefort)

Mme Béatrice de FRANÇOIS
(Parempuyre) /
Mme Brigitte TERRAZA (Bruges)

M. Pierre HURMIC (Bordeaux) /
M. Clément ROSSIGNOL PUECH
(Bègles)

Mme Andréa KISS (Le Haillan)/
M. Serge TOURNERIE (Eysines)

M. Michel LABARDIN (Gradignan) /
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
(Pessac)

Mme Émilie MACERON CAZENAVE
(Le Bouscat) /
Mme Solène CHAZAL (Bordeaux)

M. Jacques MANGON (Saint-
Médard-en-Jalles) /
M. Jacques BOUTEYRE (Saint-
Médard en Jalles)

M. Éric MARTIN (Pessac) /
Mme Gladys THIEBAULT (Pessac)

Mme Claude MELLIER (Mérignac) /
Mme Isabelle BOUDINEAU (Bègles)

M. Patrick PUJOL (Villenave
d'Ornon) /
M. Jean-Jacques BONNIN (Talence)

Mme Elizabeth TOUTON
(Bordeaux) /
Mme Magali FRONZES (Bordeaux)

M. Michel VERNEJOUL (Martignas-
sur-Jalles) /
M. Jean TOUZEAU (Lormont)

**Communauté de Communes
du Médoc Estuaire**
2 titulaires / 2 suppléants

M. Joseph FORTER (Ludon-Médoc) /
M. Benoît SIMIAN (Ludon-Médoc)

M. Didier MAU (Le Pian Médoc) /
Mme Chrystel COLMONT
DIGNEAU (Macau)

Le Comité syndical

Communauté de Communes de Jalle Eau Bourde
3 titulaires / 3 suppléants

M. Pierre DUCOUT (Cestas) /
M. Henri CELAN (Cestas)

Mme Corinne HANRAS (Canéjan) /
M. Bernard GARRIGOU (Canéjan)

M. Hervé SEYVE (Saint-Jean-d'Illac) /
M. Jean-Pierre ALLEMAND (Saint-Jean-d'Illac)

Communauté de Communes du Créonnais
1 titulaire / 1 suppléant

M. Christophe DELPINO TOURISSAUD (Baron) /
M. Michel NADAUD (Le Pout)

Communauté de Communes des Coteaux Bordelais
1 titulaire / 1 suppléant

M. Bertrand GAUTIER (Fargues-Saint-Hilaire) /
M. Francis MASSE (Pompignac)

Communauté de Communes du Secteur de Saint Loubès
2 titulaires / 2 suppléants

M. Philippe GARRIGUE (Beychac et Cailleau) /
M. Pierre DURAND (Saint-Loubès)

M. Hubert LAPORTE (Sainte-Eulalie) /
M. Pierre JAGUENAUD (Saint-Sulpice-et-Cameyrac)

Communauté de Communes de Montesquieu
3 titulaires / 3 suppléants

M. Benoit AULANIER (Léognan) /
Mme Nathalie BURTIN DAUZAN (Saint-Selve)

M. Daniel CONSTANT (Castres) /
M. Michel DUFRANC (La Brède)

M. Christian TAMARELLE (Saint-Médard-d'Eyrans) /
M. Philippe DANNE (Ayguemorte Les Graves)

Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
2 titulaires / 2 suppléants

M. Lionel FAYE (Quinsac) /
M. Jean-François BROUSTAUT (Tabanac)

M. Pierre BUISSERET (Lignan-de-Bordeaux)
M. Jean-François BORAS (Langoiran)

› 120 000 hectares
d'espaces agricoles,
naturels et forestiers protégés

› 72 % du territoire protégé
de l'urbanisation

› 25 000 hectares
de terroirs viticoles protégés

› 26 000 hectares
d'espaces agricoles et naturels majeurs

› 2 000 hectares d'espaces
de nature urbains

› 40 % de réduction
de consommation d'espaces

Les territoires du SCoT, espaces métropolitains de projets

AMBÈS
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
PARempuyre
SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC
ARSAC-ET-LAGRAVE
BLANQUEFORT
LE TAILLAN-MÉDOC
BASSENS
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
CARBON-BLANC
EYSINES
BRUGES
LE HAILLAN
LORMONT
LE BOUSCAT
ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
MARTIGNAS-SUR-JALLE
CENON
BORDEAUX
MÉRIGNAC
FLOIRAC
BOULIAC
TALENCE
BÈGLES
PESSAC
GRADIGNAN
VILLENAVE-D'ORNON

Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole regroupe 28 communes :

Ambarès-et-Lagrave
Ambès
Artigues-près-Bordeaux
Bassens
Bègles
Blanquefort
Bordeaux
Bouliac
Bruges
Carbon Blanc
Cenon
Eysines
Gradignan
Le Haillan
Floirac
Lormont
Le Bouscat
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Martignas-sur-Jalles
Pessac
Parempuyre
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Aubin-de-Médoc
Saint-Vincent-de-Paul
Saint-Médard-en-Jalles
Villenave d'Ornon
Talence

Bordeaux Métropole est représentée par 14 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Arnaud DELLU (Talence)
M. Michel DUCHENE (Bordeaux)
Mme Véronique FERREIRA (Blanquefort)
Mme Béatrice de FRANÇOIS (Parempuyre)
M. Pierre HURMIC (Bordeaux)
Mme Andréa KISS (Le Haillan)
M. Michel LABARDIN (Gradignan)
Mme Émilie MACERON CAZENAVE (Le Bouscat)
M. Jacques MANGON (Saint-Médard-en-Jalles)
M. Éric MARTIN (Pessac)
Mme Claude MELLIER (Mérignac)
M. Patrick PUJOL (Villenave d'Ornon)
Mme Élizabeth TOUTON (Bordeaux)
M. Michel VERNEJOUL (Martignas-sur-Jalles)

CUSSAC-FORT-MÉDOC
LAMARQUE
ARCINS
SOUSSANS
LABARDE
MACAU
ARSAC
LUDON-MÉDOC
LE PIAN-MÉDOC

Communauté de Communes Médoc Estuaire

La Communauté de communes Médoc Estuaire regroupe 10 communes :

Arcins
Arsac
Cussac Fort Médoc
Labarde
Lamarque
Ludon Médoc
Macau
Margaux-Cantenac
Le Pian Médoc
Soussans

La Communauté de communes Médoc Estuaire est représentée par 2 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Joseph FORTER (Ludon-Médoc)
M. Didier MAU (Le Pian Médoc)

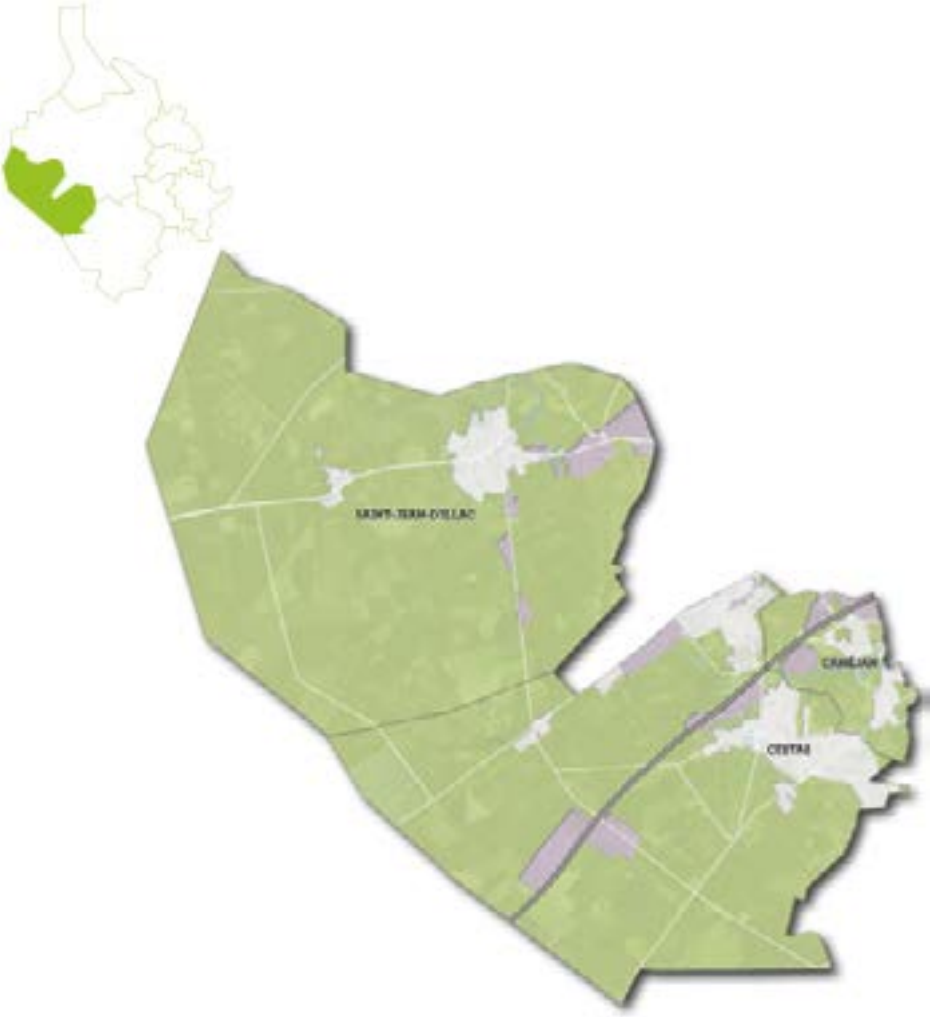

Communauté de Communes de Jalles Eau Bourde

La Communauté de communes Jalles Eau Bourde regroupe 3 communes :

Cestas
Canéjan
Saint-Jean-d'Illac

La Communauté de communes Jalles Eau Bourde est représentée par 3 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Pierre DUCOUT (Cestas)
Mme Corinne HANRAS (Canéjan)
M. Hervé SEYVE (Saint-Jean-d'Illac)

SAINT-LOUBÈS
SAINTE-EULALIE
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC
YVRAC
MONTUSSAN
BEYCHAC-ET-CAILLAU

Communauté de Communes de Saint-Loubès

La Communauté de communes de Saint Loubès regroupe 6 communes :

Beychac-et-Cailleau
Montussan
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Yvrac

La Communauté de communes de Saint Loubès est représentée par 2 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Philippe GARRIGUE (Beychac-et-Cailleau)
M. Hubert LAPORTE (Sainte-Eulalie)

POMPIGNAC
TRESSES
SALLEBOEUF
CAMARSAC
CROIGNON
BONNETAN
CARIGNAN-DE-BORDEAUX

Communauté de Communes des Coteaux bordelais

La Communauté de communes des coteaux bordelais regroupe 8 communes :

Tresses
Bonnetan
Camarsac
Carignan-de-Bordeaux
Croignon
Fargues-Saint-Hilaire
Pompignac
Salleboeuf

La Communauté de communes des coteaux bordelais est représentée par 1 élu titulaire au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Bertrand GAUTIER (Fargues-Saint-Hilaire)

LIGNAN-DE-BORDEAUX
SAINT-CAPRAIS-
QUINSAC
CÉNAC
CADIRS
TABANAC
LANGOIRAN

Communauté de Commune des Portes de l'Entre-deux-Mers

La Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers regroupe 7 communes :

Baurech
Cambes
Camblanes-et-Meynac
Cénac
Latresne
Quinsac
Saint-Caprais de Bordeaux

La Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers est représentée par 2 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Lionel FAYE (Quinsac)
M. Pierre BUISSERET (Lignan-de-Bordeaux)

LÉOGNAN
ISLE
SAINT-GEORGES
AYGUEMORTE-
LES-GRAVES
SAUCATS
SAINT-SELVE
CABANAC ET VILLAGRAINS

Communauté de Communes de Montesquieu

La Communauté de communes de Montesquieu regroupe 13 communes :

Ayguemorte-Les-Graves
Beautiran
Cabanac-et-Villagrains
Cadaujac
Castres-Gironde
Isle Saint-Georges
La Brède
Léognan
Martillac
Saint-Médard-d'Eyrans
Saint-Morillon
Saint-Selve
Saucats

La Communauté de communes de Montesquieu est représentée par 3 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Benoit AULANIER (Léognan)
M. Daniel CONSTANT (Castres)
M. Christian TAMARELLE (Saint-Médard-d'Eyrans)

BARON
LOUPES
LE POUT
CURSAN
SADIRAC
CRÉON
LA SAUVE
BLESIGNAC
SAINT-LÉON
MADIRAC
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD
HAUX
CAPIAN
VILLENAVE-DE-RIONS
CARDAN

Communauté de Communes du Créonnais

La Communauté de communes du Créonnais regroupe 13 communes :

Baron
Blésignac
Créon
Cursan
Haux
La Sauve Majeure
Le Pout
Lignan-de-Bordeaux
Loupes
Madirac
Sadirac
Saint-Genès-de-Lombaud
Saint-Léon

La Communauté de communes du Créonnais est représentée par 1 élus titulaires au sein du Comité syndical du Sysdau :

M. Christophe DELPINO TOURISSAUD (Baron)

Une gouvernance territoriale de mise en œuvre du SCoT

Les commissions syndicales de mise en œuvre

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, le Sysdau s'est attaché à construire un projet de territoire sur l'aire métropolitaine bordelaise dans une démarche nouvelle, partagée et concertée avec toutes les intercommunalités, Bordeaux Métropole et les sept Communautés de communes du territoire, et cela, en partenariat avec les services de l'Etat et les institutions et collectivités territoriales, notamment le département de la Gironde et les chambres consulaires. La mise en œuvre du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, en vue de garantir une prise en compte efficiente par l'ensemble des acteurs de ses orientations, nécessite un travail important de partages et d'échanges, d'expertises techniques et d'approfondissements, une mutualisation des expériences de manière à associer au mieux les acteurs impliqués. C'est pourquoi, plus largement, les forces vives des territoires, les partenaires et les acteurs professionnels, les représentations économiques et les membres techniques, ont également été associés à cette construction fondamentale pour l'avenir de l'aire métropolitaine bordelaise.

Si le SCoT donne un cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité, pour autant il ne définit pas un programme d'actions publiques et/ou un référentiel d'initiatives privées. Ainsi, il apparait indispensable de faire converger l'action publique et le ferment d'initiatives privées vers la mise en œuvre concrète du projet territorial de l'aire métropolitaine bordelaise. Les conditions de réussite du projet sont les suivantes :

> Une solidarité infra et supra territoriale qui permet d'organiser des coopérations entre les territoires au sein de l'aire métropolitaine

> Une politique partenariale diversifiée qui compose avec les temporalités de l'action et qui sait gérer la transition et saisir les opportunités tout en les inscrivant dans des orientations d'aménagement pérenne

> Une contractualisation entre maîtres d'ouvrage et/ou collectivités dans le respect mutuel des objectifs respectifs des uns et des autres.

Une gouvernance renouvelée

Chaque collectivité, chaque partenaire, détient, dans un principe de subsidiarité, de compatibilité et de libre administration, une clé pour réussir la mise en œuvre du SCoT.

Les commissions syndicales constituent la clé de voute de la mise en œuvre du SCoT. Elles sont le lieu privilégié pour poursuivre, entre les différents acteurs du territoire, les échanges ayant présidé à l'approbation du SCoT.

En phase de suivi et de mise en œuvre, le fonctionnement politique du Sysdau est resserré autour de quatre commissions spécifiques, avec un rôle clé dévolu au Président pour porter le message du SCoT et impulser une dynamique de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Ce dispositif vise à :

> décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) et de programmation de politiques sectorielles (PDU, PLH...),

> suivre et évaluer l'efficacité des orientations proposées dans le SCoT. Différents indicateurs déterminés dans le dispositif permettent de suivre en continu les actions du SCoT, d'autres se font dans le cadre du bilan obligatoire au bout de six ans, avec un bilan intermédiaire à 3 ans, permettant d'estimer les impacts induits par le SCoT afin d'ajuster la stratégie territoriale à mettre en place : poursuivre les objectifs du SCoT ou réviser le document pour les faire évoluer,

> permettre les évolutions éventuellement nécessaires du SCoT : révision, modification ou modification simplifiée.

Le dispositif de mise en œuvre, partie intégrante du D2O, repose sur l'attention particulière portée à la façon dont les acteurs locaux sont en capacité de réaliser les orientations du SCoT sur leurs territoires et sur la mesure des effets qui en découlent : réalisation d'opérations d'aménagement plus denses, concrétisation de protection d'espaces agricoles et naturels, réalisation d'objectifs de mixité.

La cohérence entre le projet exprimé dans le SCoT et l'évolution du territoire dépend bien de l'échelon communal ou intercommunal puisque c'est lui qui met en œuvre le projet

défini à l'échelle du SCoT ; il s'agit donc bien de passer de la stratégie à l'action concrète et de changer d'échelle pour traduire le SCoT dans chaque action territoriale.

Des partenaires institutionnels et professionnels étroitement associés

La mise en œuvre du SCoT interroge de nombreuses politiques publiques. Elle doit donc être élaborée en bonne intelligence avec les différents intervenants publics de l'aire métropolitaine bordelaise et de ses territoires limitrophes.

Ainsi, la démarche de mise en œuvre s'inscrit dans une relation privilégiée avec le département de la Gironde, l'État, représenté par le Préfet de la Gironde et ses services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Les autorités, collectivités et organismes compétents sont étroitement associés à la démarche, ainsi que les partenaires institutionnels et professionnels, les Personnes publiques associées (PPA), Chambre d'agriculture de la Gironde, Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, Chambre des métiers de la Gironde, CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'ADEME, la FGVB, l'INAO, le CIVB, la SAFER, le CRPF, l'ONF, le CAUE, les syndicats gestionnaires de l'eau et l'assainissement, les représentations professionnelles économiques, les opérateurs commerciaux, les professionnels de la logistique (routière, ferrée, fluviale), etc.

Plus globalement, les enjeux portés par le SCoT sur le territoire du Sysdau dépassent les limites géographiques du syndicat. La question de la cohérence de ses objectifs avec ceux des territoires limitrophes se pose donc naturellement. Afin d'assurer la cohérence territoriale avec les SCoT limitrophes, des liens directs entre les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et les travaux de l'InterSCoT copilotés par l'État et le Département de la Gironde sont établis.

Les commissions syndicales : un outil au service des territoires et des partenaires

Pilotées et animées par les élus du Bureau du Sysdau et ouvertes aux élus du Comité syndical, les commissions syndicales de mise en œuvre sont le lieu privilégié pour poursuivre les échanges avec les différents acteurs du territoire. Chaque commission travaille sur des thématiques déterminées par le SCoT en vue d'apporter des réponses concrètes aux territoires.

Ces commissions sont également chargées de procéder à l'évaluation des résultats du SCoT, à l'horizon 2017 et 2020.

Conformément aux dispositions du Document d'orientation et d'objectifs, D2O, du SCoT, ce sont 4 commissions axées autour des 4 [métropoles] qui ont été organisées :

> Métropole nature, Commission agricole, viticole et sylvicole

> Métropole responsable, Commission agricole, viticole et sylvicole

> Métropole active, commission aménagement commercial et économique

> Métropole à haut niveau de services, Commission Centralités et mobilités

Objectifs des commissions

Les commissions syndicales de mise en œuvre du SCoT ont plusieurs objectifs :

> Participer à la détermination des modalités concrètes de la traduction opérationnelle du SCoT, notamment du point de vue de la compatibilité avec les futurs documents d'urbanisme locaux,

> Constituer un espace de rencontres, d'informations et de communication sur des expériences réalisées sur l'aire métropolitaine bordelaise ou au-delà, accompagner les collectivités dans la réalisation de réflexions à l'échelle intercommunale,

> Suivre l'élaboration des cahiers de mise en œuvre,

> Définir les indicateurs de suivi et de validation des résultats des évaluations du SCoT,

> Suivre la mise en place des 4 schémas d'aménagement foncier : agricole/économique/urbain/ équipements et ses déclinaisons territoriales.

Composition des commissions

Les commissions sont animées de la façon suivante : le président de la commission est un vice-président du Sysdau et le rapporteur de la commission est un élu de Bordeaux Métropole. Les commissions sont ouvertes aux partenaires du Sysdau, ainsi qu'à tous les membres du Comité syndical du Sysdau, titulaires ou suppléants et tous les maires des 94 communes. Les présidents des établissements de coopération communale, ou leurs représentants, peuvent participer aux travaux afin d'en élargir la portée.

Les commissions syndicales

Commission agricole, viticole et sylvicole [métropole nature]

Président : Pierre Ducout

Vice-président, rapporteur : Jacques Mangon

Commission aménagement économique et commercial [métropole active]

Président : Didier Mau

Vice-présidente, rapporteur : Élizabeth Touton

Commission qualité urbaine et développement durable [métropole responsable]

Président : Lionel Faye

Vice-présidente, rapporteur : Andréa Kiss

Commission centralités et mobilités [métropole à haut niveau de services]

Président : Michel Labardin

Vice-président, rapporteur : Hubert Laporte

[métropole nature]

- la charte des agricultures et des paysages
- la compensation écologique aménageuse
- les terroirs viticoles protégés
- les lisières paysagères

Actus juridiques :
- Loi Biodiversité
- Loi AAAF

[métropole responsable]

- PCET et PCAET
- la prise en compte du volet énergie-climat du SCoT dans les PLU
- la gestion intégrée des risques inondation
- le PGRI du Bassin Adour-Garonne 2016-2021
- le SDAGE 2016-2021
- la constructibilité limitée dans les zones agricoles et naturelles
- la réduction de la consommation des sols dans le SCoT
- encadrer la division parcellaire
- économiser le foncier et en optimiser l'usage
- les associations foncières urbaines de projet

Actus juridiques :
- Loi AAAF
- Loi ALUR
- Loi MAPTAM
- le SRADDET
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Les cahiers de mise en œuvre du SCoT

[métropole active]

- le commerce au cœur du processus d'aménagement du territoire
- la géographie prioritaire de l'offre commerciale
- l'optimisation, la requalification et le renouvellement

Actus juridiques :
- SRDEII
- ACTPE
- CDAC

[métropole à haut niveau de services]

- vers un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise
- la géographie prioritaire de l'offre urbaine
- les grandes allées métropolitaines

Actus juridiques :
- recodification du code de l'urbanisme et modernisation du contenu du règlement de PLU
- loi Macron
- loi Notre

À télécharger sur le site extranet du Sysdau : www.sysdau-extranet.fr

Partenaires institutionnels

> DDTM
> DREAL
> DRAAF
> Département de la Gironde
> Région Nouvelle-Aquitaine
> CEREMA
> CHAMBAGRI
> Chambre des métiers et de l'artisanat
> CCIB
> MOUVABLE
> SNCF Réseau
> Bordeaux Port Atlantique
> Aéroport de Bordeaux
> CAUE
> SAFER
> ALEC
> ADEME
> Agence de l'eau
> Agence régionale de biodiversité
> INAO
> CRPF
> ONF
> DFCI
> SMIDDEST
> SMEAG
> Syndicat du Gestas
> SMEGREG
> Caisse des dépôts et consignations
> UNICEM

Partenaires professionnels

> Conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB)
> Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB)
> ODG Entre-deux-Mers
> ODG Médoc
> ODG Graves et graves supérieurs
> ODG Margaux
> ODG Pessac Léognan
> ODG Bordeaux et Bordeaux supérieurs
> ODG Premières côtes de Bordeaux
> Syndicat des vignerons bio d'Aquitaine
> Groupement des éleveurs Girondins
> Confédération paysanne
> FDSEA 33
> Coordination rurale
> Oenocentre Blanquefort
> Oenocentre Pauillac
> FCBA
> Groupement de productivité forestière Sud Gironde
> Groupement de productivité forestière Médoc
> Syndicat national des aménageurs lotisseurs
> Immochan
> Immo Mousquetaires
> Ségécé
> Carrefour
> Groupe Casino
> GRDF-EDF-ERDF-RTE
> Union régionale des communes forestières

Un partenariat élargi et renforcé

Partenaires universitaires

> Université de Bordeaux
> Bordeaux Sciences Agro
> École d'Architecture
> Université de Florence
> Université La Sapienza de Rome
> Université de Poitiers
> Université de Rennes
> Laboratoire CNRS
> Laboratoire ADES
> Sciences Po Bordeaux

Partenaires techniques

> Agence d'urbanisme a'urba
> Artelia
> Blezat consulting
> Geosat
> Oxao

Partenaires associatifs

> Fédération départementale des chasseurs de la Gironde
> Eco acteurs en Médoc
> Arbres et paysages en Gironde
> Les jardins d'aujourd'hui
> Terres de liens
> Sepanso Gironde
> Vivre en Entre-deux-Mers
> Association girondine de l'agriculture paysanne
> Agrobio Gironde
> Fondation du patrimoine Aquitaine
> La ruche qui dit oui
> Bio d'Aquitaine
> Agence aquitaine de promotion agroalimentaire
> Association nationale de défense des consommateurs et usagers
> International Urban Food Network
> Association régionale d'agroforesterie
> Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT)

Partenariats renforcés et conventions

Conseil départemental de la Gironde (Charte des paysages)

Le département accompagne le Sysdau dans l'élaboration de la charte des agricultures et des paysages par un accompagnement en matière d'ingénierie territoriale. Il est également un acteur incontournable dans beaucoup d'autres domaines (mobilités, énergie,...).

Agence locale de l'énergie (ALEC) Bordeaux-Gironde

Le travail engagé avec l'ALEC va permettre de relever les enjeux en matière énergétique à l'échelle de l'aire métropolitaine. Ces travaux seront cruciaux pour l'élaboration d'un programme d'actions pour le projet Air/Énergie/Climat initié au niveau de l'aire du SCoT.

Un partenariat élargi et renforcé

ADEME

Le partenariat engagé avec l'ADEME assure au Sysdau un accompagnement technique et méthodologique dans l'élaboration du projet Climat – Air – Energie à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise qui se décline dans le PCAET et dans les démarches nationales Territoires à énergie positive (TEPOS) et Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

SAFER-Atlantique

Ce partenariat vise à associer la SAFER aux travaux conduits par le Sysdau pour bénéficier de son savoir-faire et de ses connaissances en matière de gestion foncière des espaces agricoles et ruraux, de reconquête foncière, de compensations écologiques et aménageuses, d'installation agricole.

Chambre d'agriculture de la Gironde

La connaissance de la chambre d'agriculture du tissu économique agricole et de ses différents sphères (sylviculture, élevage,...) constitue un appui important pour la réalisation de la charte des paysages et des agricultures.

Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde

Les échanges réguliers permettent notamment par le biais de participations à des salons (SIEC, MIPIM) d'anticiper les nouvelles tendances des opérateurs/promoteurs et d'anticiper sur les nouvelles organisations de l'armature urbaine et économique à mettre en œuvre pour garantir l'attractivité du territoire.

Université de Bordeaux Sciences Agro

Le travail mené avec l'équipe universitaire et les étudiants ont permis d'approfondir le travail sur l'émergence des parcs agro-urbains et les conditions de leurs réalisations dans une optique de développement durable.

Université de Bordeaux Montaigne (IATU)

Dans le cadre du programme de recherche « Biorégion », des échanges ont été nombreux (accueil de stagiaires italiens, colloques, séminaires…) entre ces différents structures pour développer l'étude et la mise en œuvre du concept de Biorégion à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise.

Université de Florence

Un protocole d'accord est engagé avec le laboratoire de recherche de planification écologique (LAPEI) et l'unité de recherche multisectorielle de projet de biorégion urbaine (PROBIUR). Il concerne la conception de projet de métropole biorégionale et de parcs agricoles multifonctionnels de la couronne péri-urbaine de l'aire métropolitaine bordelaise.

Depuis 1997, le Sysdau agit au cœur de l'aménagement du territoire des 94 communes de l'aire métropolitaine bordelaise.

1996
février
Création du Sysdau et du périmètre de révision du SDAU par arrêté préfectoral du 10 février 1996. La Communauté urbaine de Bordeaux, les communes de l'agglomération bordelaise et le Conseil départemental de la Gironde s'associent pour conduire une réflexion de maîtrise de l'espace métropolitain répondant aux ambitions d'une capitale régionale de niveau international et réviser le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération bordelaise (SDAU) pour se doter d'un Schéma directeur.

Après la réunion d'installation du Comité syndical, l'élection du président du Sysdau, Serge Lamaison, maire de Saint Médard en Jalles, la procédure de révision est engagée et l'A-urba est désignée pour mener les études nécessaire à la révision du Schéma directeur.

1997
juin
Le rapport de synthèse de la phase « État des lieux de la révision du Schéma directeur » est adopté par le Comité syndical marquant le lancement des travaux de révision du Schéma directeur.

2001
septembre
Le Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise est approuvé à l'issue d'une révision qui dure six ans.

2004
juin
Le périmètre du Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise est modifié. Ce sont à l'époque 98 communes qui le composent.

2007
octobre
Le Syndicat mixte engage la procédure d'élaboration du SCoT. Avec la mise en cohérence des grandes politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, du développement économique et commercial, des équipements, ce projet de territoire affirme des ambitions tant au niveau national qu'européen.

Les temps forts du Sysdau 1997 | 2017

2008

octobre

Bilan d'évaluation du Schéma directeur de 2001. Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives.

2010

avril

Mise en place du Document support au débat des territoires pour la construction du projet de SCoT. Cette étape permet notamment aux élus du Sysdau de débattre sur les premières orientations du PADD.

octobre

Débat d'orientation du PADD, élaboré sur la base du débat avec les territoires.

2013

mai

Après de nombreux échanges avec l'État, les partenaires et les territoires, une nouvelle version du D2O est proposée, pour être soumise à l'arrêt du projet de SCoT.

juillet

Arrêt du projet de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

octobre

Avis des personnes publiques associées (PPA) sur le projet de SCoT

décembre

Enquête publique et rapport de la Commission d'enquête

2014

février

Après plusieurs années de travail, d'échanges et de partages, le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est approuvé à l'unanimité par les élus du Sysdau, le 13 février 2014.

mai

Élection de Michel Labardin, Président du Sysdau

octobre

Mise en place du dispositif de gouvernance de la mise en œuvre du SCoT

2015

Démarrage des travaux des quatre commissions syndicales [métropole]

2016

Engagement des chantiers de la transition territoriale.

2017

Engagement du pacte d'innovation de Bordeaux Métropole et du contrat métropolitain avec les territoires limitrophes.

Faire métropole autrement

Faire métropole autrement

L'échelle pertinente de la compétitivité de l'aire métropolitaine bordelaise, capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine, s'appréhende dans sa dimension interterritoriale. Ses liens avec les territoires voisins lui permettent de puiser son rayonnement et ses richesses dans les réseaux qu'elle saura révéler et dans son insertion dans la dynamique du système métropolitain dans son ensemble.

Faire métropole, au-delà du changement d'échelle, c'est également faire une métropole autrement, autour d'un modèle de développement innovant et créatif.

Profondément ancrée dans ses milieux naturels et ses paysages, l'aire métropolitaine bordelaise dispose d'un capital nature généreux mais réclame une attention toujours soutenue dans la valorisation de son patrimoine territorial qui porte les capacités de régulation et le potentiel productif de la métropole.

Si la qualité et la force d'une métropole s'évaluent à l'aune de son bassin d'emploi : diversité, accessibilité, fluidité, taille..., c'est à l'échelle métropolitaine que se déploient les enjeux de mises en réseaux et de stratégies territoriales qui portent les dynamiques métropolitaines.

Aujourd'hui, un nouveau paradigme se dessine : les principes de développement durable s'expriment ou peuvent s'exprimer pour tout ce qui porte des alternatives pour le développement, c'est à dire la transition énergétique, la transition climatique, la question alimentaire, la question des cycles de matières et toute l'économie circulaire, la question de la gestion des espaces ouverts, la question de la santé environnementale.

Dans le champ de ce nouveau paradigme, l'articulation avec les territoires limitrophes prend tout son sens. C'est bien par cet assemblage des ressources territoriales dans un système de gestion et de valorisation du patrimoine territorial métropolitain, en résonance avec les territoires autour, que les principes du développement durable structurent désormais les politiques d'intervention et les projets d'aménagement du territoire.

Cette évolution de paradigme trace un champ nouveau opérationnel de projets et des nouveaux partenariats d'actions à construire.

Pierre Ducout,
Vice-président du Sysdau
Conseiller départemental
Maire de Cestas

Orienter la planification territoriale vers l'expérimentation et la contractualisation

Les principes du développement durable structurent désormais la plupart des politiques d'intervention des collectivités publiques ; le cadre législatif actuel ne fait que renforcer cette dimension d'un développement soutenable. Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise a été bâti dans cette dynamique. Il a d'ailleurs été retenu comme SCoT pilote lors de l'application des lois Grenelle.
Le SCoT, après son approbation, est entré dans sa phase de mise en oeuvre, et donc, de fait, dans une démarche nouvelle, celle de l'opérationnalité, celle de l'expérimentation, celle des partenariats.
Les territoires ont appris à travailler ensemble, à échanger, à partager des points de vue communs, à construire une vision prospective de leur avenir dans le respect des particularités, des singularités et des volontés de chacun. Parce qu'ils portent sur certaines thématiques les mêmes enjeux et partagent les mêmes priorités, de nouvelles coopérations métropolitaines pourraient s'envisager, s'imaginer, se concevoir.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, plusieurs grands enjeux ont émergé autour de la question des paysages, de l'eau, des déplacements, de l'énergie et du climat. Rapidement, ils ont conduit à lancer plusieurs chantiers dédiés pour leur donner des traductions concrètes et perceptibles sur tous les territoires.
Cet objectif partagé n'est toutefois pas suffisant puisqu'il s'agit d'en produire une traduction concrète dans les projets et les actions des territoires voisins.
Les élus du Sysdau ont souhaité aller plus loin pour donner corps à ces transitions en cours, que ce soit sur la question énergétique, alimentaire ou encore de manière plus globale, sur la gestion pérenne des ressources (eau, déchets, économie circulaire, ...).
Ces chantiers sont la marque d'une nouvelle vision que portent les élus du Sysdau sur les équilibres territoriaux, sur les capacités des territoires à faire projet ensemble et en complémentarité, sur les mobilisations indispensables des acteurs et des partenaires privés pour réussir les politiques publiques.

Expérimenter les chantiers de la transition territoriale du SCoT

Mettre en œuvre des chantiers accès sur la transition territoriale

Ces chantiers s'organisent de manière différenciée dans le temps et selon les méthodologies. L'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise constitue le niveau pertinent pour être le creuset fécond à l'émergence de partenariats et de réalisations permettant au territoire et à ses acteurs de traiter ces problématiques centrales. Elles s'inscrivent toutes dans une démarche de transition énergétique et climatique avec, en filigrane, l'ambition de permettre un développement soutenable sur une aire métropolitaine bénéficiant d'une forte attractivité qu'il convient d'accompagner dans les meilleures conditions.

TOME
1
Les paysages
de l'eau

TOME
2
Les paysages
de la vigne

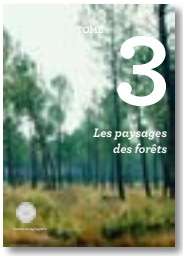
TOME
3
Les paysages
des forêts

TOME
4
Les paysages
des collines
et des vallons

TOME
5
Les sites
des projets
agro-ur-
bains

Une charte d'engagement des agricultures et des paysages

[pour une métropole nature]

Élaboration en co-construction d'une charte des paysages et des agricultures, conçue comme une charte d'engagement et de projets agricoles des territoires. Elle vise à mettre en œuvre une politique de préservation et de production agricoles avec une démarche expérimentale de projets agro-urbains sur des sites de projets de développement d'agriculture urbaine et péri-urbaine en mobilisant les outils fonciers, opérationnels, réglementaires et financiers qui leur sont propres. Ce projet de valorisation du socle agricole, naturel et forestier vise à favoriser l'émergence de projets locaux qu'ils soient à visée alimentaire, touristique, environnementale ou encore récréative. La démarche s'appuie sur les engagements d'un grand nombre de partenaires (publics et privés) pour parvenir à cette co-construction territoriale.
Cette démarche est innovante puisque au-delà de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, par le déploiement des outils réglementaires classiques (SCoT, PLUi/PLU), elle contribue à mettre en valeur des espaces souvent délaissés au profit des habitants et de ses acteurs locaux impliqués, en s'appuyant sur la valeur intrinsèque de ses ressources et de ses paysages.

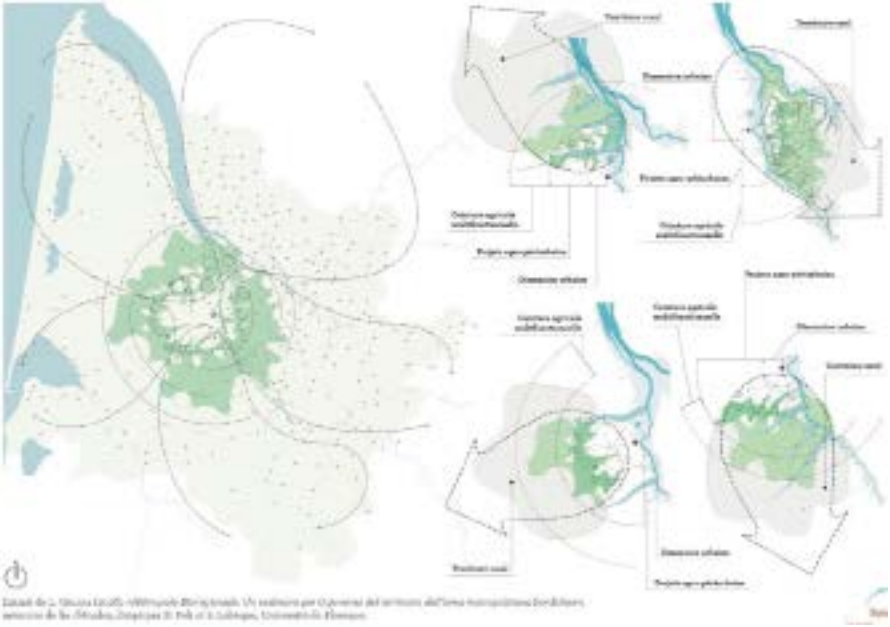

Un plan climat air énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise
[pour une métropole responsable]

Le modèle de développement proposé par le SCoT est celui d'une métropole qui consomme peu d'énergie, la valorise au maximum et occupe le minimum d'espace, celui d'une métropole qui met l'environnement au cœur de ses préoccupations. Face à l'ambition du « Facteur 4 », tous les gisements en énergies renouvelables présents localement doivent être mobilisés, dans des conditions économiques soutenables, pour les besoins du parc bâti existant et futur. En parallèle, un effort considérable doit être réalisé en matière de maîtrise des consommations énergétiques. L'échelle de l'aire métropolitaine apparait pour l'ensemble des acteurs comme le périmètre pertinent pour traiter de ces problématiques. Au-delà des obligations réglementaires, il s'agit d'imaginer et de mener avec l'ensemble des acteurs concernés la transition énergétique nécessaire aux territoires composant l'aire métropolitaine bordelaise.

Un programme intégré sur l'eau
[pour une métropole responsable]

La volonté du Sysdau est de remettre la question de l'eau au cœur des débats alors qu'elle est trop souvent abordée de manière thématique et non transversale. Il s'agit donc de monter un projet intégré, avec l'ensemble des acteurs impliqués. Plusieurs thématiques sont intégrées :

> Adéquation des ressources avec le développement
> Maitrise et anticipation des risques
> Mise en valeur des paysages et de l'environnement
> Gestion optimale des eaux usées et pluviales
> Redécouverte du lien avec les cours d'eau et le fleuve comme véritable atout, notamment touristique

Cette initiative a vocation à donner une place singulière à l'eau dans l'ensemble des dispositifs et des politiques déployées par les collectivités à l'heure de l'arrivée de la compétence GEMAPI et avec en perspective, dans un horizon proche (2018), celle de l'eau qui deviendrait obligatoire pour toutes les collectivités.

Un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise
[pour une métropole à haut niveau de services]

Élaboration d'un réseau de l'aire métropolitaine bordelaise des mobilités et des centralités, en lien avec les expérimentations du Grenelle des mobilités et de la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise.
Parce que la période n'est plus au développement irraisonné de nouvelles infrastructures routières ou autoroutières, il s'agit aujourd'hui de faire des choix stratégiques pour de nouvelles liaisons et interconnexions en faveur de l'intermodalité et d'optimiser les installations existantes, notamment en y intégrant et en y adaptant de nouvelles fonctionnalités, en appui avec les nouvelles technologies de communication et d'échanges numériques.

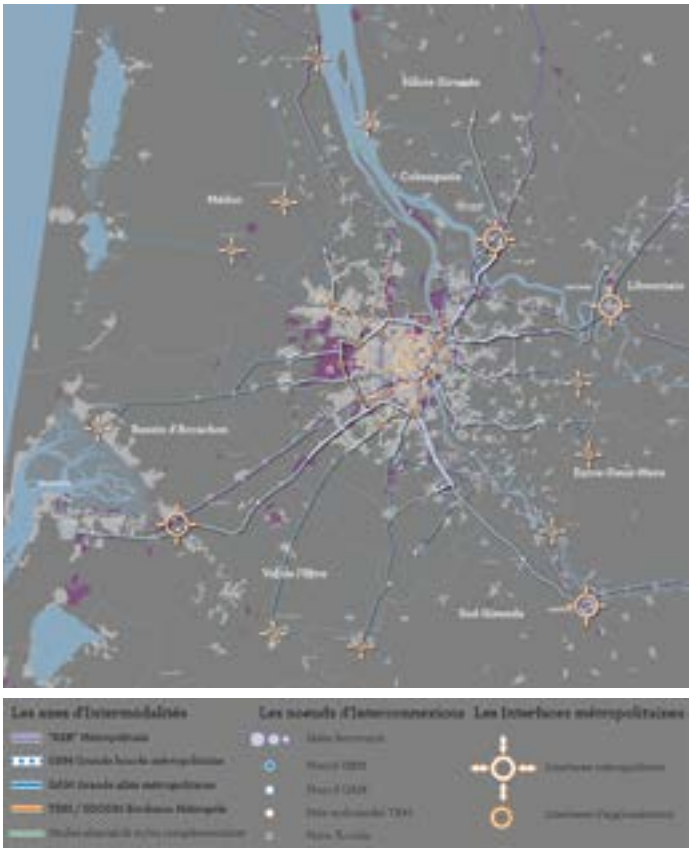

Un plan d'actions économiques de l'aire métropolitaine bordelaise
[pour une métropole active]

Réalisation d'un schéma de mise en œuvre de parcs durables d'activités économiques et commerciales, d'un schéma directeur d'accessibilité logistique et d'un schéma du tourisme et du patrimoine.

Les actions à engager :

› Identifier les potentialités des sites économiques (bâtiments, surfaces disponibles) à proximité de Bordeaux Métropole pouvant accueillir certaines fonctionnalités dans une logique de territoire organisé : fonctions industrielles/artisanales, mais aussi économie de services (site de développement pour PMI/PME, tiers lieu (espaces de coworking), re-déploiement des fonctions de back office...) mais également économie résidentielle (santé, loisirs...)

› Définir les actions à entreprendre ou les études à mener pour garantir un développement ou une requalification des sites à potentiel

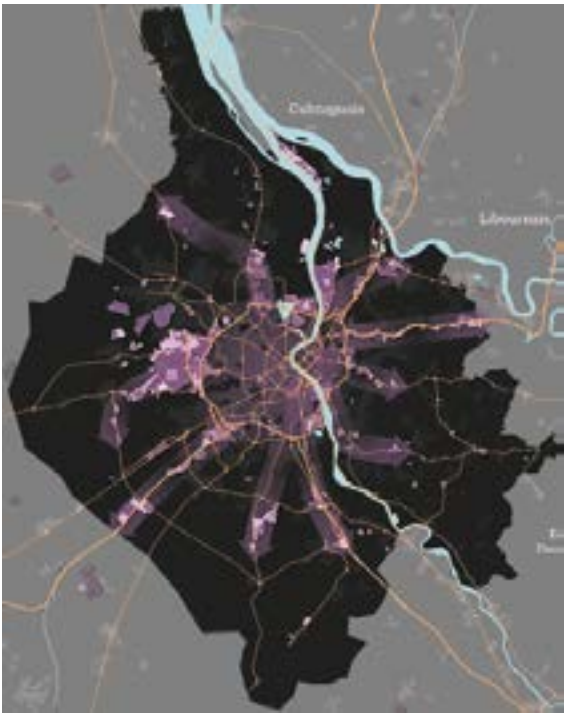

Crédit photo : © Christophe Goussard

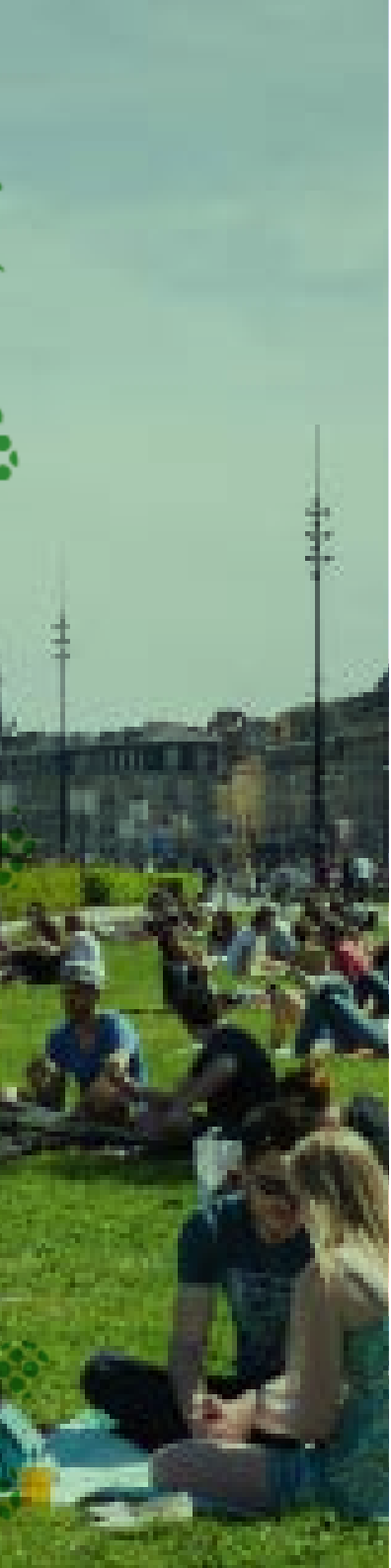

[métropole nature]

Une charte des agricultures et des paysages

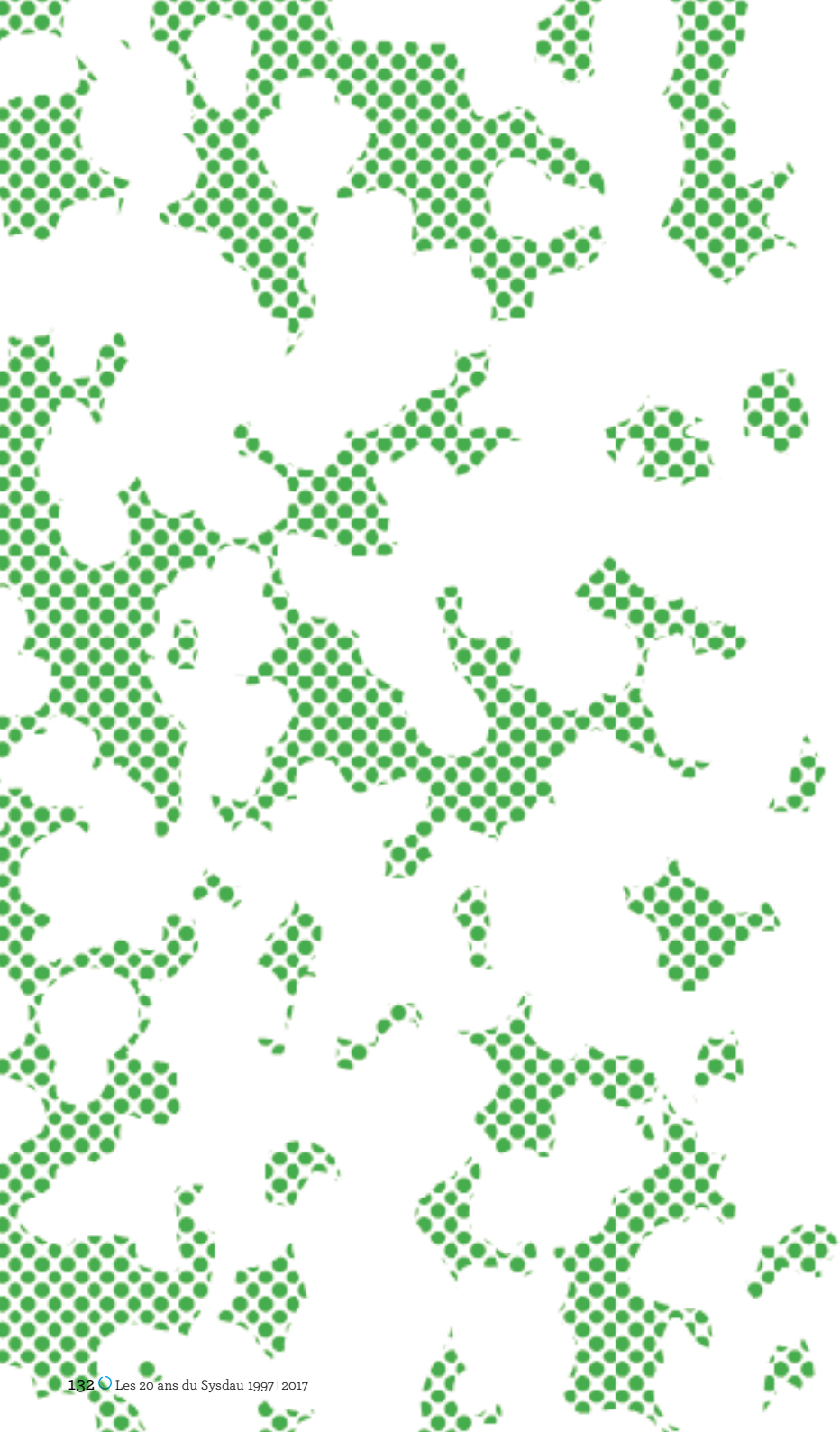

« Le projet de nature comme socle du projet territorial »

Véritable socle du projet d'aménagement, il s'agit, au-delà de la préservation du cadre de vie, de faire de la nature le cœur du projet de territoire ; la nature doit être omniprésente et à portée de vue de chacun. Il s'agit alors de préserver et rendre visibles les grands espaces de nature exceptionnelle, d'agriculture, les vignes et forêts, les vallées, les fleuves et leur lit majeur, les fils de l'eau, esteys et cours d'eau qui sillonnent le territoire..., intensifier la place et le rôle des espaces de nature dans tous les territoires, dans toutes les villes et dans chaque quartier, organiser un développement urbain respectueux de la nature en s'appuyant sur la géographie et les paysages, renforcer les identités de tous les territoires en valorisant les trames vertes et bleues, protéger durablement l'agriculture et en particulier la viticulture, reconquérir certains espaces de nature comme lieux de projets.

Pierre Ducout
Président

Jacques Mangon
Vice-président, rapporteur

de la commission agricole, viticole, sylvicole
[métropole nature]

L'expérimentation de la démarche territorialiste italienne

«Le territoire est un organisme vivant de haute complexité produit par la rencontre entre événements culturels et nature, composé de lieux (ou de régions) dotés d'identité, d'histoire, d'un caractère et d'une structure de longue durée».

Magnaghi, 2014

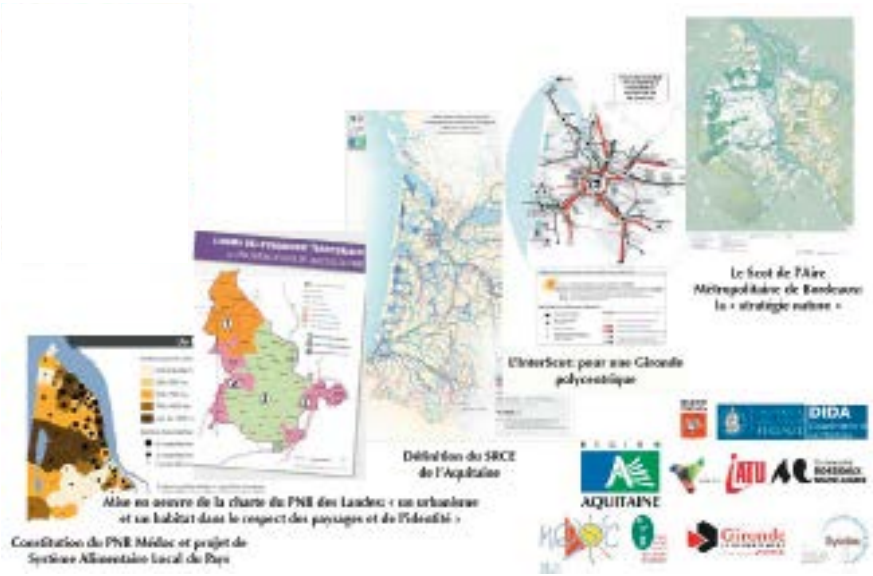

L'expérimentation de la démarche territorialiste italienne

Le contrat de recherche Biorègion

La démarche s'inscrit dans le cadre d'un contrat de recherche-action Biorégion, engagé depuis 1 an entre l'Université de Bordeaux, l'Université de Florence et le Sysdau et plus largement le Département de la Gironde, la Région Aquitaine et le PNR des Landes de Gascogne.
Ce travail a permis d'aborder une question centrale pour le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise qui est celle de la place des agricultures et des paysages dans la construction d'un projet de territoire.
Le principe de la recherche-action, tout comme la démarche territorialiste, est la mise à l'épreuve sur le terrain d'une pensée, complexe avec un réel retour sur le terrain et avec les acteurs concernés.
Il s'agit donc d'une démarche réflexive. L'hypothèse de départ de cette recherche sur la Biorégion est d'arriver à expérimenter sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise en quoi l'approche territorialiste italienne permet de renouveler et d'interroger nos pratiques en matière de planification.

Le projet territorialiste propose un pacte ville-campagne fondé sur le polycentrisme, qui vise à retrouver un rapport équilibré entre milieu bâti, environnement naturel et monde rural, en réorganisant chaque ville avec son paysage, avec sa production en réorganisant, ses relations avec son environnement.
Ce renouvellement des rapports est considéré comme une condition de durabilité de la métropole.
Il s'agit de repenser la qualité de l'espace urbain de la périphérie par une intensification urbaine, de nouvelles fonctions et services de proximité pour créer un environnement de vie plus agréable et plus fonctionnel. Il s'agit de repenser également la requalification de la frange urbaine non organisée qui se trouve dans la confusion urbanistique et paysagère entre ville et campagne diffuse.

Les productions territorialistes italiennes sur les territoires girondins

Définition de la biorégion urbaine girondine.

Le projet de Système Alimentaire Local du Pays Médoc.

Étude pédologique et valorisation paysagère du PNR

Département de la Gironde

Fiorella Angeli et Costanza Zaino (2014),
Prof. David Fanfani (UniFi).

Hegis Shyti et Simone Viola (2014),
Prof. David Fanfani (UniFi).

PNR Médoc

Vincenzo Bordino et Pasquale. Condò (2014),
Prof. Daniela Poli et Prof. David Fanfani (UniFi),
Martine Noverraz (Pays Médoc).

Changement d'échelle : vers un réseau polycentrique pour l'Entre-deux-Mers.

Patricia Guerriero (2016),
Prof. Daniela Poli et Marco Mancino (UniFi).

PNR Landes de Gascogne

Valerio Patti (2014),
Prof. Daniela Poli (UniFi).

Carlo Giulianelli (2014),
Prof. Stefano Carnicelli et David Fanfani (UniFi).

La valorisation du patrimoine territorial de l'aire métropolitaine bordelaise

Sysdau

La mise en œuvre de la Métropole Nature : vers une Métropole Biorégionale.

La mise en œuvre de la Métropole Responsable avec la prise en compte des milieux humides.

Luana Giunta (2016),
Prof. Daniela Poli (UniFi) et
Sylvia Labèque (Sysdau).

Marco Passarelli (2017),
Prof. Daniela Poli et Giuliano Trentini,
(UniFi).

Carte Hydromorphologie
Légende
Altitudes
Cours d'eau principaux
Cours d'eau secondaires
Lac et étangs
Schéma du fonctionnement de l'eau

Une nouvelle approche du territoire : la biorègion urbaine

« La biorégion urbaine est le référent conceptuel approprié pour traiter d'une manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement), environnementaux (écosystème territorial) et de l'habiter (lieux fonctionnels et lieux de vie dans un ensemble de villes, bourgs et villages) d'un système socio-territorial qui cultive un équilibre de co-évolution entre établissement humain et milieu ambiant, rétablissant sous une forme nouvelle les relations de longue durée entre ville et campagne pour atteindre l'équité territoriale. La dimension territoriale de la biorégion urbaine n'est pas prédéfinie. Elle dépend, dans chaque contexte, des modalités spécifiques qui permettent l'intégration des quatre domaines et de la complexité des milieux physiques nécessaire à leur fonctionnement. Elle recouvre en général, et selon la « dominante » qui la constitue, la dimension d'un système territorial local (Dematteis, 2001), d'un système de district (Becattini, 2009), d'un bassin hydrographique (Nebbia, 2012), d'un système côtier et de son arrière-pays, d'une région urbaine (Dalmasso, 1972), d'une unité de paysage (Poli, 2012). Sa qualification identitaire et paysagère est en effet définie par de nombreux facteurs : accessibilité, complexité fonctionnelle, urbaine et écologique; caractères de systèmes hydro-géomorphologiques et paysagers différenciés; relation entre côte et arrière pays côtiers ; entre plaines et systèmes de vallées collinaires et montagneux ; nœuds orographiques et vallées fluviales; systèmes urbains, d'infrastructures et systèmes ruraux. »

Magnaghi, 2014

La définition de la « Biorégion urbaine girondine »

Pour retrouver ce caractère biorégional dans le territoire girondin, l'étude réalisée vise à mettre en évidence la structure territoriale, comparable à la « colonne vertébrale » d'un territoire et des règles fondatrices. Au travers de la morphologie, on retrouve cette reconnaissance biorégionale dans le territoire girondin. L'eau constitue l'élément générateur et le principe de base de cette biorégion.

Structure Urbaine actuelle (2012)
Tags:
#lignes de crêtes #plaines inondables
#morphotipe #vallées #collines
Légende
Altitude
Cours d'eau principaux
Cours d'eau secondaires
Lac et étangs
Villes
Routes principales
Routes secondaires
Chemin de fer

La structure urbaine historique (1850)

Dans le but de reconstruire une vision de co-évolution du territoire entre ville et campagne et entre l'homme et le milieu ambiant, cette étude met en avant les permanences urbaines du territoire. La date de 1850 est la plus révélatrice du socle historique du territoire : les plateaux landais sont peu urbanisés après avoir été ensablés des siècles auparavant. La structure urbaine résistante est placée au-dessus des reliefs, comme dans le Médoc et sur les collines de l'Entre-deux-Mers, avec les routes romaines qui suivent les lignes de crête.

La structure urbaine actuelle (2012)

Le mot clé ici est le terme « morphotypologie urbaine ».
Les règles d'urbanisation sont bien établies. La spécialisation des villes est liée à la forme du territoire, à sa stabilité ou à l'exploitation des ressources. Les morphotypologies principales sont :
- le cercle de Bordeaux, né du pouvoir économique et de la forte attractivité / dépendance avec les villes voisines ;
- l'expansion d'Arcachon, en raison de sa spécialisation touristique, a permis d'asseoir les villes au bord du bassin ;
- la structure le long des bords de la Garonne, avec les centres urbains aux abords des plaines inondables, principalement liés à la composition du sol agricole (le cas des vignobles), et donc de la structure de l'habitat rural qui s'y rattache.

Structure Agricole actuelle (2006)
Tags:
#vignoble #forêt de pin #paysage changé
#rôles économiques #identité changé
Légende
Ville
Routes principales
Routes secondaire
Chemin de fer
Cours d'eau principaux
Cours d'eau secondaires
Lac et etangs
Marais et zone humide
Lande et bruyere
Sylviculture (forêt de pins)
Fôret de chene
Prairies et zone de paturage
Verger et jardin
Terres arables
Vignoble
Prés salé

La structure agricole historique (1850)

Sur cette carte est mis en avant tout le système agricole du XIXe siècle basé sur la composition spécifique du sol : sur les sols calcaires et graviers on trouve les vignobles, sur les collines d'argile/calcaire de l'Entre-deux-Mers la polyculture prévaut, le plateau des Landes est occupé par la bruyère avec comme activité principale l'élevage. Le bilan économique agricole est alors relativement simple : l'agriculture et l'élevage, limités aux zones où le sol les y autorise, permettent de répondre à la demande issue des villes. Le vignoble commence doucement à être légitime en tant que culture spécialisée et rentable. La qualité de la viticulture repose sur les caractéristiques de la diversité de la stratification des sols. Les forêts de chênes (forêt-galerie) sont également très importantes du point de vue des continuités écologiques et du rôle identitaire très fort qu'elles jouent (la forêt de chênes-liège de la vallée du Ciron, par exemple).

La structure agricole actuelle (2006)

La comparaison avec la carte historique permet de noter les changements que la structure agricole a rencontré. Pour la forêt de pins, largement augmentée, permettant de reconnaître l'activité sylvicole comme une pratique rentable et majeure et de la faire rentrer dans le marché sylvicole. Cette comparaison montre également le passage de la prévalence de l'agriculture mixte à la viticulture sur le territoire girondin. Ce changement est justifié par le passage d'une économie basée sur la proximité du service agricole à une économie reposant sur l'exportation des ressources.

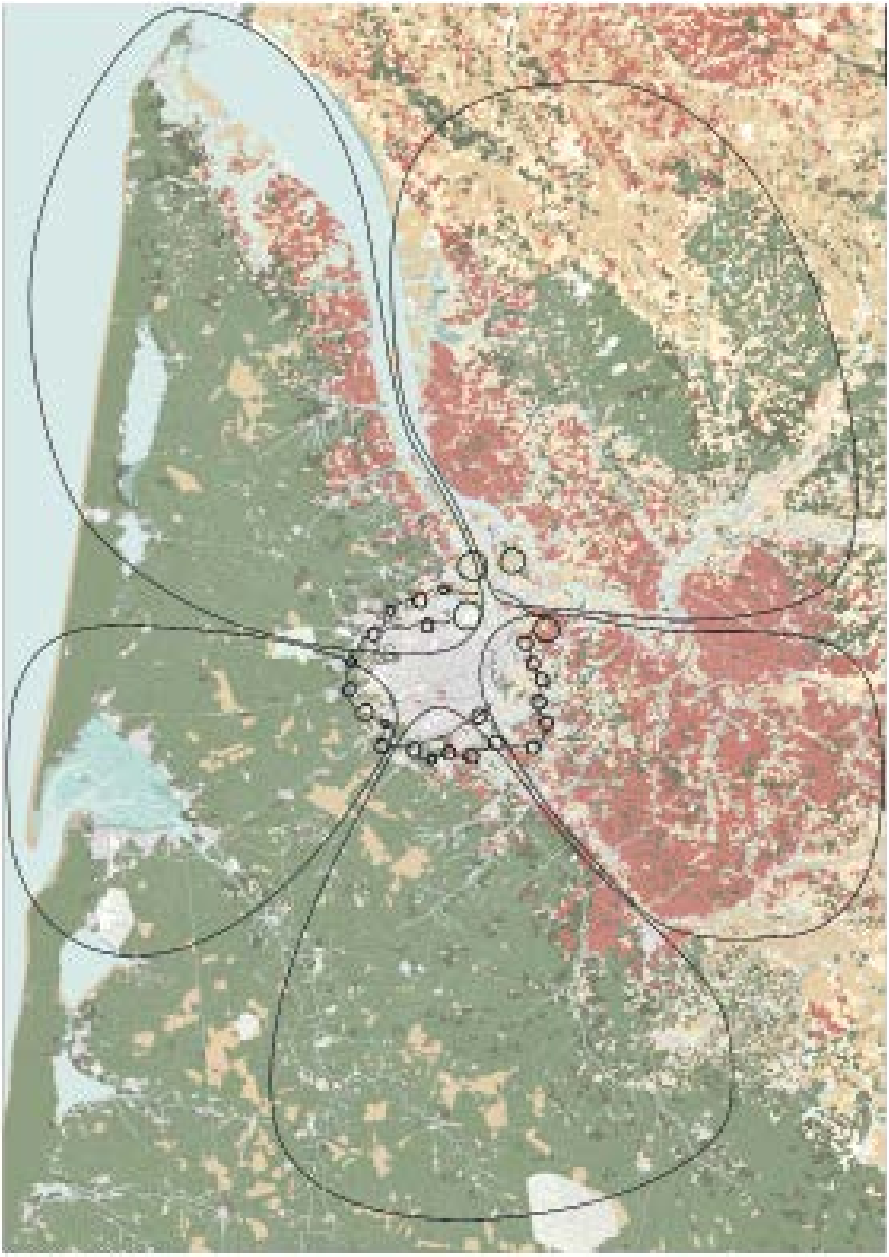

L'étape suivante fut de faire une projection de la couronne des sites de projets agricoles à l'extérieur des limites du SCoT, afin de questionner ses identités en relation avec l'arrière-pays girondin.
Les figures territoriales (les pétales) donnent une description de chacune des identités retrouvées et à prendre en compte dans la mise en œuvre de la couronne des sites de projet agro-urbains.
Ces figures territoriales, fondées sur les invariants structurels du territoire (structure urbaine, structure rural, structure hydrogéomorphologique et structure écologique) représente des orientations stratégiques potentielles.

La composition paysagère

La Gironde se compose d'une grande variété paysagère ; cinq grands paysages se distinguent : il est représenté par les pétales de la fleur. Chaque pétale est spécifique du point de vue de la structure végétale, écologique, structurelle, et dans sa relation avec l'eau. Cette palette de paysages traduit des identités sociales et culturelles propres à chacun d'entre eux. À ce niveau, il s'agit donc d'un territoire complexe.

Le SCoT de l'AMB se trouve à la confluence de ces paysages. Cette diversité est cruciale lorsque l'on parle des projets de parcs agricoles. En effet, ceux-ci s'appliquent à l'échelle locale et visent à renforcer l'identité agricole locale. Le projet de la couronne des parcs agricoles du SCoT, à travers la stratégie Nature, vise à créer du lien entre ces parcs : accepter leur identité, assurer la liaison avec les espaces ouverts et rétablir la relation ville-campagne, cruciale pour l'équilibre du développement économique, social et culturel, ainsi que pour la mise en valeur du paysage.

Les identités des figures territoriales

Dessinés pour chaque figure (Médoc, Dordogne, Entre-deux-Mers, Graves et Landes Girondines), les schémas à suivre montrent les relations entre établissement humain et territoire dans la dimension historique. L'interaction de ces trois dimensions crée une identité territoriale et paysagère bien spécifique.

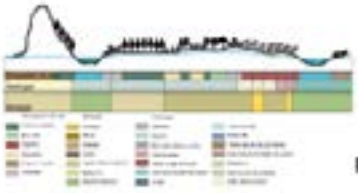

Médoc

«Terres entre ... l'océan et l'estuaire»

Identité paysagère: #estuaire #océan

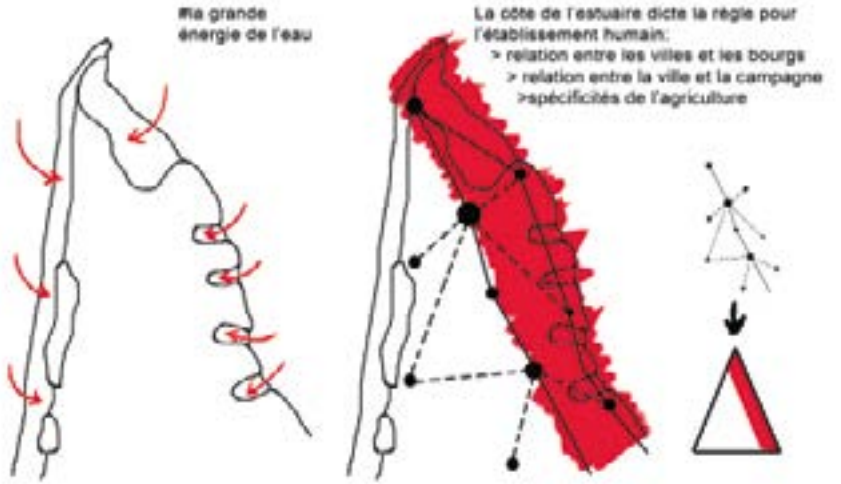

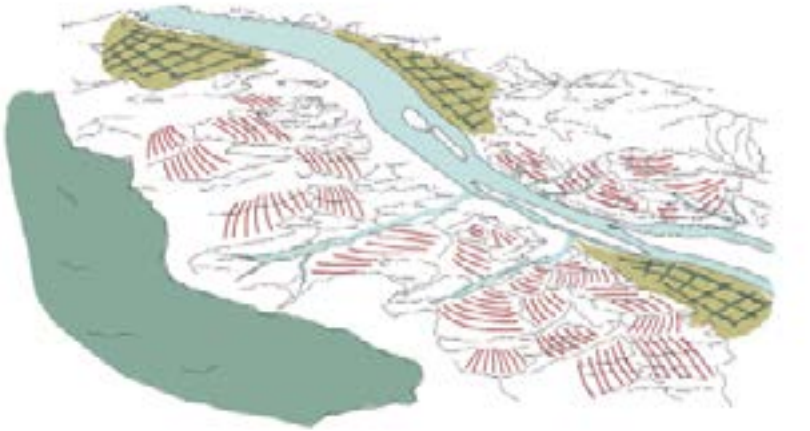

(crédits: Luana Guinta)

Dordogne

«Duranius or Dordonia: terre avec ruisseau»

Identité paysagère: #croisement entre l'agriculture et la nature

#érosion
#énergie de l'estuaire

La règle:
l'homme trouve plus avantageux de s'installer sur les bords des plaines inondables et ...

... de laisser les collines argilleuses pour l'agriculture et les hauteurs pour le bois (les deux sont liés)

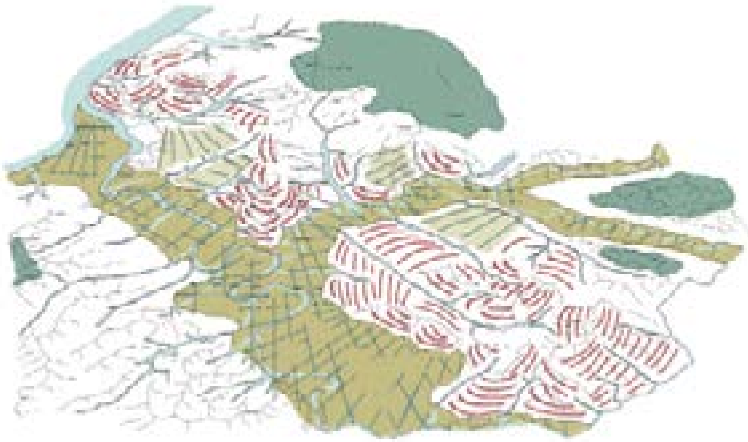

(crédits: Luana [illegible])

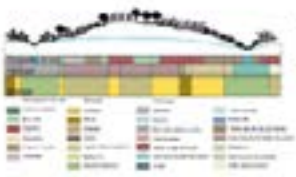

Entre-deux-Mers

«Entre le deux fleuves»

Identité paysagère:
#géomorphologie #mosaïque

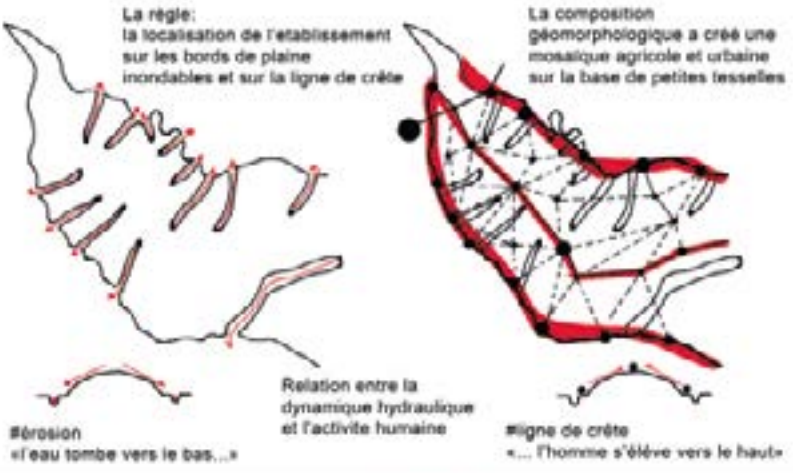

(crédits: Luana Guinta)

Graves

«S'est à partir du sol que...»

Identité paysagère:
#bocages #vignobles #forêt

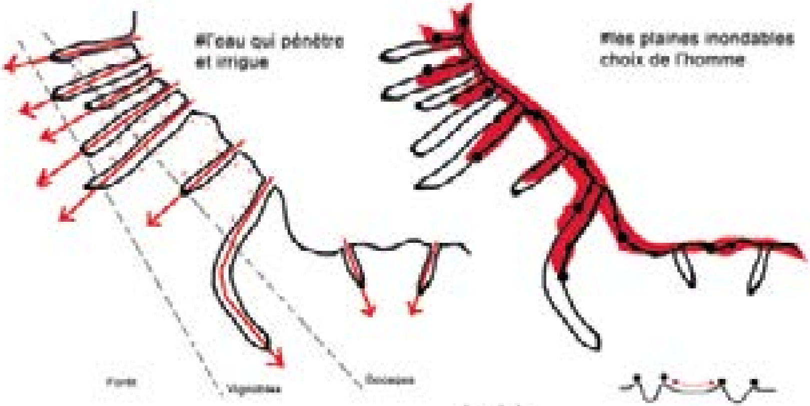

La règle:
habiter sur les bords, pâturage sur
les zones humide, cultiver le bon sol

(crédits: Luana Giunta)

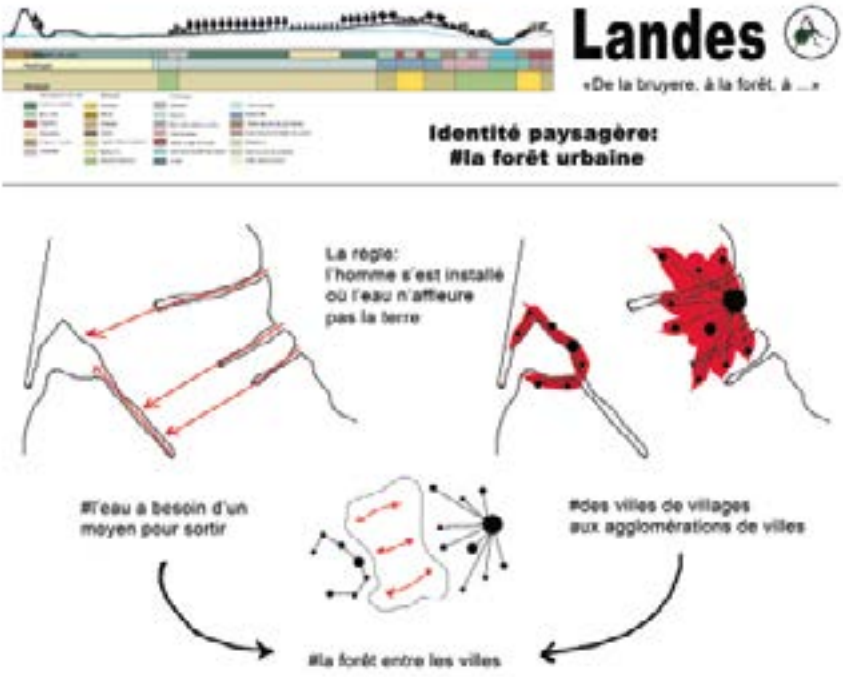

(crédits: Luana Guinta)

Les invariants structurels de l'aire métropolitaine bordelaise

Dans sa définition (art. 5 de la loi régionale Toscane 65/2014 «*norme per il governo del territorio*»), un invariant structurel rassemble les caractères spécifiques des principes générateurs et les règles qui assurent la tutelle et la reproduction des composants identitaires, qualitatifs du patrimoine territorial. Ces caractères, principes et règles sont :

- les aspects morphologiques et paysagers du patrimoine territorial
- les relations entre les éléments constitutifs du patrimoine territorial
- les règles génératrices de l'utilisation, de gestion et de transformation du patrimoine territorial qui assurent sa co-évolution entre les invariants structurels.

Patrimoine Territorial

Le patrimoine territorial

Cette étape permet d'avoir une lecture complémentaire du territoire du SCoT. L'objectif est de nourrir la réflexion sur la mise en valeur du patrimoine territorial.

C'est dans cette phase que l'on remet en système les différentes strates analysées afin de révéler les invariants structurels. Ce regard transversal met en évidence les relations de longue durée entre les structures : la coévolution. Cette approche permet de souligner les valeurs patrimoniales comme étant les forces vives du territoire et le point de départ pour un projet de territoire fondé sur les valeurs partagées et identitaires.

La prise de conscience du patrimoine territorial et de son approche historique est fondamentale pour l'analyse des situations d'équilibre du territoire et pour orienter les bonnes pratiques de gouvernance du territoire selon la « rétro-innovation ».

Les actes « déterritorialisants » sont la cause des principaux problèmes qui impactent le territoire. L'approche historique et l'étude des coévolutions conduisent à une prise de conscience de ces difficultés.

À partir du patrimoine territorial, on peut orienter les actions de « réterritorialisation » avec :

- les éléments de valeur et les éléments de potentiels ;
- les invariants structurels comme règle fonctionnelle du territoire ;
- le statut du territoire qui dicte les changements avec les bonnes pratiques et les visions des acteurs.

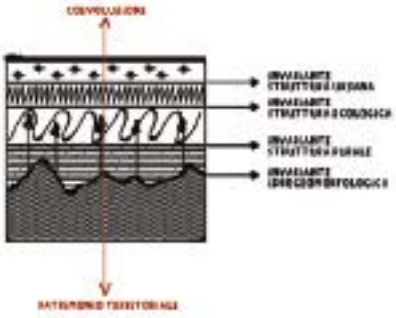

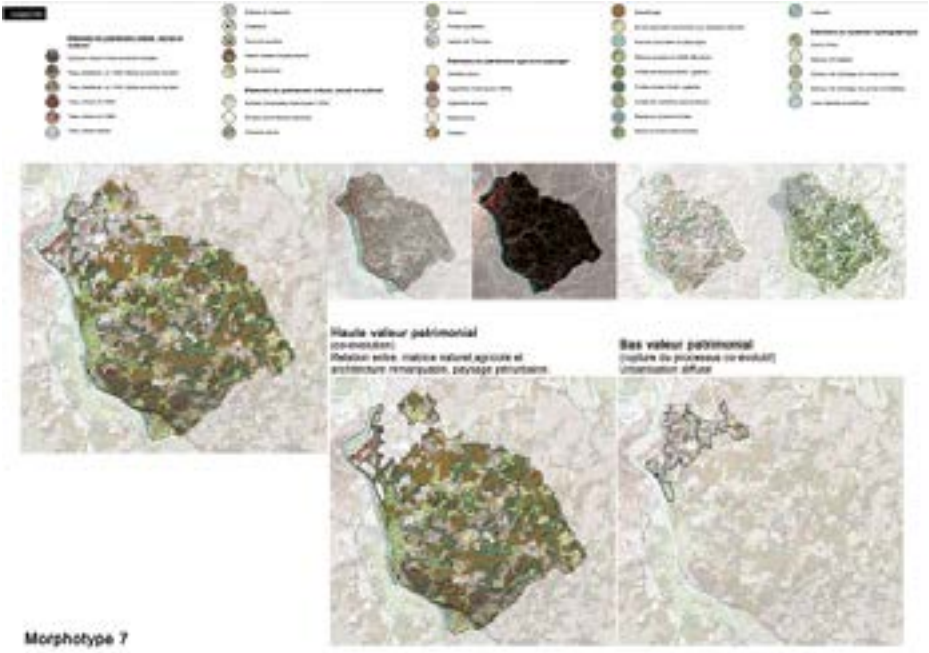

Les morphotypes

Les morphotypes territoriaux composés eux mêmes de sous-figures territoriales. Ils donnent un potentiel de patrimoine territorial, mettent en évidence les coévolutions, le processus de territorialisation et de déterritorialisation.

En fonction du nombre d'invariants ayant co-évolués, le potentiel patrimonial évolue. Par exemple, sur le morphotype 2, les relations entre les zones inondables, la structure agricole et la structure urbaine, créent un paysage particulier, caractéristique des zones inondables.

Ces morphotypes nourrissent la réflexion sur le paysage et notamment une réflexion sur les équilibres à conserver et à mettre en valeur dans le projet.

L'étude d'autres morphotypes amène d'autres réflexions : comment travailler les lisières en fonction du patrimoine des espaces naturels, agricoles et forestiers ? Comment gérer l'agriculture dans les zones inondables ? Comment mettre en valeur la forte présence de biodiversité ? Quelle gestion de cette biodiversité avec la présence de la forêt ?...

Une charte des agricultures et des paysages

1 | La métropole nature

Une charte des agricultures et des paysages

Une démarche innovante

Au-delà de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, par le déploiement des outils réglementaires classiques (SCoT, PLUi/PLU), il s'agit d'une mise en valeur, en usages et en fonctionnalités, d'espaces souvent délaissés, au profit des habitants et des acteurs locaux impliqués, en s'appuyant sur la valeur intrinsèque des ressources territoriales et culturelles de leurs paysages.
Il s'agit d'assurer le maintien des fonctions agricoles, naturelles et forestières en relation avec les centralités urbaines et économiques.
Il s'agit aussi d'associer le maintien des activités locales de production agricole ou des services écosystémiques, et celles liées à la production, la mise en place de zones de respiration pour plusieurs usages/ fonctions du territoire, la préservation de la qualité de vie pour les habitants et la valorisation touristique.
L'approche de la charte des agricultures et des paysages se déroule autour des trois objectifs : de sensibilisation, de projet et d'engagement.

Le premier a pour but de réaliser des actions qui devront constituer une aide à la décision et à l'implication des acteurs locaux : agriculteurs, consommateurs et collectivités.
Le second objectif vise la création de véritables projets de parcs agro-urbains de la couronne périurbaine métropolitaine.
Enfin, l'objectif d'engagement est le défi principal de cette charte : il s'agit de la valorisation de l'identité des territoires.

Vers une métropole biorégionale

Éléments du paysage urbain

- Enveloppe urbain 2030
- Système du transport public
- Axes routiers paysagers (GAM)
- Rocade
- Chemin de fer
- Agriculture urbaine
- Vigne urbaine
- Espaces de nature urbaine
- Espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains

Éléments du paysage agricole et naturel

- Cours et surfaces d'eau
- Palus, landes et bruyères
- Lagunes
- Vigne en milieu naturel
- Boisement mixtes
- Continuités naturelles d'eau
- Continuités naturelles des vallons
- Forêt de pins maritimes
- Vigne en milieu rural
- Cultures maraîchères et céréalières

LIBOURNE
Gironde

Métropole de proximité

Métropole écologique

Métropole en réseau

Métropole biorégionale

Extrait de L. Giunta (2016), «*Métropole Bioregionale. Un ossimoro per il governo del territorio dell'area metropolitana bordolese*», mémoire de fin d'études, dirigé par D. Poli et S. Labèque, Université de Florence.

Un changement de paradigme : vers une « métropole biorégionale »

Faisant référence aux travaux issus de l'expérimentation territorialiste, la métropole biorégionale était définie comme moyen de transition du processus de métropolisation vers un futur scénario biorégional. Pour élaborer cette transition, il faut donc reconcevoir le territoire selon sa structure résistante, en redressant les relations locales et en rétablissant les équilibres du territoire.
Suite à l'analyse patrimoniale développée dans la partie précédente, les points sur lesquels ancrer le projet du territoire et les aspects critiques à résoudre pour aspirer au scénario visé sont connus. Il faut d'abord reconstruire l'identité du territoire en redémarrant de la coévolution et des structures d'aménagement qui servent à acter le pacte ville – campagne.
Si l'on considère l'échelle départementale comme la plus pertinente par rapport au scénario biorégional, la métropole biorégionale se situe au cœur de cette biorégion. Reconcevoir la métropole en termes biorégionaux signifie reconnecter la métropole à son territoire limitrophe selon des transitions progressives données par la reconstitution de la proximité.

Ainsi, le processus au cœur de la biorégion devient un enchaînement de plusieurs actions visant à mettre en place cette transition territoriale. Cette transition se fait par la définition d'une *métropole de proximité* qui redéfinit les territoires de contact entre la métropole et son territoire le plus proche. En suite, la *métropole écologique* sur tout les actions pour la nature, sa protection et sa valorisation selon une vision intégratrice avec les activités anthropiques. En fin, la constitution d'un réseau polycentrique et la réactivation des identités locales se traduisant par la *métropole en réseau*.
La métropole bio-régionale rassemble tous les éléments des métropoles en sites et territoires que portent une véritable stratégie de projet : les parcs agro-urbains comme outil pour un changement de paradigme, vers une métropole biorégionale.

Patrimoine architectural

Patrimoine identitaire

Savoirs faires locaux

Patrimoine agricole

Les axes stratégiques

La valorisation du patrimoine territorial, culturel, environnemental, social

Pour mettre en valeur le patrimoine territorial, il faut valoriser les caractères co-évolutifs de l'aire métropolitaine bordelaise à travers l'activation de la conscience des lieux, processus historique à long terme fondé sur les règles constitutives des invariantes structurelles.
La réactivation du patrimoine territorial se fait par la valorisation de l'interaction des caractères environnementaux et agricoles, paysagers et culturels qui qualifient les caractères identitaires : il s'agit ici de la valorisation des processus vertueux. La gestion du vignoble historique qui perdure dans certaines zones et qui représente une bonne intégration entre dynamiques co-évolutives et rétroinnovatrices pour le maintien des savoirs faire locaux et la gestion des ressources environnementales, en est le principale.
Les éléments patrimoniaux à valoriser soulignent le potentiel agricole du territoire aux portes du Médoc avec la présence d'éléments qui le caractérisent :

- les zones péri-fluviales avec les canalisations et les moulins,
- les vignobles avec les Châteaux,
- la forêt avec la présence de forêts-galerie, de bruyères et de lagunes.

Dans le territoire de l'Entre-deux-Mers, c'est le vaste potentiel agricole du territoire qui crée l'identité de ce secteur avec :

- le système des zones péri-fluviales avec les canalisations, les structures bocagères et la présence de moulins,
- les vastes zones de vignobles où l'on distingue les vignobles historiques pour la différente conformation de la structure agricole,
- les zones agricoles collinaires en polyculture.

Dans le secteur Graves et Landes le vaste potentiel du territoire rural se traduit dans la structure bocagère, des vignobles historiques et le système environnemental de la forêt.

Des trames vertes et bleues aux réseaux écologiques multifonctionnels

Dans le prolongement de mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, les réseaux écologiques multifonctionnels portent une dimension projet plus importante et structurante visant à connecter de manière plus opérationnelle les espaces concernés.

Par réseau écologique multifonctionnel (REM), on entend un corridor écologique composé de différentes zones d'intérêt naturel avec des fonctions de préservation (TVB) et d'usages.

La multifonctionnalité agit selon le positionnement des REM à l'intérieur du territoire en assumant au fur et à mesure des fonctions différentes selon l'environnement qui l'entoure (urbain, agricole, naturel ou sylvicole).

Un fois que ces réseaux écologiques multifonctionnels seront constitués et partagés, ils auront vocation à se décliner à l'échelle des bassins versants.

À cette échelle, il formeront ainsi les axes paysagers structurant les paysages de l'aire métropolitaine bordelaise.

Rappel de la loi
« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la mise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques… »
Article L371-1 du Code de l'Environnement

Les étapes de la mise en œuvre de la trame verte et bleue :
› Stratégie européenne 2020
› Orientations nationales
› le volet environnement du SRADDET (ex. SRCE)
› SCoT et PLU(i) à l'échelle locale

Des trames vertes et bleues aux réseaux écologiques multifonctionnels

En partant de la TVB du SCoT...

... en tenant compte des activités anthropiques et des acteurs impliqués...

... pour faire un véritable projet éco-paysager!

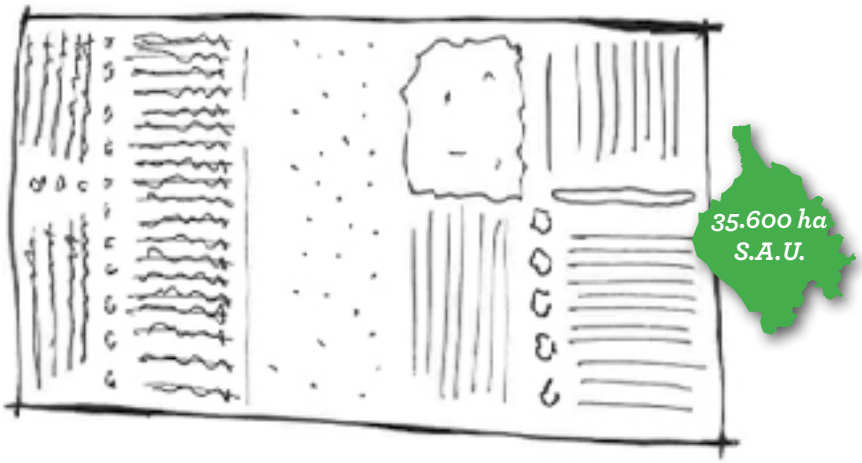

Vers un système agroalimentaire local

La question de la gouvernance alimentaire est un sujet qui focalise de plus en plus d'intérêt d'un grand nombre de consommateurs, d'usagers ou de professionnels. Les expériences et les projets foisonnent : drive fermiers, cueillette, AMAP, Ruches.

Ce dynamisme reflète l'importance à accorder à cette thématique et à sa traduction spatiale ou organisationnelle. Elle constitue, en effet, une interface supplémentaire entre les zones urbaines et leur environnement.

Un important travail est en cours de formalisation sur Bordeaux Métropole en lien avec le CEREMA et l'IFEN sur cette thématique. Il serait sans nul doute pertinent de croiser les démarches pour déterminer leurs points de convergence et les mutualisations à opérer.

Sans parler d'autonomie alimentaire, qui ne correspond pas à une vision réaliste des capacités des sols à nourrir ses habitants, il est nécessaire et important d'étudier les opportunités de développement d'activités nourricières valorisant le socle agricole naturel et forestier défini par le SCoT de l'aire métropolitaine.

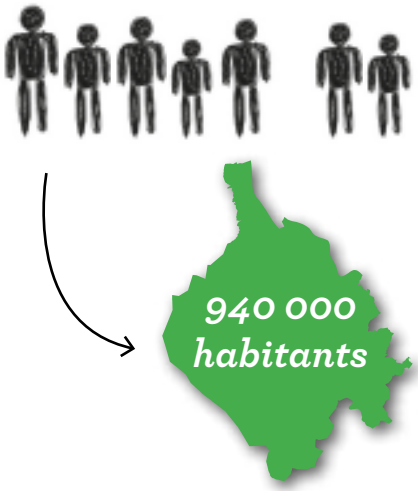

Quelle traduction dans les documents d'aménagements (PLU, PCAET, ...) de cette valorisation du socle agricole protégé par le SCoT ?

Quelles pistes pour demain ?

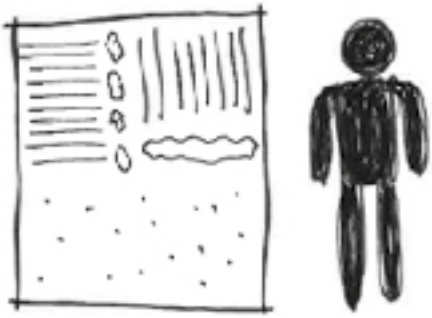

Surface admise pour l'autosuffisance alimentaire
40m²/hab.

Quelles potentialités en termes socials et économiques d'une filière agro-locale ?

Quelle gestion des surfaces agricoles utiles ?
...
Quels outils pour les mettre en culture ?

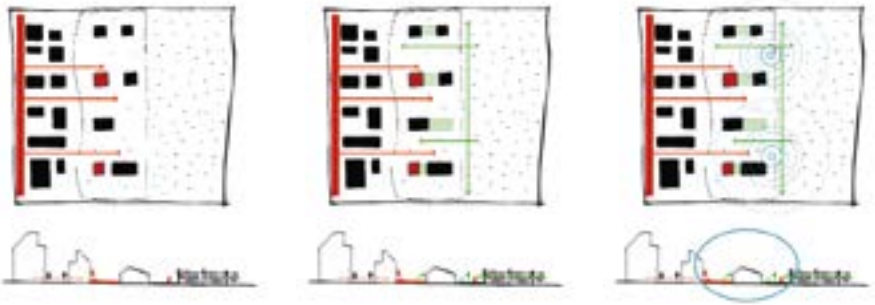

Une méthodologie d'action lisières/interfaces

Les lisières sont souvent des espaces de conflits pour la coexistence des différents milieux (et acteurs).
Le SCoT prend en compte cette question pour valoriser les lisières ville/nature. Cette prise en considération se fait en acceptant ces différences des milieux qui font de l'aménagement des lisières une des grandes ambitions pour le chantier « charte des agricultures et des paysages ».
Rappel du SCoT, D2O « métropole nature » : prendre en compte les lisières ...

- ... au contact des espaces agricoles, naturels et forestiers (A3)
- ... des espaces viticoles (A5)
- ... des espaces de nature urbaine (A6)
- ... au contact des fils de l'eau et des lits majeur (B6)

On considère donc la lisière comme : un espace de rencontre entre deux mondes (Le Caro, 2016), ... une « situation » territoriale (Berland-Berthon, 2016), un lieu stratégique pour développer des politiques inclusives, un nouvel « espace rurbain » (Colarossi, 2015).

Il est nécessaire de prendre conscience qu'agir sur la lisière signifie reconfigurer un espace avec :
1) la dotation des services et des centralités ;
2) la reconfiguration de la marge urbaine, l'ante-parc comme l'a défini Bernardo Secchi, avec des actions de densification, transparence, implantation sur les parcelles, rapport avec le paysage, largeur de la voirie, perception visuelle, porosité;
3) la reconfiguration de la marge agricole, le paysage de Pomerio du XXIe siècle (Colarossi, 2015), avec une vision agro-sociale de ces espaces; installation des jardins familiaux-collectifs-partages, points de vente ou d'échange des produits agricoles, circulations douces, promenade plantée...
Les actions, différentes pour chaque site selon les formes et les enjeux, auront des principes inspirants le projet des lisières et des interfaces :

- aménagement paysagère et/ou foncier et/ou urbain,
- réduction des contrainte,
- actions de négociation (règles partagées entre les acteur concerné),
- nouvelles centralités (les lisières habités),
- accessibilité du nouvel « espace rurbain » (la lisière poreuse).

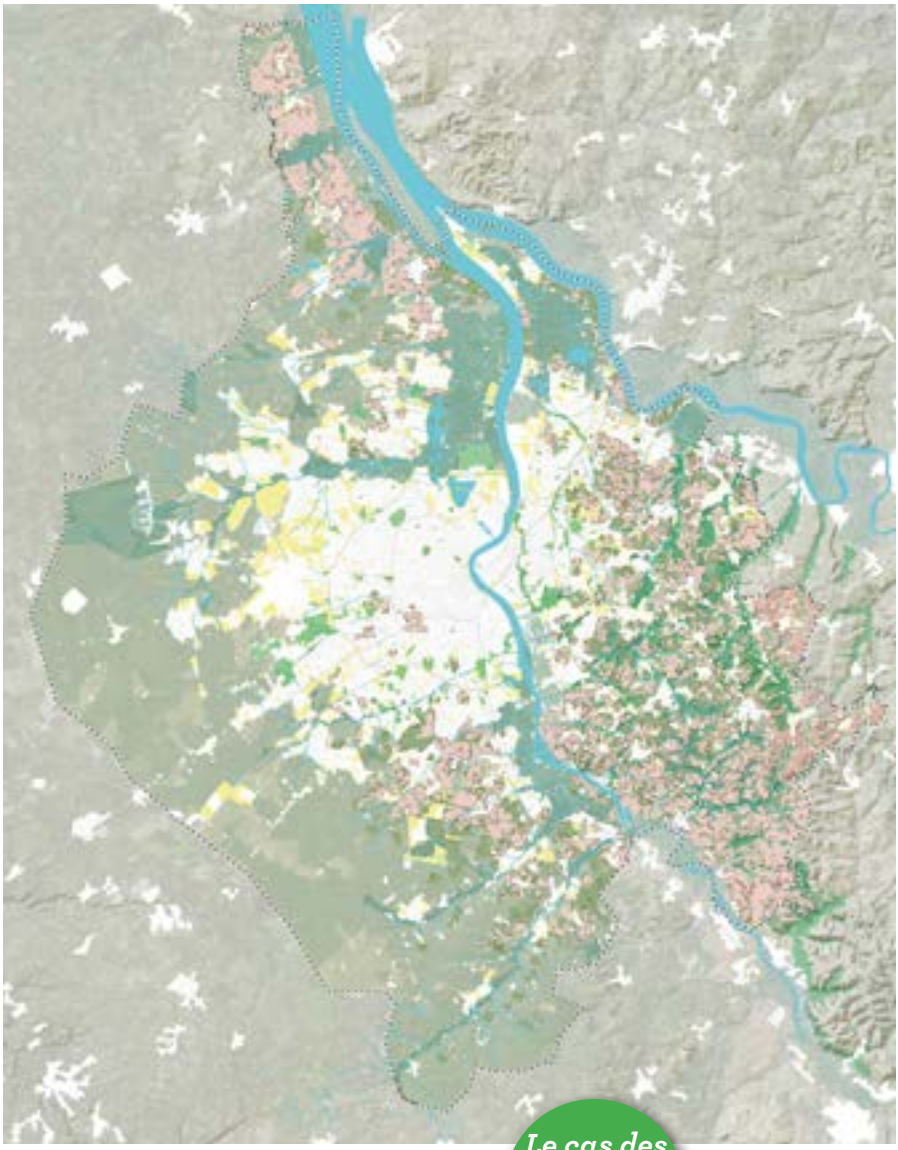

Légende

- Tache urbaine (2015)
- Enveloppe urbain (2030)
- Terroir viticoles protégé plantés
- Terroir viticoles protégé non plantés
- Zones de contact

Le cas des lisières viticoles

Lisières actuelles 777 km (Biarritz/Le Havre)

Différentes formes des lisières structuré par familles et catégories...

Famille : front urbain net

Front fixe

Front naturel

Famille : front urbain de transition « zone tampon existante »

Aménagé

Non aménagé

Éléments isolés « isolement paysager »

Axe isolé

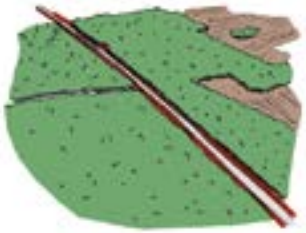

Isolat urbain

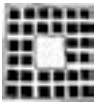

Isolat agricole

Le cas des lisières viticoles

Différentes situations d'interfaces futures

La ville avance vers la vigne

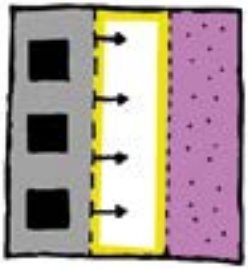

Enveloppes urbaines au contact de terroirs viticoles protégés plantés

30 km (Bordeaux/ Saucats)

La vigne avance vers la ville

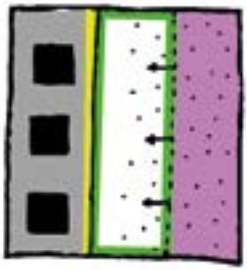

Enveloppes urbaines au contact de terroirs viticoles protégés non plantés

32 km (Bordeaux/ St-Léon)

La ville et la vigne avancent : intensification

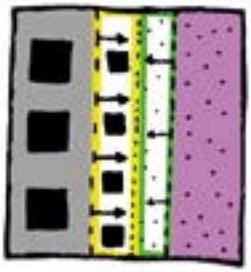

Zones urbaines au contact de terroirs viticoles protégés non plantés

318 km (Bordeaux/ La Roche-sur-Yon)

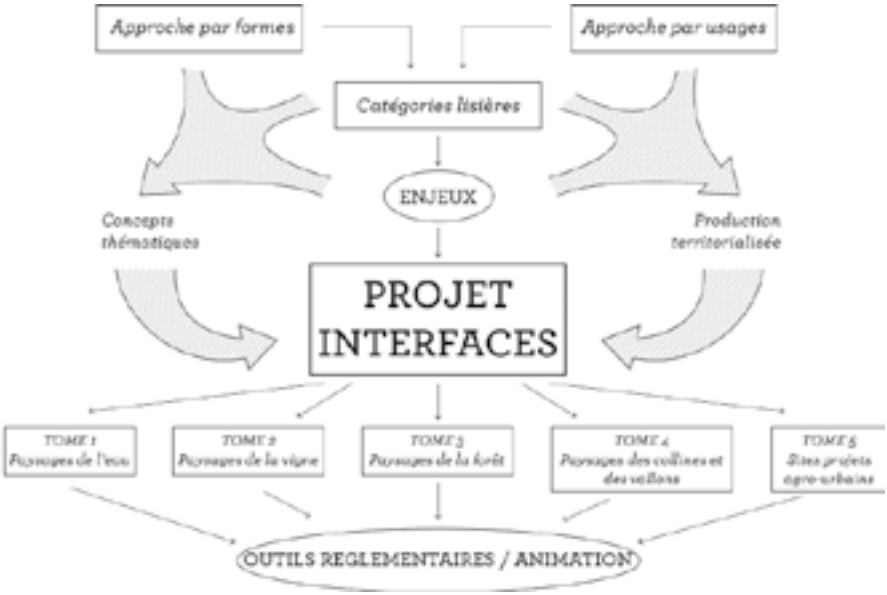

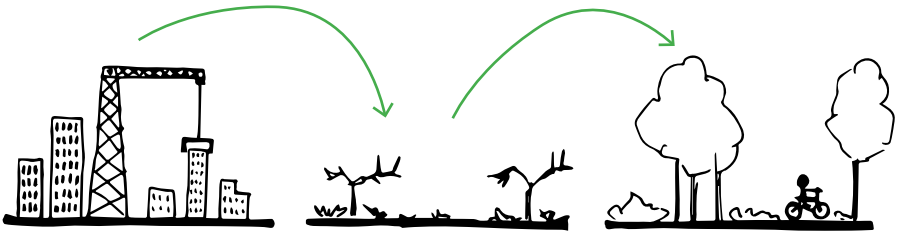

Site de projet urbain *Site naturel dégradé* *Site après conciliation aménageuse*

Une « conciliation aménageuse »

L'introduction de la séquence « Éviter/Réduire/Compenser » dans la législation et dans les pratiques d'aménageurs d'infrastructures et d'équipements conduit à l'émergence de certains amalgames qu'il convient de démêler.

Compensation écologique
Compensation des atteintes à la biodiversité. il n'y a pas de seuil déclencheur, il s'agit de compenser la perte nette en matière de biodiversité dans le cadre de la séquence dite « ERC ».
La loi Biodiversité du 9 août 2016
Décret du 28 février 2017

Compensation agricole
Compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. Secteurs concernés : les surfaces supérieures à 5 hectares.
Loi du 13 octobre 2014 – Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
Décret d'application du 2 septembre 2016

Conciliation aménageuse
Ces notions définies, par le droit, sont des outils qu'il convient de mettre au service d'une stratégie de « conciliation aménageuse ».

La « conciliation aménageuse » vise à établir une stratégie et une gouvernance politique et publique pour la préservation et la valorisation du socle agricole, naturel et forestier aux abords des espaces urbanisés.

La mise en pratique de la séquence Éviter / Réduire / Compenser constitue un des moteurs de cette nouvelle conciliation des espaces et des usages dans un environnement d'une aire métropolitaine soumise à une pression urbaine croissante.

Les objectifs sont de garantir la préservation et la valorisation d'un socle agricole, naturel et forestier pérenne dans le temps et de mettre en place une gouvernance locale adaptée pour l'aménagement et l'utilisation de ces espaces

La décision de la constitution d'un patrimoine collectif de surfaces de compensation appartient aux collectivités et aux acteurs locaux. La finalité des utilisation et des usages est large : valorisation à des fins environnementales, agricoles, sylvicoles, pédagogiques ou encore récréatives.

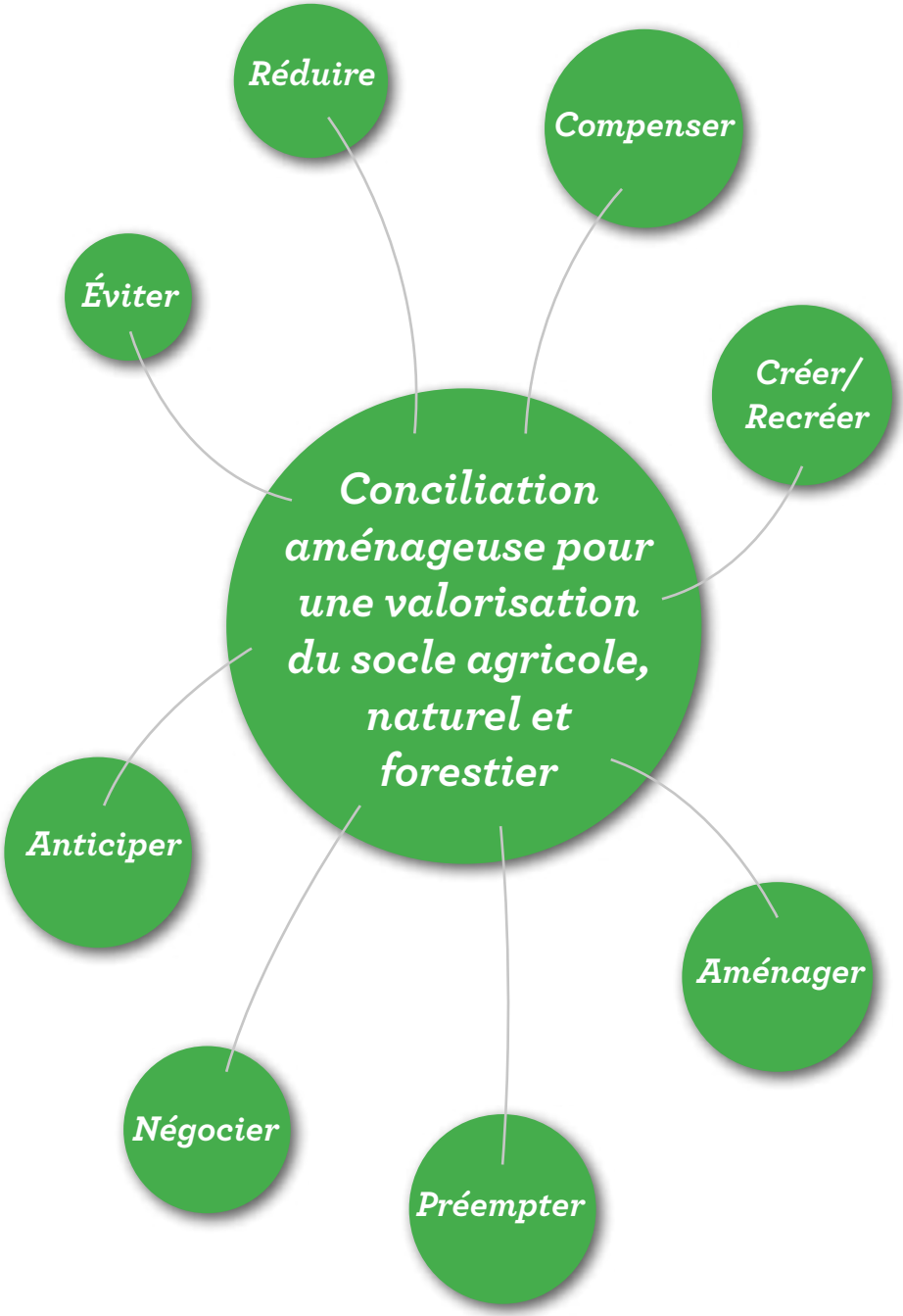
Réduire
Compenser
Éviter
Créer/
Recréer
Conciliation aménageuse pour une valorisation du socle agricole, naturel et forestier
Anticiper
Aménager
Négocier
Préempter

La charte des agricultures et des paysages : une collection en plusieurs tomes

S'appuyant sur les travaux de synthèse et de restitution des commissions syndicale de mise en œuvre, sur les cahiers de mise en œuvre et les productions spécifiques, et sur les expertises techniques et les composantes de chartes déjà existantes (Communauté de Communes de Montesquieu, CIVB, Chambre d'Agriculture…), le contenu de la charte des paysages reposera sur 5 tomes :

- Les paysages de l'eau
- Les paysages de la vigne
- Les paysages des forêts
- Les paysages des collines et des vallons
- Les sites de projets agro-urbains

Il s'agit de permettre la conception de territoires soutenables, dans une imbrication étroite et un dialogue permanent entre installations humaines, activités et espaces naturels. Tel est le défi porté par le Sysdau, dans son rôle d'incubateur et de relai entre les territoires.

Les unités agro-paysagères

L'aire métropolitaine bordelaise se compose d'une variété de paysages distincts marquée par des typologies agricoles différentes.
La diversification de ces paysages s'est faite par l'interaction de plusieurs facteurs. Le premier facteur est l'eau, omniprésente sur le territoire bordelais. L'eau et sa morphologie du terrain sont les principales conditions qui permettent de différencier les coteaux des vallées ou les collines des vallons.
Un autre facteur qui vient en croisement est la composition du sol, de sa spécificité plus profonde, héritée de la stratification géologique, jusqu'au plus récent : le pédosol, assez différent dans la région bordelaise.
À la condition du sol, est associée la végétation : naturelle et agricole. Le paysage se dessine entre nature et activités anthropiques. Les cultures agricoles s'installent où les conditions du sol, de la morphologie et de l'eau sont favorables. La végétation naturelle résiste où les trois conditions énoncées précédemment sont les plus défavorables.
Aux facteurs physiques est également associée l'activité de valorisation faite par l'homme qui, dans l'histoire, a permis d'identifier différents types de paysages non seulement pour ce que l'œil voit, mais aussi pour ce que notre culture permet d'associer de façon différente. Cette association est faite par rapporte aux « régions territoriales » (viticoles et forestières principalement) mais aussi urbaines et métropolitaines (en relation avec le concept de campagne de proximité et de territoire ouvert, dès l'intensité de la production, du paysage comme le jardin sanctuarisé).
Le découpage du territoire de l'aire métropolitaine bordelaise qui suit est fondé sur ces considérations. Pour cela, les unités mises en évidence ne sont pas des unités paysagères (qui ont une définition différente) mais des régions territoriales qui permettront l'identification visuelle et sensitive.
Elles se définissent comme des « unités cachées » et « demi-cachées » : ce sont des unités qui mélangent plusieurs conditions et qui n'ont pas qu'une seule thématique. Ces unités apparaîtront dans plusieurs tomes selon des regards différents.

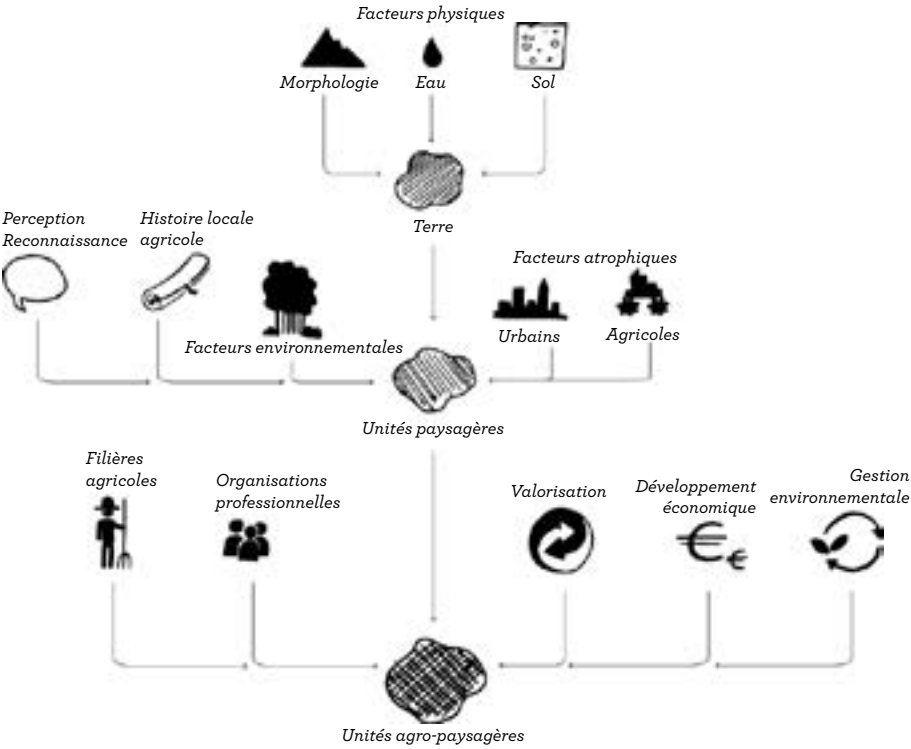
Facteurs physiques
Morphologie
Eau
Sol
Terre
Perception
Reconnaissance
Histoire locale
agricole
Facteurs environnementales
Facteurs atrophiques
Urbains
Agricoles
Unités paysagères
Filières
agricoles
Organisations
professionnelles
Valorisation
Développement
économique
Gestion
environnementale
Unités agro-paysagères

Hydromorphologie

Géologie

Pédologie

Principe de fonctionnement écologique du territoire: à gauche secteur Sud-Médoc, à droite secteur des Graves.

La démarche opérationnelle

L'objectif de cette charte des agricultures et des paysages est de rassembler l'ensemble des agriculteurs, viticulteurs, acteurs économiques, habitants, associations et collectivités concernées du territoire autour d'un projet d'élaboration d'un document cadre de mise en œuvre des orientations du SCoT visant à renforcer l'attractivité des territoires et de leurs paysages, en protégeant les espaces naturels et en confortant l'activité agricole, par une valorisation de l'économie agricole, du tourisme et des activités de loisirs. La démarche comporte la mise en place d'un programme d'actions qui serait modelé au fur et à mesure avec les acteurs du territoire.

Ce programme d'actions est structuré autour de cinq thématiques principales qui guident les propositions :

1) Paysage et patrimoine territorial,

2) Économie agricole et territoriale

3) Ressources environnementales

4) Interfaces et lisières

5) Valorisation et communication

Ces propositions feront l'objet, à la fin du processus d'élaboration, d'un acte d'engagement. Pour garantir cette cohérence et rendre possible le positionnement des acteurs autour de ces propositions concrètes, l'architecture de la démarche opérationnelle est organisée autour d'une triptyque : principes – actions – mesures.

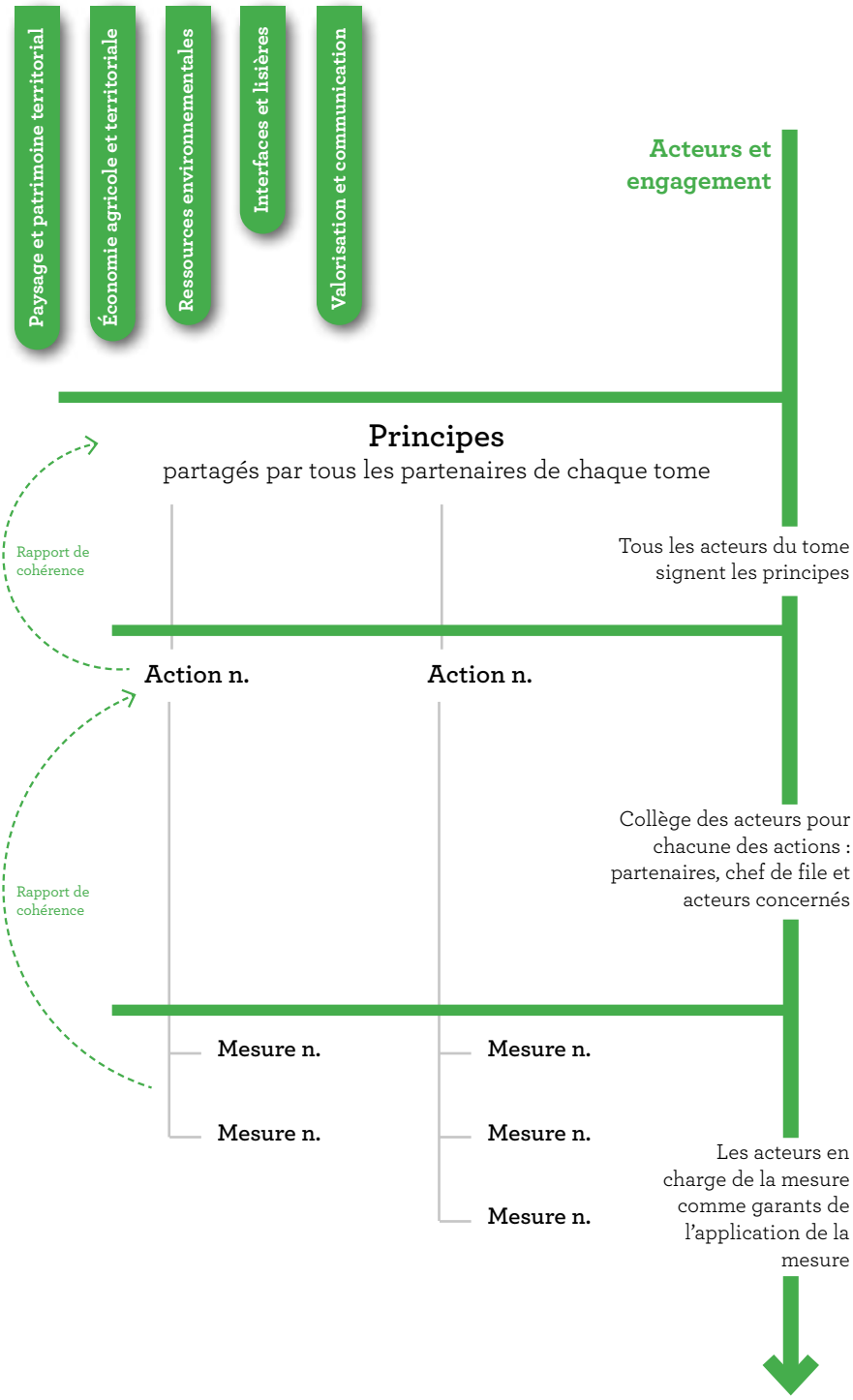
Paysage et patrimoine territorial
Économie agricole et territoriale
Ressources environnementales
Interfaces et lisières
Valorisation et communication
Acteurs et engagement
Principes
partagés par tous les partenaires de chaque tome
Rapport de cohérence
Tous les acteurs du tome signent les principes
Action n.
Action n.
Collège des acteurs pour chacune des actions : partenaires, chef de file et acteurs concernés
Rapport de cohérence
Mesure n.
Mesure n.
Mesure n.
Mesure n.
Mesure n.
Les acteurs en charge de la mesure comme garants de l'application de la mesure

Les Paysages de L'EAU

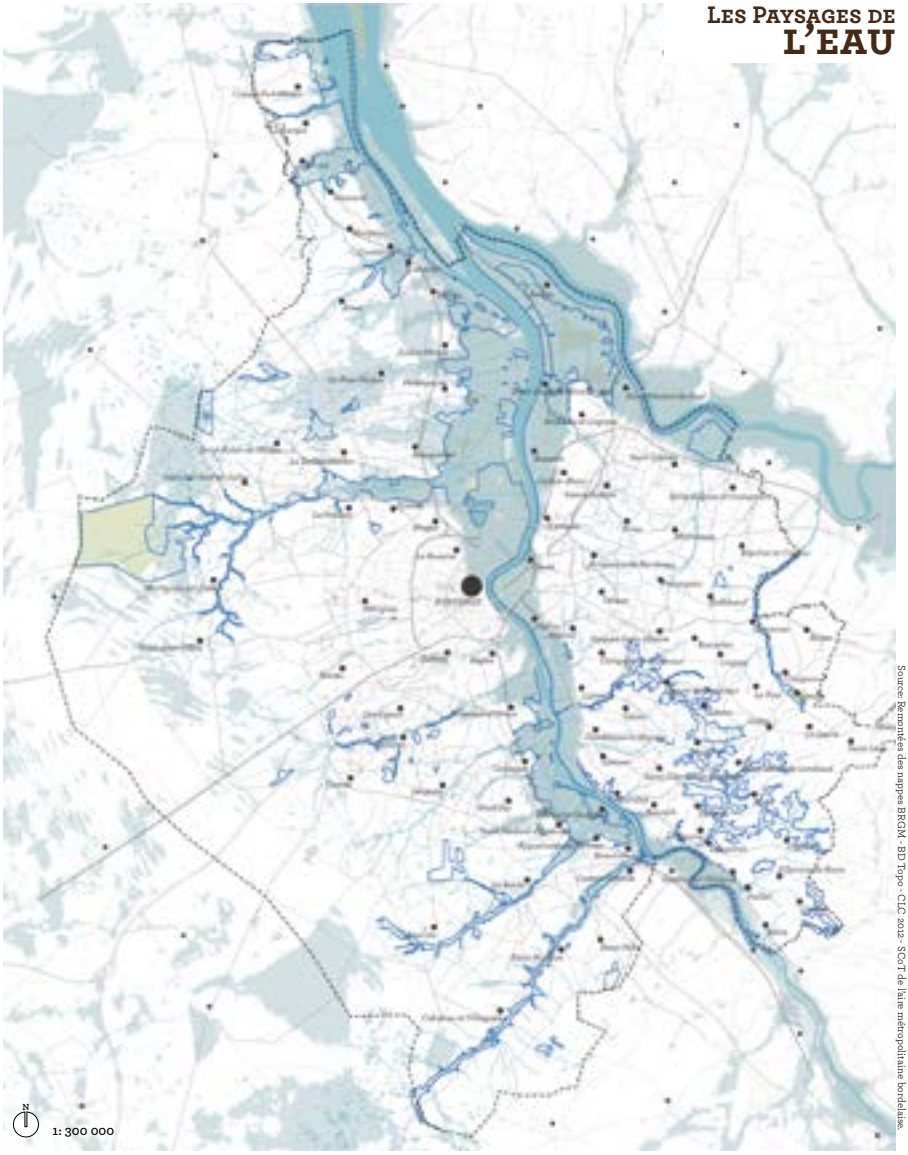

Source: Remontées des nappes BRGM - BD Topo - CLC 2012 - SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Légende

- Bordeaux, centre villes et centre bourgs
- Autoroutes
- Routes
- Chemins de fer
- Périmètre Sysdau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Lagunes
- Espaces Naturels Majeurs (SCoT)
- Zones de remontées de nappe
- Landes et bruyères
- Palus et marais

TOME
1
Les paysages de l'eau
document de travail
Version du 25/04/2017

Les unités agro-paysagères de l'eau

Les paysages humides du Médoc

- Les marais estuariens de Cussac-Fort-Médoc à Macau
- La forêt-galerie de la Jalle de Castelnau
- Les marais de Ludon – Parempuyre – Blanquefort
- Le système de la Jalle de Ludon-Médoc
- La Jalle de Blanquefort

Les paysages humides de Graves

- Les bocages de Garonne
- La vallée viticole de Beautiran à Podensac

Les paysages humides de l'Entre-deux-Mers

- Le triangle marécageux de Bassens-Ambés-Saint-Loubès
- Les marais de Bouliac à Le Tourne
- Les marais de Langoiran à Rions

▲ Prairie_Ayguemort.

◀ Canal naturel_Macau.

Prairie_Ludon-Médoc.
▼

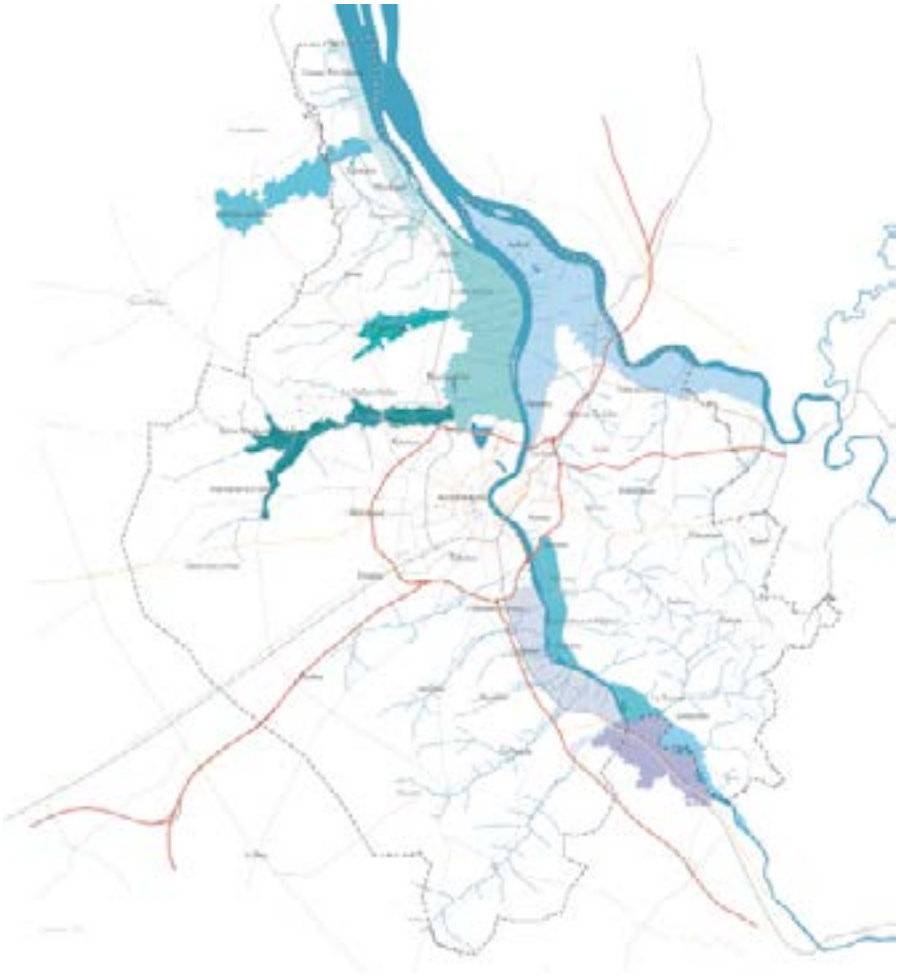

PANTONE
Léognan Nature

Secteur de Cadaujac

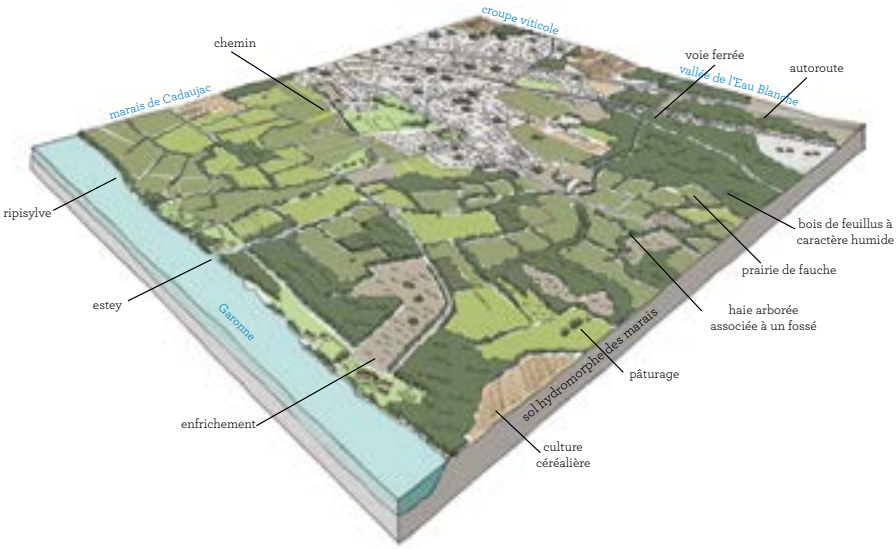

Secteur de Lamarque/Cussac-Fort-Médoc

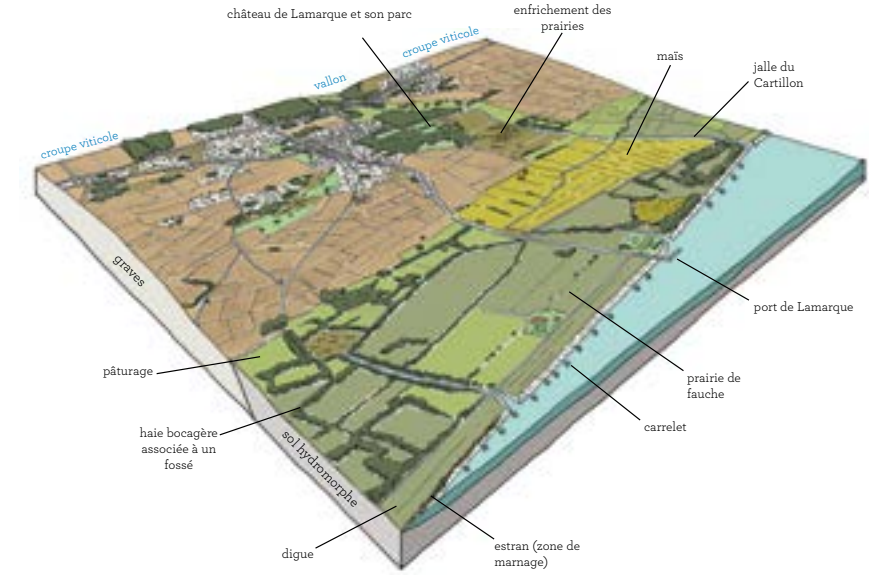

P1 « Ancrer les structures paysagères dans les pratiques contemporaines » :

A1 Réactiver le paysage agropastoral des zones humides.

> Identifier les structures végétales marquantes dans le paysages (arbre isolé, haie, bosquet, ripisylve...)

M1 Extension du projet «La réhabilitation des marais de Ludon-Médoc» à l'unité agro-paysagère «les marais de Ludon-Parempuyre-Blanquefort»

M2 Proposer un projet de réactivation de l'identité agropastorale pour les unitées agro-paysagère «les bocages de Garonne», «les marais de Bouliac à la Tourne» et «les marais de Langoiran à Rions».

Acteurs concernés : Habitants, agriculteurs, Communes et Intercommunalités.

A2 Favoriser le maintien ou la réimplantation d'éléments structurant des paysages emblématiques.

> Favoriser, accompagner et sensibiliser aux usages et fonctions de ces structures (directs ou indirects);
> Identifier les sources de financement potentiels pour la plantation ou la gestion de ces structures arborées (PAC, MAEC, Région...)

Acteurs concernés : Agriculteurs, Communes et Intercommunalités, Département, Association Arbres et Paysages, Chambre d'agriculture, CAUE, Animateurs Natura 2000...

A3 Réactiver le patrimoine bâti dans un usage contemporain.

> Assurer la protection et la restauration dans les outils d'aménagement du territoire et initiatives locales ;
> Favoriser l'usage « contemporain » de ce patrimoine : diversification agricole, tourisme, etc. > lien E2 et E3.

Acteurs concernés : Communes et Intercommunalités, Région, Agriculteurs, CAUE, Associations locales, propriétaires...

Les Paysages de LA VIGNE

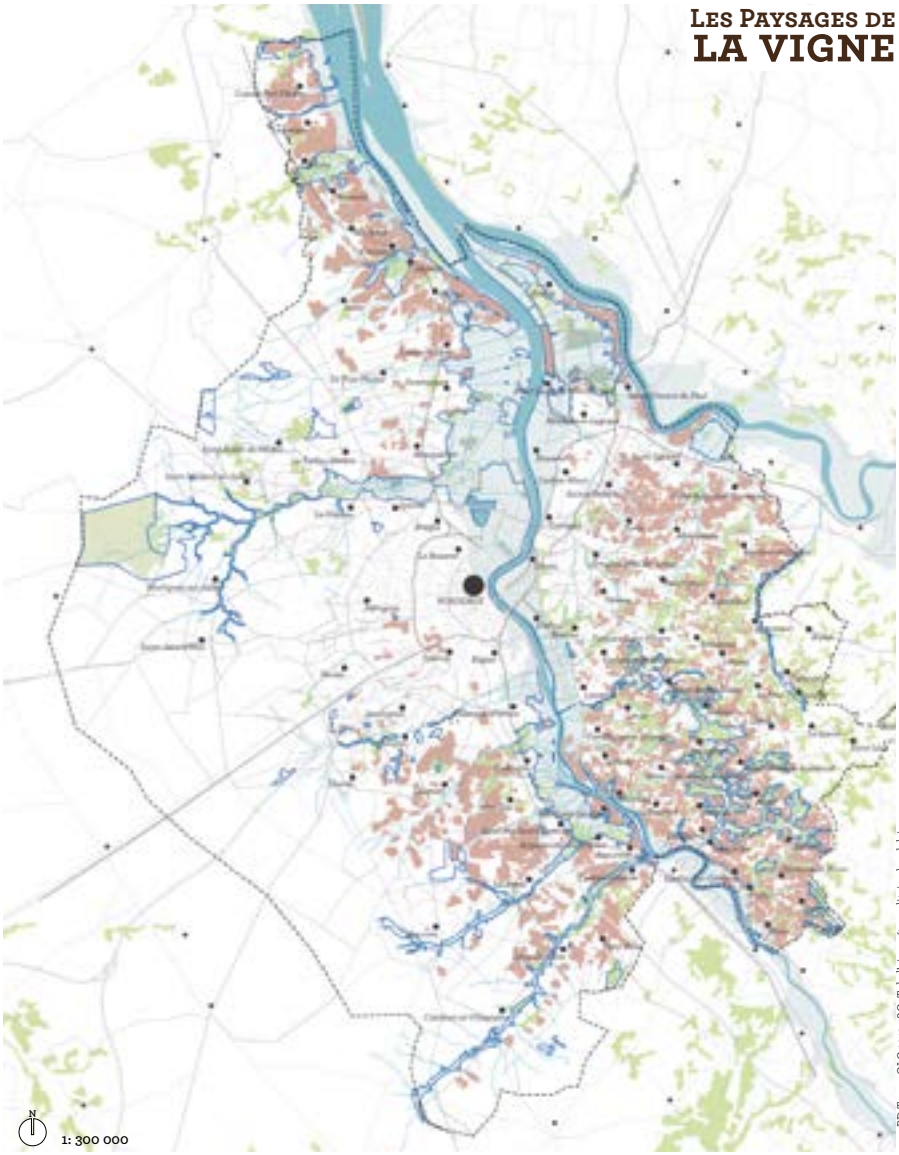

Source: BD Topo - CLC 2012 - SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Légende

- Bordeaux, centre villes et centre bourgs
- Autoroutes
- Routes
- Chemins de fer
- Périmètre Sysdau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Zones humides et inondables
- Terroirs viticoles protégés (SCoT)
- Landes et bruyères
- Palus et marais
- Boisements de feuillus
- Espaces Naturels Majeurs (SCoT)

TOME
2
Les paysages de la vigne
document de travail
Version du 25/04/2017

Les unités agro-paysagères viticoles

Les terrasses du Haut-Médoc

- Les terrasses viticoles de Cussac-Fort-Médoc
- Les terrasses viticoles de Listrac-Médoc

Les terrasses médocains de Soussan à Cantenac

- Les terrasses viticoles de Margaux
- La forêt mixte d'Arsac

Les terrasses du périurbain métropolitain

- Les terrasses viticoles de Blanquefort
- La forêt habitée du Pian-Médoc à Saint-Médard-en-Jalle

Les paysages humides de Graves

- La vallée viticole de Beautiran à Podensac

Les terrasses de Graves

- Les clairières viticoles de Léognan à Martillac
- Les Graves forestières

La campagne habitée de l'Entre-deux-Mers

Les collines du Créonnais

Les collines Ouest de l'Entre-deux-Mers

- Les collines de Camblanes et Meynac – Quinsac – Saint-Caprais-de-Bordeaux
- Les collines de Villenave-de-Rions

Les collines Est de l'Entre-deux-Mers

- Les collines de Beychac-et-Caillau
- Les collines de Baron

▲ Plateau viticole, Soussans.

◀ Château, Léognan.

Coteau viticole, Haux. ▼

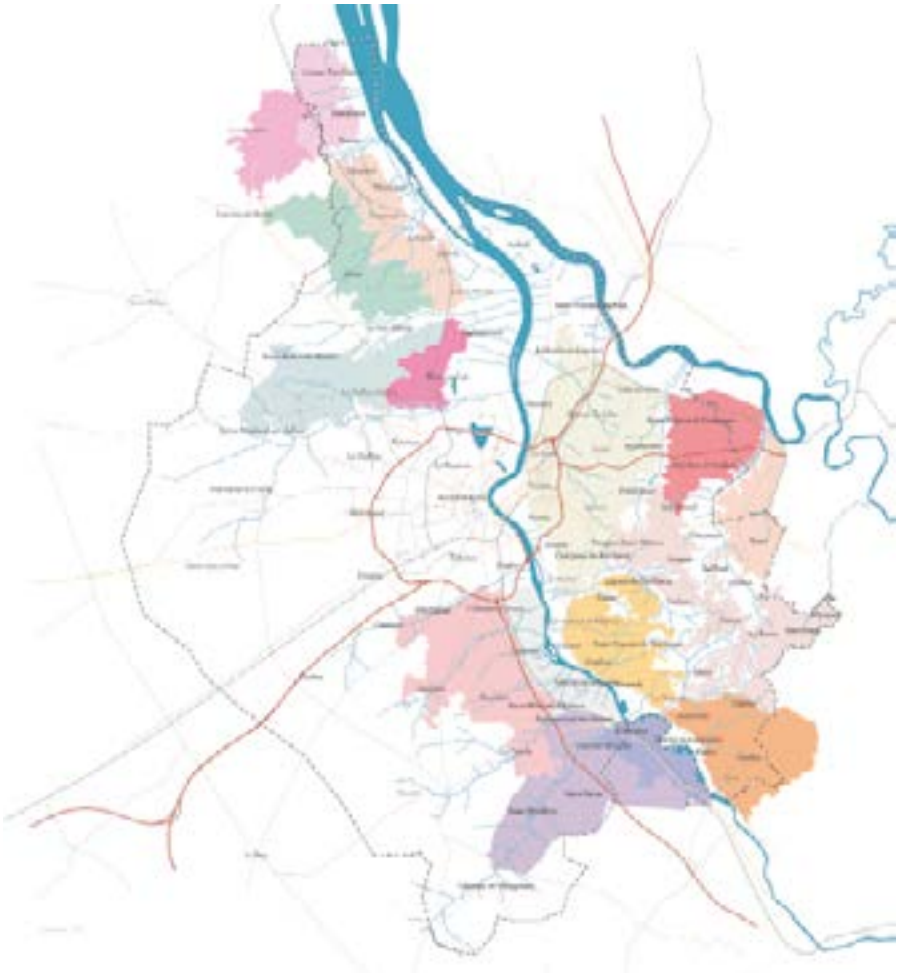

PANTONE
Martillac

Secteur de Martillac

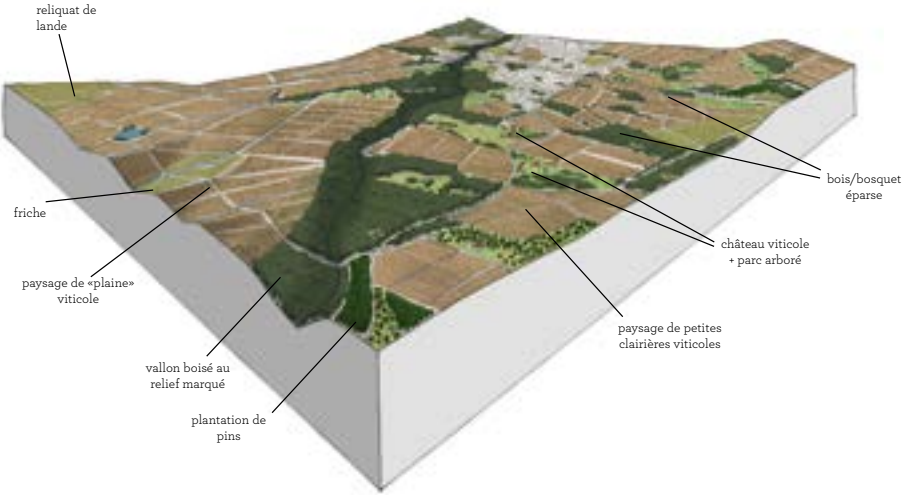

P2 « Assurer le maintien d'un réseau écologique multifonctionnel, grâce à l'installation d'infrastructures agro-écologiques » :

A1 Identifier les enjeux et potentialités écologiques au sein des vignobles
> Accompagner les mesures de gestion favorables à la biodiversité : plantation de haies, retard de fauche, ...

Acteurs concernés : Conservatoire d'espaces naturels, LPO, associations de protection de l'environnement (en tant qu'experts), viticulteurs, conseil départemental, communes, Vitinnov, Institut de la Vigne et du Vin, Organisme de gestion, CIVB.

A2 Restaurer les continuités écologiques à l'échelle d'unités viticoles
> Identifier les corridors permettant de relier les vallées au sein des plus grandes unités viticoles
> Entretenir ou recréer les corridors identifiés
> Recréer des ripisylves le long des cours d'eau lorsqu'elles ont été détruites ou réduites
> Soutenir les pratiques agricoles favorables, articuler ces actions avec celles mises en place sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire...
> Accompagner la sensibilisation des consommateurs sur les démarches engagées par le viticulteur et les organismes professionnels viticoles.

Acteurs concernés : Conservatoire d'espaces naturels, LPO, associations de protection de l'environnement (en tant qu'experts), viticulteurs, conseil départemental, communes, Organisme de gestion, Vitinnov, Institut de la Vigne et du Vin

Les Paysages de LA FORÊT

Source: Remontées des nappes BRGM - BD Topo - CLC 2012 - SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Légende

- Bordeaux, centre villes et centre bourgs
- Autoroutes
- Routes
- Chemins de fer
- Périmètre Sysdau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Lagunes
- Forêt sylvicole de pins maritimes
- Bruyères et terrains non cultivées
- Palus et marais
- Boisements de feuillus

TOME
3
Les paysages des forêts
document de travail
Version du 25/04/2017

Les unités agro-paysagères forestières

Les paysages humides du Médoc

- La forêt-galerie de la Jalle de Castelnau
- Le système de la Jalle de Ludon-Médoc
- La Jalle de Blanquefort

Les coteaux médocains de Soussan à Cantenac

- La forêt mixte d'Arsac

Les coteaux du périurbain métropolitain

- La forêt habitée du Pian-Médoc à Saint-Médard-en-Jalle

Les coteaux de Graves

- Les Graves forestières

La forêt sylvicole de Saint-Hélène

La forêt de Arsac à Saint-Jean-d'Illac

- La forêt humide sur la Jalle
- Les clairières agricoles de Saint-Jean-d'Illac

La forêt de Cestas à Cabanac-et-Villagrains

- Les grandes cultures de Cestas
- La forêt « changeante » de Cabanac

▲ Grandes cultures, Saucats.

◀ Forêt, Saint-Médard-en-Jalle

Forêt mixte, Canéjan. ▼

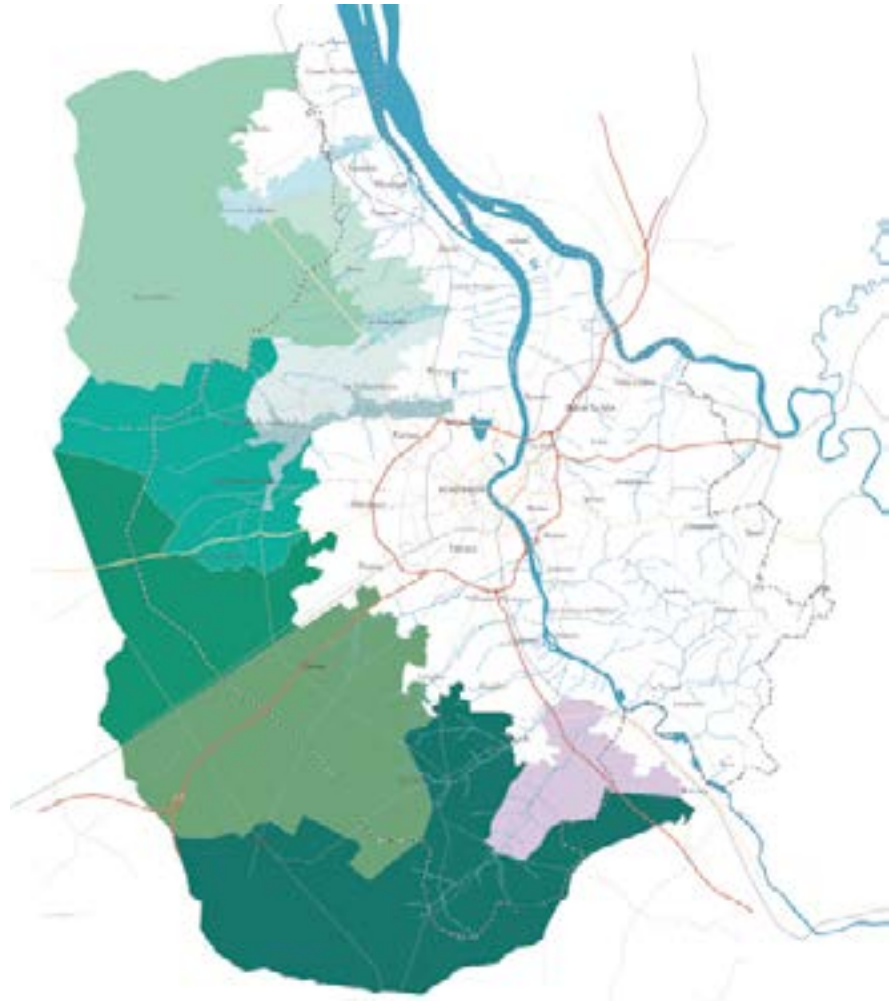

PANTONE
Lagunes

Secteur de Saucats

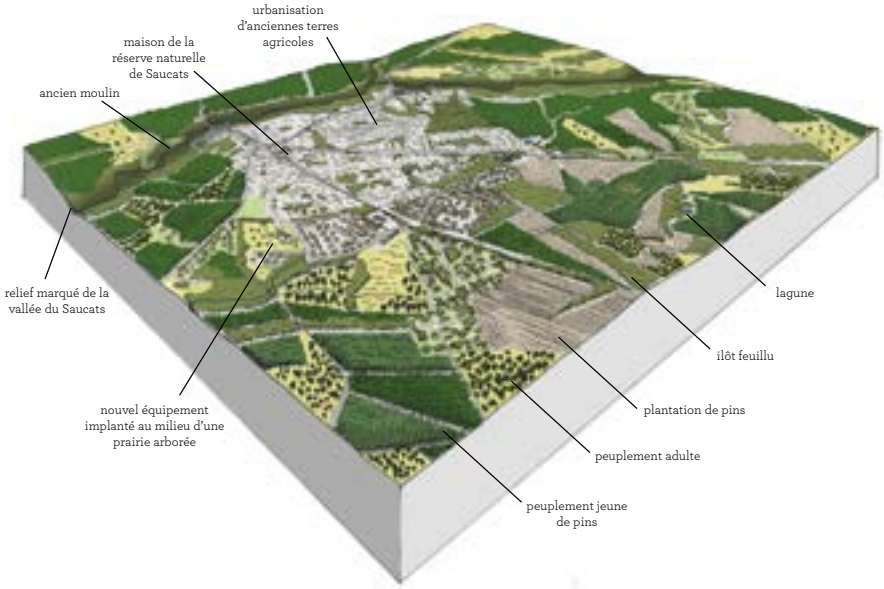

P1 « Développer un plan des interfaces en regardant des deux côtés de la lisière » :

- A1 Affiner la connaissance des enjeux sylvicoles en frange du massif (établir un atlas du parcellaire forestier sur les secteurs les plus sensibles);
- A2 Développer une analyse paysagère et urbaine par une approche par les usages.

P2 « Développer un plan d'actions dans les secteurs d'interface stratégiques » :

- A1 Définir un programme d'actions à court, moyen et long terme permettant de coordonner les actions d'ordre urbain, sylvicole, agricole ou environnementale...
- A2 Mobiliser les outils fonciers adaptés;
- A3 Favoriser une agriculture de proximité dans les franges du massif (sur les parcelles n'ayant pas de vocation sylvicole, type anciennes prairies).

P3 « Assurer la cohabitation des usages dans la forêt » :

- A1 Sensibiliser les usagers de la forêt à ses spécificités, aux réalités de la sylviculture et du risque incendie et réciproquement.

P4 « Porter une attention soutenue aux nouvelles lisières urbaines créées lors de nouvelles opérations » :

- A1 Structurer les nouvelles interfaces entre espaces sylvicoles ou naturels et espaces bâtis;
- A2 Assurer un accompagnement dans l'aménagement et la mise en œuvre des lisières.

Les Paysages des
COLLINES ET VALLONS

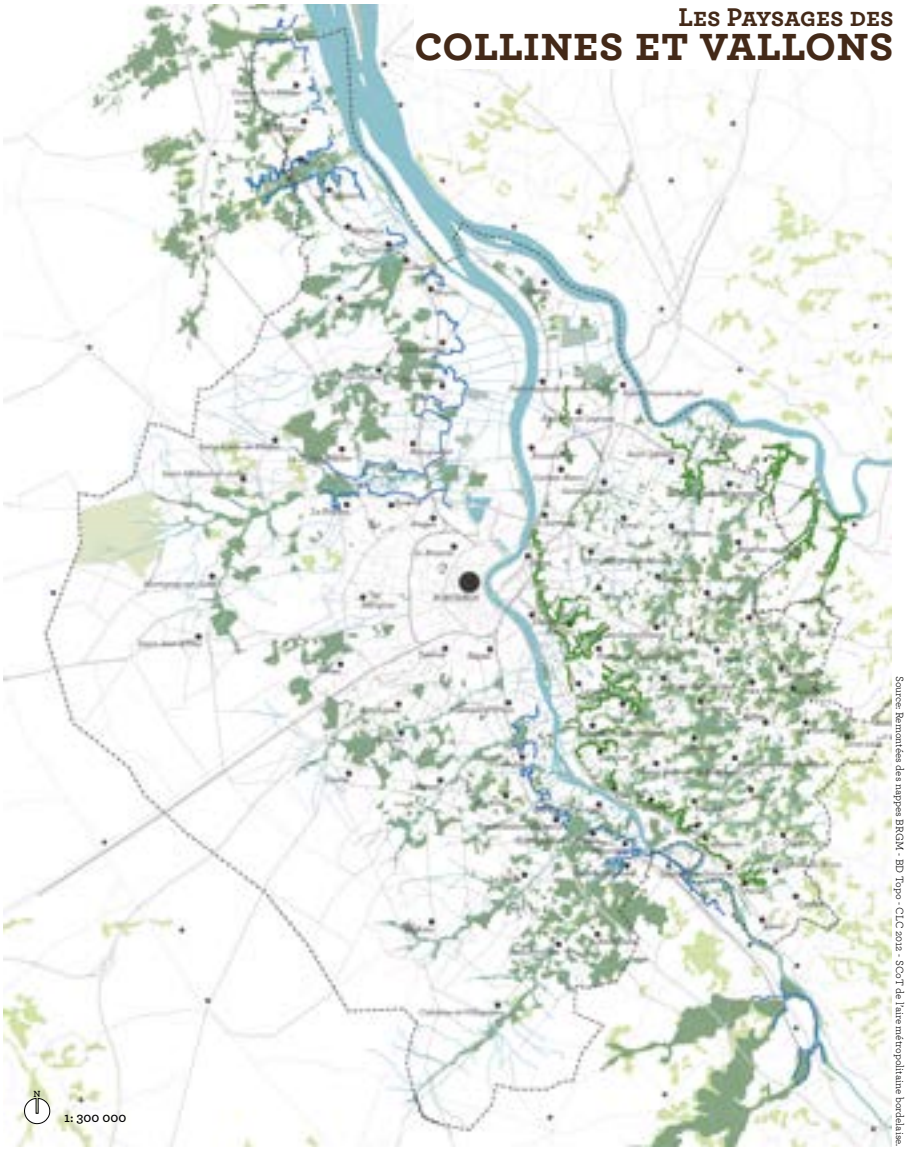

Source: Remontées des nappes BRGM - BD Topo - CLC 2012 - SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Légende

- Bordeaux, centre villes et centre bourgs
- Autoroutes
- Routes
- Chemins de fer
- Périmètre Sysdau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Bruyères, tourbières et palus
- REM « Bleu »
- REM « Vert »
- Forêts-galeries et milieux humides
- Boisements de feuillus

TOME
4
Les paysages des collines et des vallons
document de travail
Version du 25/04/2017

Les unités agro-paysagères collinaires et vallonnées

Les paysages humides de l'Entre-deux-Mers

- Le triangle marécageux de Bassens - Ambés - Saint-Loubès
- Les marais de Bouliac à Le Tourne
- Les marais de Langoiran à Rions

La campagne habitée de l'Entre-deux-Mers

Les vallons « garonnais » de l'Entre-deux-Mers

- Le vallon de la Pimpine
- Le vallon du Grand Estey

Les vallons « dordognais » de l'Entre-deux-Mers

- Le vallon de la Laurence
- Le vallon du Gestas

Les collines du Créonnais

Les collines Ouest de l'Entre-deux-Mers

- Les collines de Camblanes et Meynac - Quinsac - Saint-Caprais-de-Bordeaux
- Les collines de Villenave de Rions

Les collines Est de l'Entre-deux-Mers

- Les collines de Beychac-et-Caillau
- Les collines de Baron

▲Collines_Montussan.

◀ Vieux moulin_St. Loubès.

Bâtiment agricole_Yvrac. ▼

PANTONE
Saint-Loubès

Secteur de Cénac

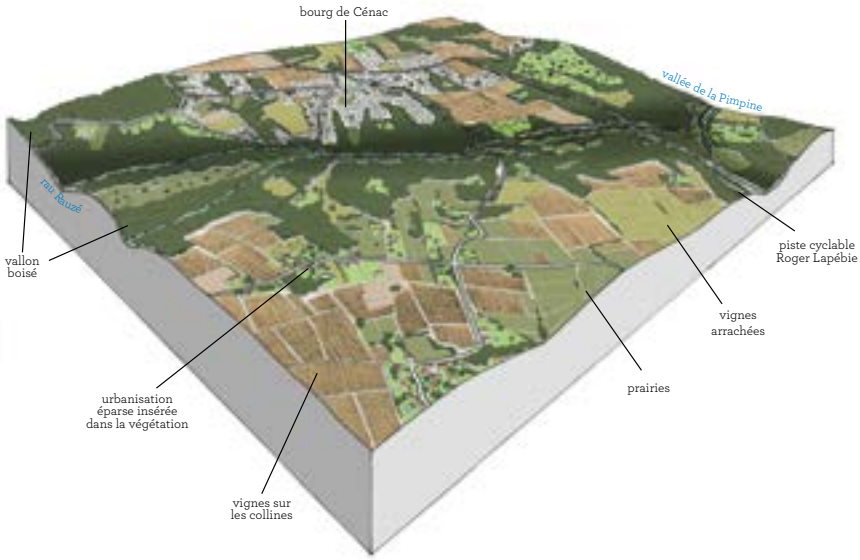

P1 « Accompagner la diversification des activités agricoles adaptées aux spécificités du territoire » :

A1 Mettre en lien les porteurs de projets agricoles et les communes.
> Développer une valorisation locale des produits;

A2 Accompagner particulièrement l'aide à l'installation des filières émergentes
> Conforter la mise en place de nouvelles filières en relation avec les dynamiques paysagères et la gestion des lisières (abandon de la vigne, friches agricoles, revalorisation des vallons...) > C4
> Mettre en relation les agriculteurs avec les interlocuteurs privilégiés et l'identification des marchés possibles

A3 Accompagner les exploitations par le développement des activités agri-touristiques
> Intégrer dans les documents d'urbanisme locaux, la possibilité de diversifier les activités d'agriculteurs volontaires

Acteurs concernés : SAFER, Collectivités, Chambre d'agriculture, agriculteurs, Conseil Départemental, Animateur Natura 2000, office de tourisme de l'Entre-deux-Mers

P2 « Structurer des filières agricoles émergentes » :

A1 Développer la mise en réseau des acteurs agricoles (entraide, partage de matériels, échange d'expériences, outils de transformation).

A2 Encourager la création de pôles agricoles
> Identifier les activités/services/agriculteurs ayant un intérêt à se réunir en un pôle agricole;
> Associer des activités complémentaires à la vente des produits;
> Identifier le/les lieux stratégiques pouvant jouer ce rôle de pôle agricole.

Acteurs concernés : Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers, Syndicat des agriculteurs, associations des agriculteurs.

SCOT
TOME
5
Les sites
des projets
agro-urbains
document de travail
Version du 17/05/2017
Sysdau
a'urba.

Les unités agro-paysagères périurbaines

Les paysages humides du Médoc

- Les marais de Ludon - Parempuyre - Blanquefort
- La Jalle de Blanquefort

Les paysages humides de Graves

- Les bocages de Garonne

Les paysages humides de l'Entre-deux-Mers

- Le triangle marécageux de Bassens-Ambés - Saint-Loubès
- Les marais de Bouliac à Le Tourne

Les coteaux du périurbain métropolitain

- Les coteaux viticoles de Blanquefort
- La forêt habitée du Pian-Médoc à Saint-Médard-en-Jalle

Le paysage urbain de la métropole

Les coteaux de Graves

- Les clairières viticoles de Léognan à Martillac

La campagne habitée de l'Entre-deux-Mers

Les vallons « garonnais » de l'Entre-deux-Mers

- Le vallon de la Pimpine
- Le vallon du Grand Estey

Les collines Ouest de l'Entre-deux-Mers

- Les collines de Camblanes et Meynac - Quinsac - Saint-Caprais de Bordeaux

Les collines du Créonnais

La forêt de Arsac à Saint-Jean-d'Illac

- La forêt humide sur la Jalle
- Les clairières agricoles de Saint-Jean-d'Illac

La forêt de Cestas à Cabanac-et-Villagrains

- Les grandes cultures de Cestas

▲ Château, Léognan.

◀ Route forestière, Cestas.

Zone industrielle, Ambès. ▼

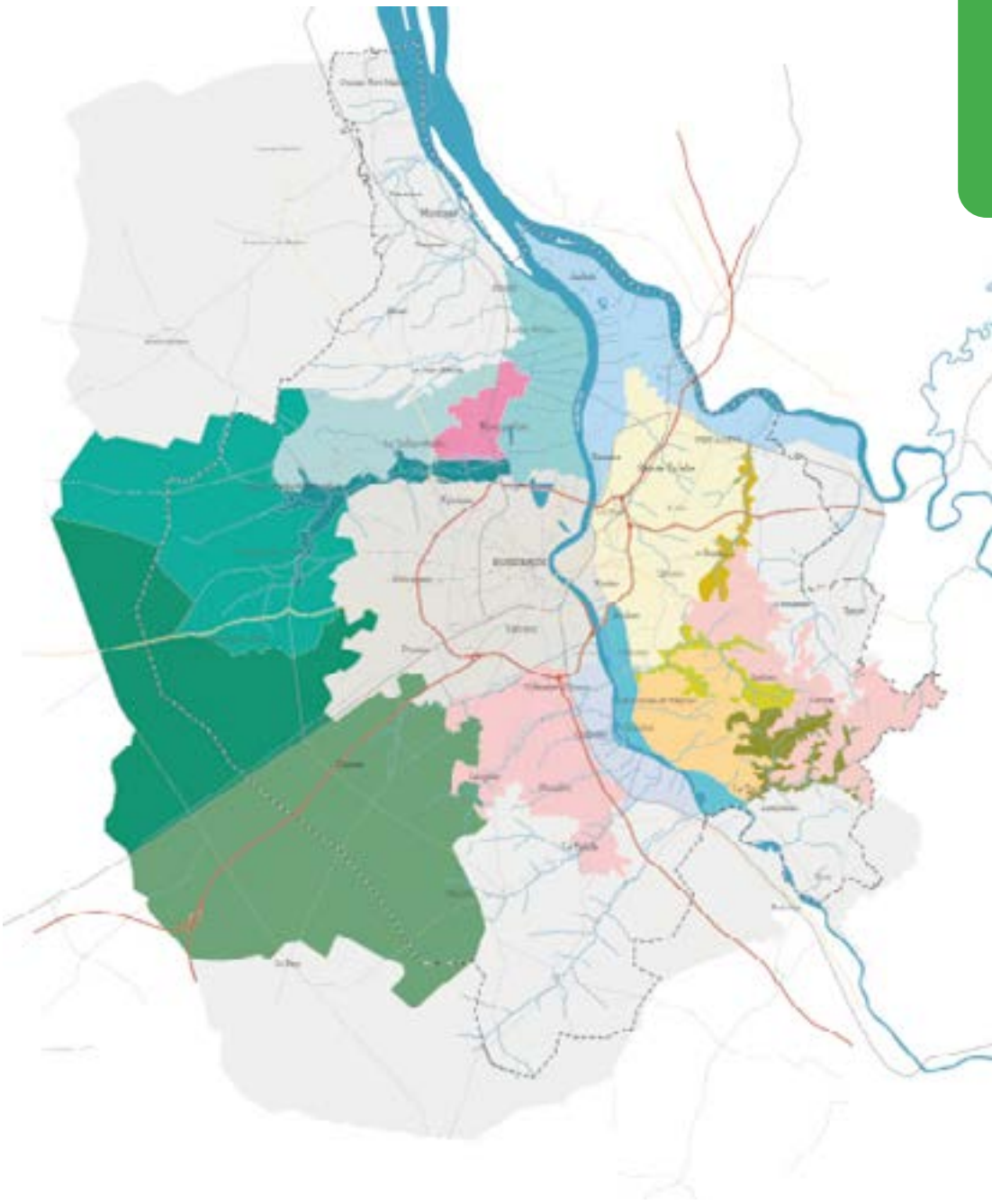

La domanialité du territoire périurbain

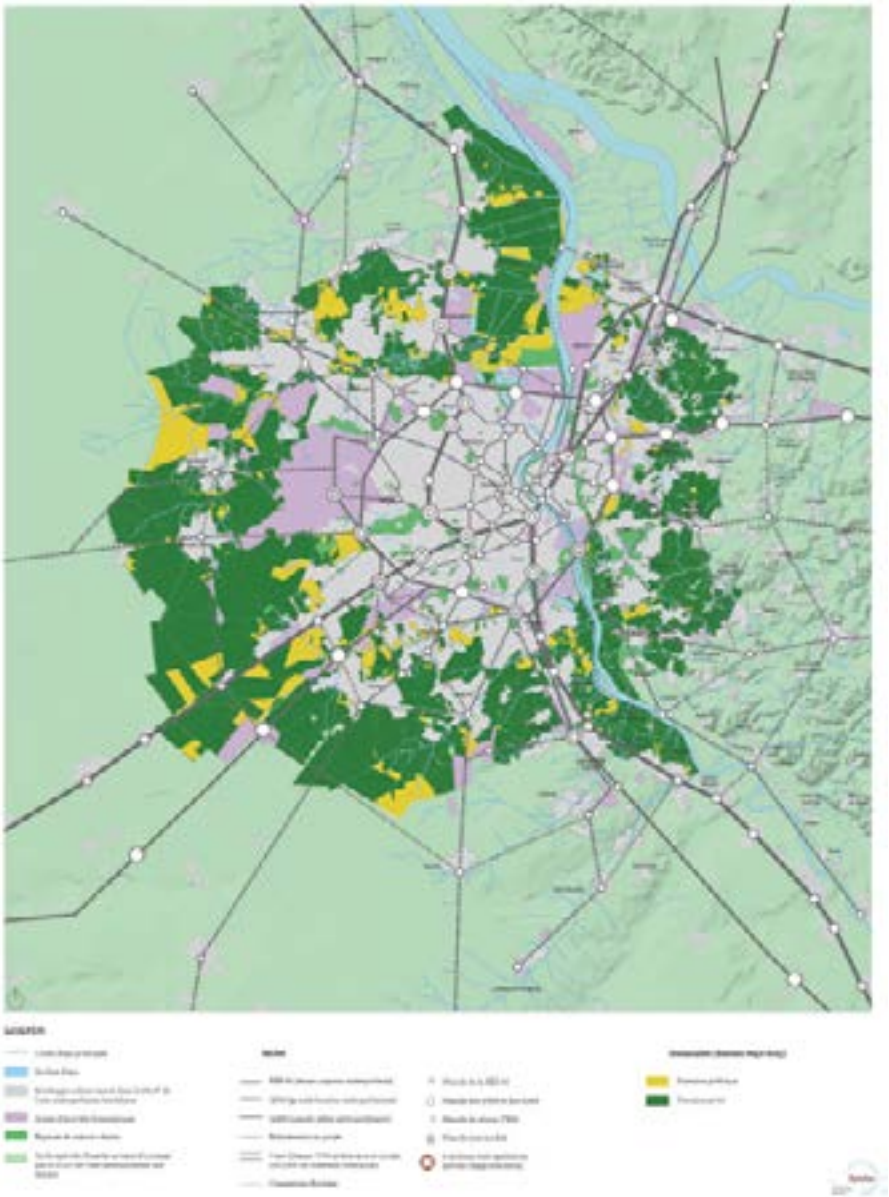

Les enjeux

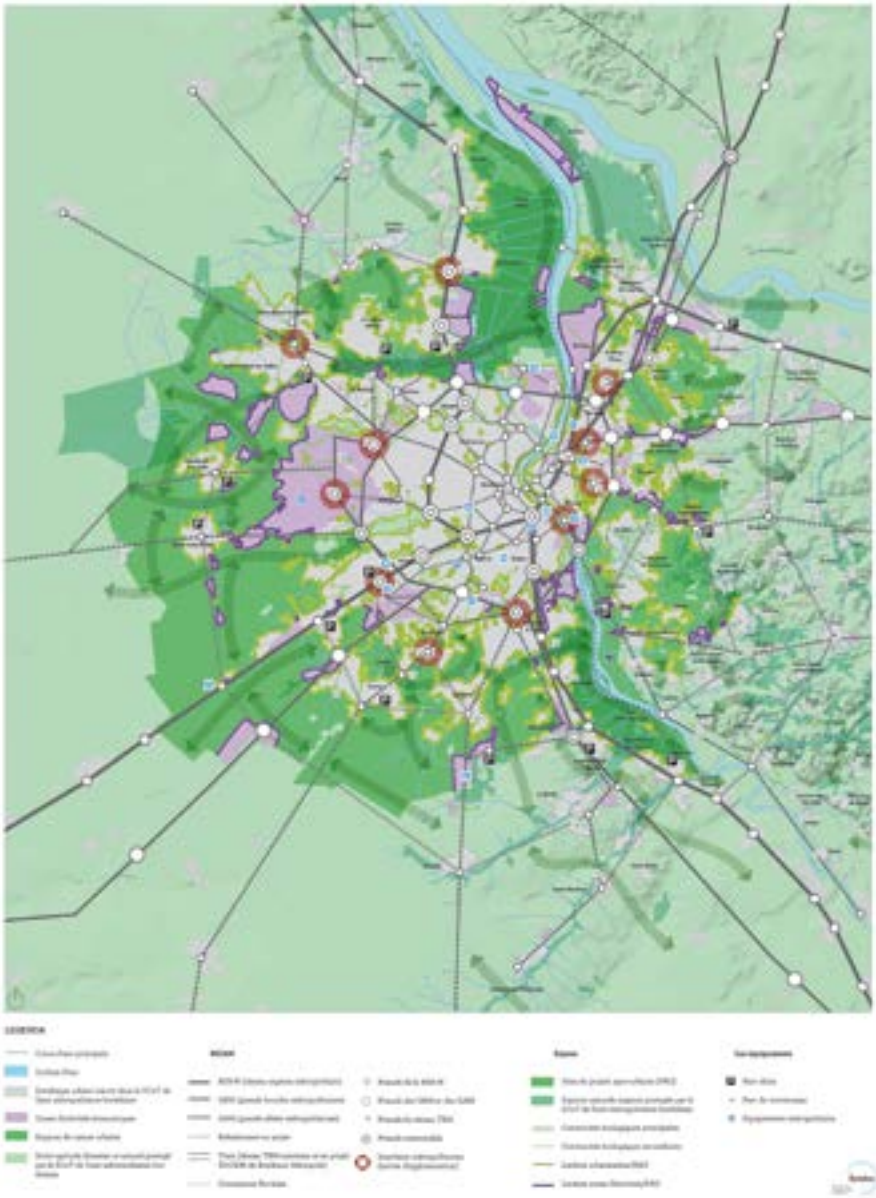

Les territoires de projet agro-urbain

Stratégie de projet : faire un projet agro-urbain

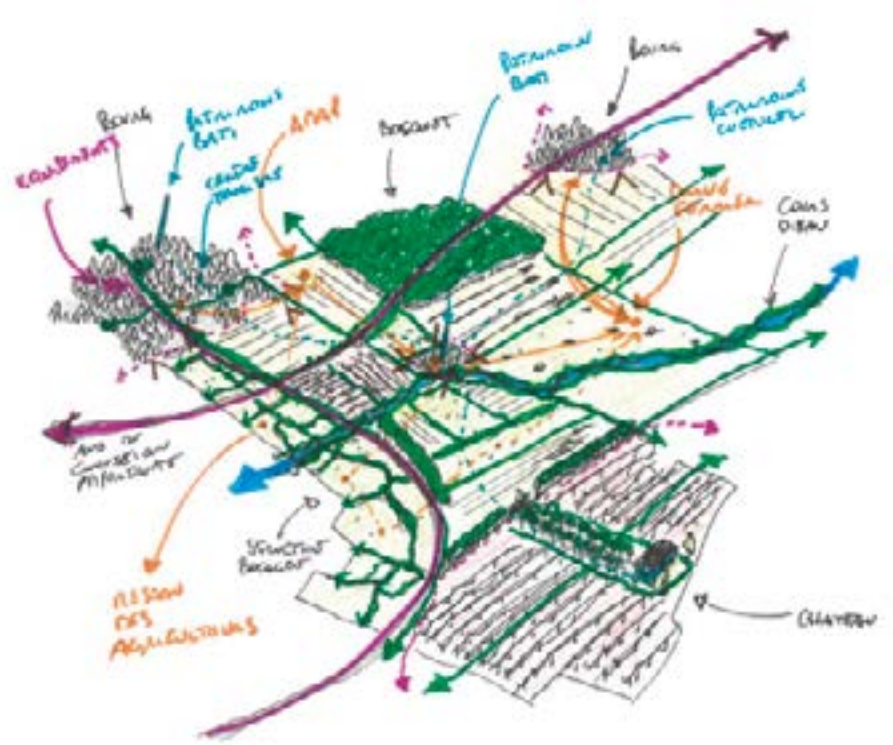

- Fonction paysagère
  (assurer la visuelle)
- Fonction écologique
  (assurer les connexions, restauration des milieux)
- Fonction de proximité (zones agricoles intelligentes, repenser distribution par circuit court)
- Fonction urbaine
  (accessibilité, nouvelle forme d'habitat, zones de contacte)
- Fonction de loisir
  (communication et tourisme)

Notes

Crédit photo : © Christophe Goussard

Un programme intégré sur l'eau

Un plan climat à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

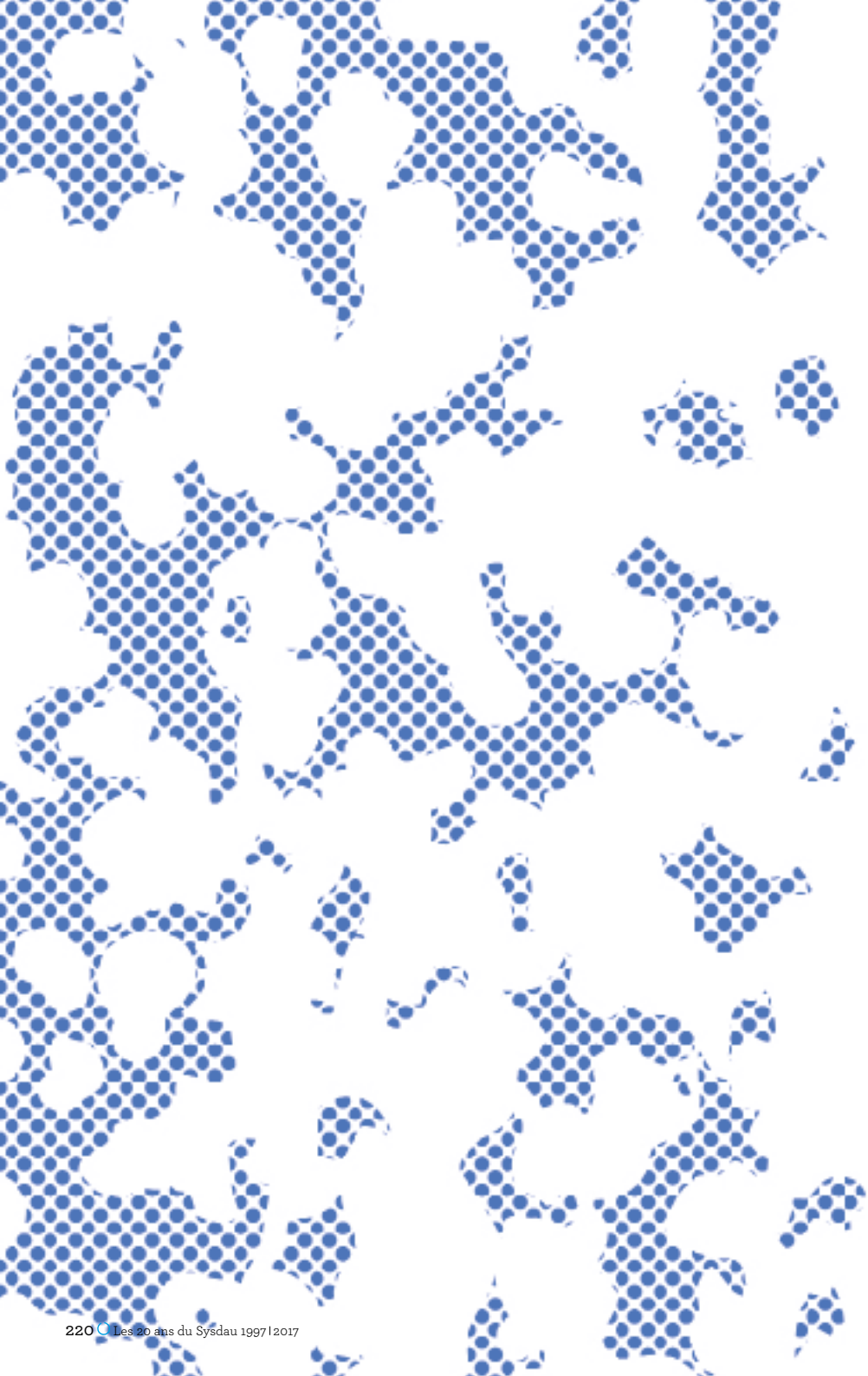

Une métropole économe en ressources et en espaces

Face au changement climatique et à la raréfaction tant des ressources publiques que des ressources naturelles (énergies fossiles, espaces fonciers, eau potable…), le modèle proposé dans le SCoT est celui d'une aire métropolitaine sobre qui consomme peu d'énergie, rejette peu de déchets et les valorise au maximum, occupe le minimum d'espaces, économise l'eau et protège la ressource en eau, réduit significativement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

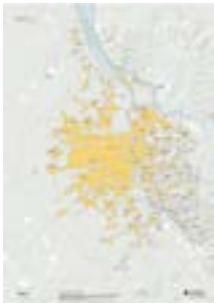

Lionel Faye
Président

Andréa Kiss
Vice-présidente, rapporteur

de la commission qualité urbaine et développement durable
[métropole responsable]

Un programme intégré sur l'eau

Source: Remontées des nappes BRGM - BD Topo - CLC 2012 - SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Légende

- Bordeaux, centre villes et centre bourgs
- Autoroutes
- Routes
- Chemins de fer
- Périmètre Sysdau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Lagunes
- Espaces Naturels Majeurs (SCoT)
- Zones de remontées de nappe
- Landes et bruyères
- Palus et marais

Un programme intégré sur l'eau

La multiplicité des enjeux liés à l'eau a conduit au fil du temps à sectoriser chacun d'entre eux en mettant en place une filière dédiée.
Plusieurs facteurs amènent aujourd'hui à repenser ce modèle : les effets attendus du changement climatique, et la perspective d'un transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » comme évoqué par la loi Notre à l'horizon 2018/2020, notamment, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations étant déjà du ressort des collectivités).

La mise en œuvre du SCoT, dans le cadre des travaux sur la [métropole responsable], offre une entrée commune à une échelle pertinente pour avoir une approche globale sur l'ensemble des impacts sur les milieux.

La mise en place d'un programme intégré sur l'eau donne l'opportunité d'une vision d'ensemble sur un sujet qui est trop souvent abordé de manière thématique et non transversale. Cette initiative a vocation à donner une place singulière à l'eau dans l'ensemble des dispositifs de mise en œuvre des orientations du document d'orientation et d'objectifs du SCoT en le dotant d'un programme à vocation technique.

La volonté du Sysdau est d'intégrer la question de l'eau au cœur des problématiques de développement des territoires.

Il s'agit de monter un projet intégré avec l'ensemble des acteurs impliqués, sur plusieurs thématiques :
- protection de la ressource,
- adéquation des besoins avec les développements prévus,
- intégration des zones humides et de manière plus large de la trame verte et bleue avec les projets de développement,
- gestions des inondations fluviales et des ruisseaux.

Pour chacun de ses axes, des actions concrètes seront précisées pour accompagner les collectivités et les porteurs de projets. Ce programme d'actions transversal permettra notamment de faire un lien plus direct entre les acteurs de l'urbanisme et ceux de l'eau afin d'aboutir à une meilleure convergence de chacun vers

Confrontation avec les zones humides historiques
Légende

un environnement et un cadre de vie de qualité.

Le SCoT a identifié les nombreux enjeux à relever pour que l'eau demeure une ressource pérenne; De nombreuses dispositions et orientations ont été définies. Il s'agit dorénavant d'écrire avec les différents acteurs impliqués la feuille de route et les actions à engager pour y parvenir.

3 séquences aux temporalités et aux finalités différentes ont été identifiées et permettent de définir le champ d'intervention :

> Informer et renseigner

Cette séquence d'actions doit permettre de donner des informations de qualité et constituer une base commune de références à l'ensemble des acteurs impliqués.

> Accompagner et Suivre

Il est nécessaire d'appuyer et d'accompagner les collectivités dans l'articulation des thématiques eau et urbanisme.

> Anticiper et Évaluer

Ce programme intégré sur l'eau doit également se projeter sur de nouveaux horizons et déterminer de nouveaux champs d'actions.

Les thématiques retenues sont les suivantes : ressources, risques, paysages et tourisme. Pour des raisons de commodités, elles ont été limitées à un seul vocable dans le programme d'actions, elles renvoient toutefois à des problématiques plus complexes et fouillées.

Informer et renseigner

Ressources
L'objectif général est d'apporter aux collectivités une information plus complète, comme un porter à connaissances spécifique sur la question de l'eau dans toutes les dimensions. L'objectif est de favoriser une meilleure prise en considération de cette thématique dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
Un « pack eau » pourrait être défini par les éléments suivants :
> Mieux informer les collectivités pour la réalisation des cahiers des charges et de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, à partir des documents réalisés dans d'autres cadres (ex : l'InterSCoT)
> Prendre en compte les périmètres de protection des captages dans les documents d'urbanisme locaux
> Viser une adéquation de la ressource en eau avec le développement prévu par les documents d'urbanisme
> Connaitre la situation locale sur les consommations d'eau à différentes échelles
> Favoriser une information de meilleure qualité à destination des acteurs
> Associer les partenaires techniques (eau et urbanisme) au plus tôt des échanges lors de l'élaboration du document d'urbanisme local

Risques
Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), et de la mise à jour entreprise par l'État des différents PPRI, les collectivités doivent renforcer leurs connaissances sur ces phénomènes et informer les habitants et les acteurs de leurs obligations.
il s'agit d'enrichir le « pack eau » en identifiant les points de vigilance en matière de risque.

Gestion des eaux
> Optimiser la capacité des territoires à gérer les effluents domestiques ou industriels
> Mieux connaitre les impacts du ruissellement

Paysages /environnement
> Informer ou indiquer les secteurs naturels agricoles protégés servant à la protection des biens et des personnes

Tourisme
> Partager l'information sur les équipements existants, mais aussi les projets et travaux de haltes fluviales par les collectivités
> Développer la pratique des sports nautiques sur la Garonne ou sur les plans d'eaux attenants
> Encourager le tourisme lié aux paysages de l'eau et aux pratiques agricoles

Un atlas des milieux humides
> Améliorer la connaissance en s'appuyant sur les données disponibles et les acteurs concernés
> Prendre en compte dans les documents d'urbanisme : la cartographie des zones humides à privilégier en priorité, à partir de données officielles et des expertises localement disponibles (études d'impacts), les outils du PLU à mobiliser pour avoir un bon niveau de protection des éléments identifiés (zonage adapté, sur-zonage, conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation)
> Avoir une connaissance le plus en amont possible des milieux humides présents sur le territoire pour une meilleure protection
> S'accorder avec les acteurs concernés sur les termes, les critères d'identification et les limites d'utilisation des données.

Accompagner et suivre

Dans un objectif d'une meilleure articulation entre domaine de l'urbanisme et domaine de l'eau, les actions ci-dessous doivent permettre d'accompagner les collectivités.

Ressources
> S'assurer de la prise en compte de la dimension eau dans les nouveaux documents d'urbanisme
> Améliorer la performance des équipements publics dans l'existant ou pour les projets

Risques
> Ne pas augmenter le risque pour les populations et activités existantes

Paysages /environnement
> Trame bleue : identifier les trames bleues
> Mettre en œuvre des solutions innovantes (aménagement, formes urbaines...) dans les secteurs déjà urbanisés soumis au risque inondation (fluviale et/ou pluviale)

Gestion des eaux
> Mettre en place et faciliter le développement de systèmes innovants de traitement des effluents et des eaux de ruissellement

Tourisme
> Coordination des offices de tourisme sur le développement du tourisme fluvial
> Encourager le tourisme lié aux paysages de l'eau et aux pratiques agricoles.

Prairies pâturées, Margaux

Prairies humides, secteur Latresne-Quinsac

Anticiper et évaluer

Ces lignes ont vocation à dessiner et préparer l'avenir du territoire à un horizon plus lointain.

Ressources
> Élargir les bases de la solidarité territoriale
> Rationaliser la gestion de la ressource par ses acteurs

Risques
> Gérer les zones inondables de manière durable et travailler sur les notions de compensations d'espaces entre territoires

Paysages/environnement
> Intégrer les modes de gestion des ruissellements dans les zones à aménager et dans les secteurs bâtis

Gestion des eaux
> Inventer et développer des systèmes innovants de traitement des effluents et des eaux de ruissellement

Tourisme
> Instituer un Plan Garonne avec mise en valeur de la nouvelle dimension touristique de la Garonne (gestion des appontements, et nouveaux pôles touristiques, ...)
> Développer la pratique des sports nautiques sur la Garonne ou sur les plans d'eaux attenants.

Les bassins versants de l'aire métropolitaine bordelaise.

Un calendrier et un mode d'élaboration

Mode d'élaboration

Les commissions de mise en œuvre du SCoT de la métropole responsable et son groupe de travail dédié à la question de l'eau constituent le cadre principal des échanges entre les différents acteurs concernés.
Les réunions techniques et de calage entre structures sont, bien entendu, nécessaires pour faciliter le travail et répondre aux demandes spécifiques formulées par les élus lors des commissions de mise en œuvre ou des entretiens bilatéraux.

Les partenaires

Le Département par le biais de sa cellule, Aménag'eau, l'A-urba, le SMEGREG et le Sysdau constituent les acteurs initiaux de la démarche. Ce programme vise à rassembler davantage d'acteurs, comme l'Agence de l'eau, ou d'autres structures et syndicats comme le SMIDDEST, mais aussi les syndicats plus locaux comme celui du Gua ou de la Pimpine qui permettront d'apporter un autre éclairage sur l'ensemble de ces problématiques.

Les différentes instances permettront de réunir aux moments opportuns les acteurs concernés pour permettre l'avancement des projets.

Les financements

L'ensemble de ces projets nécessitent des investissements. Les EPCI bénéficient de plusieurs financements possibles :
> Les fonds européens (FEDER) – Projets d'adaptation aux changements climatiques, à la prévention des risques, et protection et la préservation de l'environnement et du patrimoine
> Agence de l'eau – les actions de restauration des zones humides, des rivières, des lacs, des lagunes et du littoral (6), ainsi que tous les travaux de dépollution des milieux aquatiques (7).
> Au titre du fonds « Barnier » (8), les EPCI peuvent obtenir des aides pour des projets éligibles aux critères fixés par l'article L.561-3 du code de l'environnement, pour des campagnes d'information, des études, des travaux, et même des acquisitions amiables, afin de prévenir les risques naturels, notamment les inondations ou les subversions marines.

> Conseils régional et départemental sous certaines conditions notamment au regard de la suppression de la clause de compétence générale par la loi Notre, sans compter, l'instauration possible d'une taxe « Gemapi » dédiée à l'exercice de cette compétence.

Un projet bien construit, et s'inscrivant dans les problématiques actuelles, devrait donc pouvoir bénéficier d'aides non négligeables.

Un plan climat à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

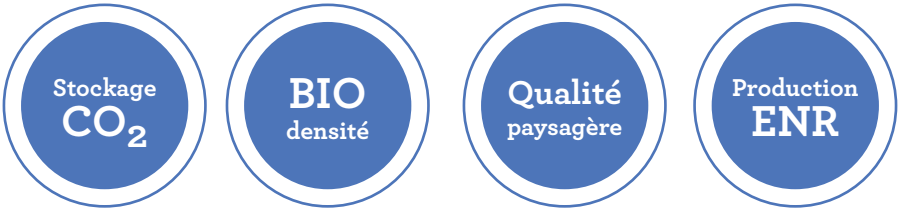

Rappel des orientations du SCoT relatives à la transition énergétique

Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise consacre une partie conséquente du document d'orientation et d'objectifs à la question énergétique.

Ce chapitre vise à identifier les recommandations spécifiques en matière de mutation énergétique du parc bâti, en complément de l'ensemble des mesures développées dans le D2O en termes d'armature territoriale, de mobilité durable, de limitation de la consommation des sols, de facilitation de production d'électricité « verte », etc., ayant chacune un effet direct sur la limitation de production de GES sur l'aire métropolitaine bordelaise.

Les orientations principales

> Favoriser la sobriété énergétique en maîtrisant les consommations énergétiques du parc bâti et en encourageant le recours aux énergies renouvelables et de récupération.

> Favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables et de récupération

> Développer les réseaux de chaleur en zones denses

> Anticiper les impacts « énergie-GES » des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain

Les orientations complémentaires

> Identification d'un socle agricole, naturel et forestier pour une protection et une valorisation des différentes entités paysagères du territoire

> Localisation d'une couronne de sites de projets de nature et d'agriculture tout autour des principaux sites urbains

> Définition d'un cadrage sur la rationalisation de l'occupation des sols visant à plus grande sobriété foncière

> Mise en œuvre de l'ensemble des moyens disponibles pour faciliter les déplacements et l'intermodalité sur l'aire métropolitaine

Un plan climat à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

Un changement de paradigme

La question énergétique et climatique s'affirme de jour en jour comme une priorité incontournable dans les projets des territoires. L'actualité environnementale internationale (COP 21 de Paris), tout comme le cadre législatif national (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte) illustrent ces profondes exigences. Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise fixe déjà des orientations précises et prescriptives sur les priorités énergétiques et climatiques. Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette dynamique en s'engageant sur la voie des démarches et projets portés par les différentes structures qui encadrent et accompagnement cette transition énergétique et climatique.

Le Sysdau dispose d'une première base de données, fournie par les travaux préalables menés dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) notamment sur la question des réductions de gaz à effet de serre (GES). Un état de lieux actualisé permettra alors de définir une stratégie d'ensemble sur les orientations et objectifs à fixer. La fixation de ce cap constituera un appui dans le cadre de l'évolution législative qui impose aux EPCI de se doter, à plus ou moins court terme, d'un document spécifique sur le sujet : les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'état d'avancement des réflexions et des actions des territoires sur le sujet est hétérogène mais le Sysdau constitue l'échelon pertinent pour organiser et coordonner les politiques locales sans se substituer à l'expertise et la gestion locale des projets.

Au-delà des contraintes réglementaires, s'engager dès maintenant et de manière volontaire dans la transition énergétique et climatique, constitue pour les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise une opportunité de définir les bases d'un développement durable et soutenable, qui, alliant sobriété et résilience constituera un moteur de croissance et de stabilité.

Une convention de partenariat annuelle d'objectifs visant le renforcement du Sysdau en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables a été signé avec l'Agence locale de l'énergie et

du climat Métropole bordelaise et Gironde (ALEC).

D'autres chantiers sont à lancer pour mutualiser et coordonner les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour enclencher cette transition énergétique. Pour l'assurer dans les meilleures conditions, plusieurs sujets seront à analyser sous cet angle d'approche : mobilités, réhabilitations thermiques, gestion et production de l'énergie renouvelable (production mais aussi stockage), etc. La nécessité de nouveaux liens entre les zones urbaines denses et les secteurs périurbains devra également être étudiée et développé pour tisser de nouveaux partenariats et créer de nouveaux liens gagnant-gagnant entre les territoires.

En parallèle de cette démarche globale et multi-partenariale, le Sysdau s'est positionné sur des appels à projets nationaux et régionaux pour permettre de faire vivre cette démarche.

Il s'est donc engagé dans la démarche TEPCV, puis répond actuellement à l'appel projet régional TEPOS.

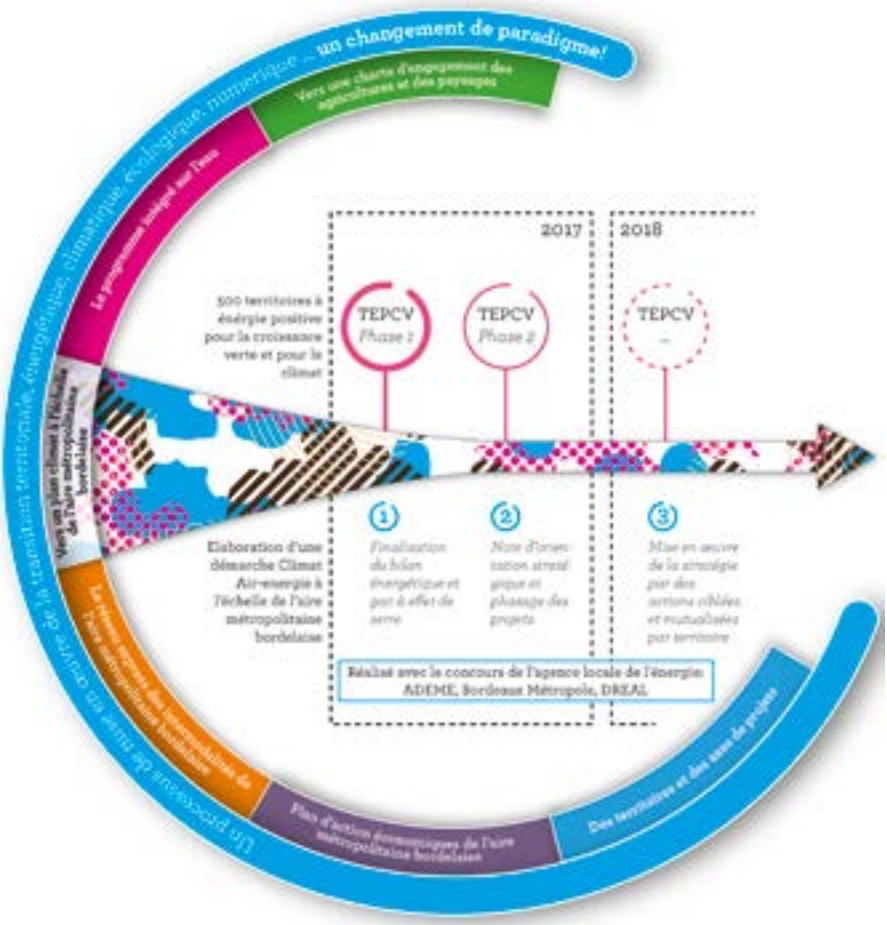
un changement de paradigme!
Vers une charte d'engagement des agricultures et des paysages
Le programme intégré sur l'eau
Vers un plan climat à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise
Un processus de mise en œuvre de la transition territoriale, énergétique, climatique, écologique, numérique...
Plan d'action économiques de l'aire métropolitaine bordelaise
Des territoires et des axes de projets
2017
2018
500 territoires à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat
TEPCV Phase 1
TEPCV Phase 2
TEPCV
Elaboration d'une démarche Climat Air-energie à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise
1
Finalisation du bilan énergétique et gaz à effet de serre
2
Note d'orientation stratégique et phasage des projets
3
Mise en œuvre de la stratégie par des actions ciblées et mutualisées par territoire
Réalisé avec le concours de l'agence locale de l'énergie: ADEME, Bordeaux Métropole, DREAL

Au-delà des contraintes réglementaires, s'engager dès maintenant et de manière volontaire dans la transition énergétique et climatique constitue pour les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise une opportunité de définir les bases d'un développement durable et soutenable, alliant sobriété et résilience pour plus de croissance et de stabilité.

Le recours à des dispositifs innovants dès l'élaboration du SCoT

Le recours à l'outil « GES-SCoT », développé par le CEREMA et mis en application par le bureau d'étude ARTELIA avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux, lors des travaux d'élaboration du SCoT, a permis de conforter ces orientations en permettant aux élus de prendre toute la mesure de la nécessité d'une politique ambitieuse sur différents sujets. L'utilisation de cet outil avait réellement permis une sensibilisation des élus à aller plus loin dans les dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT. Le TEPOS devrait constituer un atout conséquent pour déclencher de nouvelles dynamiques, qui dépassent uniquement le cadre réglementaire obligatoire du type PCAET.

Des réflexions sont en cours également pour appliquer la démarche Clim'agri sur les projets agro-urbains du socle agricole, naturel et forestier du SCoT. Le Sysdau s'est également porté candidat auprès du CEREMA pour expérimenter ses nouvelles versions du « GES-PLUi » et du « GES-SCoT » dès leur publication ou pour les phases préliminaires.

Le dispositif de mise en œuvre, partie intégrante du Document d'orientation et d'objectifs du SCoT repose sur l'attention particulière portée à la façon d'envisager concrètement comment les acteurs locaux seront en capacité de « réaliser » les orientations du SCoT et comment on en mesurera les effets, notamment pour faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement plus denses ou la concrétisation de protection d'espaces agricoles et naturels ou encore la réalisation d'objectifs de mixité.

Si la cohérence entre le projet exprimé dans le document SCoT et l'évolution du territoire dépend de l'échelon

communal ou intercommunal pour mettre en œuvre le projet défini à l'échelle du SCoT, il s'agit bien de passer de la stratégie à l'action concrète et de changer d'échelle pour traduire le SCoT dans chaque action territoriale. L'élaboration de PLU intercommunaux permettant d'appréhender des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, énergétiques, à une échelle pertinente, peut faciliter cette transition de la stratégie à l'action et, de fait, faciliter la mise en œuvre du SCoT. La démarche TEPOS s'inscrit parfaitement dans cette volonté d'inciter et d'agir directement dans les collectivités.

Cette mise en œuvre repose sur la combinaison des forces de différents facteurs :

> Les élus du Sysdau au cœur du processus

> Une ingénierie spécifique au service du projet politique

> Des partenaires institutionnels étroitement associés

> La poursuite de l'implication des acteurs socio-économiques,

Au-delà des aspects énergétiques et climatiques, cette démarche fait écho aux préconisations du SCoT et à sa mise en œuvre veillant à valoriser le socle agricole, naturel et forestier : les ¾ du territoire de l'aire métropolitaine sont d'ores et déjà protégés de l'urbanisation. Cette volonté d'une plus grande sobriété foncière a marqué un tournant par rapport au schéma directeur précédent, en effet le SCoT arrive à une consommation réduite de 40 % des surfaces urbanisables à population nouvelle égale.

L'élaboration d'un PCAET à l'échelle du SCoT

La définition de la stratégie climat-air-énergie en coopération avec les EPCI

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Les collectivités sont incitées à développer ce plan pour mener une politique climatique et énergétique locale. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

À partir de 2019, il sera porté par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, afin d'éviter les chevauchements territoriaux. Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire de ces collectivités, y compris les émissions de polluants atmosphériques. Il doit être révisé tous les 6 ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCoT).

Le PCAET doit contenir :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Le diagnostic devra passer par une évaluation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et un inventaire des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs potentiels de réduction. Un arrêté viendra préciser la méthode de comptabilisation. Le diagnostic présentera également une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone. La production des énergies renouvelables et leur potentiel de développement devront être analysés ainsi que la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Une analyse des consommations énergétiques du territoire et du potentiel de réduction de ces consommations, ainsi que la présentation des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur mais également des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent devra aussi être réalisée.

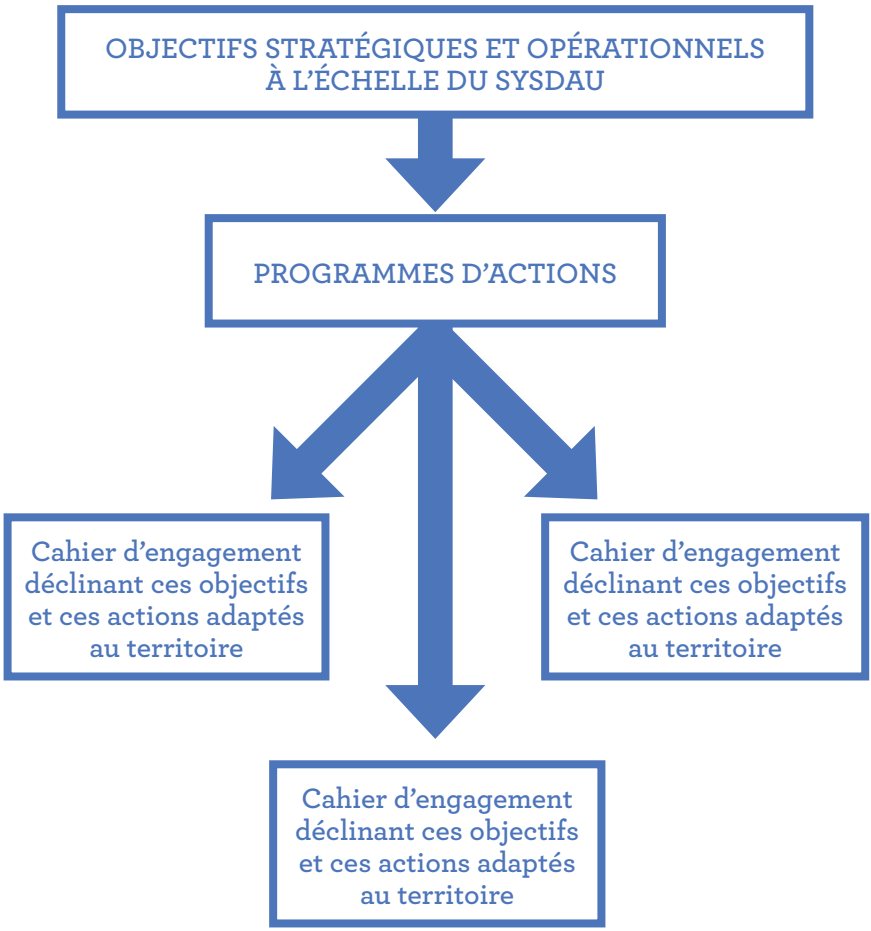
OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS
À L'ÉCHELLE DU SYSDAU
PROGRAMMES D'ACTIONS
Cahier d'engagement déclinant ces objectifs et ces actions adaptés au territoire
Cahier d'engagement déclinant ces objectifs et ces actions adaptés au territoire
Cahier d'engagement déclinant ces objectifs et ces actions adaptés au territoire

Les différentes étapes
Les différentes étapes pour la construction de ce projet Climat Air Energie à l'échelle de l'aire métropolitaine sont :

1. La connaissance des territoires et des potentiels
> Travail initial de l'ALEC
> Recollement d'expériences des collectivités
> Collecte de données complémentaires (qualité de l'air notamment)

2. La définition des objectifs stratégiques et opérationnels
> Note stratégique pour le « Groupe de travail PCAET » et le comité syndical du Sysdau
> Schéma de principe et déclinaisons des actions

3. Les produits et déclinaisons concrètes
> Accompagnement personnalisé des Communautés de communes pour les enjeux spécifiques

4. Vers de nouveaux horizons
> Innovations et nouveaux usages/ équipements
> Développer de nouveaux partenariats
> De nouveaux financements à trouver
> Anticiper les mutualisations

5. La déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie au travers des programmes d'actions à l'échelle des EPCI
Le plan climat air énergie territorial doit être élaboré au niveau intercommunal. Ainsi, les établissements publics à coopération intercommunale de plus de :
- 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015, doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2016 ;
- 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017, doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2018.

Les objectifs du PCAET portent a minima sur :
- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable

et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

Le programme d'actions doit définir celles à mettre en œuvre par la collectivité porteuse du plan climat et celles à mettre en œuvre par tous les acteurs socio-économiques pour atteindre de manière progressive les objectifs fixés. L'élaboration du programme d'actions s'accompagne de la définition d'un dispositif de suivi-évaluation devant permettre de mesurer la réponse aux objectifs du PCAET.

Le Schéma ci-dessous illustre l'ensemble des productions et des livrables aux différents moments clés du processus de construction de cette stratégie Air/Climat/Energie au niveau de l'aire métropolitaine bordelaise.

La démarche de labellisation énergie climat du territoire du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

L'appel à projet TEPCV

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » avait été lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui pouvaient contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Ce projet de financement spécifique et à courte durée dans le temps, constituait un premier temps dans cette transition énergétique et climatique à mener à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise. Il s'agissait de solliciter auprès de l'État la reconnaissance du territoire du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise comme Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV).
Les sujets couverts par cet appel à projet concernent la mobilisation de l'énergie solaire (autoconsommation principalement), la mobilité électrique, la biodiversité et la nature en ville, l'éclairage public.

Collectivités contributrices
Secteur de Montesquieu
> Communauté de communes Montesquieu
Secteur des Portes Entre-deux-Mers
> Communauté de communes Portes Entre-deux-Mers
> Commune de Latresne et de Lignan-de-Bordeaux
Secteur Jalle Eau Bourde
> Communes de Canéjan et Cestas
Secteur du Créonnais
> Communes de Madirac, Créon et La Sauve
Secteur des Coteaux bordelais
> Commune de Fargues Saint-Hilaire
Secteur du Médoc
> Communes de Ludon-Médoc et Margaux-Cantenac
Secteur de Saint-Loubès
> Commune de Sainte-Eulalie
Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Thèmes d'actions

Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

> Isolation énergétique (toiture, façades, ouvertures)
> Projet écologique et touristique – Site témoin
> Transformation de l'éclairage public et passage au LED
> Installation de panneaux solaires sur équipements publics

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

> Acquisition de véhicules propres (plus d'une dizaine à l'échelle du Sysdau et autant en vélos électriques et à assistance)
> Développement et promotion du vélo (mise à disposition des usagers, pistes cyclables)
> Équipement des points d'interfaces (plus d'une quarantaine de bornes électriques)
> Aires de covoiturage

Production d'énergies renouvelables locales

> Pose de panneaux solaires
> Développement de l'énergie photovoltaïque en toiture

Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

> Étude stratégique sur les modalités d'un opérateur de compensation

Restauration des trames verte et bleue

Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

> Étude stratégique sur les modalités d'un opérateur de compensation
> Restauration des trames verte et bleue

Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

> Responsabilité et information éco-citoyenne

Suite de l'appel à projet

Cet appel à projet a constitué une première étape dans cette transition énergétique et climatique à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise.

La réponse à cet appel à projets national a permis d'identifier les acteurs locaux et les collectivités qui étaient engagés dans cette démarche de transition énergétique.

L'appel à projet TEPOS

Le Sysdau s'est engagé dans l'appel à projets « Territoire à Énergie positive » lancé de manière conjointe par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME afin de poursuivre la démarche de transition énergétique du territoire et le travail amorcé dans le cadre du précédent appel à projet TEPCV.

Le Sysdau dispose d'une première base de données, fournie par les travaux préalables menés dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notamment sur la question des gaz à effet de serre (GES). Ce bilan devra être complété pour donner une vision exhaustive de la situation. Cet état des lieux permettra alors de définir une stratégie d'ensemble sur les orientations et objectifs à fixer. La fixation de ce cap constituera un appui dans le cadre de l'évolution législative qui impose aux EPCI de se doter, à plus ou moins court terme, d'un document spécifique sur le sujet : les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'état d'avancement des réflexions et des actions des territoires sur le sujet est différent mais le Sysdau constitue l'échelon pertinent pour organiser et coordonner les politiques locales sans se substituer à l'expertise et la gestion locale des projets.

Au-delà des contraintes réglementaires, s'engager dès maintenant et de manière volontaire dans la transition énergétique et climatique, constitue pour les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise une opportunité de définir les bases d'un développement durable et soutenable, qui, alliant sobriété et résilience, constituera un moteur de croissance et de stabilité.

Par la délibération d'engagement du 2 décembre 2016 relative à la transition énergétique et climatique, les élus du Sysdau ont décidé de franchir un nouveau cap en engageant pour l'ensemble du territoire du SCoT (960 000 habitants) une démarche globale pour la prise en compte des questions d'énergie, d'air et de climat dans leurs politiques de développement et de coopération.

À ce titre, la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) constitue une étape supplémentaire de reconnaissance du travail engagé par les collectivités et leurs territoires.

La réalisation d'actions exemplaires est à même de générer une visibilité accrue pour porter cette nouvelle dynamique. Elles constitueront les premiers signes tangibles d'une évolution dans la conception et la réalisation des aménagements, des infrastructures et des équipements. Elles devront être à même de générer un effet enclencheur porteur de nouvelles collaborations, en rendant palpables et sensibles les changements en cours.

Autant la métropole bordelaise dispose d'une ingénierie territoriale conséquente et bien organisée, autant les territoires limitrophes, en l'occurrence les communautés de communes, n'en sont que faiblement dotées. La démarche TEPOS sera aussi l'occasion d'accompagner les territoires périurbains aux besoins conséquents les plus exposés aux défis démographiques, énergétiques et climatiques.

Le Sysdau étant désigné par ses membres comme structure porteuse et accompagnatrice des initiatives et des projets concourants à la transition énergétique de ses territoires, les moyens mis en œuvre pour le suivi de la démarche TEPOS s'articuleront autour de son équipe et des services compétents des intercommunalités et des communes concernées.

La démarche de suivi du TEPOS sera animée par un comité de pilotage et un comité technique de suivi composés du Sysdau, des EPCI et communes concernées, des services de l'État (DDTM, DREAL), de l'ADEME, de l'ALEC (Agence locale de l'énergie), ...

À ce titre, le projet de labellisation TEPOS ne constitue qu'une première étape dans cette transition énergétique et climatique à mener à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise. Il s'agit donc de solliciter auprès de l'État la reconnaissance du territoire du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise comme Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Le Sysdau engage en parallèle une étude stratégique avec l'agence locale de l'Énergie (ALEC) Bordeaux Métropole et Département de la Gironde pour réaliser un diagnostic des consommations et des potentialités de son territoire. Il s'appuiera en large partie sur les travaux déjà réalisés. Cet état des lieux permettra alors de définir

une stratégie d'ensemble sur les orientations et objectifs à fixer. La fixation de ce cap constituera un appui dans le cadre de l'évolution législative qui impose aux EPCI de se doter, à plus ou moins court terme, d'un document spécifique sur le sujet : les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'état d'avancement des réflexions et des actions des territoires sur le sujet sont différents mais le Sysdau constitue l'échelon pertinent pour organiser et coordonner les politiques locales sans se substituer à l'expertise et la gestion locale des projets menés par les EPCI et les communes.

D'autres travaux sont à lancer pour mutualiser et coordonner les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour enclencher cette transition énergétique. Pour l'assurer dans les meilleures conditions, plusieurs sujets seront à analyser sous cet angle d'approche : mobilités, réhabilitations thermiques, gestion et production de l'énergie renouvelable (production mais aussi stockage).

La nécessité de nouveaux liens entre les zones urbaines denses et les secteurs périurbains devra également être étudiée et développée pour tisser de nouveaux partenariats et créer de nouveaux liens gagnant-gagnant entre les territoires.

Les principes de la démarche :

- Principe 1 - Réduire les consommations énergétiques locales tout en répondant aux besoins de la population, notamment en luttant contre la précarité énergétique, par l'efficacité et la sobriété énergétique,
- Principe 2 : Limiter la dépendance aux ressources énergétiques extérieures (pétrole, gaz...) en favorisant les sources énergétiques locales et renouvelables, par l'adaptation des modes locaux de production aux différents besoins des usagers publics et privés,
- Principe 3 : Adapter les réseaux de transport-stockage-distribution d'énergie pour qu'ils correspondent au mieux aux modes locaux de consommation et de production d'énergie, en tenant compte de la variabilité de certaines énergies renouvelables et en favorisant leur intégration,

- Principe 4 : Mettre en place, pour et avec les habitants, une véritable démocratie énergétique locale pour favoriser la connaissance des enjeux, le partage de la prise de décision, les changements de comportements, les retombées économiques locales par l'implication dans des projets collectifs et citoyens,
- Principe 5 : Se doter des compétences indispensables et des outils adéquats pour la mise en œuvre d'une politique énergétique territoriale ambitieuse.

Notes

Crédit photo : © Christophe Goussard

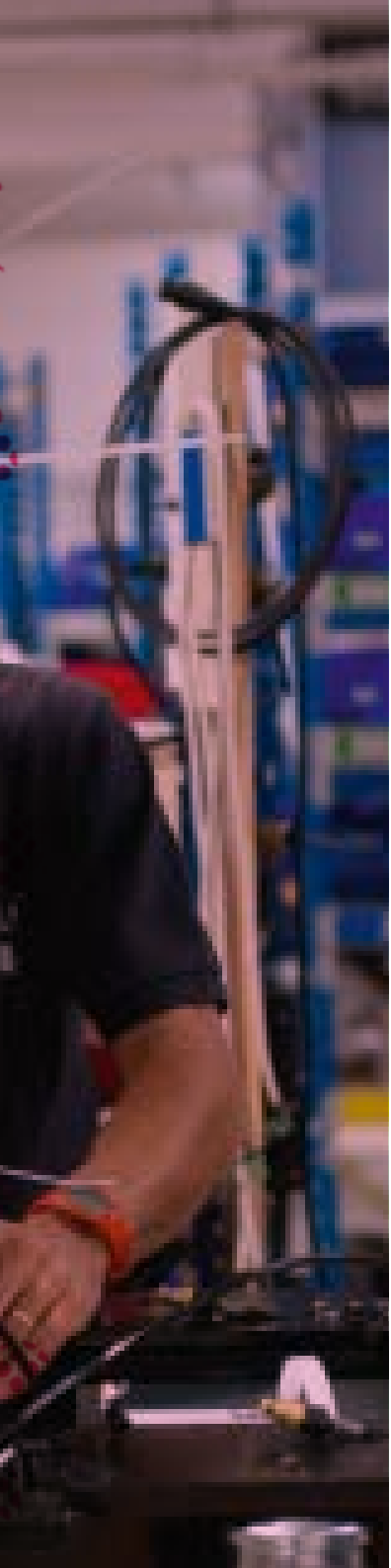

Un plan d'actions économiques de l'aire métropolitaine bordelaise

Un contrat métropolitain de coopération entre Bordeaux Métropole et les territoires limitrophes

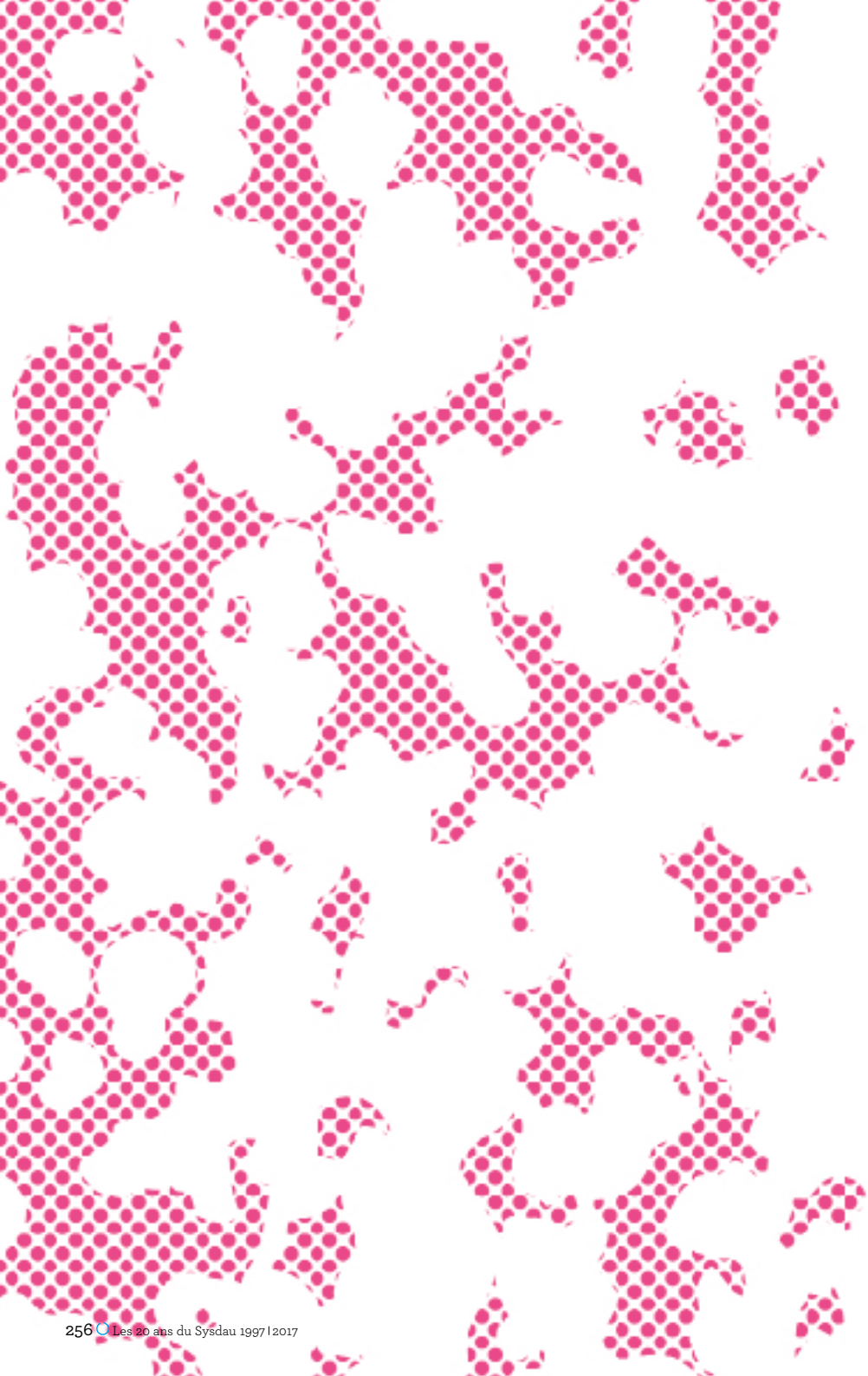

Une métropole active pour plus d'emplois sur tous les territoires

L'ambition démographique du SCoT de tendre vers 1,2 million d'habitants pour faire métropole vise un véritable saut à la fois quantitatif et qualitatif, permettant de donner du poids à l'aire métropolitaine bordelaise au sein du département et de la région. Et ce d'autant plus que les lignes ferroviaires à grande vitesse vont rapprocher Bordeaux de Paris et étendre le réseau d'influence de l'aire métropolitaine bordelaise jusqu'au cercle des villes du sud-ouest, Angoulême, Agen, Mont-de-Marsan, Pau, Toulouse. Faire passer l'économie locale d'une notoriété traditionnelle à une attractivité européenne devient alors une ambition crédible ; il s'agit de véritablement donner à la métropole bordelaise une place européenne majeure par un rayonnement économique, touristique et culturel pour qu'elle devienne l'un des piliers économique et scientifique de l'Eurorégion.

Didier Mau
Président

Élizabeth Touton
Vice-présidente, rapporteur

de la commission aménagement économique et commercial
[métropole active]

Un plan d'actions économiques de l'aire métropolitaine bordelaise

Une couronne métropolitaine prépondérante à l'échelle des territoires

La couronne du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise concentre à elle seule autant d'habitants et d'emplois que n'importe quel autre SCoT de Gironde. Ces données montrent à quel point il est capital de poursuivre la mise en place d'une armature efficiente tant urbaine qu'économique à une échelle pertinente qui dépasse le seul cadre de la métropole bordelaise.
Les liaisons transversales ou de centralités à centralités ne peuvent plus passer uniquement par des radiales.

Schémas de cohérence territoriale (SCoT) de la Gironde	Nombre d'habitants	Nombre d'emplois
Les SCoT du Médoc	72 475	22 427
SCoT du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre	141 433	43 655
SCoT du Grand Libournais	149 869	52 512
Les SCoT du Cubzaguais et de la Haute Gironde	85 964	23 740
SCoT du Sud Gironde	120 549	39 455
SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise	913 369	446 343
dont Bordeaux Métropole	*737 492*	*391 286*
dont Couronne	*175 877*	*55 057*
Gironde hors aire métropolitaine bordelaise	570 290	181 799
Gironde	**1 483 659**	**628 142**

Un plan d'actions économiques de l'aire métropolitaine bordelaise

Requalification des parcs d'activités

L'attractivité et le dynamisme de l'agglomération bordelaise rayonne sur une aire géographique qui s'affranchit aisément des limites institutionnelles. Si la population de l'aire métropolitaine bordelaise représente environ 60 % de la population du département, elle concentre plus de 71 % des emplois. Le dynamisme avéré des acteurs économiques locaux pourrait toutefois être mieux coordonné pour générer des économies d'échelle ou de meilleures retombées pour l'ensemble des territoires, qui pourraient même être soutenus par des investissements ciblés des collectivités.

Les parcs d'activités artisanaux et industriels sont aujourd'hui impactés par les impératifs de rationalisation foncière et de pression urbaine résidentielle. Ils subissent de surcroit la concurrence d'autres fonctions économiques, qu'elles soient commerciales ou tertiaires, qui tendent à les rejeter vers la périphérie. L'éloignement progressif de ces sites allongent les durées de parcours et ses répercussions sur l'environnement (consommation des sols, pollution de l'air, ...) altèrent également la compétitivité et l'attractivité du tissu économique de l'aire métropolitaine bordelaise. Cette problématique est commune à de nombreuses zones d'activités sur l'ensemble du territoire du SCoT et doit conduire à une stratégie pour corriger ses effets néfastes.

Un projet coordonné de développement économique à l'échelle de l'aire métropolitaine, en s'appuyant sur ses ressources et ses infrastructures, à destination de secteurs d'activités identifiés (logistique, tourisme,...) ou de thèmes précis (requalification des parcs d'activité,...) se poursuit avec l'ensemble des partenaires (Chambre des métiers, CCIB, ...) afin d'en tirer un bénéfice commun pour l'ensemble des territoires du SCoT.

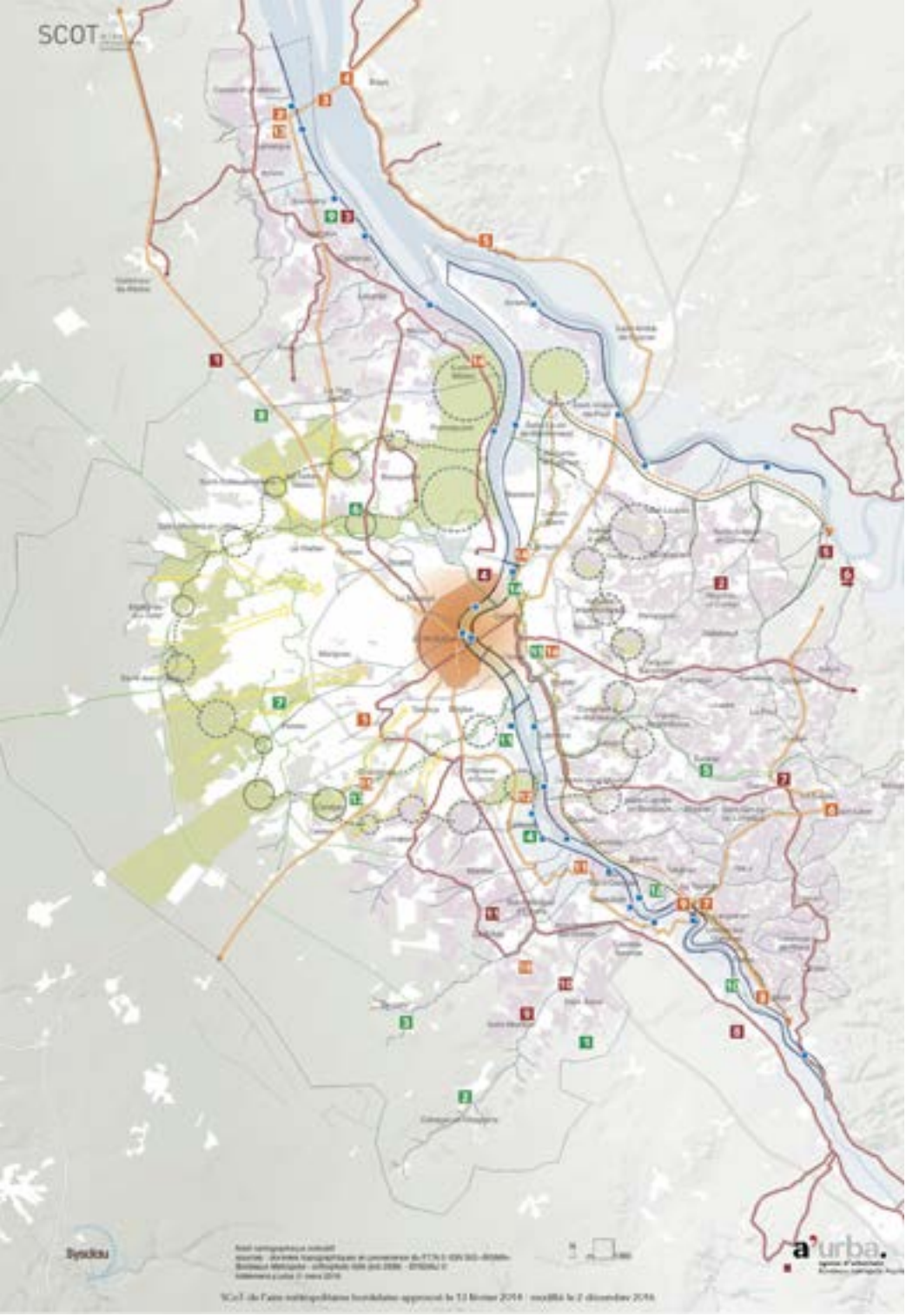
SCOT
Sysdau
a'urba

Le tourisme et le patrimoine

Bordeaux est un point de convergence incontournable à l'échelle de l'aire métropolitaine, confortant ainsi sa position de moteur en matière de développement touristique.

Pour autant, il s'avère que l'aire métropolitaine dispose, grâce à ses caractéristiques naturelles et son large bassin de population, d'un potentiel en matière de loisirs et de tourisme de proximité relativement important qu'il s'agit de mobiliser.

Les nombreuses initiatives des territoires sur cette activité économique sont à coordonner à une autre échelle en travaillant notamment sur de nouvelles complémentarités à développer et à organiser :

> le lien avec le fleuve (navettes fluviales, croisières, ...)

> l'itinérance, ou la liaison entre les nombreux points d'intérêt historiques, patrimoniaux, culturels ou naturels du territoire.

L'œnotourisme

Avec le développement de l'activité touristique, et notamment de l'œnotourisme, de nombreux projets hôteliers se réalisent pour l'accueil d'une large clientèle.

Ces projets générateurs de retombées économiques importantes pour les territoires ne doivent pas se faire au détriment de la protection et de la valorisation du socle agricole/naturel et notamment des terroirs viticoles.

Une commission ad hoc, définie par le SCoT, réunissant des élus mais également des professionnels du monde agricole et de la viticulture s'est donc saisie des projets les plus importants pour déterminer conjointement les réponses appropriées et les conditions nécessaires pour la réalisation du projet. Cette instance d'échange entre acteurs du territoire continuera de se réunir à l'avenir pour accompagner spécialement ces types de projets œnotouristiques aux enjeux multiples.

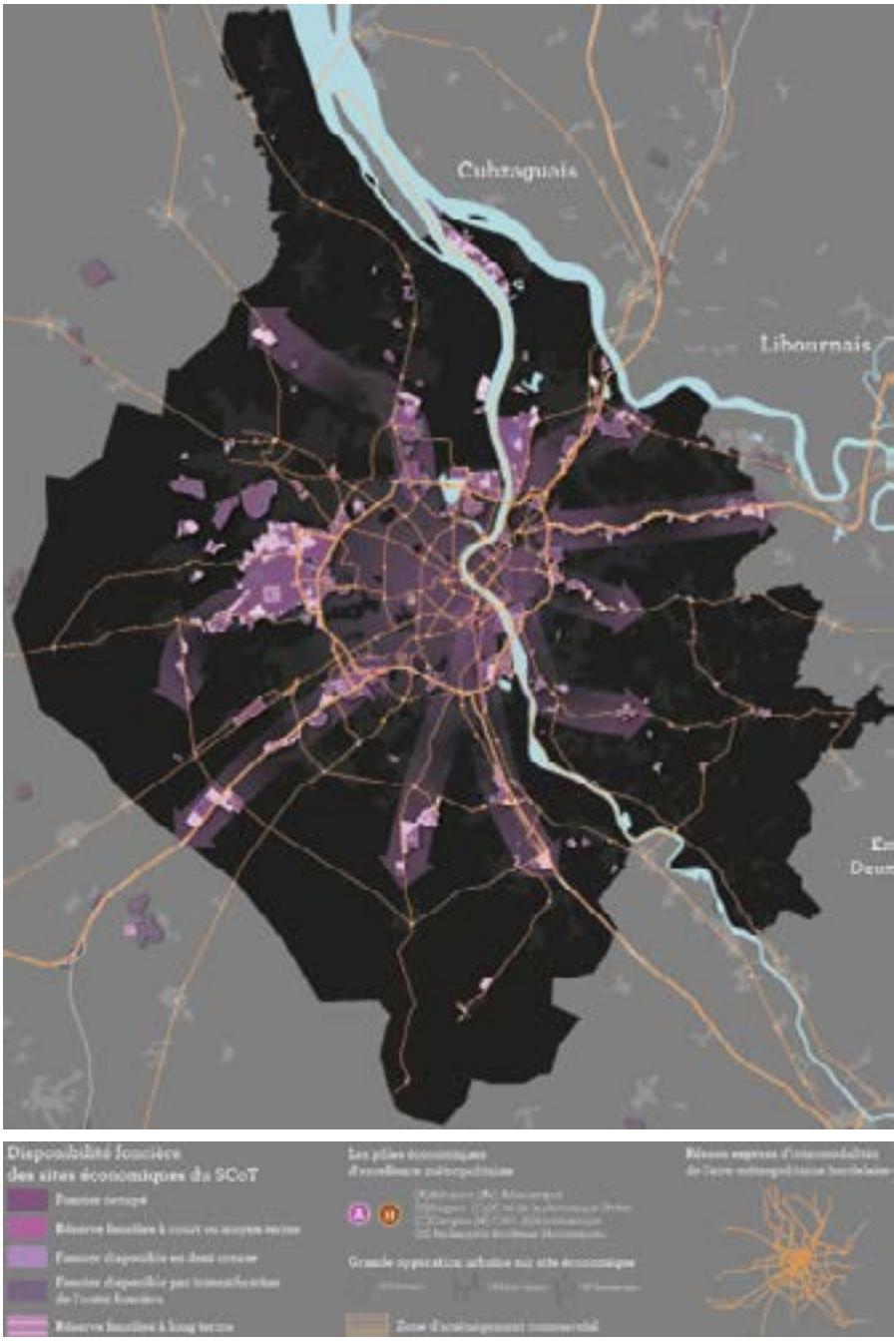
Cubzagnais
Libournais
Disponibilité foncière
des sites économiques du SCoT
Les pôles économiques
d'excellence métropolitaine
Grande opération urbaine sur site économique

Le commerce

Le développement de la métropole doit permettre à chacun de bénéficier d'un habitat adapté à ses conditions et modes de vie. Il s'agit pour chaque habitant de l'aire métropolitaine de « se loger », mais plus largement de bénéficier d'une vie quotidienne facile, par une attention soutenue aux services de proximité (équipements publics adaptés, notamment), du logement mais aussi de son lieu de travail ou de formation, ou d'un pôle intermodal. Ainsi, la production de logements, qui se doit d'être à la hauteur des ambitions démographiques, sa diversification ainsi que sa localisation restent des questions centrales sur l'aire métropolitaine.

Parallèlement, facteur essentiel pour répondre aux besoins des populations, le commerce a de réels impacts sur l'organisation des territoires et doit contribuer à l'attractivité de l'aire métropolitaine bordelaise.

Son développement est aujourd'hui soumis à de nouvelles exigences, en termes d'aménagement du territoire et de développement durable, et à de nouveaux modes de vie à l'origine d'une redéfinition de ses formats et modes de distribution.

Afin de faire du commerce un vecteur de qualité et de dynamisation, le développement commercial doit s'appuyer sur l'évolution démographique des territoires, se recentrer autour des centralités constitutives de l'armature urbaine et favoriser une exemplarité en matière environnementale.

L'accompagnement des projets

L'esprit de travail partenarial initié lors de l'élaboration du SCoT sur cette question spécifique du commerce s'est poursuivi après son approbation. Aujourd'hui, les porteurs de projets prennent attache quasi systématiquement avec les services du Sysdau pour préparer leurs projets dans les meilleures conditions avant le dépôt des dossiers devant la CDAC.

L'objectif du SCoT est d'articuler la géographie prioritaire et l'armature commerciale. Les projets commerciaux sont désormais intégrés à proximité des pôles résidentiels et des axes de transports collectifs.

Un contrat métropolitain de coopération entre Bordeaux Métropole et les territoires limitrophes

Signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et les Présidents des quinze métropoles françaises, le Pacte État-métropoles décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires, et ce dans le cadre de leurs compétences élargies.

Le Pacte a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Les quinze pactes métropolitains identifient les domaines stratégiques d'innovation, les expérimentations à conduire, les partenariats de projets à engager et les moyens de garantir la diffusion des bonnes pratiques entre métropoles. Il est également essentiel, à travers les pactes d'innovation, de prendre en compte les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les métropoles et d'assurer que le rayonnement des métropoles irrigue l'économie territoriale des territoires limitrophes.

Le pacte métropolitain d'innovation de la métropole de Bordeaux

Le pacte métropolitain d'innovation de la métropole de Bordeaux porte sur deux projets : l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc et l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus.

Pour répondre au défi d'excellence économique, un processus adapté et innovant doit nécessairement être inventé, intéressant à la fois le contenu et la mise en œuvre du projet, afin de répondre aux exigences de souplesse, de fiabilité et d'efficacité opérationnelle de telles opérations, tout en prenant en compte les enjeux du futur.

Pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole

L'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc

L'OIM Bordeaux Aéroparc intègre, autour de l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac, l'ensemble du parc industriel de la filière spatiale aéronautique défense, en pleine expansion sur la métropole. Couvrant 2 500 hectares sur le territoire de 3 communes, cette opération, constituant le plus grand pôle industriel de la Nouvelle-Aquitaine, devrait accueillir 45 000 emplois d'ici 2030, soit 10 000 emplois supplémentaires, pour 130 millions d'euros d'investissement public.

L'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus

L'OIM Bordeaux Inno Campus, associe le plus vaste campus universitaire de France, huit centres hospitaliers et le troisième parc d'activités de la métropole. Concentrant sur un périmètre de 1 350 hectares 80% de l'offre universitaire et hospitalière de la métropole, cette deuxième opération vise à promouvoir les synergies entre innovation, santé et développement économique, autour du levier que constituent les centres de recherche et les équipements technologiques. Elle couvre 1350 hectares, accueille 65 000 étudiants et 40 000 emplois, l'objectif étant également de créer 10 000 emplois de plus à moyen terme.

Les objectifs de Bordeaux Métropole

Le choix de Bordeaux Métropole s'est porté sur la thématique de l'excellence économique et du rayonnement international grâce à la mise en œuvre de deux opérations d'intérêt métropolitain : Bordeaux Aéroparc et Bordeaux Inno Campus.

L'objectif est d'aboutir à la définition d'un plan stratégique opérationnel fin 2017, qui soit approuvé par les organes de gouvernance, et qui serve de base de référence pour le suivi de l'opération, en s'appuyant sur différentes actions :

> travailler, avec les services de l'État, sur la définition d'une stratégie environnementale d'ensemble, à l'échelle de chaque OIM,

> faire des OIM des lieux laboratoires des transitions climatiques et énergétiques,

> simplifier le cadre opérationnel et faciliter la mise en œuvre des projets : la recherche d'un nouveau cadre de procédure,

> établir les process adaptés et innovants qui répondent aux exigences de souplesse, de fiabilité et d'efficacité opérationnelle de telles opérations tout en prenant en compte les enjeux du futur,

> identifier des projets opérationnels éligibles notamment au fonds de soutien à l'investissement public local,

> présenter une stratégie de coopération avec les territoires limitrophes de la Métropole.

Un contrat métropolitain de coopération entre Bordeaux Métropole et les territoires limitrophes

Faire une métropole autrement

L'échelle pertinente de la compétitivité de la métropole, capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine s'appréhende dans sa dimension interterritoriale. Ses liens avec les territoires voisins lui permettent de puiser son rayonnement et ses richesses dans les réseaux qu'elle saura révéler et dans son insertion dans la dynamique du système métropolitain dans son ensemble.

Faire métropole, au-delà du changement d'échelle, c'est également faire une métropole autrement, autour d'un modèle de développement innovant et créatif.

Profondément ancrée dans ses milieux naturels et ses paysages, l'aire métropolitaine bordelaise dispose d'un capital nature généreux mais réclame une attention toujours soutenue dans la valorisation de son patrimoine territorial qui porte les capacités de régulation et le potentiel productif de la métropole.

Si la qualité et la force d'une métropole s'évaluent à l'aune de son bassin d'emploi : diversité, accessibilité, fluidité, taille..., c'est à l'échelle métropolitaine que se déploient les enjeux de mises en réseaux et de stratégies territoriales qui portent les dynamiques métropolitaines.

Aujourd'hui, un nouveau paradigme se dessine : les principes de développement durable s'expriment ou peuvent s'exprimer pour tout ce qui tourne autour des alternatives pour le développement, c'est à dire la transition énergétique, la transition climatique, la question alimentaire, la question des cycles de matières et toute l'économie circulaire, la question de la gestion des espaces ouverts, la question de la santé environnementale. Dans le champ de ce nouveau paradigme, l'articulation avec les territoires limitrophes prend tout son sens. C'est bien par cet assemblage des ressources territoriales dans un système de gestion et de valorisation du patrimoine territorial métropolitain en résonance avec les territoires autour, que les principes du développement durable structurent désormais les politiques d'intervention et les projets d'aménagement du territoire.

Cette évolution de paradigme trace un champ nouveau opérationnel de projets et des nouveaux partenariats d'actions à construire.

Le Sysdau, la structure de gouvernance territoriale avec les territoires limitrophes

Au titre du contrat de coopération métropolitain avec les territoires limitrophes, il s'agit de s'appuyer sur le Sysdau pour développer les coopérations territoriales autour des OIM et d'expérimenter les chantiers de la transition territoriale du SCoT au bénéfice des opérations d'intérêt métropolitain.

Le SCoT, approuvé en février 2014, dans sa mise en œuvre, entre désormais dans une démarche nouvelle, celle de l'opérationnalité, celle de l'expérimentation, celle de la négociation et des partenariats. Les territoires ont appris à travailler ensemble, à échanger, à partager des points de vue communs, à construire une vision prospective de leur avenir dans le respect des particularités, des singularités et des volontés de chacun. Parce qu'ils portent sur certaines thématiques les mêmes enjeux et partagent les mêmes priorités, de nouvelles coopérations métropolitaines pourraient s'envisager, s'imaginer, se concevoir.

Avec la mise en place de quatre commissions de travail : [métropole nature], [métropole responsable], [métropole active], [métropole à haut niveau de services], le Sysdau engage 4 grands chantiers autour des interfaces métropolitaines entre Bordeaux Métropole et ses 7 territoires voisins.

Ces chantiers sont la marque d'une nouvelle vision que portent les élus du Sysdau sur les équilibres territoriaux, sur les capacités des territoires à faire projet ensemble et en complémentarité, sur les mobilisations indispensables des acteurs et des partenaires privés pour réussir les politiques publiques.

Objectif général

Dans le cadre du Pacte, le partenariat entre Bordeaux Métropole et le Sysdau visera à identifier, évaluer et soutenir les potentialités de développement des territoires limitrophes qui entrent en résonance avec les opérations d'intérêt métropolitain : Bordeaux Inno Campus et Bordeaux Aéroparc.

Les axes de partenariat

Axe 1 : Qualité environnementale, transition énergétique et économie circulaire

- intégration des trames vertes et bleues pour la résilience des opérations, transparence écologique pour les continuités, gestion des eaux, projets agro-urbains, compensation aménageuse,

- production d'énergie renouvelable en faisant appel aux ressources du territoire – écologie industrielle et territoriale - bois énergie, géothermie, cogénération, stockage d'énergie.

Axe 2 : Les mobilités et l'accessibilité des sites, l'accès aux services numériques

- infrastructures très haut débit, pôles de services / pépinières, logique *smart grids*,

- développement d'un réseau express d'intermodalités sur l'aire métropolitaine bordelaise (REIAM) pour améliorer les liaisons entre les territoires et les acteurs et l'accessibilité aux sites économiques et de formation.

Axe 3 : L'organisation économique des territoires et l'accès aux services numériques

- coordination interterritoriale en matière d'aménagement économique, optimisation foncière et immobilière, requalification des parcs d'activités, sobriété foncière, sur l'ensemble des filières industrielles et artisanales, économie de services (développement des PME/PMI, tiers lieux, *fab lab*).

Les grands engagements

Mettre en place le cadre d'échanges entre les territoires

En lien avec Bordeaux Métropole, le Sysdau organisera la gouvernance adaptée pour ce dialogue autour d'une conférence d'élus de l'aire métropolitaine bordelaise, puis de commissions de travail sur les différents axes thématiques et domaines d'intérêts partagés, qui associeront les acteurs du territoire indiqué.

La conférence se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an. Ce dialogue pérenne entre les territoires visera à développer l'interconnaissance, ainsi qu'une lecture partagée des enjeux d'aménagement et de développement et un partage d'expériences, de méthodes et d'outils d'intervention. La conférence sera également alimentée par les partenaires que sont les chambres consulaires et l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine.

En outre, un accompagnement plus thématique sera mis en place en s'appuyant sur les 4 commissions existantes de mise en œuvre du SCoT. Ces lieux d'échanges et de rencontres ont été institués pour permettre de poursuivre les travaux de concertation qui avaient été établis lors de la révision du SCoT. Ils réunissent élus, techniciens et également professionnels des différents secteurs concernés, et permettent par le biais du cadre général que fixe le SCoT sur un grand nombre de thématiques, d'identifier les pistes ou les solutions à mettre en œuvre pour apporter des réponses aux problématiques rencontrées. Ces commissions de mise en œuvre facilitent ainsi l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de réflexions à l'échelle intercommunale.

Dans une logique de sobriété et de simplification administrative, ce cadre d'échanges, qui est d'ores et déjà établi à l'échelle de l'aire métropolitaine, constituerait un outil d'accompagnement adéquat pour développer les coopérations au bénéfice de la mise en œuvre des OIM. Grâce à l'appui de l'État, les travaux de 2017 pourront s'intensifier en portant leur effort sur les grandes opérations en question, avec le souci d'optimiser leur rayonnement à l'échelle de l'espace métropolitain.

Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir

Les travaux des premières commissions du Sysdau et le programme des OIM ont permis l'identification de projets opérationnels à court et moyen termes qui répondent à une logique interterritoriale « gagnant-gagnant ».

Modalités de pilotage et de suivi

Un comité de suivi de ce contrat sera réuni au moins une fois par an. Il sera co-présidé par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde ou son représentant, et le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant. Il associera les partenaires du présent contrat, notamment le Sysdau,. Le secrétariat de ce Comité sera assuré par la préfecture de la Gironde.

Outre le suivi des actions identifiées au sein du contrat, le comité de suivi pourra proposer si nécessaire de réviser ce dernier en cours d'exécution.

Les actions du contrat de partenariat

Afin d'être en cohérence avec la thématique retenue pour le pacte, il est proposé que le contrat de coopération métropolitaine cible principalement les territoires périphériques des OIM, en déclinant et en approfondissant les chantiers en cours portés par le Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, sur les thèmes et axes de coopération suivants :

Axe 1 - Qualité environnementale, transition énergétique et économie circulaire

Compensation aménageuse et valorisation du socle agricole, naturel et forestier

> Identifier une couronne de projets agricoles et naturels en complément du développement économique de l'OIM (patrimoine naturel, projets agro-urbains et compensation aménageuse).

> Étudier plusieurs sites de projet agro-urbains à créer ou conforter (bocages humides de Garonne, domaine du château Olivier, réserves géologiques de Saucats, vallées et cours d'eau du Gat mort, plusieurs sites des vallées de l'Eau Bourde et de l'Eau blanche, ...)

> Lancer l'étude stratégique sur la création d'un opérateur de compensation écologique et aménageuse, qui devrait permettre de déterminer les modalités d'intervention d'un nouvel acteur sur l'aire métropolitaine bordelaise.

Mobilisation des ressources locales pour accélérer la transition énergétique

> Évaluer les potentialités de réalisation de panneaux photovoltaïques sur les emprises industrielles et sur les bâtiments économiques existants, ainsi que leur couplage avec des équipements de stockage d'énergie.

> Identifier les capacités de recours à l'énergie géothermique sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise pour alimenter des réseaux de chaleur des grands sites économiques.

> Étudier les valorisations possibles des ressources forestières locales du massif des landes de Gascogne (en lien avec le PNR) et/ou de l'Entre deux mers. Le développement d'une filière bois énergie permettrait par exemple

d'alimenter dans des conditions économiques viables des chaufferies collectives pour des grands sites économiques.

› Identifier les capacités de recours à l'énergie géothermique sur le territoire de l'Ouest de l'aire métropolitaine bordelaise pour alimenter des réseaux de chaleur des grands sites économiques.

Axe 2 - Les mobilités et l'accessibilité des sites

Expérimentation et mise en œuvre des axes de projet du Réseau Express des Intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise (REIAM)

› Étudier la mise à niveau des infrastructures nécessaires au maintien de l'attractivité du territoire par rapport à l'OIM Aéroport et l'OIM Inno Campus et constitution d'un réseau de connexions de mobilités innovantes

› Transformer des axes existants en grandes allées métropolitaines (GAM)

› Appuyer et développer les pratiques intermodales (covoiturage, solutions de stationnements mutualisés, abris et consignes à vélos, affichage dynamique des temps de parcours et d'attente des transports en commun, ...)

› Définir les itinéraires express vélos des sites économiques du quadrant Sud-Ouest

› Identifier les liaisons fluviales pour les déplacements pendulaires, professionnels, touristiques et de logistique urbaine

Axe 3 - L'organisation économique des territoires et l'accès aux services numériques

Optimisation et mise en réseau des sites économiques

› Requalifier et optimiser des parcs d'activités (diagnostic foncier, évaluation du potentiel d'immobilier d'entreprises, étude de desserte et de stationnement,...)

› Soutenir le développement des entreprises locales en veillant à leur garantir, dans le cadre de leur « parcours économique » (à l'instar du parcours résidentiel pour les ménages), à bénéficier de capacités d'évolutions en termes de locaux ou

un écosystème favorable (services aux entreprises, espaces de formations, partenariats et sous-traitance).

> Créer des espaces dédiés aux entreprises innovantes avec un soutien aux start-up et aux techniques permettant l'échange et le partage des idées. À l'image du grand projet sur la Technopole Bordeaux Montesquieu (Eurêka Pole) qui a pour objectif la diffusion de la culture de l'innovation par la création d'espaces de fabrication / conception (*fablab*) et d'espaces d'expérimentation et de recherches en sciences du vivant (*biolab*).

Développement des infrastructures et des équipements numériques pour garantir l'attractivité du territoire

> Assurer une desserte très haut débit aux différents sites économiques en portant une réflexion sur le développement du réseau Inolia pour les communes voisines de l'OIM Aéroport et de l'OIM Inno Campus

> Optimiser et/ou renouveler les infrastructures électriques et électroniques sur les zones pour permettre le développement efficace des *smart grids*

> Constituer un réseau de tiers-lieux en étudiant la faisabilité de création de tiers-lieux sur le territoire des Landes et Graves en développant les sites et espaces de coworking associant un centre de télétravail, services restauration, services à la personne type garderie, en lien avec le réseau d'intermodalité (parc relais, covoiturage)

> Compléter le réseau fibre optique par les nouvelles technologies sans fil type Wifi, Bluetooth, NFC

> Créer un espace dédié aux entreprises du numérique, des nouvelles technologies et de l'innovation avec un soutien aux start-up et à un « laboratoire » du numérique permettant l'échange et le partage des idées, notamment sur la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Une coopération renforcée pour le quadrant sud-ouest de l'aire métropolitaine bordelaise

> Les dynamiques paysagères métropolitaines
> La dynamique économique métropolitaine

Une coopération renforcée pour le quadrant sud-ouest de l'aire métropolitaine bordelaise

Les dynamiques paysagères métropolitaines

Les connexions écologiques

Les continuités des Ile d'eau majeures [à renforcer] [à valoriser]

Les continuités naturelles majeures [à valoriser] [à requalifier]

Les perméabilités diverses (paysagères et écologiques) [à étudier] [à gérer]

La couronne des sites périurbains

Sites du projet agro-urbain [à étudier] [à créer] [à valoriser]

Interfaces ville-campagne [à étudier] [à renforcer] [à valoriser]

Le socle des espaces agricoles, naturels et forestiers

Espaces agricoles et naturels majeurs

Le socle agricole majoritairement viticol

Les terroirs viticoles

Les espaces de nature urbaine

Opérations d'intérêt Métropolitain

Bordeaux Aéroparc

Bordeaux Inno Campus

Enveloppe économique du SCoT

Le schéma métropolitain des mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise

Le réseau de transport collectif métropolitain

Transport collectif express métropolitain [à construire]

Transport collectif express sur emprise ferroviaire [à optimiser]

Transport collectif express sur infrastructure autoroutière [à étudier]

Réseau de TCSP de Bordeaux Métropole [réalisé et en projet]

Transport collectif complémentaire [à valoriser/à développer]

Les nœuds d'interconnexion

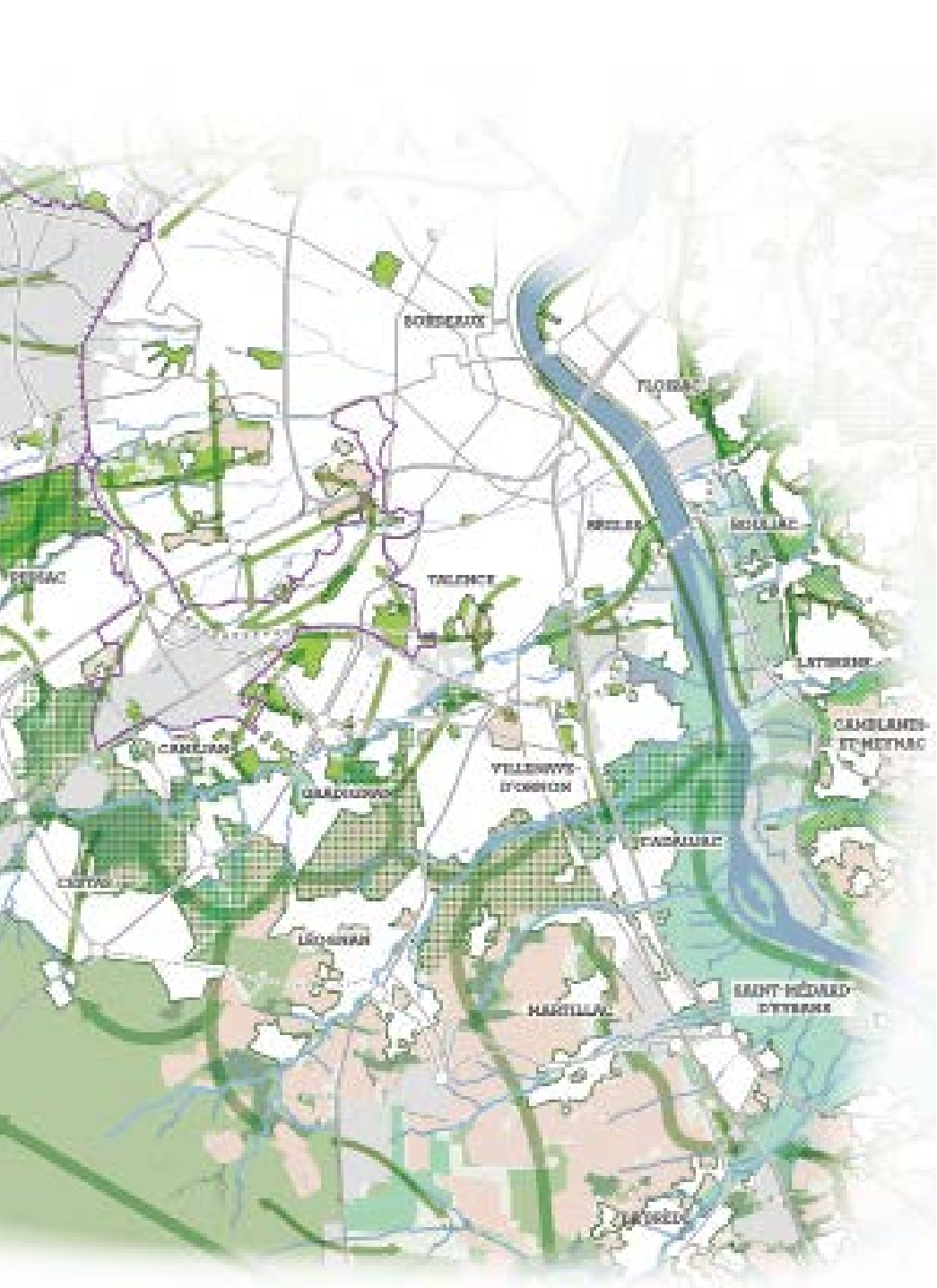
BORDEAUX
TALENCE
VILLENAVE-D'ORNON
MARTILLAC
SAINT-MÉDARD D'EYRANS

Une coopération renforcée pour le quadrant sud-ouest de l'aire métropolitaine bordelaise

La dynamique économique métropolitaine

Les pôles économiques d'excellence métropolitaine

(A)Aéroparc (As) Aérocampus
(B)Bioparc (C)Cité de la photonique Unitec
(C)Campus (H) CHU (E)Eurolantique
(M)Technopôle Bordeaux Montesquieu

Opérations d'intérêt Métropolitain

Bordeaux Aéroport

Bordeaux Inno Campus

Les sites économiques monofonctionnels

Site existant [à optimiser] [à valoriser] [à requalifier]

Réserve foncière à court ou moyen terme [à étudier] [à phaser]

Réserve foncière à long terme [à étudier] [à phaser]

Le schéma métropolitain des mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise

Le réseau de transport collectif métropolitain

Transport collectif express métropolitain [à consolider]

Transport collectif express sur emprise ferroviaire [à optimiser]

Transport collectif express sur infrastructure autoroutière [à étudier]

Réseau de TCSP de Bordeaux Métropole [existant et en projet]

Transport collectif complémentaire [à valoriser/à prolonger]

Les nœuds d'interconnexion

Idée liaison Aéroport <> Aérocampus [à valoriser]

Grandes allées métropolitaine [aménagements stratégiques différenciés]

MARTIGNAS-SUR-JALLE

SAINT-JEAN-D'ILLAC

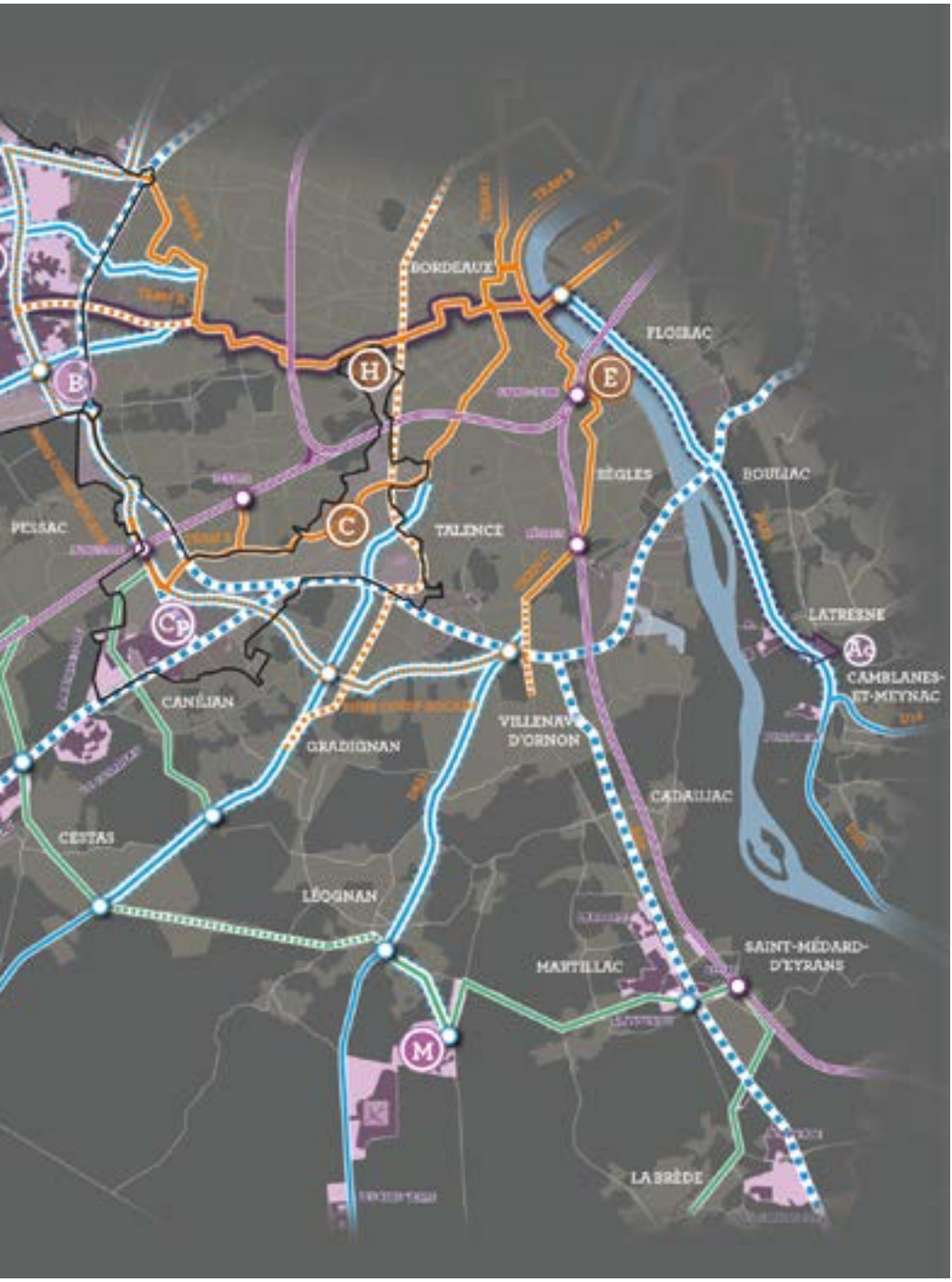
BORDEAUX
FLOIRAC
BÈGLES
BOULIAC
PESSAC
TALENCE
LATRESNE
CAMBLANES-ET-MEYNAC
CANÉJAN
GRADIGNAN
VILLENAVE-D'ORNON
CADAUJAC
CESTAS
LÉOGNAN
MARTILLAC
SAINT-MÉDARD-D'EYRANS
LA BRÈDE
B
H
E
C
Cp
Ac
M

Notes

Crédit photo : © Christophe Goussard

[métropole à haut niveau de services]

Un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise

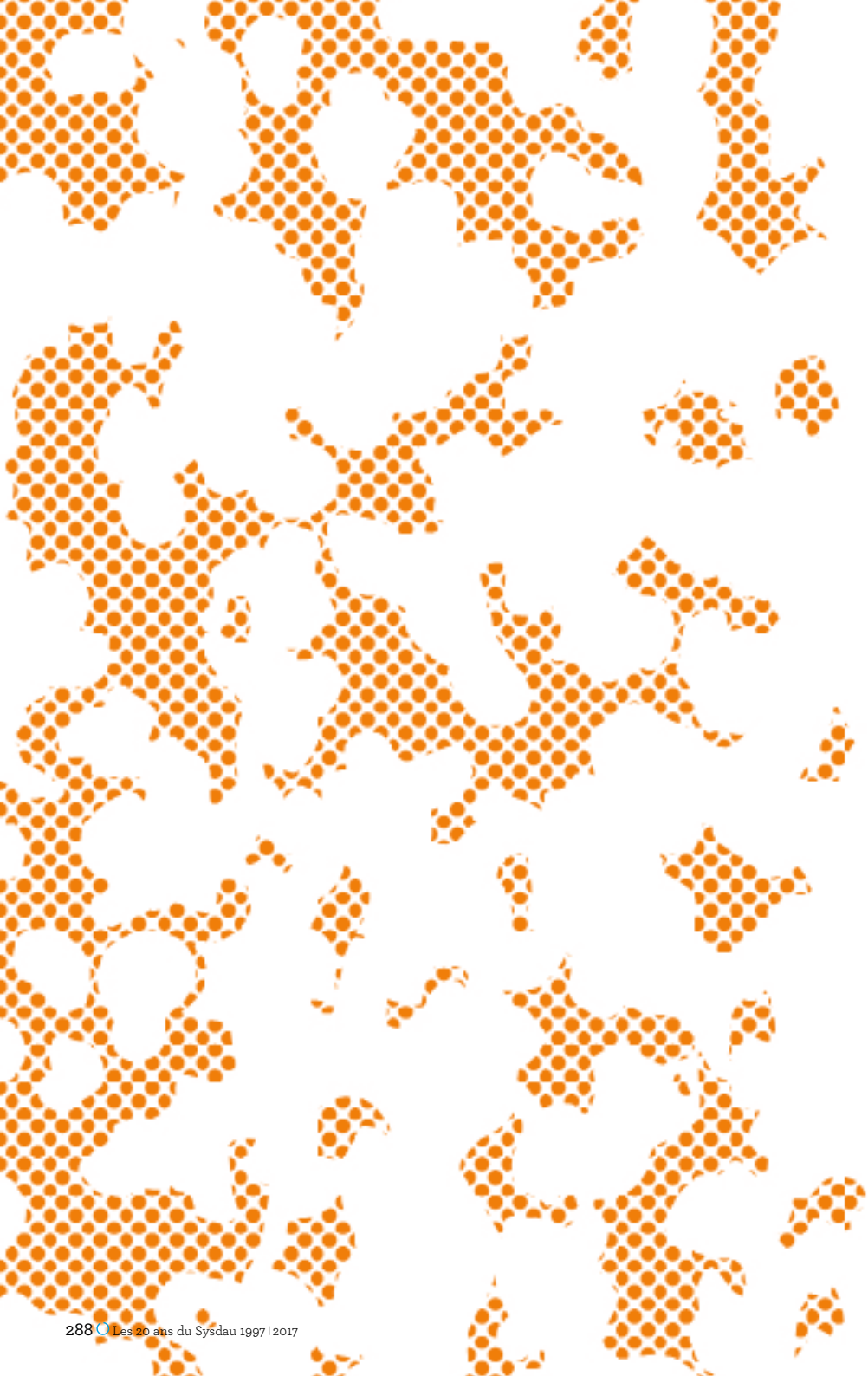

Une métropole à haut niveau de services

La construction d'une métropole à haut niveau de services proposée dans le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise offre des territoires plus accessibles, plus économes et plus attractifs, et ce grâce à la mise en cohérence du développement urbain et d'un réseau métropolitain de transports collectifs étendu et organisé autour des centralités du territoire.
Il s'agit de privilégier l'habitat, les équipements, les commerces et services autour des centralités et des axes structurants de transports en commun. Cela revient donc à limiter l'étalement urbain en restructurant ou en intensifiant les zones urbanisées, organiser le développement urbain autour des pôles de transports, renforcer le niveau de services offerts par les centres villes et les cœurs de villages afin de minimiser les besoins de déplacements.

Michel Labardin
Président

Hugues Laporte
Vice-président, rapporteur

de la commission centralités et mobilités
[métropole à haut niveau de services]

Un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise

Dans un contexte environnemental et économique contraint, l'accueil de 12 000 nouveaux habitants chaque année et la création de 200 000 emplois, d'ici à 2030 sur le territoire du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, exigent d'adopter une stratégie globale des mobilités sur les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise, échelle pertinente de mise en cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement territorial, d'équilibre des territoires, d'intermodalités et de développement des transports, de qualité de l'air, d'énergie et de climat, de santé environnementale. À l'heure de la réforme territoriale de recomposition des intercommunalités et celle de la construction territoriale de la grande région Nouvelle-Aquitaine, le nouvel espace politique stratégique bordelais est désormais celui de l'aire métropolitaine bordelaise.

Le Sysdau, au-delà de sa mission planificatrice, joue un rôle essentiel dans l'affirmation d'une nouvelle gouvernance territoriale, dans la fabrique de la convergence autant que de la cohérence dans le concert de la décentralisation. Le Sysdau devient un outil majeur d'inter-territorialités.

À l'échelle du grand territoire métropolitain, à l'échelle des enjeux solidaires de demain pour les collectivités qui veulent réussir la transition écologique, énergétique, territoriale, à l'échelle pertinente pour la solidarité sociale et environnementale, le Sysdau accompagne et fédère les intercommunalités dans le déploiement de leurs politiques, notamment de mobilités.

Parce que la période n'est plus au développement irraisonné de nouvelles infrastructures routières ou autoroutières, il s'agit aujourd'hui de faire des choix stratégiques pour de nouvelles liaisons et interconnexions en faveur de l'intermodalité et d'optimiser les installations existantes, notamment en y intégrant et en y adaptant de nouvelles fonctionnalités, en appui avec les nouvelles technologies de communication et d'échanges numériques.

Parce que la création de nouvelles infrastructures de voirie n'est qu'une façon de reporter le problème de congestion car les véhicules finissent très vite par occuper l'espace rendu disponible.

Un changement de paradigme

Parce que les pouvoirs publics ont de moins en moins de ressources pour garantir les lourds investissements et la gestion de nouvelles infrastructures, une des actions prioritaires est l'optimisation des infrastructures existantes et l'amélioration de leurs capacités et de leurs fonctionnalités.

Les choix stratégiques pour de nouvelles liaisons et interconnexions en faveur de l'intermodalité reposent sur :

- l'optimisation des installations existantes, notamment en y intégrant et en y adaptant de nouvelles fonctionnalités, en appui sur les nouvelles technologies de communication et d'échanges numériques,
- la sobriété des investissements publics orientés vers des mobilités durables,
- la priorité à l'accès facilité aux grandes zones d'emplois et de formation et aux grands équipements métropolitains.

Par une combinaison de moyens multiples et complémentaires et l'offre d'une large gamme de pratiques alternatives, le Sysdau propose une réflexion pour un nouveau modèle de mobilités : le REIAM, réseau express d'intermodalités sur l'aire métropolitaine bordelaise.

Trois mots clés ciblent les grands principes stratégiques de ce réseau :
> les axes d'intermodalités
> les nœuds d'interconnexions
> les interfaces métropolitaines

Vélo à assistance électrique

Navette électrique sans chauffeur

Voie mutualisée TC/co-voiturage

TC sur bande d'arrêt d'urgence

Une évolution : de nouveaux modèles de mobilités

Voiture électrique et voie connectée

Taxi partagé fluviale

Voie autoroutière réversible

Arrêt TC sur autoroute

Une ambition pour les transports de demain

Un réseau express des mobilités sur l'aire métropolitaine bordelaise

Dans un premier temps, pour bien fonctionner, les territoires métropolitains ont besoin de transports rapides, performants, efficaces, organisés à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise et permettant en priorité d'accéder rapidement au cœur d'agglomération et aux zones économiques, d'emploi et de formation.

Pour cela, il s'agit de définir et de mettre en œuvre, à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise et en lien avec les bassins de vie des SCoT voisins, un réseau express des mobilités reposant sur des axes structurants et concurrentiels à la voiture individuelle (meilleures cadences, moins de lieux d'arrêts, bien relié au réseau interurbain,...)
Ce réseau express de l'aire métropolitaine bordelaise suppose des réseaux de transport qui s'articulent entre-eux pour une meilleure desserte des territoires (TransGironde – TBM et Région/SNCF/TER) autour de pôles multimodaux. Il suppose aussi la création de lignes structurantes et performantes, des vitesses commerciales compétitives par rapport à la voiture particulière, des arrêts plus espacés que dans les lignes de desserte locale, et un développement de sites propres, selon les besoins et les contraintes.
Cette armature de réseau express de l'aire métropolitaine bordelaise s'organise doublement sur la mise en complémentarité de plusieurs réseaux et sur une logique de rabattement sur les lignes structurantes.

Des modes de gestion renouvelés à l'horizon 2030, des modes connectés

Compte tenu de la place croissante des technologies numériques dans les quotidiens des usagers, il est nécessaire d'anticiper en intégrant dans les réflexions les nouveaux modes de partage des véhicules, les véhicules électriques guidées par ordinateur, voitures collectives automatisées et gérées par internet, covoiturage dynamique, etc.
Les valeurs et les qualités nécessaires du réseau multimodal sont : la fiabilité du temps de parcours, la rapidité en revisitant la politique des arrêts et l'organisation des horaires, les correspondances organisées et coordonnées, l'information et le confort.

Une approche pragmatique et ambitieuse

Une nouvelle gouvernance

Afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du réseau express de l'aire métropolitaine bordelaise, il ressort que le dispositif le plus adapté soit celui d'un syndicat de transports à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise.

Des formes de coopérations et de contractualisations à inventer

Le SCoT, dans sa mise en œuvre, entre désormais dans une démarche nouvelle, celle de l'opérationnalité, celle de l'expérimentation, celle de la négociation et des partenariats. Tous les territoires, Médoc-Estuaire, Jalle Eau Bourde, Montesquieu, Entre-deux-Mers et Bordeaux Métropole ont appris à travailler ensemble, à échanger, à partager des points de vue communs, à construire une vision prospective de l'avenir de leurs territoires dans le respect des particularités, des singularités et des volontés de chacun d'entre-eux. Parce que les territoires voisins portent sur certaines thématiques les mêmes enjeux et partagent les mêmes priorités : mobilités, accessibilités, transition énergétique, économie des ressources, de nouvelles coopérations métropolitaines pourraient s'envisager, s'imaginer, se concevoir.
L'objectif est de construire des engagements réciproques entre les territoires et les autorités organisatrices des transports portant sur :

- le niveau de desserte et l'aménagement des territoires traversés,
- l'intermodalité (aménagement des lieux, coordination des horaires, de la tarification et de la billetique) pour construire une offre multimodale performante.

L'assemblage des politiques locales en matière de mobilités et de transition énergétique

Les axes de projet du réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise forment la somme cartographique des orientations prises dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU), des stratégies politiques, des réflexions par les acteurs de la mobilité, des actions engagées par les autorités organisatrices de mobilités et des avancées en terme de transition énergétique.

Références : Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise / SDODM / Livre blanc des mobilités / SRIT›SRADDET / Manifeste des mobilités de l'InterSCoT girondin / Schéma directeur routier du département 2013-2033 / Plan départemental d'aires de co-voiturage.

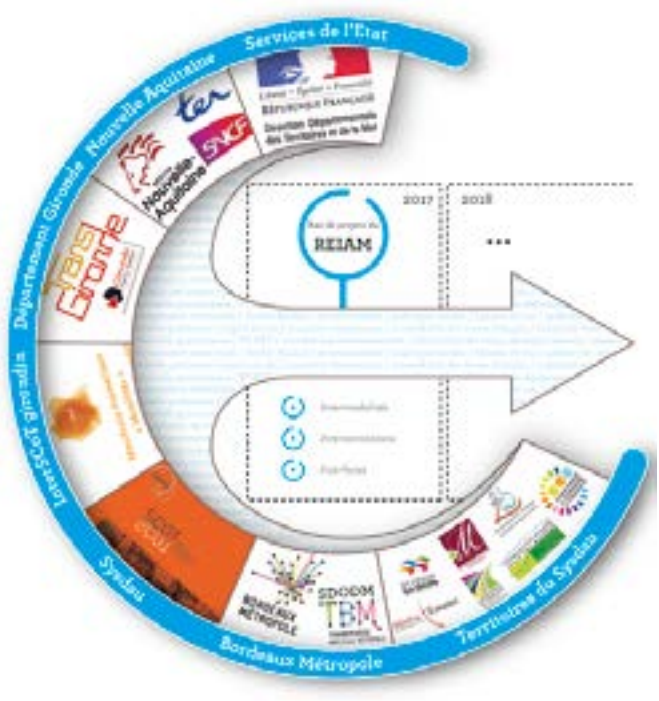

Une approche pragmatique et ambitieuse

Une stratégie de déplacements en lien avec l'organisation urbaine

Une stratégie de déplacements partagée doit être mise en place à l'horizon 2030 pour répondre aux spécificités du fonctionnement territorial girondin, avec une métropole, deux agglomérations importantes, celle du bassin d'Arcachon et celle du Libournais, sept communautés de communes métropolitaines et une multitude de centralités ou de systèmes urbains plus ou moins autonomes.

Cette stratégie repose sur la capacité à développer des solutions alternatives à la mobilité en solo, mais aussi à concevoir un aménagement cohérent et efficient entre habitat, services, et activités économiques et commerciales.

Le développement territorial doit être orienté en lien avec les transports en commun, notamment autour des axes ferroviaires et des axes permettant des accès prioritaires aux lignes de transports collectifs à haut niveau de services et au co-voiturage.

Organiser un double tempo urbain entre fluidité lente et fluidité rapide

L'enjeu aujourd'hui est de poursuivre et de développer une stratégie visant à réduire la place de l'automobile au bénéfice de modes alternatifs à toutes les échelles (transports collectifs, modes doux, etc.) à partir d'une lecture du réseau de déplacements selon une double logique :

- une logique de desserte d'agglomération pour répondre à des demandes de déplacements « métropolitains »,
- une logique de desserte à plus petite échelle, en particulier au sein des quartiers et des bassins de vie situés en dehors du cœur d'agglomération, pour répondre à des demandes de proximité.

Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs dans les territoires

La mobilité dans les bassins de vie est principalement marquée par l'automobile. Il s'agit d'offrir des dessertes spécifiques répondant aux nombreuses demandes de déplacements en usant de l'ensemble des possibilités d'exploitation des lignes de transports collectifs (lignes régulières, de marché, à la demande...) organisées autour des centralités relais (pour accompagner la polarisation) et en rabattement sur le réseau d'agglomération.

Une priorité : l'accès à l'emploi, aux sites économiques et de formation

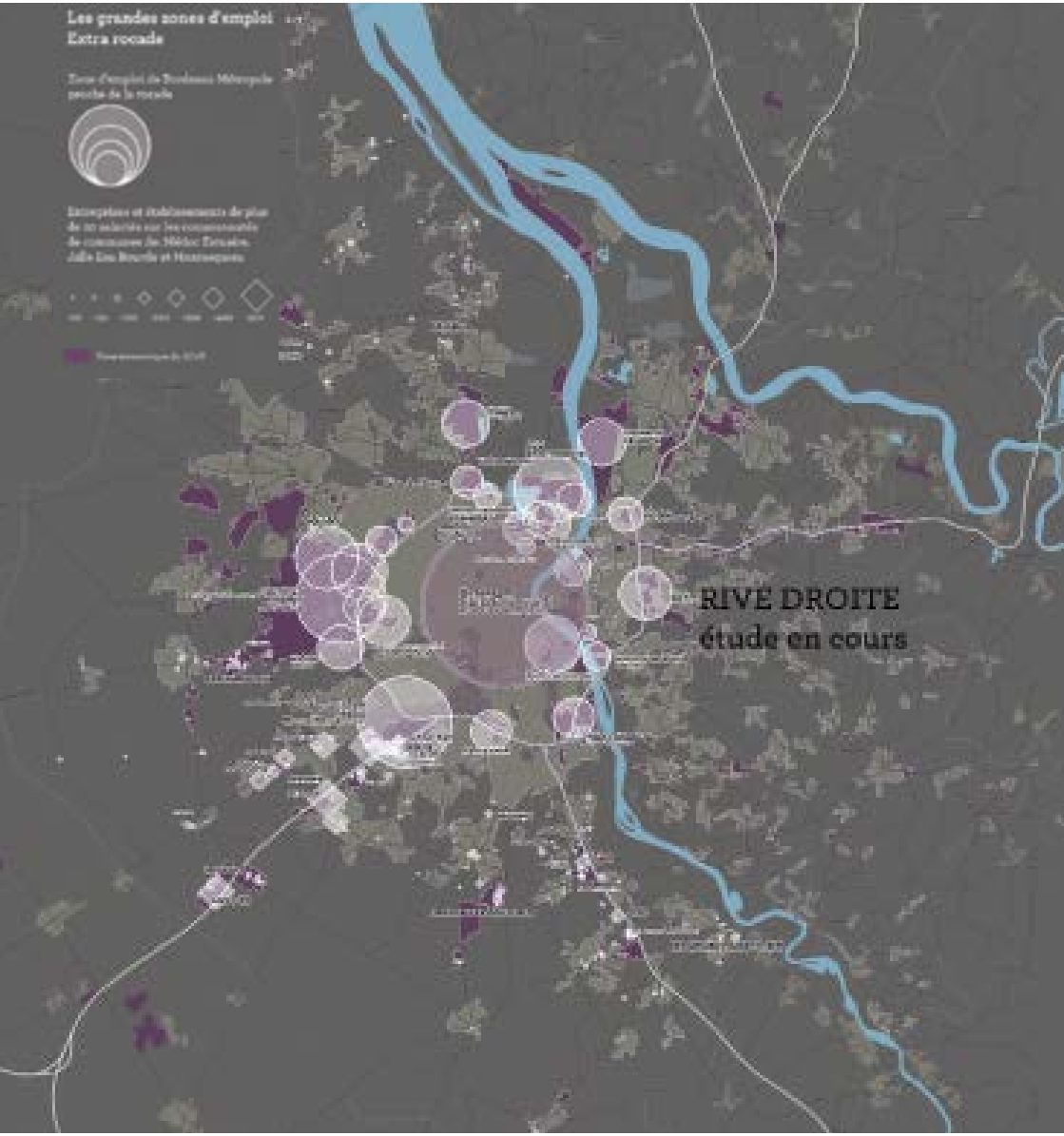

Une approche pragmatique et ambitieuse

Faire de l'accès à l'emploi, aux sites économiques et de formation la priorité

Conformément au principe -02- de la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise, les priorités, dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de mobilités, décliné selon les spécificités territoriales, se fixent sur l'accès à l'emploi, aux sites économiques et de formation selon les objectifs suivants :

- mieux relier entre eux les principaux pôles économiques de l'aire métropolitaine bordelaise, zones d'activités, clusters, grands équipements collectifs, centres de congrès, hôpitaux, établissements universitaires ;
- valoriser régionalement et internationalement les entrées de Bordeaux : TGV, port, aéroport, autoroutes ;
- améliorer par la mobilité le fonctionnement du bassin d'emplois girondin, tant en matière d'économie résidentielle que d'économie productive.

Redéfinir et optimiser les fonctions du réseau de voirie existant

Cette vision interroge directement la redéfinition des fonctions du réseau de voirie, mais aussi la complémentarité des différents réseaux entre eux et les rôles que chacun doit jouer. Dans la perspective d'optimiser les investissements sur le réseau routier au bénéfice d'une réduction des déplacements métropolitains automobiles et d'organiser le report modal sur les modes alternatifs à la voiture particulière, il s'agit d'assurer la lisibilité des itinéraires, de limiter les créations de voirie et d'optimiser l'efficacité des infrastructures existantes par de nouvelles mesures d'exploitation : sites propres transports collectifs, voies dédiées au covoiturage, exploitation différenciée de la voirie dans le temps, etc.

Médoc
Haute Gironde
Cubzaguais
Libournais
Bassin d'Arcachon
Val de l'Eyre
Entre-deux-Mers
Sud Gironde

Le réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise

L'objectif du REIAM est la mise en œuvre progressive d'un réseau de transports unitaire à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise et des bassins de vies périphériques, qui, grâce à son efficacité (temps de parcours assurés, accessibilité à l'ensemble des grandes zones d'emplois et de formation) permettrait d'atteindre un report modal significatif de la voiture individuelle vers le transport collectif, le transport partagé et les modes actifs.

Le REIAM apparait comme le véritable levier d'un développement cohérent de tous les territoires dans une logique durable.
Levier social via l'amélioration de l'accessibilité aux grands pôles d'emploi et de formation métropolitains depuis l'ensemble des bassins de vie et la création de dessertes en transport collectif des zones d'emplois périphériques depuis le cœur d'agglomération dans une logique d'affirmation du polycentrisme Girondin.
Levier économique, via la réduction de la congestion routière dans la métropole pérennisant ainsi le développement des entreprises locales.
Levier écologique, via la réduction des émissions de CO_2, de particules fines et des consommations énergétiques (énergie fossile et électrique) obtenues grâce à la diminution de l'utilisation systématique à la voiture individuelle dans les trajets quotidiens et pluri hebdomadaires.
Il s'agit :

- d'optimiser les infrastructures de transports, de manière à favoriser l'émergence de lignes de transports collectifs express métropolitaines dont les temps de parcours sont raccourcis et assurés grâce à des aménagements linéaires et/ou ponctuels,
- de donner, autant que possible, la priorité par rapport aux voitures individuelles en développant un schéma des axes de transports et des nœuds d'interconnexions idéalement maillés,
- d'offrir à tout habitant du territoire la possibilité de se rendre sur son lieu d'emploi en un maximum de deux ruptures de charges,
- de réserver l'utilisation de la voiture individuelle dans les territoires les moins denses.

Les axes d'intermodalités

Les axes d'intermodalités

Le RER métropolitain [RER-M]

Le réseau ferré est mis au service des déplacements quotidiens sur l'aire métropolitaine. Le terme de « RER » renvoi à l'idée de diamétralisation du réseau ferré, d'une meilleure qualité de service, associée à un bon cadencement, une plus grande capacité des trains et une desserte plus régulière des territoires.

Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

Le réseau autoroutier et la rocade sont mis à contribution pour permettre une accessibilité express au cœur d'agglomération par des transports collectifs et/ou partagés.

Les grandes allées métropolitaines [GAM]

Les principaux axes routiers d'accès au cœur d'agglomération doivent permettre d'accueillir des lignes de transports collectifs dites express provenant des bassins de vie périphériques, pour rejoindre, dans des temps concurrentiels à ceux de l'automobile, le réseau de transports collectifs à haut niveau de services de Bordeaux Métropole.

Le réseau de transports à haut niveau de services de Bordeaux Métropole [TBM]

Le réseau existant offre déjà de nombreux axes de transports à haut niveau de services et des interconnexions avec les principales gares SNCF et lignes de cars TransGironde. Le REAIM propose une vision élargie aux axes d'études du SDODM qui offriront de nouvelles perspectives en matière de déplacements intra-métropolitains.

Les liaisons intercentralités métropolitaines

Les axes routiers et les aménagements pistes cyclables reliant les principaux centre-bourgs périphériques peuvent contribuer aux échanges entre les bassins de vies et participer au rabattement vers le réseau express métropolitain (RER-M, GBM,GAM, TBM, liaisons fluviales).

Les nœuds d'interconnexions

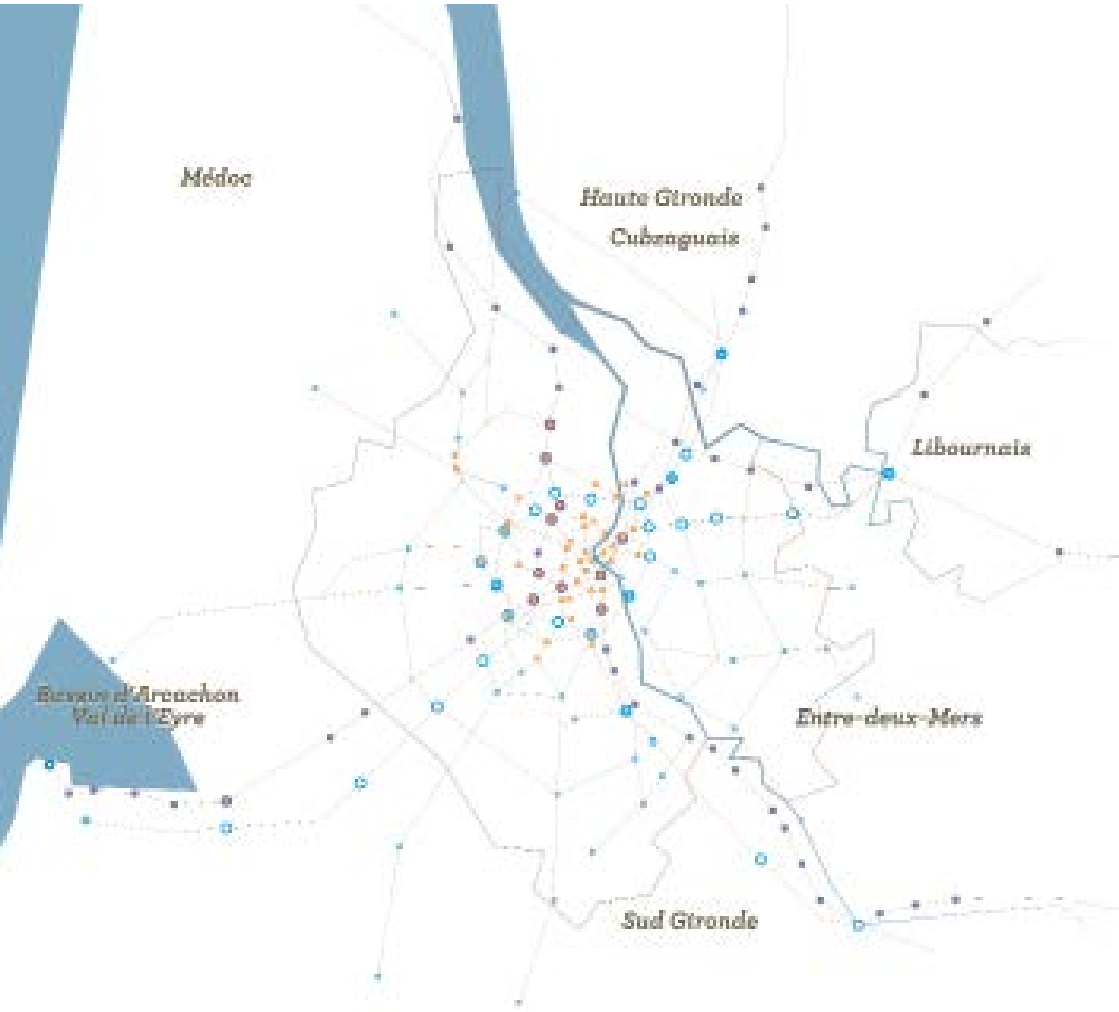

Les nœuds d'interconnexions

Les gares du RER-M

Principaux lieux de rabattement sur les territoires périphériques, leur attractivité pourrait être accrue en fonction de l'augmentation du niveau de service des trains. De nouveaux aménagements (accessibilité modes actifs, agrandissement parking relais, gare intégrée à un projet d'urbanisme…) permettraient d'optimiser leur fonctionnement et de supporter une part plus importante des déplacements quotidiens.

Les nœuds des Grandes boucles métropolitaines

Situés sur les infrastructure autoroutière dont la rocade, ils pourraient jouer un rôle majeur dans les déplacements domicile/travail en étant connectés au réseau TBM et aux réseaux de transports collectifs des territoires voisins.

Les nœuds des Grandes allées métropolitaines

Localisés dans les centralités locales et principaux lieux de passage des migrations pendulaires, leur aménagement pourraient permettre de faire converger les flux intra-territoriaux vers les axes des GAM.

Les nœuds du réseau TBM

Ces pôles bénéficient, en général, d'une desserte par au moins deux lignes de transport en commun. L'ensemble de ces pôles multimodaux s'inscrivent dans la logique d'une articulation entre renforcement des centralités et développement des réseaux de transports et de mobilités.

Les nœuds des liaisons intercentralités et alternatives

Localisés dans les centralités locales non desservies par les GAM ou en interconnexions avec celles-ci, ces nœuds ont vocation à devenir le dernier chaînon du Réseau express d'intermodalité de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les interfaces métropolitaines

Les interfaces métropolitaines

Les interfaces métropolitaines

Ce sont les principales agglomérations, les points de départ et/ou de passage des principaux flux pendulaires entre les territoires périphériques de l'aire métropolitaine bordelaise et le cœur d'agglomération.

Ces lieux disposant déjà dans certains cas, d'un haut niveau d'équipements et de services (réseau de transports collectifs local, transport à la demande), centre-ville, gare SNCF, réseau autoroutier, centralités-relais...) pourraient constituer, en dehors des limites du Sysdau, les principaux points d'accès au Réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise et organiser ainsi les échanges entre la métropole et l'ensemble des territoires Girondins.

Les interfaces d'agglomération

Ces pôles multimodaux, situés en amont du réseau de transports collectifs à haut niveau de services de Bordeaux Métropole et proches des territoires périphériques, ont pour vocation principale d'organiser les flux et de permettre l'accès aux grandes zones d'emplois de tous les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise.

Ces lieux qui sont à réfléchir en fonction de leur contexte urbain et des réseaux qui y convergent, pourraient constituer un réseau de point d'interconnexion avec les différents axes du REAIM et les axes du réseau TBM.

Les axes de projet du réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise

> Le réseau de transport à haut niveau de services de Bordeaux Métropole [TBM-SDODM]

> Le RER métropolitain [RER-M]

> Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

> Les grandes allées métropolitaines [GAM]

> Le réseau de modes alternatifs [RMA]

Un réseau d'interconnexions avec le réseau TBM

Orientations du SCoT

> Desservir les zones d'emploi à l'ouest de la métropole par une liaison circulaire périphérique complémentaire en transports collectifs rapides

> Compléter à moyen et long termes le réseau de tramway par un réseau structurant de transports en commun

Le réseau de transports à haut niveau de services de Bordeaux Métropole à horizon 2025 [TBM-SDODM]

S'inscrivant en parfaite compatibilité avec les orientations du SCoT, le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains de Bordeaux Métropole a pour vocation de poursuivre le développement d'un réseau de lignes de transports en commun à très haute efficacité, avec comme objectif d'éviter le passage systématique par le centre-ville de Bordeaux et d'améliorer le maillage du territoire, notamment par des liaisons circulaires.

Ces axes de projets, en cours de réalisation, validés ou encore à l'étude, sont inscrits au SCoT approuvé en 2014 et constituent la pierre angulaire des mobilités métropolitaines.

Le réseau TBM permettra, à terme, de rejoindre l'ensemble des grands pôles d'emploi, de formation et équipements métropolitains. Ainsi, toute ligne de transports collectifs en interconnexion avec l'un de ces axes serait connecté à l'ensemble du réseau. L'enjeu est donc, pour chaque axe de projets du REIAM, en provenance des territoires périphériques au cœur d'agglomération, d'arriver à rejoindre le plus rapidement possible une des lignes de ce réseau.

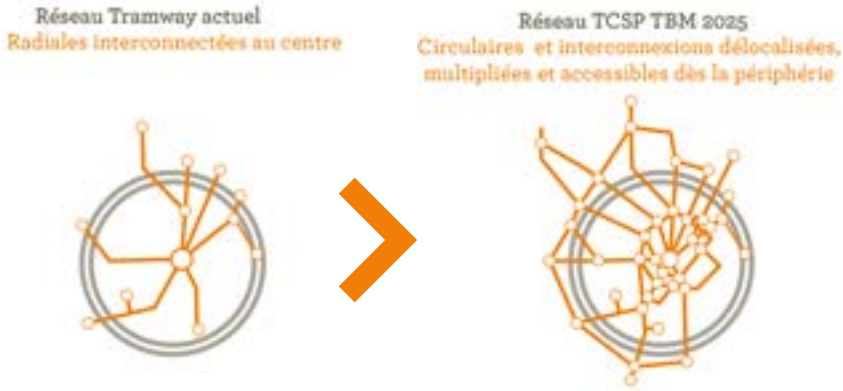

Le RER métropolitain [RER-M]

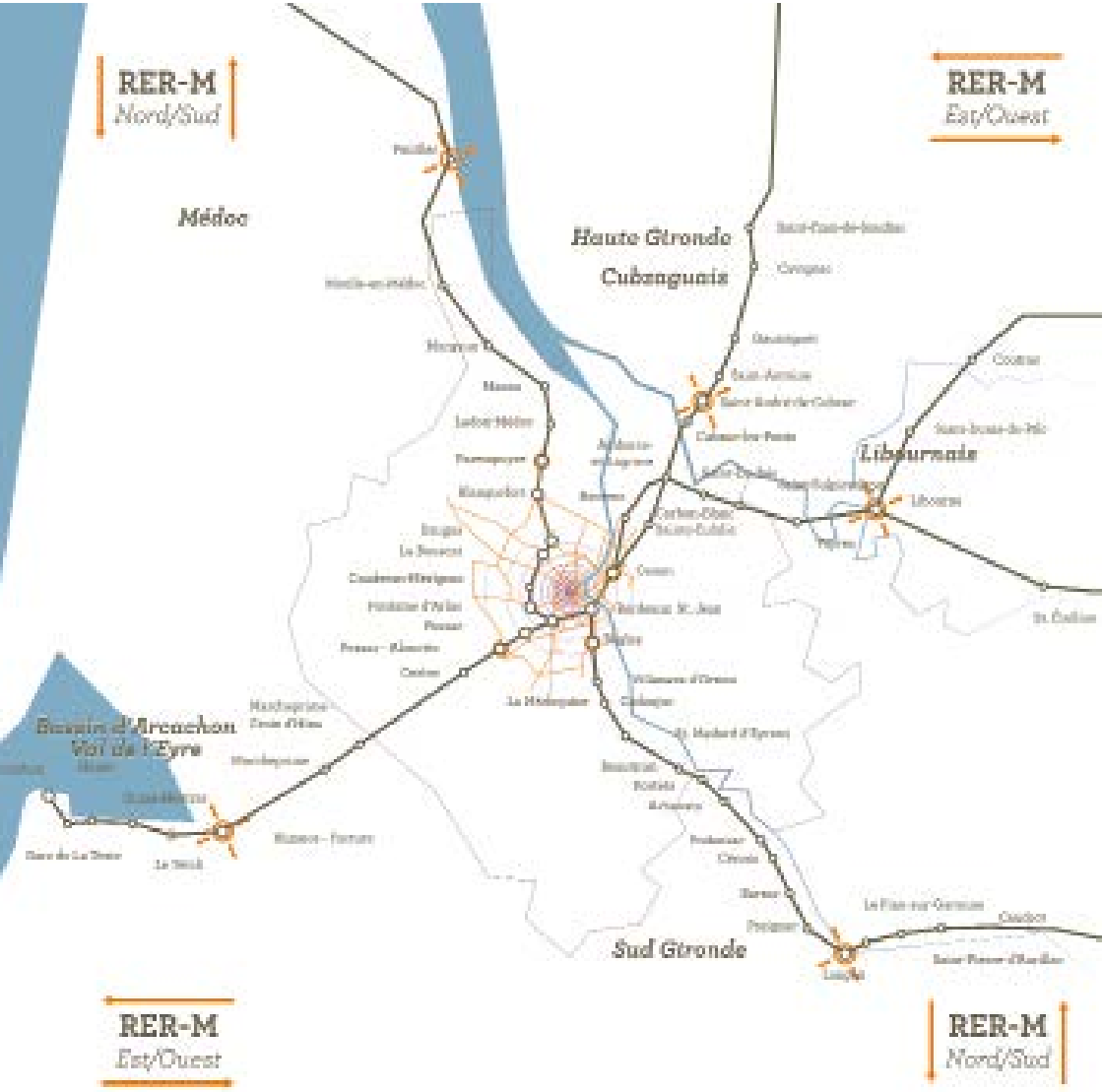

Orientations du SCoT

> Développer un réseau métropolitain de transport express régional sur l'emprise ferroviaire

> Déterminer les conditions de mise en œuvre d'un transport collectif performant sur la ceinture ferroviaire

Le RER métropolitain [RER-M]

L'objectif est d'optimiser les infrastructures ferroviaires par leur diamétralisation nord/sud et est/ouest afin de façonner un véritable RER-Métropolitain [RER-M], pour rejoindre rapidement les zones d'emplois et de formation pour ensuite utiliser le réseau TBM.

Les gares de Bordeaux Saint-Jean, Pessac Alouette et Cenon Pont Rouge, constituent dans ce dispositif, des éléments incontournables de la multimodalité sur l'aire métropolitaine bordelaise. Elles permettent en effet d'accéder à de nombreux autres réseaux de transports. Elles sont des points d'interconnexion de première importance.

Le meilleur niveau de service doit être recherché en fonction des capacités d'absorption maximales de chacun des sillons et des éventuelles possibilités offertes par les travaux en cours et futurs travaux concernant la LGV.

À titre d'exemple :

- atteindre le nombre maximum de trains pouvant circuler sur chaque sillon,
- atteindre le nombre maximum de dessertes supportables par le réseau dans les gares des centralités relais
- augmenter la capacité des trains (train à étage, agrandissement des rames...).

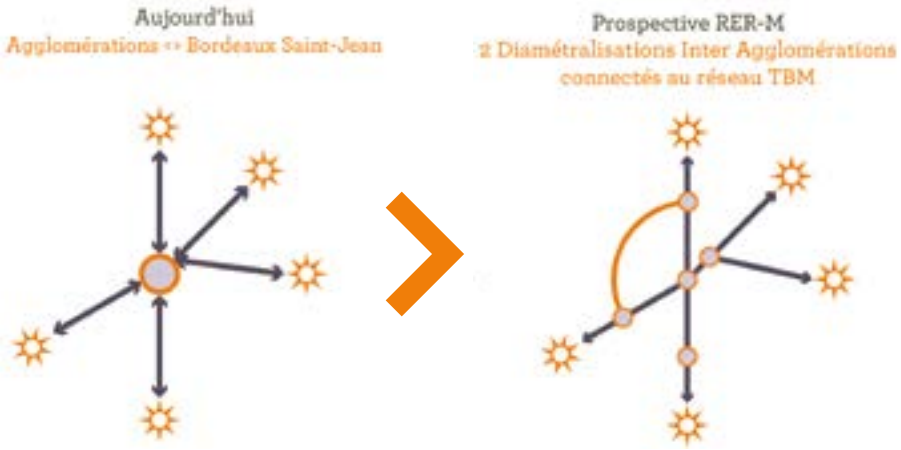

La diagonale Nord / Sud

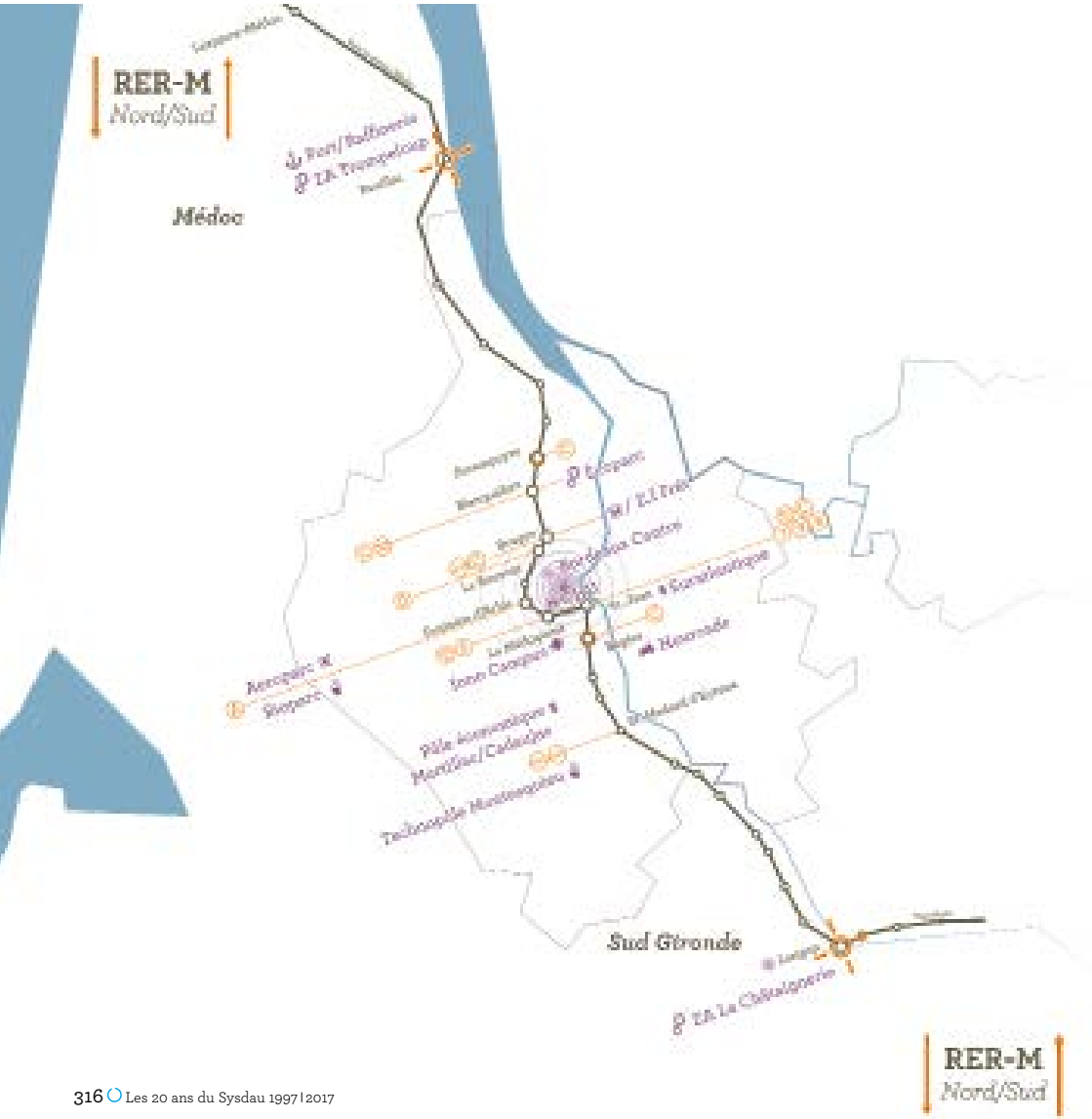

Le RER métropolitain [RER-M]

La diagonale Est / Ouest

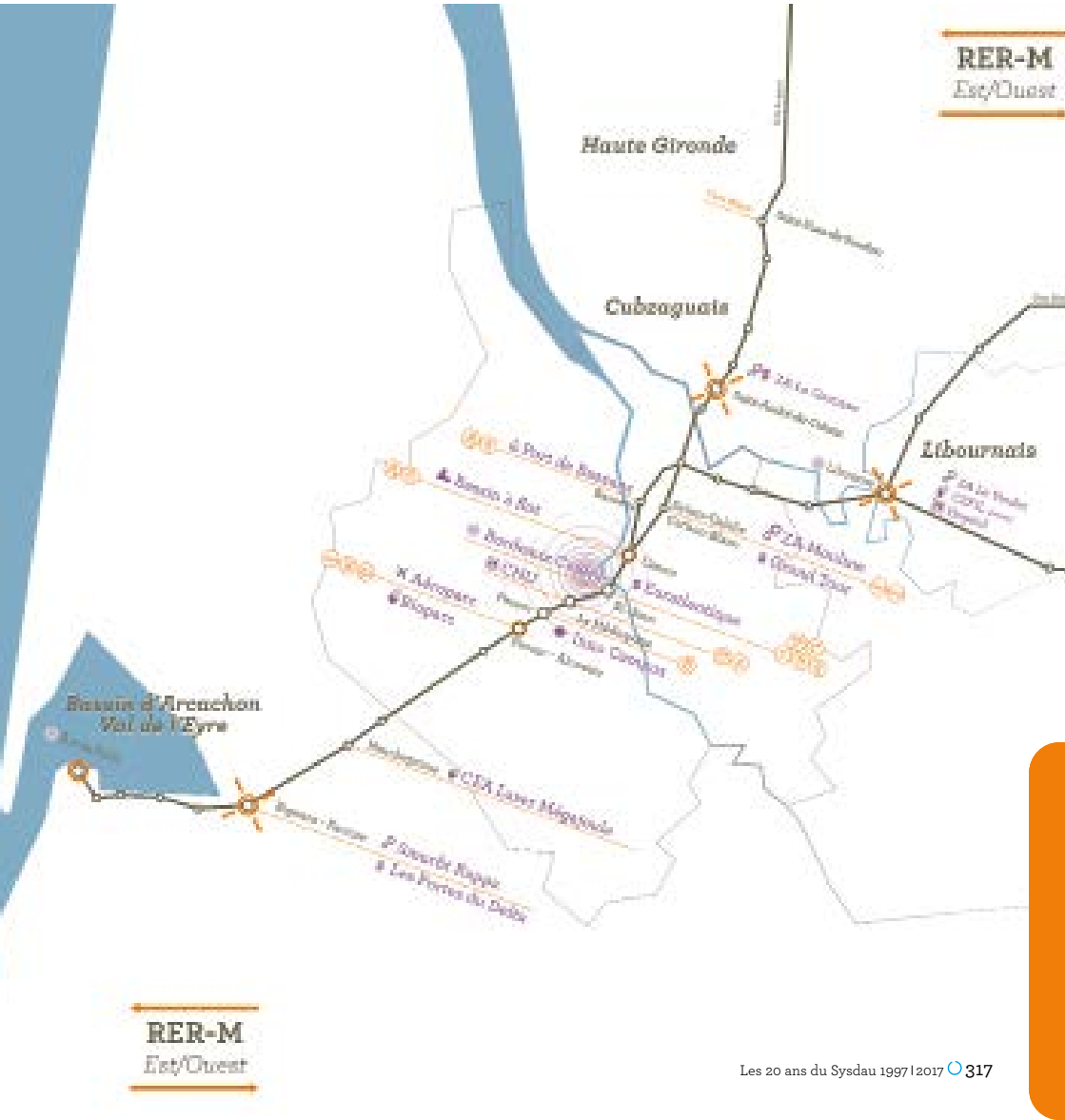

Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

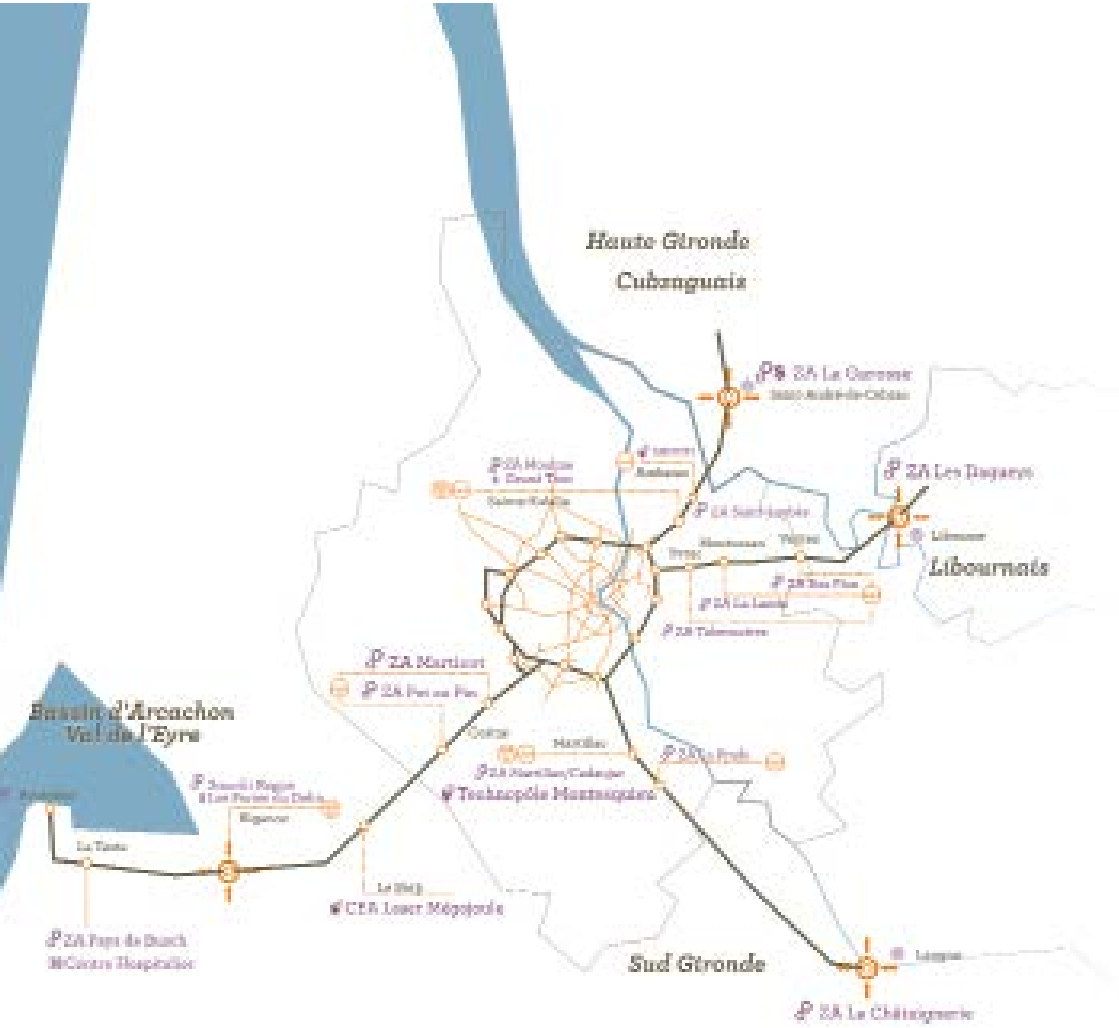

Orientations du SCoT

› Étudier le principe de desserte en transport collectif rapide sur infrastructures à caractère autoroutier

› Permettre une diversification des usages routiers sur les voies à caractère autoroutier

Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

L'objectif est de mettre à contribution le réseau autoroutier et la rocade pour organiser les échanges entre les territoires limitrophes et les grandes zones d'emplois extra rocade, par un réseau de transports collectifs métropolitain et/ou de transports partagés successivement radiants et circulaires.

Les principes des grandes boucles métropolitaines :

- des lignes de transports collectifs dites express et/ou des transports partagés utilisant de manière prioritaire les voies à caractère autoroutier depuis les agglomérations péri-métropolitaines (les radiales) et autour du cœur d'agglomération via la rocade (circulaires),
- l'organisation du rabattement vers cet axe, depuis les bassins de vie situés en amont du cœur d'agglomération,
- la mise en œuvre d'un transport collectif circulaire sur la rocade et/ou sur des routes proches de la rocade, en interconnexion avec le réseau de transports collectifs à haut niveau de services de Bordeaux Métropole et alimenté par des lignes en provenance des territoires périphériques.

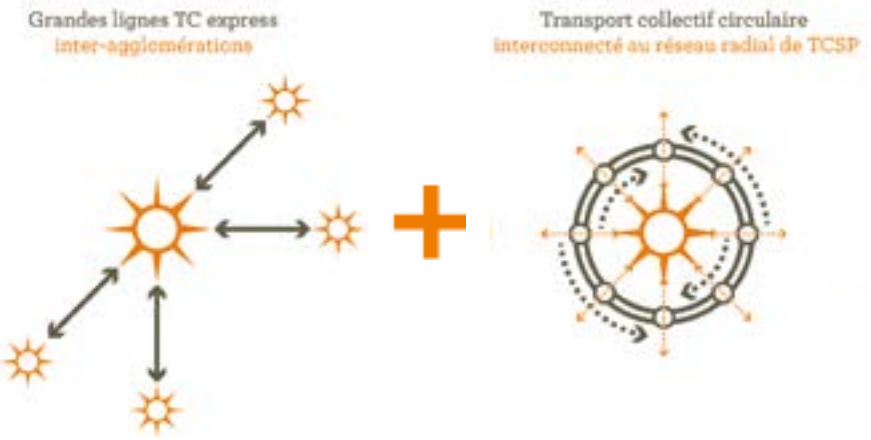

Un modèle évolutif et progressif

Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

La grande boucle métropolitaine Cubzaguais / Bordeaux - A10/ Arc Ouest / A62

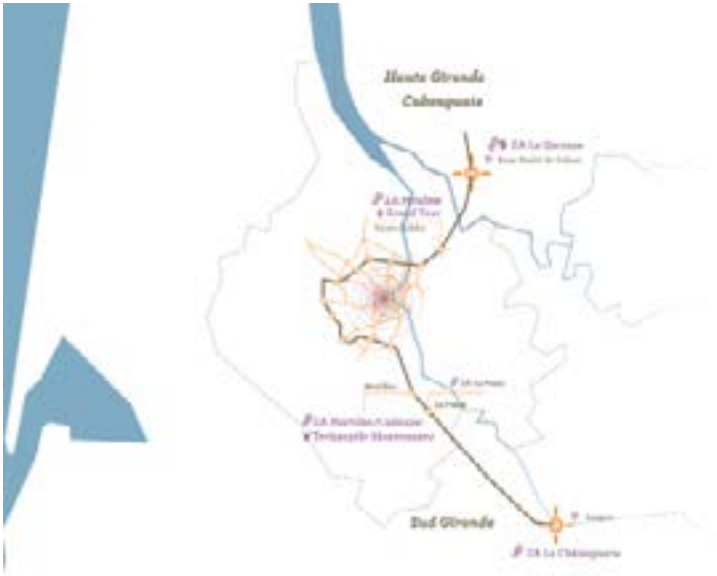

La grande boucle métropolitaine Libournais / Bordeaux / Arcachon - RN89 / Arc Ouest / A63

Les grandes boucles métropolitaines [GBM]

Offrir des files privilégiés pour les transports partagés sur la rocade Bordelaise
Article de l'a-urba «Quelques idées pour le tube autoroutier» pour la revue *Urbanisme*
Étude de l'a-urba Rocade 2050 - Objet métropolitain, territoires de projet

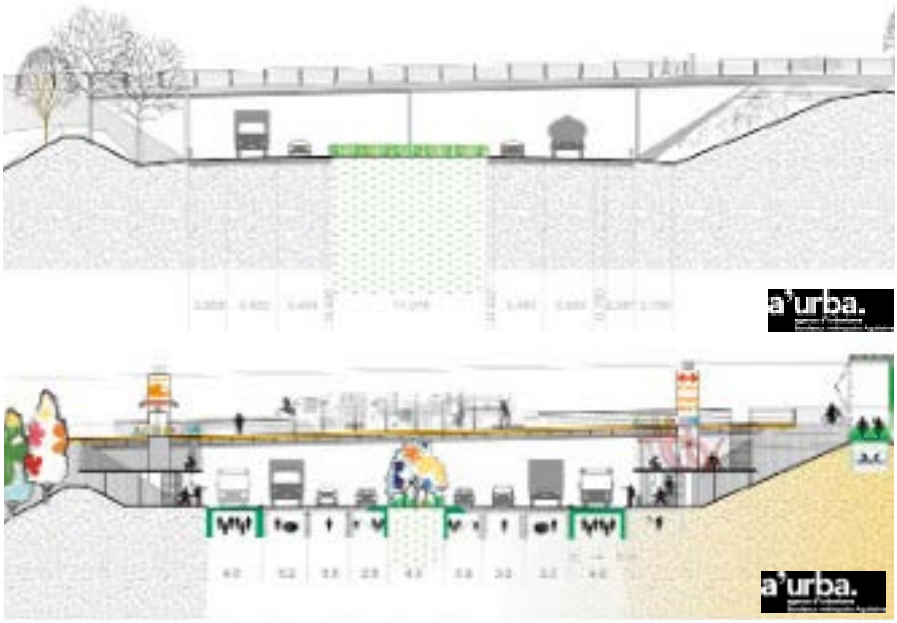

TC sur bande d'arrêt d'urgence (38)

Voie réservée transports partagés (Québec)

Arrêt TC sur autoroute + Parc Relais (91)

Les grandes allées métropolitaines [GAM]

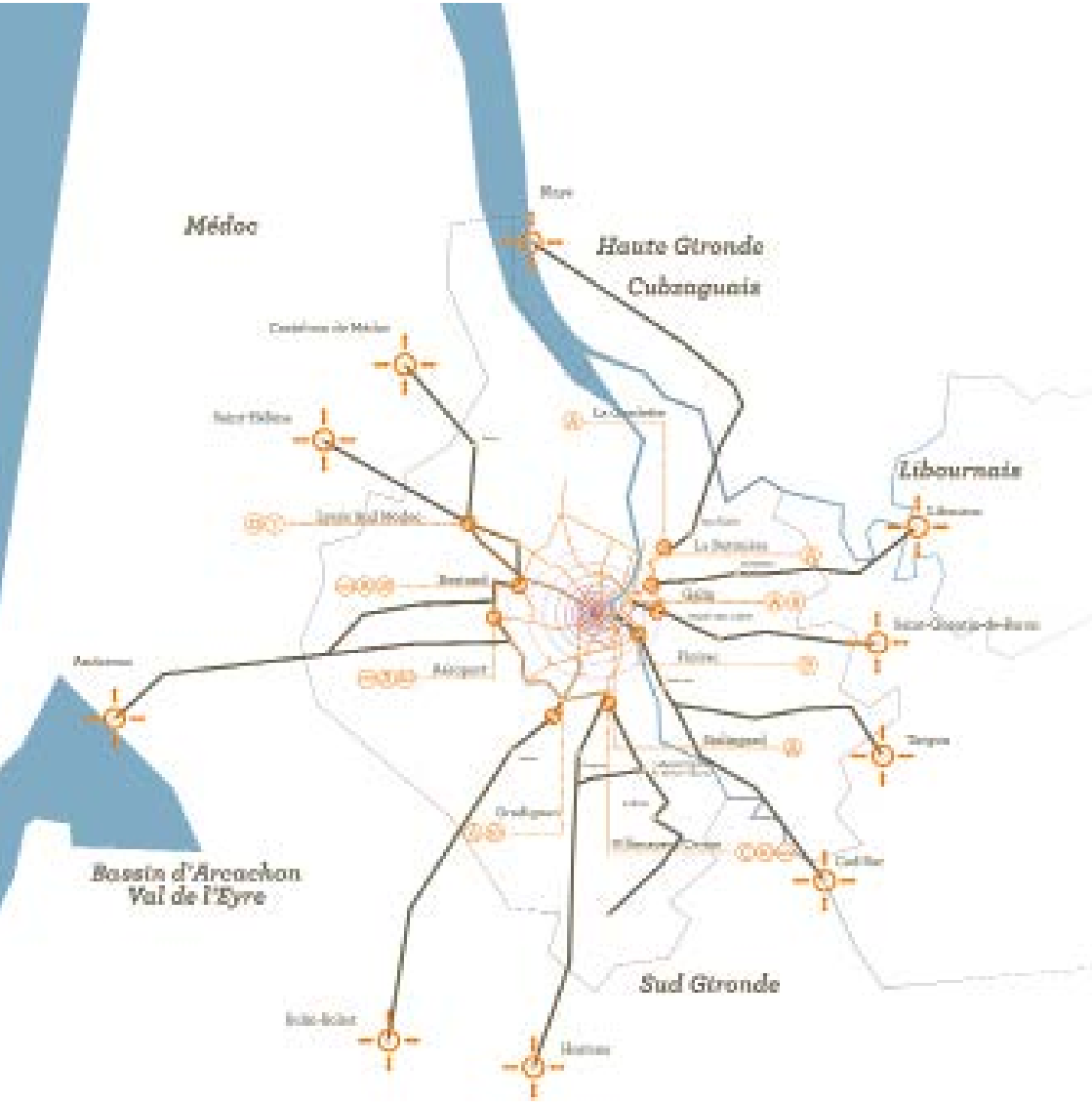

Orientations du SCoT

› Mettre en place un réseau métropolitain structurant de liaisons à haut niveau de services sur voirie existante

Les grandes allées métropolitaines [GAM]

Mettre en place un réseau métropolitain structurant de liaisons à haut niveau de services

› Des lignes de transports collectifs dites express provenant des bassins de vie périphériques, pour rejoindre, dans des temps concurrentiels à ceux de l'automobile, le réseau de transports collectifs à haut niveau de services de Bordeaux Métropole.

› Un nombre d'arrêts limité pour desservir les centralités et les points d'interconnexion pour réduire les temps de parcours.

› L'organisation du rabattement vers les nœuds d'interconnexion de ces axes, depuis les communes voisines.

› Des aménagements ponctuels permettant de conférer aux transports collectifs un caractère prioritaire sur les voitures individuelles.

› Un système évolutif et progressif tant sur la question des modes (car, bus à haut niveau de services, *busway*…) que des aménagements routiers (signalétique, travaux de chaussées, aménagement de ronds-points prioritaire TC, voie dédiée, …) que de la création de nœuds d'interconnexions (arrêts de bus, parkings relais, pôles multimodaux, projets urbains autour des nœuds…).

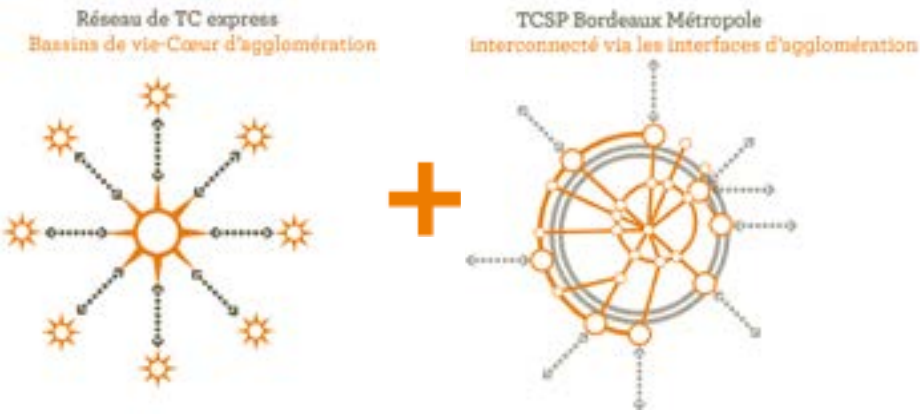

Images et travaux de références

Voie mutualisée TC / co-voiturage (Mérignac)

2e voie réversible (Saint-Nazaire)

Bus à haut niveau de services (Brésil)

Bus à haut niveau de services (Chine)

Les grandes allées métropolitaines [GAM]

Giratoire avec priorité bus (Dax)

Les allées métropolitaines du nord-ouest

Les allées métropolitaines du sud-ouest

Les allées métropolitaines du nord-est

Les allées métropolitaines du sud-est

Blaye
Lamarque
Lormont
Bordeaux

Les liaisons intercentralités métropolitaines

Les déplacements métropolitains ne répondent pas exclusivement à une logique périphérie/centre, les déplacements entre les différentes centralités périphériques sont de plus en plus nombreux sur le territoire.

L'objectif est de :

- faciliter les échanges en transports partagés et/ou en modes actifs entre les centralités et les bassins de vie périphériques de l'aire métropolitaine bordelaise,
- faciliter l'accès aux zones d'emploi situées hors agglomération,
- soulager le réseau principal et faciliter l'émergence d'une véritable aire métropolitaine polycentrique,
- permettre le rabattement, via les transports partagés et les modes actifs, vers le réseau express métropolitain,
- répondre aux besoins de déplacements intercentralités pour desservir les équipements, services et commerces,
- désenclaver par le transport collectif les espaces urbanisés qui le nécessitent et qui ne se trouvent pas situés sur le réseau express métropolitain.

Les liaisons fluviales

La Garonne est l'axe de déplacement (aujourd'hui essentiellement touristique) qui fait le lien entre la majorité des territoires de l'aire métropolitaine bordelaise. Étendu au-delà du périmètre extérieur du Sysdau, et si l'on considère également son affluent majeur, la Dordogne, elle joue encore davantage son rôle de liant entre les territoires girondins.

Une offre de services de navettes fluviales pourrait être mise en place sur la Garonne / Gironde pour relier certains ports.

La multiplication des embarcadères dans le cadre du développement de l'offre touristique pourrait être mise à profit.

À l'heure actuelle, les temps de parcours présentent toutefois une différence significative par rapport aux autres modes de transports collectifs, mais de nouveaux bateaux plus rapides et n'ayant quasiment plus d'impact sur l'érosion des berges sont en train de voir le jour.

Le réseau haute vélocité

Le réseau haute vélocité pourrait reposer sur trois différents niveaux de services en ce qui concerne les déplacements cyclables sur le territoire de l'aire métropolitaine :

› *Le réseau express vélo [REVe]* composé des grands axes cyclables structurants (existants, en projet ou à étudier) :

- permettrait de joindre directement les principales zones d'emploi de l'aire métropolitaine,
- bénéficierait d'un niveau d'équipements permettant de réaliser des déplacements à vitesse importante (entre 15 et 25 km/h),
- aurait pour point de départ les territoires de première couronne de l'agglomération,
- bénéficierait de la démocratisation des vélos à assistance électrique, rendant possible le déplacement quotidien de l'ensemble des citoyens sur de plus grandes distances (> 20 km A/R).

› *Le réseau de modes actifs* maillés pour les déplacements de proximité, composé de l'ensemble des pistes et bandes cyclables :

- permettrait le rabattement vers les axes express du REIAM et particulièrement le RER-M (les TER disposant déjà de wagons pour les vélos),
- permettrait les déplacements d'un quartier à un autre dans le cœur d'agglomération et de cœur de bourg à cœur de bourg dans les bassins de vies,
- permettrait de faire la jonction entre deux axes du réseau express vélo.

› *Le réseau cyclable à valeur patrimoniale ajoutée*, composé de l'ensemble des pistes, bandes et chemins cyclables :

- permettrait la desserte des territoires à haute valeur patrimoniale et globalement non urbanisés (campagnes viticoles, vallons de l'Entre-deux-Mers, bocages de Garonne, forêt des Landes, rives de l'estuaire),
- constituerait un réseau de promenades,
- favoriserait les pratiques itinérantes.

Les études engagées par le Sysdau devront permettre de cartographier à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise l'ensemble du réseau existant et des projets en cours, tout en identifiant d'éventuels nouveaux axes à étudier en accompagnement du réseau express d'intermodalité de l'aire métropolitaine bordelaise.

Le co-voiturage dynamique

L'ensemble de ces dispositions doit être couplé avec une politique du stationnement menée à une échelle pertinente en intelligence avec les réseaux de transports.

Des parkings de rabattement pour les centralités les plus petites et éloignées jusqu'aux parkings relais qui permettent de rejoindre un système de transports en commun à haut niveau de services doivent être envisagés.

Des solutions adaptées sont à promouvoir pour favoriser, dans ces parkings relais, les usagers qui font du covoiturage.

De multiples solutions et applications sont aussi en cours de développement dans le domaine du covoiturage sur lesquelles les autorités organisatrices de la mobilité devront s'appuyer pour optimiser le fonctionnement de leurs infrastructures.

Des systèmes d'information performants et une billetterie facilitatrice doivent, enfin, être mis en place pour faciliter la pratique du co-voiturage dynamique.

En parallèle de la mise en œuvre de ce réseau express intermodal de l'aire urbaine, les efforts conduits en matière de billetterie unique doivent être poursuivis pour faciliter l'intermodalité, et notamment le report des automobilistes vers d'autres systèmes de déplacement.

Les dispositifs d'information le long des axes routiers à destination des automobilistes ou les nouveaux panneaux d'informations des voyageurs des transports collectifs, sont à développer. Ces informations, notamment via de nouveaux supports (smartphones par exemple) permettent, en effet, de donner une meilleure visibilité sur les conditions de circulation et ainsi d'adapter et de choisir son mode de déplacements.

D'autres dispositifs sur la régulation du trafic à destination de certains usagers (poids lourds en transit) ou encore de modification temporaire des vitesses pour limiter les embouteillages, sont également à introduire, toujours dans l'objectif de faciliter les conditions de déplacements sur l'aire métropolitaine bordelaise.

Les axes de projet du réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise sur les territoires

> Quadrant nord-est
> Quadrant sud-est
> Quadrant nord-ouest
> Quadrant sud-ouest

Quadrant nord-ouest

Quadrant sud-ouest

Quadrant nord-est

Quadrant sud-est

Notes

Président et Vice-présidents du Comité syndical

M. Michel LABARDIN, Président du Sysdau & Maire de Gradignan
M. Pierre DUCOUT, Vice-président du Sysdau, Maire de Cestas & Président de la Communauté de communes de Jalle-Eau Bourde
M. Lionel FAYE, Président de la Communauté de Communes de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers & Maire de Quinsac
M. Didier MAU, Vice-président du Sysdau & Maire du Pian-Médoc

Titulaires du Comité syndical

M. Benoist AULANIER, Conseiller municipal de Léognan
Mme Christine BOST, Maire d'Eysines
M. Pierre BUISSERET, Maire de Lignan de Bordeaux
Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Maire de Parempuyre
M. Arnaud DELLU, Conseiller Municipal de Talence
M. Christophe DELPINO TOURISSAUD, Adjoint au maire de Baron
Mme Valérie DROUHAUT, Conseillère départementale du Canton de la Presqu'Île
M. Michel DUCHENE, Conseiller municipal délégué de Bordeaux
Mme Anne-Laure FABRE- NADLER, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort
M. Joseph FORTER, Vice-président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire
M. Philippe GARRIGUE, Président de la Communauté de communes de Saint- Loubès et Maire de Beychac et Cailleau
M. Bertrand GAUTIER, Maire de Fargues-Saint-Hilaire
Mme Corinne HANRAS, Adjointe au maire de Canéjan
M. Pierre HURMIC, Conseiller municipal de Bordeaux
Mme Andréa KISS, Maire du Haillan
M. Hubert LAPORTE, Maire de Sainte-Eulalie
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, Conseillère municipale du Bouscat
M. Jacques MANGON, Maire de Saint-Médard en Jalles
M. Eric MARTIN, Adjoint au maire de Pessac
Mme Claude MELLIER, Conseillère municipale de Mérignac
M. Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon
M. Hervé SEYVE, Maire de Saint-Jean d'Illac
M. Christian TAMARELLE, Président de la Communauté de communes de Montesquieu et
Maire de Saint-Médard d'Eyrans
Mme Elizabeth TOUTON, Adjointe au maire de Bordeaux
M. Michel VERNEJOUL, Maire de Martignas sur Jalles

Suppléants du Comité syndical :

M. Jean-Pierre ALLEMAND, Adjoint au maire de Saint-Jean d'Illac
M. Jean-François BORAS, Maire de Langoiran
M. Jean-François BROUSTAUT, Maire de Tabanac
M. Henri CELAN, Adjoint au maire de Cestas
M. Michel DUFRANC, Maire de La Brède
M. Pierre DURAND, Maire de Saint-Loubès
M. Bernard GARRIGOU, Maire de Canéjan
M. Francis MASSÉ, Conseiller municipal de Pompignac
M. Jacques PADIE, Adjoint au maire de Blanquefort
M. Benoît SIMIAN, Maire de Ludon-Médoc
Mme Gladys THIEBAULT, Conseillère municipale de Pessac
M. Jean TOUZEAU, Maire de Lormont

Présidents des Communautés de communes :

M. Alain JUPPÉ, Président de Bordeaux Métropole
M. Gérard DUBO, Président de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire & Maire d'Arsac
Mme Mathilde FELD, Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais
M. Jean-Pierre SOUBIE, Président de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais

Directeurs/Directrices des Communautés de communes

M. Eric ARDOUIN, Directeur général des services de Bordeaux Métropole
M. Michaël RISTIC, Directeur général des services de la Communauté de communes des Coteaux Bordelais
Mme Pascale BERTHELOT, Directrice générale des services de la Communauté de communes du Créonnais
M. Julian SANABRIA, Directeur général des services de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
Mme Stéphanie REMAZEILLES, Directrice adjointe de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
Mme Géraldine MEILLON, Directrice générale des services de Jalle-Eau Bourde
M. Frédéric RENAUD, Directeur général des services de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
Mme Hélène SCHWARTZ, Directrice générale des services de Montesquieu
Mme Emmanuelle PAUTROT, Directrice générale des services de la Communauté de communes du secteur de Saint-Loubès

Communes membres du Sysdau

M. Michel HERITIE, Maire d'Ambarés et Lagrave
M. Kévin SUBRENAT, Maire d'Ambès
M. Claude GANELON, Maire

Les invités

d'Arcins-En-Medoc
Mme Anne-Lise JACQUET, Maire d'Artigues-Près-Bordeaux
M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Maire de Baron
M. Jean-Pierre TURON, Maire de Bassens
M. Jean MERLAUT Maire de Baurech
M. Yves MAYEUX, Maire de Beautiran
M. Noël MAMERE, Maire de Bègles
M. Jean-François THILLET, Maire de Blésignac
M. Alain BARGUE, Maire de Bonnetan
M. Dominique ALCALA ,Maire de Bouliac
M. Benoît DARBO, Maire de Cabanac et Villagrains
M. Francis GAZEAU, Maire de Cadaujac
M. Bernard CROS, Maire de Camarsac
M. Bernard CUARTERO, Maire de Cambes
M. Jean-Philippe GUILLEMOT, Maire de Camblanes et Meynac
M. Frédéric LATASTE, Maire de Capian
M. Alain TURBY, Maire de Carbon-Blanc
M. Denis REYNE, Maire de Cardan
M. Jean-François JAMET, Maire de Carignan de Bordeaux
Mme Catherine VEYSSY, Maire de Cenac
M. Alain DAVID, Maire de Cenon
M. Pierre GACHET, Maire de Créon
M. Frédéric COUSSO, Maire de Croignon
M. Jean-Pierre SEURIN, Maire de Cursan
M. Dominique FEDIEU, Maire de Cussac-Fort-Medoc
M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac
Mme Nathalie AUBIN, Maire de Haux
M. Jean-André LEMIRE, Maire d'Isles-Saint-Georges
M. Alain BOIZARD, Maire de La Sauve Majeure
M. Matthieu FONMARTY, Maire de Labarde
M. Dominique SAINT-MARTIN, Maire de Lamarque
M. Francis DELCROS, Maire de Latresne
M. Patrick BOBET, Maire de Le Bouscat
Mme Agnès VERSEPUY, Maire de Le Taillan-Medoc
Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire de Le Tourne
M. Laurent BARBAN, Maire de Leognan
Mme Véronique LESVIGNES, Maire de Loupes
M. Bernard PAGES, Maire de Madirac
M. Claude BERNIARD, Maire de Margaux-Cantenac
M. Dominique CLAVERIE, Maire de Martillac
M. Alain ANZIANI, Maire de Mérignac
M. Frédéric DUPIC, Maire de Montussan
M. Franck RAYNAL, Maire de Pessac
M. Denis LOPEZ, Maire de Pompignac
M. Daniel COZ, Maire de Sadirac
M. Christophe DUPRAT, Maire de Saint-Aubin de Médoc
M. Christian BONETA, Maire de Saint-Caprais de Bordeaux
M. Jean-Michel DOUENGE, Maire de Saint-Genès de Lombaud
M. Nicolas TARBES, Maire de Saint-Léon
Mme Josiane ZAMBON, Maire de Saint-Louis de Montferrand
M. Jean-Michel BENESSE, Maire de Saint-Morillon
M. Max COLES, Maire de Saint-Vincent de Paul
M. Marc AVINEN, Maire de Salleboeuf
M. Bruno CLEMENT, Maire de Saucats
M. Pierre-Yves CHARRON, Maire de Soussans
M. Alain CAZABONNE, Maire de Talence
M. Christian SOUBIE, Maire de Tresses
M. Jean-Marc SUBERVIE, Maire de Villenave de Rions
M. Francis DANG, Maire d'Yvrac

Députés - Circonscription de la Gironde

Mme Marie RECALDE, Députée de la Gironde et adjointe au maire de Mérignac
M. Gilles SAVARY, Député de la 9e circonscription de la Gironde

Bordeaux Métropole

M. Hugues DE MALEISSYE-MELUN, Directeur général de la valorisation du territoire
M. Pierre MILOVANOVITCH Directeur général de la haute qualité de vie
Mme Michèle LARUE-CHARLUS, Directrice générale de l'aménagement
Mme Catherine DELALOY, Directrice de la nature
M. Patrick FAUCHER, Directeur de l'énergie, écologie et du développement durable
M. Nicolas FONTAINE, Directeur du Pôle mobilité
M. Olivier MAURET, Directeur des coopérations et partenariats métropolitains
M. Yves MIAUD, Directeur du développement économique
M. Jean-Baptiste RIGAUDY, Directeur de la mission stratégie territoriale et ingénierie

Préfecture de la Gironde

M. Pierre DARTOUT, Préfet de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine
M. Thierry SUQUET, Secrétaire général de la préfecture de la Gironde

DDTM

M. Hervé BRUNELOT, Directeur
M. Alain GUESDON, Adjoint au directeur
M. Joël GILLON, Chef du Service

Urbanisme, Aménagements et Transports
M. Frédéric KOZIMOR, Chef de la Division Aire Bordelaise
Mme Christine COT, Responsable de la mission observation et stratégie territoriale
Mme Anne-Laure MASSON, Responsable de l'unité métropole - service d'aménagement

DREAL
Mme Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe
M. Gilles GARCIA, Chef de la mission partenariats et promotion du développement durable
M. Christophe BELOT, Chargé de mission Trame verte et bleue
M. Patrick BERNE, Chef du pôle projets territoriaux Énergie Climat

Ministère de l'égalité des territoires et du logement
Mme Ruth MARQUEZ, Inspectrice générale de l'administration du développement durable - CGEDD
M. Pierre MIQUEL, Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, Ministère de l'Égalite des Territoires et du Logement Département de la Gironde,
M. Jean-Luc GLEYZE, Président
M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-président en charge des finances et du budget
Mme Martine JARDINÉ, Vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde et conseillère municipale de Villenave-d'Ornon
M. Alain RENARD, Vice-président du Conseil départemental de la Gironde
Mme Marie-Christine DARMIAN, Directrice de l'habitat et de l'urbanisme
M. Stéphane RADONDY, Directeur adjoint des Transports
M. Didier CHENE, Chef de service d'appui aux politiques d'urbanisme et de logement social
Mme Sophie MAUBOURGUET, Chef de service développement des activités économiques
M. Frédéric PERRIERE, Directeur général adjoint
Mme Gaëlle MENARD, Chef de projet PDH
Mme Stéphanie PRIVAT, Ingénieur chargée d'études foncières et forestières
Mme Magali CRESTÉ, Chargée de mission
Mme Florence GRISSER, Chargée de la coordination foncière départementale
Mme Julie PASQUIER, Chargée de mission
Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT, Ingénieur

Région Nouvelle-Aquitaine
M. Alain ROUSSET, Président
M. Gérard VANDENBROUCKE, Vice-président
M. Daniel LAFONT, Directeur général adjoint – pôle DATAR et harmonisation des politiques publiques
Mme Marie DEMOLIN-GRATADOUR , Directrice de l'observation, de la prospective et de la stratégie
Mme Aurélie PAQUIGNON, Responsable d'unité urbanisme Foncier Habitat
M. Emmanuel GUERINEAU, Collaborateur de cabinet

SAFER
M. Michel LACHAT, Directeur départemental de la Gironde

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
M. Pascal FAUGERE, Directeur général
M. Laurent PUTZ, Responsable du Pôle Études et Observatoires

Chambre d'agriculture
M. Pierre GOT, Directeur de la Chambre régionale d'agriculture de la Gironde
M. Laurent COURAU, Chef du service aménagement rural et développement local
Mme Sabrina DUBOURNAIS, Chargée de mission

Chambre des métiers
M. Yves PETITJEAN, Président
Mme Béatrice SECONDY, Directrice adjointe de service

ODG viticoles
M. Hervé GRANDEAU, Président de la FGVB
M. Yann LEGOASTER, Directeur de la FGVB
M. Allan SICHEL, Président de la CIVB
M. Fabien BOVA, Directeur de la CIVB (accompagné de son épouse)
M. Jean-Louis VIVIERE, Chargé de mission terroir et territoire au CIVB
M. Laurent COGOMBLES, Président de l'ODG Syndicat Viticole de Pessac- Léognan
Mme Catherine BARBIER-LALEVE, Directrice de l'ODG Syndicat Viticole de Pessac- Léognan
M. Jean MEDEVILLE, Président de l'ODG Premières Côtes de Bordeaux
Mme Emma BAUDRY, Directrice de l'ODG Premières Côtes de Bordeaux
M. Dominique GUIGNARD, Président de l'ODG Syndicat Viticole des Graves et Graves Supérieurs
M. Mayeul L'HUILLIER, Directeur de l'ODG Syndicat Viticole des Graves et Graves Supérieurs
M. Stéphane DUPUCH, Président de l'ODG Syndicat Viticole de l'Entre-Deux-Mers
Mme Carole PERRIER, Directrice de l'ODG Syndicat Viticole de l'Entre-Deux-Mers
M. Alain MEYRE, Président de l'ODG Syndicat Viticole des AOC Médoc, Haut-Médoc et Listrac
Mme Hélène LARRIEU, Directrice de l'ODG Syndicat Viticole des AOC Médoc, Haut-Médoc et Listrac
M. André LURTON, Président des Vignobles André Lurton
Pascal LE FAUCHEUR, Directeur

Général des Vignobles André Lurton
M. Hervé GRANDEAU, Président de l'ODG Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieurs
M. Florian REYNE, Délégué Général de l'ODG Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieurs
M. Gonzague LURTON, Président de l'ODG Syndicat Viticole de Margaux
Mme Véronique SINTIC, Directrice de l'ODG Syndicat Viticole de Margaux
M. Laurent FIDELE, Délégué Territorial Sud-Ouest INAO
Mme Marie-Armelle FOUERE, Ingénieur territorial Sud-Ouest INAO

Partenaires professionnels
M. Pascal PERSONNE, Président du directoire et directeur de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac
M. Raphael CHANELLIERE, Chargé de mission à l'ADEME Aquitaine
M. François MENET-HAURE, Directeur de l'ALEC
M. Alain DUTARTRE, Président Agence régionale pour la biodiversité
M. Lionel DEFRANOUX, Directeur Agence régionale pour la biodiversité
M. Christophe MASSON, Président de Bordeaux Port Atlantique
M. Dominique BICHON, Directeur de Bordeaux Port Atlantique
M. Étienne NAUDE, Directeur de la stratégie et du développement de Bordeaux Port Atlantique
Mme Élodie VOUILLON, Directrice, CAUE de la Gironde
M. Fabrice DEL AGUILA, Architecte urbaniste, CAUE de la Gironde
M. Francis RIETHER, Directeur du développement territorial, EDF
M. Christian MAUDET, Président de MOUVABLE
M. Jean-Baptiste ROZIER, Chargé de mission, MOUVABLE
M. Bruno DE GRISSAC, Directeur du SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS, Chargé de mission économie d'eau et document d'urbanisme du SMEGREG
M. Jérôme BARON, Directeur du SMIDDEST
M. Patrice GAZZARIN, Président de l'UNICEM AQUITAINE
M. Frédéric DUDILOT, Secrétaire général de l'UNICEM AQUITAINE
M. Henri-Vincent AMOUROUX, Directeur de l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux
M. Franck TALLON, Graphiste

Opérateurs commerciaux
Mme Marie BORDENAVE, Directrice, Immochan
M. Aurélien CASSAGNET, Développeur Aquitaine, IMMO MOUSQUETAIRES Sud-Ouest
Mme Catherine LECOURTIER, Directrice développement, CITANIA IMMOCHAN

Aménageurs
M. Emmanuel HEMOUS, Directeur d'AROSHA
M. François CORNUZ, Directeur général de Domofrance
Mme Sigrid MONNIER, Directrice Générale de Gironde Habitat
Mme Amélie DECAUX, Déléguée régionale SNAL

Partenaires universitaires, Université Bordeaux Montaigne
Mme Emmanuelle BONNEAU, Urbaniste, paysagiste
M. Jean MARIEU , Professeur émérite
Bordeaux Sciences agro,
Mme Nathalie CORADE, Maître de conférences en économie et responsable de la spécialisation «Gestion Durable des Territoires Ruraux
M. Bernard DEL'HOMME, Maître de conférences en gestion

Syndicats de SCoT
M. Alain DUMAS, Président du SCoT du Cubzaguais
M. Nicolas BERTAUD, Directeur du SCoT du Cubzaguais
M. Denis BALDE, Président du SCoT de la Haute Gironde
M. Sébastien ROUAUD, Directeur du SCoT de la Haute Gironde
M. Henri SABAROT, Président du SCoT des Lacs Médocains
Mme Sophie LAGARDE, Directrice du SCoT des Lacs Médocains
M. Marcel BERTHOME, Président du Syndicat mixte de Pays du Libournais
M. Jean-Charles JOURDAN, Directeur du Syndicat mixte de Pays du Libournais
Mme Aurélie HOCHEUX, Directrice du Pays-Medoc
M. Xavier PINTAT, Président du SCoT de la Pointe du Médoc
M. Frédéric BOUDEAU, Directeur du SCoT de la Pointe du Médoc
M. Jean-Brice HENRY, Président du SMERCOT en Médoc
M. Hervé GILLÉ, Président du SCoT du Sud Gironde
Mme Isabelle PASSICOS, Chef de projet du SCoT du Sud Gironde
M. Jean-Guy PERRIERE, Président du SYBARVAL
M. Michel MAYENC, Directeur du SYBARVAL
M. Pascal DELTEIL, Président du Syndicat mixte de Bergerac
M. Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat mixte de Bergerac

Associations
M. Manuel DUFAURE, Président Association Arbres et Paysages en Gironde
M. Cédric LAURET, Technicien supérieur gestion et maitrise de l'eau Association Arbres et paysages
M. Christian BROUCARET, Président FNAUT AQUITAINE (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports)
Mme Dominique HOFMANN, Présidente Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux Aquitaine
Mme Colette LIEVRE, Présidente

Association Paysages d'Aquitaine
M. Daniel DELESTRE, Président SEPANSO Gironde
Mme Colette ARNAUD, Présidente Association Vivre avec le Fleuve

Caisse des dépôts et consignations,
M. Arnaud BESSEN, Directeur territorial – Prêt
M. Jean-Paul TERREN, Directeur territorial, territoires et investissements

Partenaires culturels
M. Bernard DE MONTFERRAND, Président de Frac Aquitaine
Mme Claire JACQUET, Directrice de Frac Aquitaine
M. Joël BROUCH, Directeur de l'Office Artistique de la Région Aquitaine
M. Yvan DETRAZ, Directeur et architecte, 'Bruit du frigo'
Mme Nadia RUSSELL KISSOON, Fondatrice et directrice artistique, Agence Créative
Mme Francine FORT, Directrice générale d'Arc en rêve

A'urba
M. Jean-Marc OFFNER, Directeur général
Mme Corinne LANGLOIS, Directrice générale adjointe
M. Stéphanie DUPHIL, Directeur administratif et financier
M. François COUGOULE, Urbaniste géographe
Mme Maud GOURVELLEC, Urbaniste programmiste
Mme Céline CASTELLAN, Paysagiste urbaniste
Mme Cécile NASSIET, Assistante d'études environnement

Sysdau
M. Serge LAMAISON
M. CYRIL FONROSE
Mme Lydie GUERINEAU
Mme Sylvia LABEQUE, Directrice du Sysdau
M. Frédéric BRIGANT, Urbaniste OPQU – Chargé d'études
M. Ivan BOSSAVIT, Urbaniste – Chargé d'études
M. François JUNJAUD, Urbaniste Juriste
Mme Luana GIUNTA, Urbaniste paysagiste
Mme Cécile LIVERNETTE, Assistante de direction
Mme Elise DELBAST, Chargée de communication
Mme Stéphanie GANDON, Assistante juridique et technique

Experts
Mme Anna FAUCHER, Chargée de mission Gouvernance alimentaire (IUFN)
M. Jérémy GASC, Responsable Unité Climat Energie d'ARTELIA
M. Hervé HUNTZINGER, Gérant de Tétra techniques études recherches en aménagement
M. Jérôme MASSA, Directeur général adjoint de BERENICE
M. Serge MORIN, Géographe
Me Pierre SOLER COUTEAUX, Avocat au barreau de Strasbourg
M. Michel HEINRICH, Président de la FEDESCoT
M. Romain PRAX, Directeur de la FEDESCoT
Mme Claire GAUTIER, Paysagiste urbaniste – Agence Folléa-Gautier

Intervenants
M. Bernard BLANC, Directeur général d'AQUITANIS
Mme Agnès BERLAND BERTHON, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme, Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme UMR PASSAGES
M. Jean-Charles DE MUNAIN, Architecte-écrivain
M. Cédric DUCOS, Agriculteur
Mme Fabienne BRUGERE, Philosophe
Mme Véronique BAUGET, Animatrice régionale Terre de liens Aquitaine
M. Cédric LAVIGNE, Consultant en archéogéographie
Mme Sabine DELCOUR, Photographe
M. Alberto MAGNAGHI, Professeur émérite et président et fondateur de la Société des Territorialistes italienne (SdT)
Mme Daniela POLI, Professeur à l'Université de Florence et directrice de la revue *Scienze del territorio*
M. David FANFANI, Professeur et directeur du master « planification de la ville et du territoire » à l'Université de Florence
Mme Françoise GROSS, Directrice – Ingénieur conseil (Société Rivière Environnement)
Mme Anna MARSON, Professeur à l'Université de Venise, technicienne et urbaniste
M. Pierre DONADIEU, Professeur émérite, agronome, écologue et géographe
Mme Véronique LABAN, Médiatrice culturelle
M. Bruce BÉGOUT, Maître de conférences à l'université Bordeaux III
M. Didier ARNAUDET, Membre de l'Association Internationale des Critiques d'art
M. Bernard BRUNET, Paysagiste et urbaniste conseil, CAUE de la Gironde
M. Bertrand FOLLEA, Paysagistes urbanistes - Agence Folléa-Gautier

Ambarès-et-Lagrave
Ambès
Arcins
Arsac
Artigues-près-Bordeaux
Ayguemorte-les-Graves
Baron
Bassens
Baurech
Beautiran
Bègles
Beychac-et-Caillau
Blanquefort
Blésignac
Bonnetan
Bordeaux
Bouliac
Bruges
Cabanac-et-Villagrains
Cadaujac
Camarsac
Cambès
Camblanes-et-Meynac
Canéjan
Capian
Carbon-Blanc
Cardan
Carignan-de-Bordeaux
Castres-Gironde
Cénac
Cenon
Cestas
Créon
Croignon
Cursan
Cussac-Fort-Médoc
Eysines
Fargues-Saint-Hilaire
Floirac
Gradignan
Haux
Isle-Saint-Georges
La Brède
La Sauve-Majeure
Labarde
Lamarque
Langoiran
Latresne

Le Bouscat
Le Haillan
Le Pian-Médoc
Le Pout
Le Taillan-Médoc
Le Tourne
Léognan
Lignan-de-Bordeaux
Lormont
Loupes
Ludon-Médoc
Macau
Madirac
Margaux-Cantenac
Martignas-sur-Jalle
Martillac
Mérignac
Montussan
Parempuyre
Pessac
Pompignac
Quinsac
Sadirac
Saint-Aubin-de-Médoc
Saint-Caprais-de-Bordeaux
Saint-Genès-de-Lombaud
Saint-Jean-d'Illac
Saint-Léon
Saint-Loubès
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Médard-d'Eyrans
Saint-Médard-en-Jalles
Saint-Morillon
Saint-Selve
Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Saint-Vincent-de-Paul
Sainte-Eulalie
Sallebœuf
Saucats
Soussans
Tabanac
Talence
Tresses
Villenave-d'Ornon
Villenave-de-Rions
Yvrac

SYSDAU 20 ANS

Sysdau
Scot de l'aire métropolitaine bordelaise

Sysdau - Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 06 60 - e-mail : sysdau@sysdau.fr - web : www.sysdau.fr
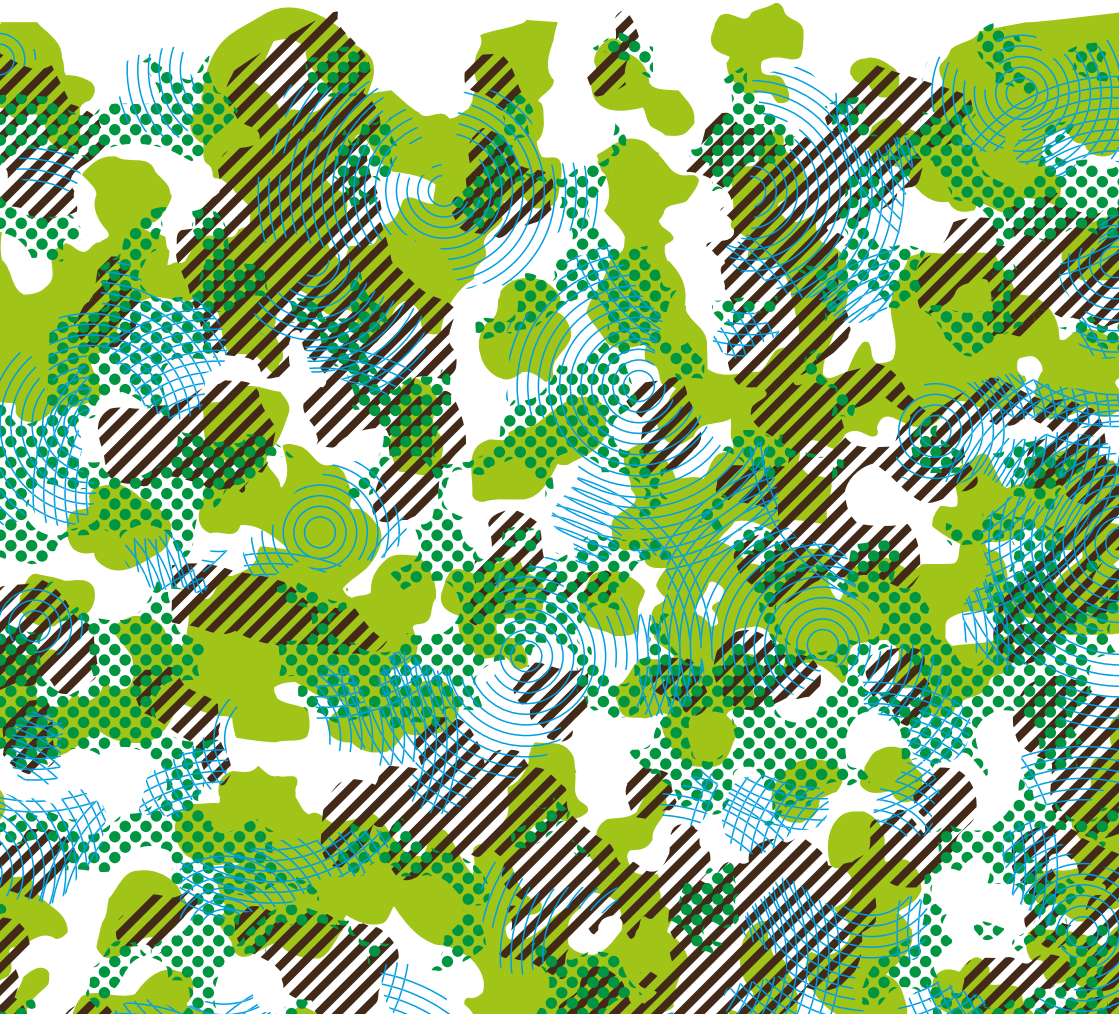
Conception graphique : Atelier Franck Tallon